



 **État
de durabilité**

**Corporate Sustainability
Reporting Directive**

BRINGING PEOPLE TOGETHER

03

État de durabilité

- 3** / ESRS 2 : informations générales à publier
- 40** / Publication relative à la taxonomie européenne
- 50** / ESRS E1 - Changement climatique
- 64** / ESRS E2 - Pollution
- 68** / ESRS E3 - Ressources hydriques et marines
- 75** / ESRS E4 - Biodiversité et écosystème
- 81** / ESRS E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire
- 89** / ESRS S1 - Personnel de l'entreprise
- 115** / ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur
- 119** / ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux
- 123** / ESRS G1 - Conduite des affaires
- 134** / ESRS X - Impacts, Risques et Opportunités propres à l'entité
- 137** / Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Note liminaire

Depuis deux exercices, GL events a engagé d'importants travaux visant à améliorer la qualité et l'exhaustivité des données de durabilité en lien avec la fiabilisation des données financières. Ces efforts portent notamment sur l'harmonisation des méthodes de collecte, le renforcement du contrôle interne et l'exhaustivité du périmètre. L'objectif est de structurer progressivement un dispositif de reporting fiable, permettant de répondre aux exigences réglementaires tout en assurant une transparence renforcée vis-à-vis des parties prenantes internes et externes.

Cette première mise en œuvre des exigences de la directive CSRD et des normes ESRS s'inscrit néanmoins dans un contexte marqué par de nombreuses incertitudes. Celles-ci sont liées aux différentes interprétations des textes, à l'absence de pratiques établies et de données comparatives. La collecte des données externes, en particulier dans les chaînes de valeur, constitue également un défi, rendant parfois complexe l'évaluation précise et fiable de certains indicateurs de durabilité.

Dans le cadre de cette première application des normes ESRS, plusieurs défis méthodologiques et opérationnels ont été identifiés, notamment en raison :

- De l'hétérogénéité des systèmes d'information : GL events repose sur plus de 130 entités avec des outils et des systèmes de reporting pouvant différer. Cette diversité complexifie l'obtention de données homogènes, en particulier pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre des achats (ESRS E1).
- Des limites de quantification de certains indicateurs. Concernant les émissions de polluants atmosphériques (ESRS E2), GL events n'est pas encore en mesure de quantifier ces émissions sur l'ensemble de ses activités. En matière d'économie circulaire (ESRS E5), l'entreprise ne dispose pas actuellement de données en volume sur l'ensemble de ses achats, ce qui rend complexe l'estimation des flux de matières et la part des achats durables.

- Des écarts possibles dans les données énergétiques : La collecte des données d'achats d'énergie repose sur un suivi mensuel, pouvant entraîner des écarts ponctuels entre les relevés de compteurs et les factures, notamment dans l'estimation des consommations énergétiques et des émissions associées (ESRS E1). De plus, au Brésil, certains sites s'appuient sur des technologies de cogénération d'énergie pouvant rendre complexe la qualification des données.
- Les données liées aux normes ESRS S1-10 (Europe), S1-13 (France), S1-14 (France) et S1-15 (France) couvrent actuellement une partie du périmètre, et des initiatives d'amélioration sont en cours pour élargir ce périmètre et répondre ainsi pleinement aux exigences.

GL events poursuit ses efforts pour améliorer la qualité et l'exhaustivité des données de durabilité. L'évolution des méthodologies, le renforcement des processus internes et l'adaptation des systèmes de reporting permettront de fiabiliser progressivement les indicateurs clés et de réduire les incertitudes identifiées. Également, en 2025, le Groupe va lancer différents projets pilotes avec la direction digitale de data hubs afin de centraliser et consolider les données de durabilité. La sensibilisation et formation des contributeurs au reporting continuera également au cours de cet exercice. Enfin, de nouveaux contrôles internes centraux seront mis en place sur l'exercice.

Ces projets réalisés et à venir ont pour objectif de travailler sur l'exactitude, la réalité et la classification des données, ainsi que sur la séparation des exercices.

Ce rapport reflète ainsi l'engagement de GL events en matière de transparence et d'amélioration continue dans la mise en œuvre des exigences de la CSRD. Toute évolution méthodologique ou changement de périmètre sera précisé dans les prochaines publications.

1. ESRS 2 – Informations générales à publier

Table des matières

- 4 / ESRS 2 : Informations générales
- 4 / 1.1 Base générale pour la préparation des états de durabilité (BP-1)
- 10 / 1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)
- 11 / 1.3 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)
- 14 / 1.4 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2)
- 14 / 1.5 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3)
- 15 / 1.6 Déclaration sur la vigilance raisonnable (GOV-4)
- 16 / 1.7 Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité (GOV-5)
- 17 / 1.8 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)
- 18 / 1.9 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)
- 19 / 1.10 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
- 26 / 1.11 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)
- 28 / 1.12 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2)

ESRS 2 : Informations générales

GL events aligne cet état de durabilité sur les normes européennes de reporting en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards, ou ESRS). Ces normes fournissent un cadre structuré et exhaustif pour la publication d'informations extra-financières couvrant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'état de durabilité de GL events repose sur une double approche de la matérialité. Celle-ci évalue non seulement l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société, mais aussi comment les problématiques environnementales et sociales influencent la performance globale de GL events. Ce double prisme garantit la pertinence du rapport pour l'ensemble des parties prenantes, incluant les employés, investisseurs, clients, et bien d'autres avec lesquelles l'entreprise est active. En outre, cette approche identifie les risques, opportunités et impacts en matière de durabilité auxquels le Groupe fait face.

Dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, GL events a collecté et consolidé des données couvrant l'intégralité de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Le périmètre des politiques et indicateurs de durabilité est aligné avec celui de la consolidation financière. Ceci assurant une cohérence entre enjeux financiers et de durabilité. Ce périmètre est présenté dans l'[ESRS 2 BP-1](#).

Ce rapport, conforme aux exigences de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), est soumis à un audit externe, comme requis par la réglementation, avec un niveau d'assurance limité, tel que détaillé dans la section correspondante. De plus, en amont de ces travaux d'audits, un environnement de contrôle interne a été mis en place ([voir ESRS 2 GOV-5](#)).

Le rapport inclut des informations réglementaires ainsi qu'une présentation et un suivi des performances de durabilité de la politique RSE du Groupe GL events.

Enfin, le rapport inclut donc les informations réglementaires requises par la CSRD ainsi que les présentations et suivis des performances de durabilité des politiques RSE du Groupe GL events, et de l'environnement de contrôle interne (protocole de reporting, contrôle arithmétique, archivage, etc.)

Cet état de durabilité est placé sous la responsabilité de la direction Risques et RSE du Groupe.

Une revue interne est réalisée par les équipes Audit et contrôle interne, Finance et Communication en collaboration avec les équipes RSE.

Comme présenté dans l'[ESRS 2 GOV-2](#), différents organes de direction ont revu et validé le contenu de cet état de durabilité. Il a été revu par les membres des comités RSE & Audit du 4 mars 2025. La revue de synthèse des auditeurs de durabilité a été effectuée à GL events le 27 février 2025 et leur rapport suit le présent état de durabilité.

1.1 Base générale pour la préparation des états de durabilité (BP-1)

Périmètre de l'état de durabilité

Les informations publiées dans le cadre de ce rapport le sont au titre de l'exercice 2024. Alignées avec les états financiers, les données et les informations ont été collectées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les informations portent sur les activités de l'ensemble des entités du Groupe correspondant au périmètre de consolidation par intégration globale pour les données environnementales et sociales. Cela prend en compte l'ensemble des entités sous les pôles Live, Venues, Exhibitions et les différentes holdings. Ce périmètre est aligné avec celui des états financiers.

La liste des entités prises en compte dans le périmètre sont précisées à la fin de cette partie. L'ensemble des entités comprenant des collaborateurs sont prises en compte dans le périmètre des données sociales.

L'ensemble des entités ayant une activité opérationnelle événementielle, générant un chiffre d'affaires consolidé ou ayant des bureaux qui leurs sont propres sont pris en compte dans le périmètre RH. Voici les règles d'intégrations pour les entrées et sorties d'entités au cours de l'année fiscale :

- **Entrées** : Les sociétés entrant dans le Groupe sur une année N à compter du 1^{er} janvier rentrent dans le périmètre de consolidation ESG. Les sociétés entrantes ont maximum un an pour se conformer à reporter sur les indicateurs de ce référentiel. En l'absence de données, les données seront extrapolées au prorata temporis de leur chiffre d'affaires généré une fois intégré à GL events.
- **Sorties** : Les sociétés sortant dans le Groupe sur une année N rentrent dans le périmètre jusqu'à leur sortie. En cas de non-disponibilité de la donnée, une extrapolation basée sur les indicateurs de l'année précédente pourra être appliquée au prorata temporis au sein du périmètre de l'année N.

Les entités dans le périmètre des données sociales et environnementales sont présentées dans le tableau ci-après. Sont incluses dans le reporting ESG :

- Les entités ayant une activité opérationnelle ou générant du chiffre d'affaires.
- Les entités ayant des effectifs.

L'ensemble des entités sont donc prises en compte dans le périmètre ESG et des données sociales. Cependant, il est possible qu'elles n'apparaissent pas dans certains indicateurs sociaux ou environnementales. Cela peut s'expliquer par deux raisons :

- Des collaborateurs travaillent dans une entité mais sans activité opérationnelle événementielle. Elle reportera des données sociales, mais pas environnementales.
- Une entité porte des projets opérationnels dans ses comptes. Cependant, les collaborateurs y travaillant font partie d'une autre entité. Elle reportera donc des données environnementales, mais pas sociales.

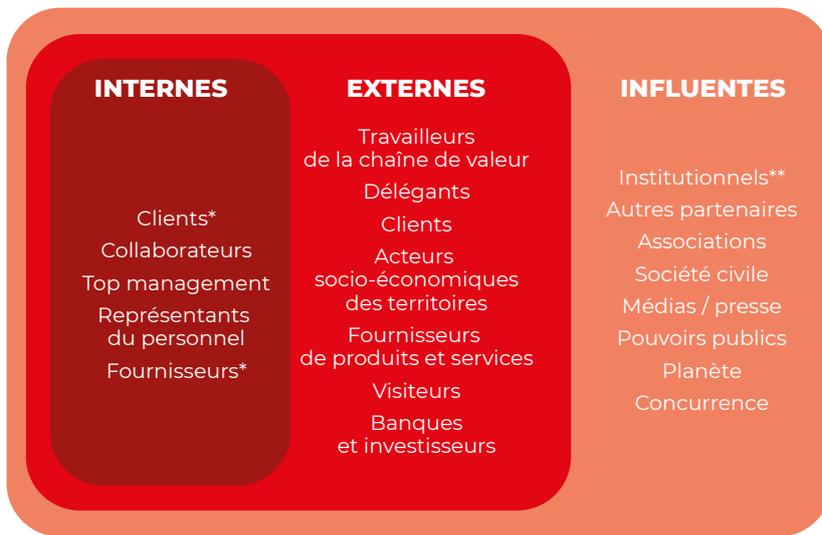
[Voir ANNEXE : Liste des entités consolidées.](#)

L'état de durabilité de GL events couvre l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise, des parties prenantes en amont, jusqu'à celles en aval de ses activités. En amont, la chaîne de valeur inclut les fournisseurs de services et de produits, essentiels à l'organisation d'événements, à la gestion de sites et à la fourniture de prestations associées. Cette approche prend notamment en compte les impacts liés à l'approvisionnement en matières premières, aux prestations

de services et à la logistique. En aval, la chaîne de valeur s'étend aux exposants, aux organisateurs d'événements et aux visiteurs, qui interagissent directement avec les espaces et services proposés par GL events. Ici, par exemple, les émissions issues des déplacements seront calculées. L'analyse de double matérialité intègre les risques, opportunités et impacts associés à chaque maillon de la chaîne de valeur.

Cartographie des parties prenantes

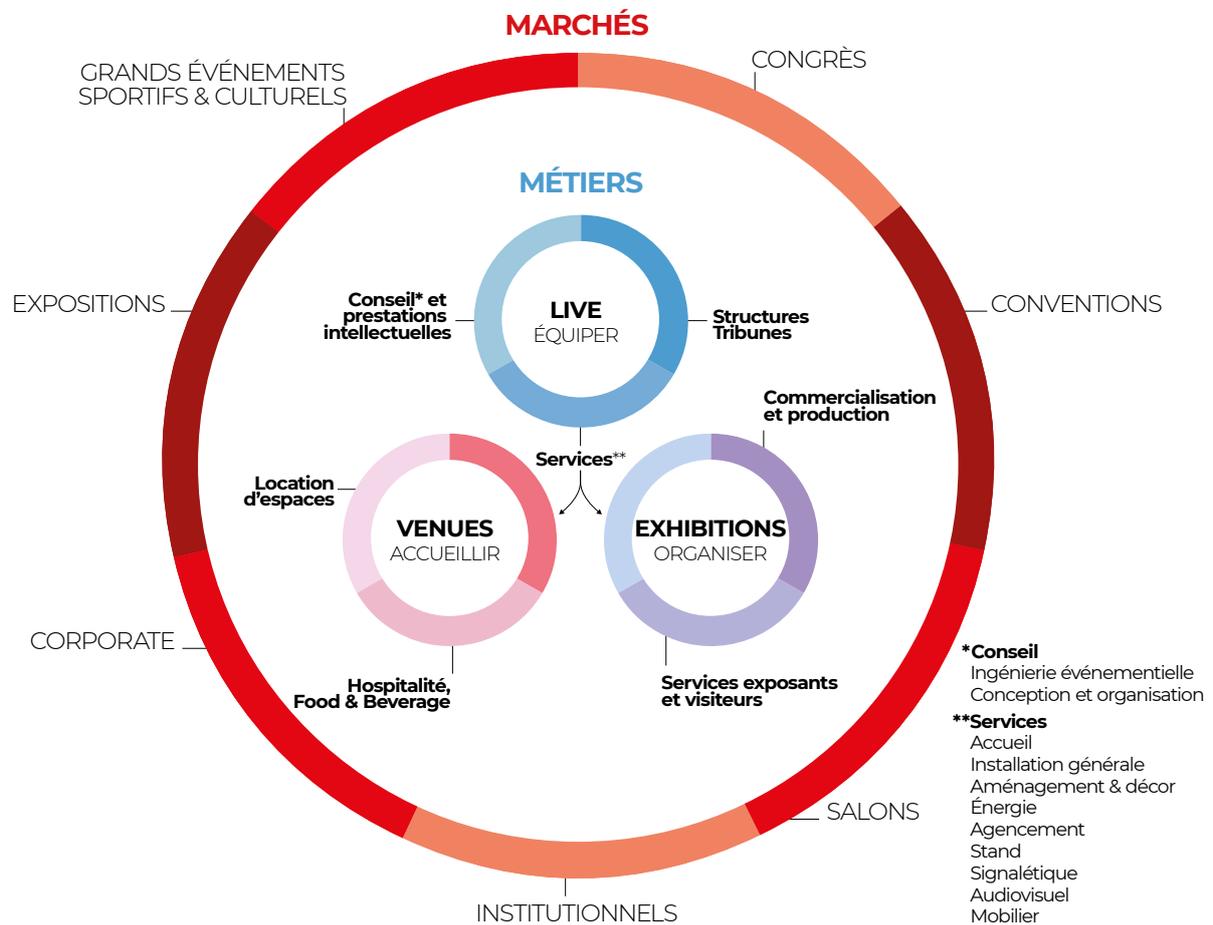
L'identification des parties prenantes constitue une étape essentielle pour assurer la pertinence et la cohérence de la politique RSE de GL events. La cartographie des parties prenantes, présentée ci-dessous, permet d'identifier les acteurs clés susceptibles d'influencer ou d'impacter directement le modèle d'affaires de GL events, ainsi que celles sur lesquelles le Groupe peut exercer une influence ou un impact direct.



* modèle d'affaires intégré du Groupe : les entités du Groupe échangent des biens et services entre elles.

** y compris fédérations de métiers / organisations professionnelles

Présentation du modèle d'affaires



La force du modèle du Groupe : une complémentarité des métiers pour répondre aux attentes et aux exigences de tous ses clients.

La vocation première de GL events est de permettre les rencontres : congrès et conventions, événements et manifestations culturels, sportifs, institutionnels, corporate, salons et expositions à destination des professionnels ou du grand public.

La spécificité et la force du modèle du Groupe sont d'intégrer en complémentarité l'essentiel des métiers de la filière événementielle.

GL events accompagne ainsi ses clients en France et à l'international dans leurs projets d'événements, de la définition jusqu'à la réalisation, qu'ils soient publics ou privés, entreprises, institutions ou organisateurs de manifestations.

Aux côtés des collectivités, le Groupe contribue à l'attractivité des territoires ainsi qu'au rayonnement économique. Pour les grands événements internationaux, Jeux Olympiques, Coupes du monde, rencontres internationales, GL events s'est progressivement imposé comme un partenaire de référence des organisateurs internationaux



Le modèle d'affaires du pôle Live repose sur une approche intégrée qui couvre l'ensemble des étapes de l'organisation d'événements, depuis le conseil jusqu'à la réalisation opérationnelle. Cette complémentarité des métiers permet de proposer des solutions clés en main, adaptées à une grande diversité de manifestations, qu'elles soient corporate, institutionnelles, sportives ou culturelles.

Grâce à son expertise technique et créative, GL events Live offre une large gamme de services, incluant la conception de projets, la fourniture d'infrastructures temporaires, et une large gamme de produits utiles à tout événement.

Le pôle Live s'appuie sur une forte capacité d'adaptation pour répondre aux besoins spécifiques de chaque organisateur d'événements et des lieux qui les accueillent, qu'il s'agisse de projets locaux ou de grands projets internationaux (Jeux Olympiques, COP, Coupe du monde de foot, etc.).

Dans une démarche responsable, GL events Live intègre des pratiques visant à réduire l'impact environnemental des événements. Cela inclut l'éco-conception et la location d'actifs, tout en garantissant une sûreté et sécurité des parties prenantes internes ou externes sur site.

Ce modèle, alliant innovation, qualité de service et engagement durable, positionne le pôle Live comme un acteur clé du secteur événementiel.

SERVICES

Amont

- Gestion des stocks et identification des actifs
- Si achats d'un produit fini: extractions en ressources, transformation, puis logistique jusqu'au stockage de l'entité.
- Logistique et conditionnement des produits finis jusqu'aux événements.

Opération

- Montage, exploitation et démontage
- Lors du démontage, si produit consommable (ex: moquette) alors réemploi ou fin de vie du produit dans la Venues.

Aval

- Si retour en stock possible, alors logistique jusqu'au stockage. Puis reconditionnement en atelier avant stockage de la structure.
- Si produit dégradé alors réemploi ou fin de vie du produit sur site

CONSEIL ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Amont

- Dimensionner le projet aux besoins des clients
- S'assurer d'avoir les ressources matérielles (outil de planification, informatique) et humaines (collaborateurs, intérim, prestations intellectuelles).
- Gestion de projet et pré-livraison.

Opération

- Livraison et suivi du projet et de l'ensemble des prestataires.

Aval

- Suivi et clôture de l'événement (administratif et opérationnel)

STRUCTURES ET TRIBUNES

Amont

- Gestion des stocks et identification des actifs
- Si investissement: extractions en ressources, transformation, puis logistique jusqu'au stockage de l'entité.
- Logistique des produits finis jusqu'aux événements.

Opération

- Sécurisation du chantier et installation d'une base vie si nécessaire.
- Montage, exploitation, et démontage de la structure.

Aval

- Si retour en stock possible, alors logistique jusqu'au stockage. Puis reconditionnement en atelier avant stockage de la structure.
- Si structure dégradé, alors vie de fin du produit et valorisation des déchets dans les filières adéquates (métaux, bois et plastique.)



Le modèle d'affaires du pôle Venues repose sur la gestion et l'exploitation d'un réseau de 60 sites événementiels, répartis en France et à l'international. Ce réseau comprend des centres de congrès, des parcs d'expositions, des zéniths et d'autres espaces événementiels modulaires, offrant ainsi une grande diversité de capacités et de configurations pour répondre aux besoins des organisateurs d'événements.

GL events Venues assure l'accueil et la gestion opérationnelle de manifestations variées, qu'il s'agisse de congrès, salons, foires, spectacles ou événements sportifs. En proposant des services personnalisés et un accompagnement sur mesure, cette activité vise à maximiser l'attractivité des sites tout en offrant une expérience optimale aux visiteurs et aux exposants. Leur exploitation repose sur une interaction étroite avec les autres divisions du Groupe, notamment le pôle Exhibitions, qui organise ses salons dans ces sites, et le pôle Live, qui fournit des prestations de services de qualité.

Avec un fort ancrage territorial et une présence mondiale, le pôle Venues agit également comme un acteur de développement local en dynamisant les écosystèmes économiques régionaux, répondant ainsi aux attentes des délégués, propriétaires des sites.

Par ailleurs, des politiques et actions sont mises en place pour réduire les émissions carbone des sites, la pression sur les ressources hydriques, la biodiversité et maximiser l'économie circulaire sur ces lieux, en cohérence avec les objectifs de transition durable du Groupe.

Ce modèle d'exploitation, combinant qualité, innovation et responsabilité, conforte GL events Venues dans son rôle de partenaire incontournable des acteurs événementiels.

LOCATION D'ESPACES

Amont

- Maintenir les équipements en lien avec les contrats de Délégation de Services Publics.
- Définir les besoins avec les organisateurs en m², énergies et autres fluides.

Opération

- S'assurer de la mise à disposition des espaces identifiés lors de la phase du montage, exploitation et démontage.
- Accompagner l'organisateur dans la gestion des déchets et nettoyage.

Aval

- Suivi et clôture de l'événement (administratif et opérationnel)

SERVICES

- Voir chaîne de valeur du pôle Live

HOSPITALITÉ ET FOOD & BEVERAGE

Amont

- Définir les besoins avec l'organisateur et s'assurer du lien avec les prestataires de service.
- Préparer les dispositifs d'accueil conformément aux réglementations en vigueur (sécurité, nettoyage, etc.)

Opération

- S'assurer du correct déroulé des prestations et accueil de l'organisateur et des prestataires de services.
- Gérer les déchets de l'événement, y compris leur réutilisation et réemploi.

Aval

- Clôture de l'événement: accompagner le départ des prestataires et des organisateurs.



Le modèle d'affaires du pôle Exhibitions repose sur la gestion et l'organisation de salons professionnels couvrant des secteurs tels que la restauration, l'industrie, la transition énergétique et la mode, mais également des événements grand public comme des foires. Ces événements jouent un rôle clé en tant que plateformes de rencontre, d'échange et de développement économique pour les acteurs de chaque filière.

La réussite de ces manifestations repose également sur l'existence de lieux d'accueil adaptés et modulables, comme ceux gérés par le pôle Venues, ainsi que sur des prestations de services calibrées et de qualité, notamment proposées par GL events Live, garantissant une expérience optimale à chaque visiteurs et exposants.

Dans une démarche tournée vers l'avenir, le pôle Exhibitions accompagne la transition environnementale des secteurs qu'il soutient, notamment en mettant en avant les initiatives durables des exposants, en organisant des conférences dédiées à la transition écologique, et en intégrant progressivement des pratiques responsables dans ses propres opérations.

Ce modèle, alliant expertise sectorielle, innovation et engagement durable, positionne GL events Exhibitions comme un acteur majeur du développement des filières économiques à l'échelle locale et internationale.

LOCATION D'ESPACES

Amont

Dimensionner l'événement aux besoins des parties prenantes

- Choisir un Venues et la temporalité de l'événement.
- Concevoir l'événement
- S'assurer d'avoir les ressources matérielles (outil de planification, informatique) et humaines (collaborateurs, intérim, prestations intellectuelles).

Opération

- S'assurer de la coordination logistique du montage, exploitation et démontage.
- Animer le contenu marketing.

Aval

- Suivre et clôturer l'événement (administratif et opérationnel).

SERVICES

- Voir chaîne de valeur du pôle Live

HOSPITALITÉ ET FOOD & BEVERAGE

Amont

- S'informer auprès du Venues et destination de l'événement sur l'accessibilité de la ville et du site et en informer les exposants et visiteurs.
- Vendre les prestations de services techniques.
- Concevoir l'expérience visiteurs et exposants.

Opération

- Coordonner les prestataires de services en montage, exploitation et démontage.
- S'assurer du respect des responsabilités entre les prestataires (déchets, nettoyage, autres services).

Aval

- Suivre et clôturer l'événement (administratif et opérationnel).

1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)

Dans le cadre de la stratégie des opérations et du secteur de GL events, les horizons temporels sont définis comme suit :

- **Court terme : 0 à 1 an.** Cet horizon est aligné avec la stratégie à court terme du Groupe, permettant une réactivité aux besoins immédiats et aux changements rapides du secteur.
- **Moyen terme : 1 à 4 ans.** Le calendrier à moyen terme de GL events est synchronisé avec la fréquence des principaux événements organisés et des prestations de service qui en découlent, qui ont lieu tous les deux ans. Cet horizon biennal structure la planification à moyen terme et permet d'intégrer les ajustements nécessaires à la gestion de ces événements.
- **Long terme : plus de 4 ans.** GL events collabore avec des événements mondiaux majeurs tels que les Jeux Olympiques qui se tiennent tous les quatre ans. La capacité d'apprentissage et de mise en œuvre de changements structurels d'investissements, de modèle d'affaires ou autres s'alignent sur ce cycle.

Le tableau suivant présente les indicateurs incluant des données relatives à la chaîne de valeur amont ou aval obtenues à partir de sources indirectes telles que des données sectorielles moyennes ou autres proxys. Pour chaque indicateur concerné, plusieurs informations sont fournies afin de garantir la transparence de la méthodologie appliquée. Le contexte décrit les sources utilisées et les méthodologies appliquées. Ensuite, le niveau de précision résultant de ces estimations est indiqué pour chaque indicateur, permettant d'évaluer la fiabilité des données. Enfin, lorsque des actions sont prévues pour améliorer la précision à l'avenir, elles sont également mentionnées. Cette démarche reflète l'engagement de GL events à optimiser la qualité et la fiabilité de ses données de durabilité, en ligne avec les exigences de l'ESRS 2.

| Métrique | Base de préparation | Niveau de précision | Actions prévues pour améliorer la précision |
|---------------------|---|--|---|
| Bilan carbone achat | Les données collectées peuvent être des données physiques ou des données monétaires en fonction des systèmes d'information et des informations provenant des fournisseurs | Lorsque des données monétaires sont utilisées, des facteurs d'émissions monétaires sont donc utilisés. Par conséquent, une incertitude inhérente aux facteurs d'émissions utilisés est présente. | Depuis deux ans, GL events s'efforce de collecter au maximum des données physiques lui permettant de réduire l'incertitude sur son bilan carbone achat. |
| Déchets | Les données utilisées dans l'ESRS E5 et le bilan carbone relatives aux déchets proviennent des reportings proposés par les prestataires de services en charge de la collecte des déchets. | La qualité de la donnée dépend donc de la robustesse des outils et contrôles réalisés par ses prestataires. | GL events échange avec ses prestataires pour s'assurer que les données remontées correspondent au plus proche à la réalité opérationnelle sur site. |

Le tableau suivant présente les indicateurs quantitatifs et montants monétaires pour lesquels un niveau d'incertitude dans leur mesure peut être considéré comme important, en conformité avec la section 7.2 de l'ESRS 1. Afin de garantir une transparence sur ces incertitudes, les sources d'incertitude de mesure sont spécifiées pour chaque indicateur ou montant concerné, accompagnées des hypothèses, approximations et jugements qui ont été appliqués pour leur estimation. Ces informations permettent d'éclairer les utilisateurs du rapport sur les facteurs potentiels d'écart de mesure ainsi que sur les choix méthodologiques retenus.

| ESRS | Indicateurs | Sources d'incertitude de mesure | Hypothèses |
|---------|---|--|---|
| ESRS E1 | Energies | L'ensemble des données utiles aux indicateurs relatifs à l'énergie sont collectés en valeur physique : kWh ; m ³ ; litres ; etc. Ces données proviennent des facteurs des fournisseurs d'énergie. | En cas d'indisponibilité de la donnée sur une période, une estimation des consommations est réalisée sur la base des consommations moyennes par mois. |
| ESRS E1 | Bilan carbone | La méthode de calcul et hypothèses utilisées pour estimer le bilan carbone du Groupe est présentée dans l'ESRS E1-6. | La méthode de calcul et hypothèses utilisées pour estimer le bilan carbone du Groupe sont présentées dans l'ESRS E1-6. |
| ESRS E2 | Electrification de la flotte de véhicules | Les données proviennent du prestataire de services qui a la charge de la gestion de la flotte de véhicules de la France. Les données sont collectées en valeur physique : nombre. | Pas d'hypothèse particulière. |
| ESRS E3 | Consommation d'eau | Les consommations d'eau remontées par les entités proviennent soit des factures fournisseur ou de relevé de compteur. Des données physiques sont remontées : m ³ . | En cas d'indisponibilité de la donnée sur une période, une estimation des consommations est réalisée sur la base des consommations moyennes par mois. |
| ESRS E5 | Déchets | L'ensemble des données utiles aux indicateurs relatifs aux déchets sont collectés en valeur physique : tonnes. Ces données proviennent des prestataires déchets | En cas d'indisponibilité de la donnée sur une période, une estimation des déchets générés est réalisée sur la base des tonnages moyens par mois. |

Certifications

Les certifications ISO, notamment la norme ISO 20121 : 2012 dédiées au management responsable de l'activité événementielle, contribuent à garantir la fiabilité d'une partie informations présentées dans l'état de durabilité de GL events. En effet, l'obtention de ces certifications implique une évaluation rigoureuse des processus et des données liés aux performances environnementales et sociales de l'entreprise. Cette évaluation est réalisée par un organisme accrédité, qui vérifie la conformité des pratiques aux exigences de la norme ISO concernée.

En France, l'ensemble des sites du pôle Venues est certifié ISO 20121. D'autres sites à l'international, comme Hungexpo en Hongrie ou le World Forum aux Pays-Bas, sont également certifiés. Sur le pôle Live, en France, Royaume-Uni et Chili, 10 entités sont certifiées. En 2024, les certifications ISO couvraient 41% du chiffre d'affaires du Groupe. Sur le pôle Venues, c'est 65% du chiffre d'affaires qui est couvert par au moins une certification ISO.

D'autres entités ont été évaluées par Eco Vadis. Par exemple, Live By ! GL events a obtenu la médaille d'argent d'Eco Vadis. Spaciotempo, ainsi que Locabri ont aussi été évalués via cet organisme.

Evaluations ESG

Dans la même logique que les certifications ISO, GL events s'appuie sur des évaluations ESG afin de structurer et renforcer la méthodologie de collecte et consolidation des résultats de durabilité. Par exemple, GL events répond depuis maintenant 2 ans au CDP. Le CDP est un organisme international de référence qui évalue la transparence et la performance des entreprises en matière de gestion des risques et opportunités liés au changement climatique, à l'eau et aux forêts. Son questionnaire climat permet d'analyser les stratégies, les actions et les résultats des organisations en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux impacts climatiques, en attribuant une note allant de D à A.

Au titre de l'exercice 2024, GL events a obtenu un score de B-. Cette note reflète la bonne gestion des enjeux climatiques, indiquant que l'entreprise a mis en place des actions concrètes pour mesurer et réduire son impact carbone, tout en démontrant une maturité dans sa démarche de transparence et de gestion des risques climatiques.

Également, le Groupe répond annuellement au questionnaire Ethifinance. Cet outil d'évaluation extra-financière analyse la performance des entreprises en matière de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance (ESG). Il permet d'évaluer la maturité des engagements et des politiques RSE, ainsi que la gestion des risques ESG, en attribuant une notation basée sur des critères sectoriels et réglementaires. Ce questionnaire permet au Groupe de s'assurer qu'il dispose d'un reporting de durabilité exhaustif.

Au titre de l'exercice 2024, GL events a obtenu une médaille d'argent.

Incorporation par référence

| Point de donnée | Document de référence | Section du document de référence |
|---------------------------------|-------------------------------------|--|
| ESRS 2 GOV-1 Para. 20. a) b) c) | Document d'enregistrement universel | 4.3. Composition et fonctionnement du Conseil d'administration 4.2. Fonctionnement de la Direction Générale. |
| ESRS G1-6 Para. 33. a) | Document d'enregistrement universel | 2.21 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients mentionnés aux articles D441-6-1 alinéa 1 et L441-14 du Code de Commerce. |
| ESRS 2 SMB-1 Para. 40. A) ii) | Document d'enregistrement universel | 02. GL events, métiers & marchés |

1.3 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)

Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration, le profil des membres sont présentés dans la partie [4.3. Composition et fonctionnement du Conseil d'administration](#).

| Indicateurs | 2023 | 2024 |
|--|--------|--------|
| Ratio moyen entre les membres féminins et masculins du conseil d'administration* | 0,7 | 0,7 |
| Pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration | 75% | 58% |
| Nombre de membres exécutifs / non exécutifs | 1 / 11 | 1 / 11 |

* calcul : nombre de membres féminins / nombre de membres masculins

Le Comité RSE donne aux membres du Conseil d'administration un avis sur les nouveaux enjeux RSE applicables au sein du Groupe (contexte réglementaire, marché, etc.) et leur présente un bilan des actions menées au cours de l'année.

Sans préjudice des compétences du Conseil, le Comité RSE est notamment chargé des missions suivantes :

- Examiner la stratégie, les ambitions, les politiques et les engagements du Groupe en matière de RSE (Ethique et conformité, Droits humains, Hygiène/Santé/Sécurité des personnes, Environnement, ressources humaines, responsabilité sociétale) et formuler des recommandations à cet égard ;
- S'assurer de l'ambition de la stratégie et des actions RSE menées et communiquées par le Groupe ;

A ce titre le Comité RSE :

- s'assure que l'organisation interne de la RSE est cohérente au regard de la stratégie visée ;
- reçoit chaque année la présentation de la cartographie des risques RSE du Groupe ; il revoit, conjointement avec le Comité d'audit, les risques et opportunités ainsi identifiés et est tenu informé de leur évolution et des caractéristiques des systèmes de gestion y afférent ;
- examine les politiques, référentiels et chartes du Groupe sur les sujets RSE et s'assure de leur efficacité ;
- donne un avis sur la déclaration annuelle de performance extra-financière et, de manière générale, de toute information requise par la législation en vigueur en matière de RSE et fait des recommandations pour les éditions suivantes ;
- est informé des procédures de reporting des indicateurs extra-financiers (environnement, santé et sécurité, indicateurs et reporting sociaux) ;
- procède à un examen annuel d'une synthèse des notations extra-financières réalisées sur le Groupe et propose des axes d'amélioration

Ce comité se réunit quatre fois par an. Comme présenté dans l'ESRS 2 IRO-1, les comités d'audits et RSE ont été parties prenantes du process de l'analyse de double matérialité.

La direction Risques, Audits, Contrôle Interne, et de la RSE est en charge de la surveillance des impacts, risques et opportunités, donc elle rapporte régulièrement les évolutions et avancements.

Comité exécutif

La composition du Comité exécutif, le profil des membres sont présentés dans la partie 4. 2. Fonctionnement de la Direction Générale.

| Indicateurs | 2023 | 2024 |
|---|------|------|
| Ratio moyen entre les membres féminins et masculins du Comité exécutif* | 0,30 | 0,27 |

* calcul : nombre de membres féminins / nombre de membres masculins

Comme présenté dans l'ESRS 2 IRO-1, le Comité exécutif de GL events joue un rôle central dans l'intégration des enjeux RSE et la gestion des impacts, risques et opportunités matériels (IRO) du Groupe.

Tout d'abord depuis 2022, la direction de la RSE est rattachée à la direction Risques, Audits et contrôle interne. La directrice de ces deux départements siège au Comité exécutif du Groupe. Ainsi, le Groupe s'assure que les enjeux de durabilité sont directement intégrés dans les discussions stratégiques prises par les membres du Comité exécutif.

En 2024, le Comité exécutif a été directement impliqué lors de l'élaboration de l'analyse de double matérialité, via plusieurs de ses membres (Finance, Ressources Humaines, RSE) et le Président Directeur Général du Groupe. L'évaluation des IRO a été encadrée par la Direction des Risques et de la RSE garantissant ainsi une cohérence stratégique et une prise en compte des résultats au plus haut niveau de gouvernance.

Le responsable Reporting RSE et Projets Climat, en charge de collecter des informations répond directement à la Direction RACI et RSE.

Dans le cadre de la fixation de cibles permettant de répondre à des impacts, risques et opportunités, l'ensemble de cette chaîne de gouvernance interviendra.

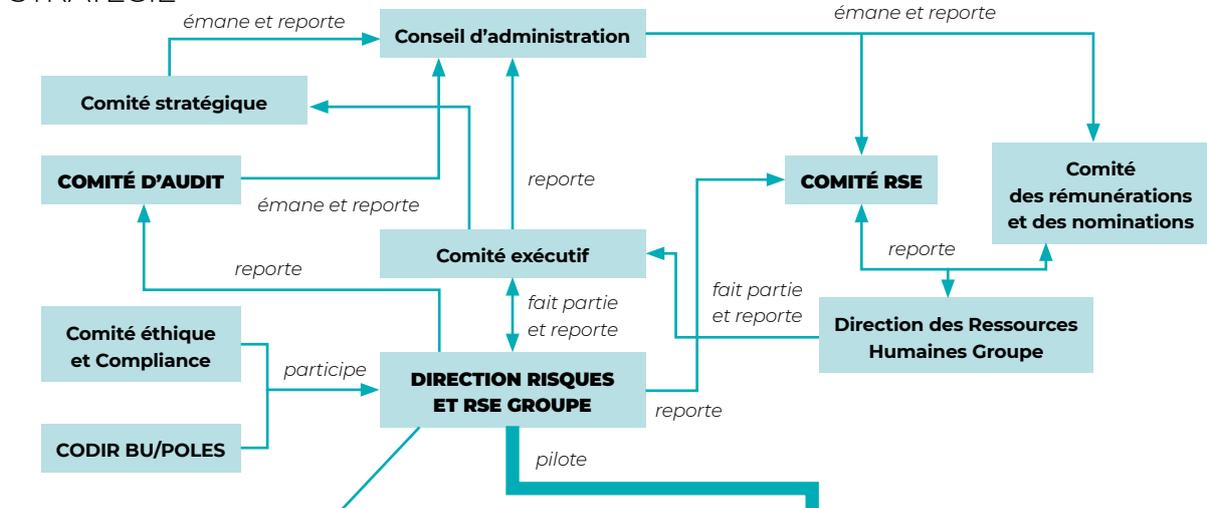
Pour s'assurer que les compétences nécessaires en matière de durabilité sont disponibles, GL events organise des formations régulières pour les administrateurs et membres du Comité exécutif sur les enjeux ESG. En 2023, par exemple, les administrateurs ont reçu une formation spécifique sur les enjeux climatiques, en lien avec l'ESRS E1 et les IRO qui en découlent, suivie en 2024 d'une formation portant sur la conformité avec la directive CSRD. Ces initiatives garantissent que les membres de la gouvernance possèdent les compétences nécessaires pour superviser efficacement les questions de durabilité.

L'entreprise reconnaît que la présence d'administrateurs salariés contribue à une plus grande transparence dans les décisions prises au sein des conseils, permettant aux salariés de mieux appréhender les orientations stratégiques de l'entreprise, bien que dans un environnement de gestion décentralisée, la déclinaison de ces orientations stratégiques revête des réalités très différentes pour les salariés. La présence d'administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires est encadrée par la loi.

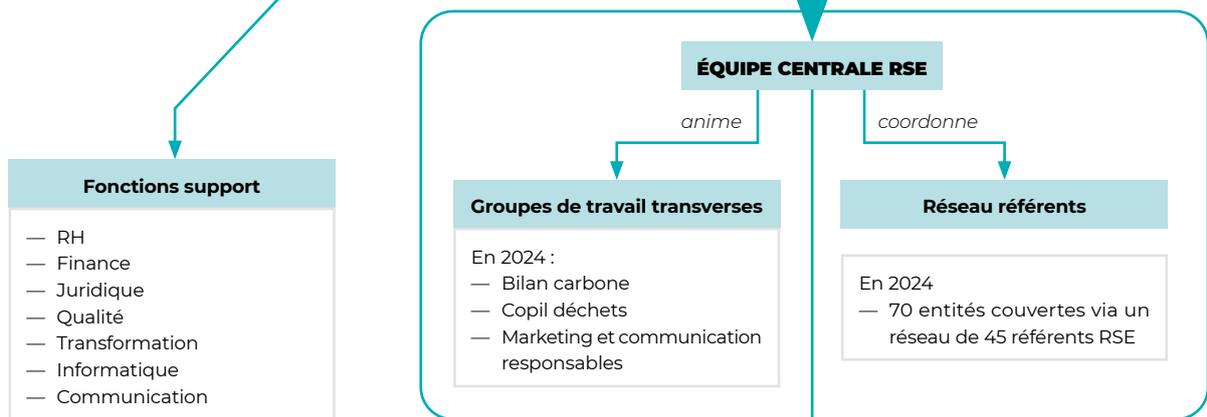
Comme présenté dans l'ESRS G1-1, lors de Comité d'audit et Conseil d'administration, la directrice juridique & compliance rend compte régulièrement de l'avancement du déploiement du programme Sapin II aux Administrateurs. En octobre 2022, l'ensemble des membres du COMEX et du Conseil d'administration ont reçu une formation « Prévenir efficacement la corruption Loi Sapin II Risques et bonnes pratiques » dispensée par le cabinet d'avocats FIDAL. Ils feront l'objet d'une nouvelle campagne de formation en 2025.

Présentation de la gouvernance du Groupe

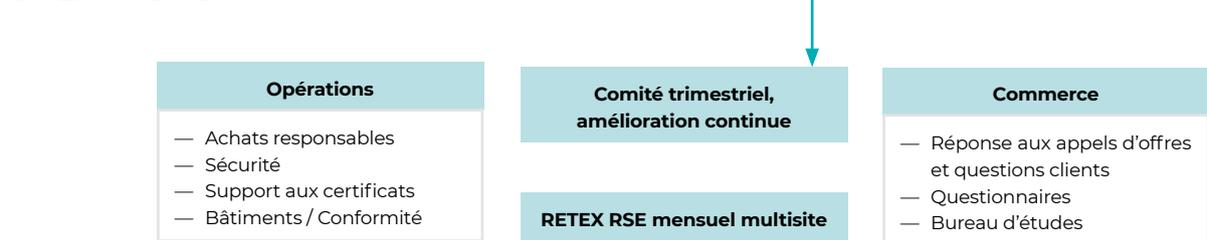
STRATÉGIE



MANAGEMENT



OPÉRATIONS



1.4 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2)

Les informations sur la fréquence et les modalités d'information des organes de gouvernance, leur prise en compte des impacts, risques et opportunités dans la stratégie et les décisions majeures, ainsi que la liste des sujets matériels abordés, sont présentées dans la section [ESRS 2 GOV-1](#), et la partie 4.3. Composition et fonctionnement du Conseil d'administration.

1.5 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3)

Conformément avec les informations présentées dans la partie 4.3. Composition et fonctionnement du Conseil d'administration, la politique de rémunération variable du Groupe GL events reflète son engagement en faveur des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ainsi, le Directeur Général Délégué voit une partie de sa rémunération variable conditionnée à l'atteinte d'objectifs liés à la performance environnementale, à l'engagement social et à la gouvernance éthique. Cet alignement stratégique est également étendu à l'ensemble des collaborateurs en France bénéficiant d'une rémunération variable, intégrant des critères ESG spécifiques. Ce dispositif vise à mobiliser toutes les équipes autour des objectifs de développement durable du Groupe, renforçant ainsi la cohérence et l'efficacité de sa démarche RSE à tous les niveaux de l'organisation.

Rémunération variable du Directeur Général Délégué (DGD)

La part variable de la rémunération du Directeur Général Délégué, pouvant atteindre 40 % de la rémunération globale, sera déterminée pour l'exercice 2024 selon des critères quantitatifs (50 %) et qualitatifs (50 %). Les critères quantitatifs sont liés à la performance opérationnelle et financière, tandis que les critères qualitatifs intègrent notamment des objectifs stratégiques, dont les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, représentent 20 % des critères qualitatifs.

Le DGD sera évalué sur la mise en œuvre de la stratégie RSE du Groupe, avec un accent sur la réduction de l'empreinte carbone, la diversité et de l'inclusion, le bien-être au travail, ainsi que l'adoption de meilleures pratiques de conduite des affaires.

À ce stade, la rémunération variable du DGD n'est pas évaluée au regard d'objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Comme précisé dans la présentation des objectifs (ESRS E1-2), ces objectifs sont en cours de structuration et fiabilisation au travers de l'état de durabilité. En conséquence,

aucun pourcentage de la rémunération comptabilisée sur la période en cours n'est lié à des considérations climatiques fondées sur des cibles de réduction d'émissions.

Missions du comité des nominations et rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations détermine en début d'année la rémunération des managers du Groupe pour l'année en cours et s'assure de l'exhaustivité, la cohérence et l'équilibre entre les différents éléments qui composent ladite rémunération. Il définit également les critères d'attribution des objectifs qualitatifs (développement/RSE/transformation digitales/...). En outre, le Comité des rémunérations et des nominations est chargé d'examiner les propositions de plans d'attribution de stock-options et actions gratuites. Le Comité des nominations et des rémunérations est informé des arrivées/départs des principaux managers et est consulté sur les nominations et les renouvellements des membres du Conseil d'administration et des dirigeants mandataires sociaux. Il traite également de la question du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en relation avec la Direction des ressources humaines.

Rémunération variable des collaborateurs en France

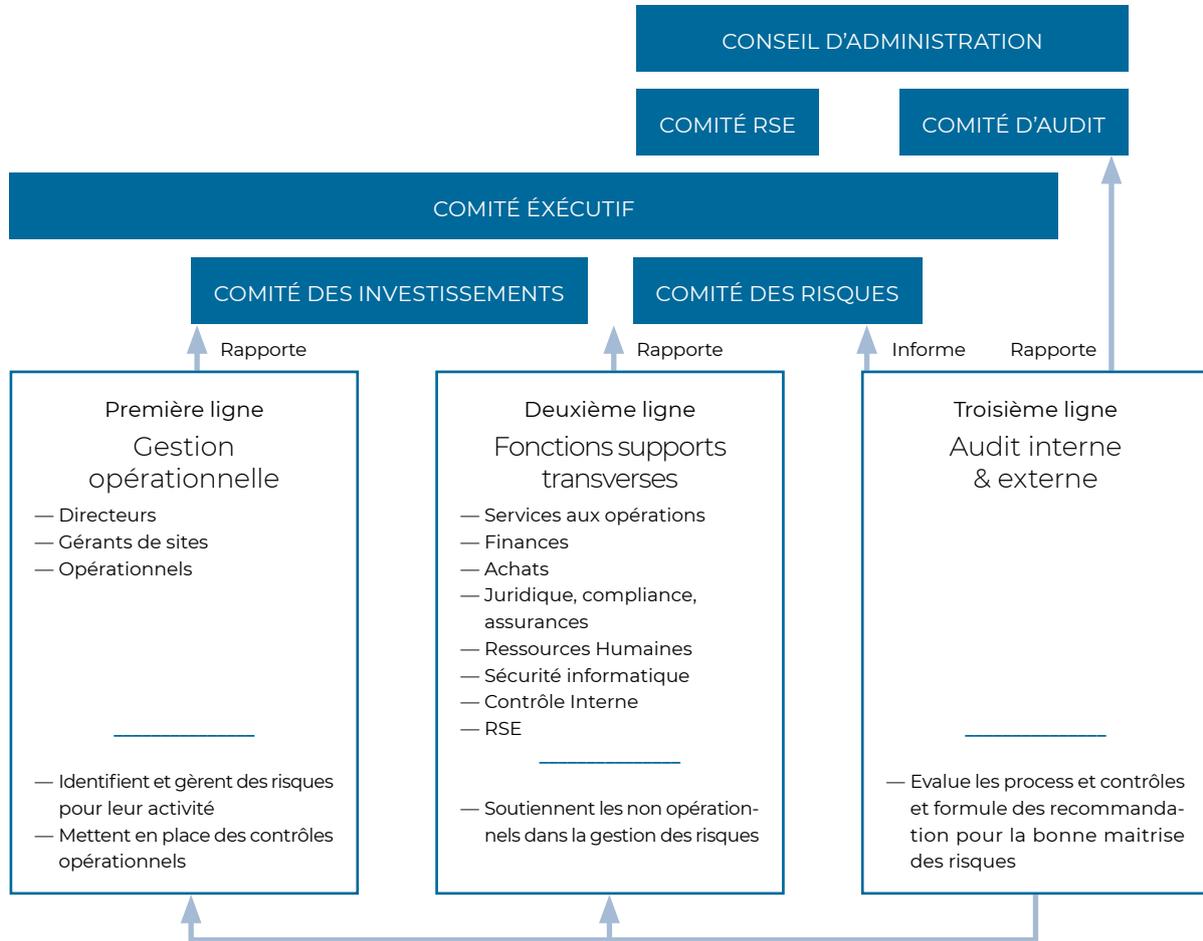
Depuis 2023, GL events a intégré des politiques de rémunération liées à la durabilité pour les collaborateurs en France disposant d'une prime sur objectif avec une part variable. Les critères, adaptés par département, sont définis par les managers en fonction des responsabilités. Par exemple, le contrôle de gestion aide à collecter des indicateurs RSE, les achats intègrent des critères RSE pour les fournisseurs, et les directions techniques assurent la conformité réglementaire des bâtiments. La part variable liée à la durabilité varie de 5% à 20%, pilotée par le département RH.

1.6 Déclaration sur la vigilance raisonnable (GOV-4)

Table de concordance entre les éléments essentiels de la diligence raisonnable (en matière d'impact sur les personnes et sur l'environnement) et les informations de la Déclaration relative à la durabilité de GL events.

| Éléments essentiels de la vigilance raisonnable | Paragraphes dans l'état de durabilité |
|---|--|
| a) Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique | ESRS 2 : Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1) ESRS 2 : Cartographie des parties prenantes et présentation du modèle d'affaires (SBM-1) |
| b) Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable | ESRS 2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2) |
| c) Identifier et évaluer les impacts négatifs | ESRS 2 : Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1) |
| d) Agir pour remédier à ces impacts négatifs | <p>ESRS E1 : Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2)</p> <p>ESRS E2 : Politiques en matière de pollution (E2-1)</p> <p>ESRS E3 : Politiques en matière de ressources hydriques et marines (E3-1)</p> <p>ESRS E4 : Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique (E4-2)</p> <p>ESRS E5 : Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1)</p> <p>Politiques concernant le personnel de l'entreprise (S1-1)</p> <p>ESRS S2 : Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)</p> <p>ESRS S4 : Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux (S4-1)</p> <p>ESRS G1 : Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1)</p> |
| e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer | <p>ESRS E1 : Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6)</p> <p>ESRS E2 : Pollution de l'air, de l'eau et des sols (E2-4)</p> <p>ESRS E3 : Consommation d'eau (E3-4)</p> <p>ESRS E4 : Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes (E4-5)</p> <p>ESRS E5 : Flux de ressources entrants (E5-4)</p> <p>ESRS E5 : Flux de ressources sortants (E5-5)</p> <p>ESRS S1 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)</p> <p>ESRS S1 : Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise (S1-7)</p> <p>ESRS S1 : Couverture des négociations collectives et dialogue social (S1-8)</p> <p>ESRS S1 : Indicateurs de diversité (S1-9)</p> <p>ESRS S1 : Salaires décents (S1-10)</p> <p>ESRS S1 : Protection sociale (S1-11)</p> <p>ESRS S1 : Personnes handicapées (S1-12)</p> <p>ESRS S1 : Indicateurs de formation et de développement des compétences (S1-13)</p> <p>ESRS S1 : Indicateurs de santé et de sécurité (S1-14)</p> <p>ESRS S1 : Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15)</p> <p>ESRS S1 : Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) (S1-16)</p> <p>ESRS S2 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S2-5)</p> <p>ESRS S4 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S4-5)</p> |

1.7 Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité (GOV-5)



Le contrôle interne est l'affaire de tous, des dirigeants aux opérateurs ainsi que toutes les fonctions supports. Afin d'identifier, de prévenir et de limiter les risques, l'environnement de contrôle interne du Groupe se base sur le modèle normatif de gestion des risques autour des trois lignes de maîtrise.

Les organes de gouvernance constitués notamment par le Conseil d'administration et ses émanations (le Comité d'audit et le Comité RSE) et le Comité exécutif se distinguent des trois lignes de maîtrise et sont nécessaires à toute approche globale des systèmes de gestion des risques. Ce sont les principales parties prenantes auxquelles chacune des trois lignes de maîtrise apporte un appui.

Dans le cadre du modèle des trois lignes de maîtrise :

- La première ligne de maîtrise correspond aux contrôles pilotés par le management opérationnel et les contributeurs à la CSRD,
- La deuxième ligne de maîtrise est celle des différentes fonctions instituées par le management pour assurer le suivi du contrôle de gestion environnemental et social,
- La troisième ligne de maîtrise est celle de l'assurance objective fournie par l'audit interne et l'audit externe (auditeurs de durabilité).

Chaque acteur de cet environnement rapporte au Comité exécutif et/ou aux organes de gouvernance ou leur émanation

interne (Comité RSE, comité d'Audit).

Depuis 2022, la RSE est représentée au Comité exécutif par la Directrice Risques et RSE afin d'accélérer la transformation environnementale et sociétale des activités. La création du département Risques et RSE est un véritable atout afin d'adresser aux mieux les nouvelles ambitions en matière de reporting de durabilité.

L'équipe centrale RSE anime au quotidien des groupes de travail transverses afin d'appréhender les différents enjeux et opportunités de transformation et coordonne un réseau de référents dédiés. Les données de durabilité sont extrêmement diverses d'une part par leur étape de production hétérogène, et d'une autre part par la multitude d'acteurs qui existent pour y contribuer. Il est donc essentiel d'identifier, d'évaluer et de prioriser les risques à mettre sous contrôle et de comprendre les flux de données impactant le reporting de durabilité. Afin de pouvoir répondre aux nouvelles exigences de l'EFRAG en matière de reporting de durabilité, la Direction Risques et RSE s'est dotée d'un Responsable Reporting RSE et Projets Carbone. Ses missions principales sont d'assurer la collecte et la remontée des données de déclaration de performance extra-financière en collaboration avec les parties prenantes, tout en garantissant l'exactitude et l'exhaustivité des données reportées. Il coordonne également le process de récolte et de calcul d'empreinte carbone, participe à des projets de

calcul et de réduction d'empreinte carbone, avec les plans d'actions associées.

Depuis 2023, l'équipe RSE a créé un référentiel de reporting des données environnementales et de gouvernance à l'attention des contributeurs du reporting et des auditeurs de durabilité. Ce document regroupe les définitions des indicateurs, les contrôles de niveau 1 et 2 à réaliser, les sources utilisées pour collecter les données, et toute autre information pouvant être nécessaire à la bonne compréhension du reporting. Ce document a été revu et validé par le département Risque, Audits et Contrôle Interne.

En 2024, afin de garantir une cohérence dans l'ensemble des travaux menés, le Conseil d'administration du Groupe a nommé le Collège des Commissaires aux Comptes en qualité d'auditeurs de durabilité. Ces derniers sont missionnés d'évaluer l'environnement de contrôle interne du Groupe et apportent un point de vue indépendant et objectif lors de l'examen des états financiers et extra-financiers. En tant qu'auditeurs de durabilité, les Commissaires aux Comptes ont audité la double matérialité ainsi que le protocole de reporting émis. L'équipe risques, audit et contrôle interne effectue également des revues de qualité qualitative et quantitative (contrôle arithmétique) lors de la production de l'état de durabilité.

En 2025, les départements RACI et RSE démarreront la formalisation et le déploiement des Golden Rules RSE. Ces règles de contrôle interne, constituant les fondamentaux en matière de gestion environnementale et sociale, seront déployées sur l'ensemble des activités et des pôles du Groupe. Ces dernières s'assureront que l'ensemble des entités du Groupe suivent les politiques, objectifs, indicateurs définis dans l'état de durabilité. Ces Golden Rules RSE encadrent également le référentiel de reporting des données environnementales et sociétales.

Le périmètre d'intervention pour chaque acteur est tous métiers, tous pôles en France et à l'international.

Depuis juillet 2023, avec la contribution des forces opérationnelles et support, une équipe projet constituée du Responsable Reporting RSE et Projet Carbone ainsi que les membres de l'équipe risques, audit et contrôle interne a été nommée. Cette équipe est missionnée pour déployer de manière conjointe la double matérialité ainsi que l'environnement de contrôle associé. Les missions de cette équipe projet se sont articulées autour de trois axes :

- Déploiement de la double matérialité en conformité avec les attentes de l'EFRAG et en cohérence avec la méthodologie de gestion des risques du Groupe
- Déploiement d'une méthodologie conjointe dans la qualification des points de collectes et de leur audibilité. L'équipe projet a également porté une attention particulière à la justification et à la traçabilité des données.
- Adaptation et structuration de l'environnement de contrôle interne associé

L'ensemble du projet s'aligne sur le planning de clôture des résultats financiers qui est validé par les membres de la direction du Groupe : finance, juridique, RH, communication, risques et RSE.

Également, en 2025, GL events prévoit également d'étudier la possibilité d'un projet de gestion des données RSE (*data Hub*) avec le département digital du Groupe. En automatisant la collecte et la consolidation des données, GL events souhaite mettre en place des contrôles internes automatisés permettant d'améliorer la qualité et l'exhaustivité des données.

1.8 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les éléments suivants :

- Le modèle économique de GL events ci-dessous.
- La cartographie des parties prenantes est présentée dans l'ESRS 2 BP-1.
- Une description de l'effectif (5 936 collaborateurs) de GL events est présenté au chapitre *Caractéristiques des salariés de l'entreprise* (ESRS 2 SI-6).
- La ventilation du total des revenus (1 634M€) de GL events est présentée dans la partie 2 de l'URD *GL events, métiers & marchés*.
- Les enjeux en matière de durabilité sont présentés dans l'analyse de double matérialité au chapitre *Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels* (IRO-1) et *Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise* (IRO-2). Ces enjeux couvrent l'ensemble des continents où le Groupe opère : Europe (France, Hongrie, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie, Belgique, Monaco, Turquie, Espagne), Moyen-Orient (Arabie saoudite, Émirats Arabes Unis), Amérique du Sud (Chili, Brésil), Amérique du Nord (Etats-Unis d'Amérique), Afrique (Afrique du Sud) et Asie (Chine, Japon)

Cartographie des parties prenantes

L'identification des parties prenantes constitue une étape essentielle pour assurer la pertinence et la cohérence de la politique RSE de GL events. La cartographie des parties prenantes, présentée dans l'ESRS 2 BP-1, permet d'identifier les acteurs clés susceptibles d'influencer ou d'impacter directement le modèle d'affaires de GL events, ainsi que celles sur lesquelles le Groupe peut exercer une influence ou un impact direct.

Présentation du modèle d'affaires

La chaîne de valeur de GL events commence en amont avec tous les acteurs impliqués dans son réseau de fournisseurs de services et produits (dont matières premières), indispensables pour soutenir ses activités d'organisation d'événements, de services et de gestion de sites. Ces acteurs incluent notamment les prestataires de services, les fournisseurs de matériel, ainsi que les entreprises de logistique.

En aval, la chaîne de valeur de GL events se concentre sur l'expérience des utilisateurs finaux, tels que les visiteurs, les exposants et les organisateurs d'événements, ainsi que les sites d'accueil. Les exposants et les organisateurs, qui proviennent de divers secteurs d'activité, collaborent avec GL events pour louer et aménager des espaces, ou pour organiser des événements dans des sites gérés ou non par le Groupe. La satisfaction des visiteurs, en tant qu'utilisateurs finaux de ces espaces, est cruciale pour fidéliser les clients et assurer la réussite des événements.

GL events se positionne comme un prestataire global couvrant l'ensemble du processus, de la conception et la production des événements jusqu'à leur exploitation et leur gestion opérationnelle. Ce positionnement permet à l'entreprise de maîtriser différents aspects de ses activités, allant de l'organisation d'événements à la gestion et à l'optimisation des sites. Ainsi, les pôles internes de GL events, tels que Live, Venues et Exhibitions, jouent également un rôle parmi les parties prenantes externes identifiées.

GL events maintient des liens étroits avec ses parties prenantes, parmi lesquelles se trouvent non seulement les acteurs de sa chaîne de valeur, mais aussi ses collaborateurs, ses partenaires financiers, les associations, les communautés locales et les autorités publiques. Les collaborateurs de GL events sont pleinement intégrés aux activités de l'entreprise, contribuant activement à son succès. Les communautés locales sont également des partenaires clés, car elles font partie de l'environnement immédiat des opérations de GL events. Les autorités publiques, qu'il s'agisse des élus, de l'administration, des fédérations professionnelles ou des organismes de régulation, jouent un rôle important en façonnant le cadre réglementaire dans lequel évolue l'entreprise. De plus, les

partenaires financiers, incluant les investisseurs et les banques, fournissent les ressources nécessaires pour permettre à GL events de développer et de gérer ses activités.

La chaîne de valeur de GL events est complexe. En effet, les entités du pôle Live, Exhibitions et Venues sont clients et fournisseurs entre elles, tout en faisant appel à des prestataires et des clients externes. L'ensemble de cette chaîne de valeur se retrouve au service d'un événement. Une gestion efficace de cet écosystème permet à GL events d'offrir des événements et des espaces de qualité, répondant aux attentes de ses parties prenantes tout en participant au développement socio-économique des territoires.

1.9 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)

GL events reconnaît l'importance de la prise en compte des intérêts et points de vue de ses parties prenantes internes comme externe. Ainsi, pour en tenir compte, GL events a mis en place diverses modalités d'échange avec ses parties prenantes. Celles-ci permettent au Groupe d'ajuster les événements et prestations aux attentes du marché et des parties prenantes. La cartographie des parties prenantes est présentée dans l'[ESRS 2 BP-1](#).

| Interne / externe | Catégorie | Partie prenante | Modalités d'échange |
|-------------------|--------------------|---|--|
| Externe | Acteurs financiers | Banques et investisseurs | Réunions régulières, rapports financiers, sessions de questions-réponses, intégration des critères ESG dans les financements, réponses questionnaires, conférences. |
| Externe | Acteurs publics | Pouvoirs publics | Participation à des consultations publiques (exemple décret tertiaire). |
| Externe | Acteurs publics | Délégués | Echanges réguliers avec les délégués des sites en gestion. |
| Externe | Acteurs publics | Acteurs socio-économiques des territoires | Partenariats locaux, participation à des initiatives de type Conventions des Entreprises pour le Climat (CEC), consultations achats, réponses et analyses des sollicitations (étudiants, startup...). |
| Externe | Clients | Concurrents | Participations conjointes à des associations professionnelles (UNIMEV/ UFI/etc.), échanges d'information sur des sujets spécifiques (ex : calcul des émissions carbone dans le secteur de l'événementiel). |
| Externe | Clients | Clients | Enquêtes de satisfaction, réunions clients, réponses à appels d'offres et sollicitations, prestations. |
| Externe | Clients | Visiteurs | Sondages post-événements, canaux de communication dédiés (réseaux sociaux applications, expérience digital visiteurs). |
| Externe | Environnement | Planète | Veille sur les enjeux ESG et formations dédiées (type fresque du climat). |
| Externe | Fournisseurs | Fournisseurs de produits | Audits fournisseurs, échanges et réunions. |
| Externe | Fournisseurs | Prestataires de services | Echanges et réunions. |
| Externe | Fournisseurs | Travailleurs de la chaîne de valeur | Contrôle sur le montage et démontage d'événements, échanges informels. |
| Interne | Interne | Collaborateurs | Enquêtes de satisfaction interne, entretiens annuels, CSE si applicable, RETEX RSE, ateliers, boîte à idées, sollicitation d'enquête thématique (IA, mobilité...). |
| Interne | Interne | Entités - clients | COMEX / CODIR de pôle et d'entité, réunions de coordination |
| Interne | Interne | Entités - fournisseurs | CODIR de pôle, d'entité et réunions de coordination |
| Interne | Interne | Top management | COMEX Groupe / CODIR de pôle, comités spécialisés issus du Conseil d'administration (Comité RSE / audit) |
| Interne | Interne | Représentants du personnel si applicable | Réunions avec les comités sociaux et économiques, sessions d'information. |
| Externe | Institutions | Médias / presse | Conférences de presse, interviews, réseaux sociaux, réponses aux sollicitations |
| Externe | Territoires | Société civile | veille sur les enjeux ESG |
| Externe | Territoires | Associations | Adhésion à des réseaux sectoriels, participation aux travaux de réflexion collective, échange avec le monde associatif |
| Externe | Institutions | Institutionnels (y compris fédérations de métier / organisation professionnelles) | Participation aux discussions sectorielles (UNIMEV / UFI etc.) et enquêtes spécifiques |
| Externe | Territoires | Autres partenaires | Echanges et réunions, réponses et analyses des sollicitations (SPL, club de quartier...) |

L'objectif de ces échanges avec les différentes parties prenantes est de mesurer leur satisfaction, comprendre leurs envies, intérêts, craintes, et points de vue sur les activités de GL events. En effet, les parties prenantes de GL events expriment des attentes variées et convergentes autour des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Les banques et investisseurs attendent une performance financière solide tout en intégrant des critères de durabilité, tandis que les pouvoirs publics et les délégués portent une attention particulière au respect des réglementations, à la contribution socio-économique locale et à la transparence des pratiques. Les acteurs socio-économiques des territoires, les clients et les visiteurs attendent des événements de qualité, innovants et responsables, avec un impact environnemental réduit et une expérience optimisée. Du côté des fournisseurs, prestataires et travailleurs de la chaîne de valeur, les priorités se concentrent sur des relations équitables, la juste rémunération et le respect des normes sociales et environnementales. Les collaborateurs et le top management souhaitent un cadre de travail stimulant, inclusif et engagé, avec une gouvernance éthique et une reconnaissance des performances. Enfin, la société civile, les associations, les médias et les institutions peuvent attendre notamment de GL events un

rôle catalyseur dans la transition écologique, le dialogue social et le développement durable des territoires où il opère. L'ensemble de ces attentes façonne la stratégie du Groupe pour répondre aux défis contemporains tout en renforçant sa responsabilité sociétale. De par son modèle d'affaires intégré, les différentes entités du Groupe peuvent être clientes et fournisseurs entre elles. Par exemple, le pôle Live, en charge de la production et de la logistique événementielle, loue du matériel auprès du pôle Exhibitions pour la réalisation de ses salons. De son côté, le pôle Venues, gestionnaire de sites événementiels, accueille les salons et expositions organisés par le pôle Exhibitions. Cette dynamique interne offre au Groupe une compréhension approfondie des enjeux économiques, opérationnels et relationnels. Ainsi, les enseignements tirés de ces synergies internes renforcent la capacité de GL events à répondre de manière proactive et pertinente aux attentes de ses clients, partenaires, fournisseurs et autres parties prenantes externes, tout en favorisant l'innovation et l'excellence dans ses métiers en France comme à l'international. Les résultats de ces différentes consultations, échanges, enquêtes et sondages, sont pris en compte lors des différents comités de pilotage et de direction.

1.10 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)

Au total, 31 impacts, risques et opportunités ont été évalués et 27 d'entre eux sont qualifiés comme étant matériels pour GL events au regard de leur matérialité financière et/ou d'impact. Les enjeux matériels sont ceux qui ont un score supérieur à 3 sur 5 dans lors de la quantification des risques. Afin de gagner en lisibilité, les 27 IRO ont été regroupés par enjeux pour GL events. Le détail des IRO par enjeux est présenté dans la partie qui suit.

| ESRS | Enjeux RSE GL events | Objectifs de Développement Durable de l'ONU |
|---|--|--|
| ESRS E1 - Changement climatique | <ul style="list-style-type: none"> · Développement de nouveaux salons, produits et services pour répondre aux enjeux du changement climatique · Non-adaptation à des aléas climatiques extrêmes · Transition bas-carbone du secteur de l'événementiel · Transition énergétique |    |
| ESRS E2 - Pollution | <ul style="list-style-type: none"> · Pollution de l'air liée à la chaîne logistique |  |
| ESRS E3 - Ressources hydriques et marines | <ul style="list-style-type: none"> · Raréfaction des ressources en eau |  |
| ESRS E4 - Biodiversité et écosystème | <ul style="list-style-type: none"> · Dégradation de la biodiversité sur les sites |  |
| ESRS E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire | <ul style="list-style-type: none"> · Eco-conception des produits · Gestion des déchets sur les événements · Défaillance du modèle locatif du Groupe |   |
| ESRS G1 - Conduite des affaires | <ul style="list-style-type: none"> · Ethique des affaires et corruption · Défaillance du modèle locatif du Groupe |   |
| ESRS S1 - Personnel de l'entreprise | <ul style="list-style-type: none"> · Conditions de travail des collaborations · Diversité, équité et inclusion des collaborateurs · Formation et développement des collaborateurs · Santé-sécurité des collaborateurs |      |
| ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur | <ul style="list-style-type: none"> · Santé-sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur |  |
| ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux | <ul style="list-style-type: none"> · Sûreté des événements |  |
| ESRS Entity-specific | <ul style="list-style-type: none"> · Cybersécurité et protection des données de la vie privée |   |

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été créés par les Nations Unies pour tracer la voie vers un avenir meilleur et plus durable pour l'ensemble de la population, en abordant les défis mondiaux tels que la pauvreté, les inégalités, le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la prospérité, la paix et la justice.

Depuis 2022, le Groupe GL events a choisi de communiquer les ODD sur lesquels il contribue. Suite à l'analyse de double matérialité, GL events contribue maintenant à 14 Objectifs de Développement Durable qui sont pertinents pour ses activités, sa structure organisationnelle, sa présence géographique et ses parties prenantes.

ESRS E1 Développement de nouveaux salons, produits et services pour répondre aux enjeux du changement climatique

Opportunité : Développement de nouveaux salons, produits et services pour répondre aux enjeux du changement climatique | Amont, activités propres, aval | Moyen-terme

Impact positif : Soutenir la transition environnementale avec le développement de nouveaux salons, produits et services pour répondre aux enjeux du changement climatique | Activités propres, aval | Moyen-terme

GL events identifie une opportunité dans le développement de nouvelles solutions pour répondre aux défis du changement climatique, générant un impact positif.

Par exemple, au travers de la division Greentech+ du pôle Exhibitions, qui organise des salons dédiés à la transition bas-carbone. Ou bien avec la division Première Vision qui a développé une politique RSE propre à sa filière en mettant en avant des exposants durables. Ou enfin avec le pôle Live qui innove en développant d'un service d'installation de centres d'hébergement d'urgence suite à des aléas climatiques externes. En participant activement aux efforts d'adaptation et d'atténuation, GL events renforce sa réputation, attire une clientèle engagée et développe des partenariats avec des institutions publiques et des associations. Bien que l'exploitation de cette opportunité reste modérée, la demande croissante pour ces solutions devrait permettre à GL events de poursuivre son développement et sa résilience vis-à-vis de l'évaluation des marchés.

Par ailleurs, les initiatives portées par Greentech+ contribuent positivement à la transition bas-carbone des sociétés et des acteurs économiques. Ces salons touchent principalement un public français, mais commencent à s'étendre à l'international, notamment au Chili et au Canada avec le salon Hyvolution. En promouvant des technologies vertes et des solutions bas-carbone, GL events joue un rôle de facilitateur dans la lutte contre le changement climatique. L'ampleur de cet impact est considérée comme modérée, car le Groupe n'agit pas directement sur les solutions, mais permet leur diffusion. GL events anticipe une forte hausse de la demande pour des initiatives facilitant la transition bas-carbone et ambitionne d'étendre cette dynamique durable à l'ensemble de ses salons, au-delà de la division Greentech+. Cette tendance renforce l'engagement de GL events en faveur d'un secteur événementiel plus durable et résilient face aux défis climatiques. Les politiques, indicateurs et actions sont présentés au sein de l'ESRS E1-2. Plus précisément, la politique *Soutenir la transition vers des économies décarbonées et résilientes par division* couvre ces deux IRO.

ESRS E1 Non-adaptation à des aléas climatiques extrêmes

Risque : Dommages sur site et la chaîne de valeur liés à une non-adaptation à des aléas climatiques extrêmes | Amont, activités propres, aval | Moyen-terme

Impact : Dommages sociaux d'une non-adaptation à des aléas climatiques extrêmes | Amont, activités propres, aval | Moyen-terme

Les aléas climatiques peuvent représenter également un risque financier pour GL events en raison de leur intensité ou fréquence anormale. Ces phénomènes incluent des aléas hydrologiques, tels que les inondations et les pluies intenses, ainsi que des aléas atmosphériques tels que les tempêtes, sécheresses et vagues de chaleur. Ces événements peuvent entraîner des conséquences sur les activités de GL events. Les

projections indiquent une augmentation des températures mondiales atteignant +1,5 °C d'ici 2030, +2,7 °C en 2050 et +3,2 °C en 2100.

Ces aléas climatiques extrêmes, de plus en plus fréquents ou intenses partout dans le monde, pourraient donc engendrer des retards (fortes chaleurs lors d'un montage) ou des annulations d'événements (inondation), en particulier sur les sites Venues. Mais également, pour le pôle Live, cela pourrait engendrer des impacts sur le calendrier des livraisons et donc, in fine, la tenue d'un événement pour tous les métiers.

Par conséquent, en 2024, GL events a lancé en collaboration avec Ekodev une étude des risques climatiques sur ses sites Venues en Europe. Les résultats de l'étude et plan de déploiement sont présentés dans l'ESRS E1 SBM-3.

ESRS E1 Transition bas-carbone du secteur de l'événementiel

Risque : Enjeux financiers de la transition bas-carbone du secteur de l'événementiel | Amont, activités propres, aval | Moyen-terme

Impact : Emissions de gaz à effet de serre du secteur de l'événementiel | Amont, activités propres, aval | Moyen-terme

En tant qu'acteur mondial de référence dans les métiers de l'événementiel, GL events doit faire évoluer son modèle d'affaires afin de s'adapter aux défis du changement climatique. Pour les organisateurs, il est nécessaire de réduire l'empreinte carbone des événements en adoptant des pratiques plus durables dans leurs relations avec les partenaires et chaîne de valeur. La mobilité des visiteurs est le premier poste d'émissions pour les organisateurs d'événement. C'est donc un des principaux leviers de décarbonation à activer pour limiter les émissions liées à leurs déplacements. Pour les Parcs d'Exposition et Centres de Congrès, le bilan carbone se répartit entre les consommations d'énergies, les prestations de restaurations, et la gestion des déchets. Pour activer les différents leviers de décarbonation, les gestionnaires des sites contribueront, avec leurs délégués, à rénover leurs bâtiments, envisager leur modernisation, revoir leurs prestations de restauration et intégrer de nouvelles solutions dans leur gestion des déchets. Enfin, pour les prestataires, cette transition implique l'alignement sur de nouvelles réglementations environnementales (ex : l'interdiction de

l'usage de certains matériaux), ce qui pourrait engendrer des surcoûts liés à l'adoption de nouvelles technologies ou à la transformation des chaînes logistiques. Par exemple, la Taxonomie Européenne impose via les DNSH (Do no Significant Harm) la non-utilisation de certaines matières et molécules afin de pouvoir attester que les activités locatives du pôle Live sont alignées, voir le chapitre 2 relatif à la Taxonomie..

Les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de GL events représentent un impact environnemental significatif. Le bilan carbone 2023 du Groupe s'élève à 360 255 tCO₂e. Les principales sources d'émissions proviennent des achats, des déplacements et de la consommation énergétique. La répartition des émissions par pôle est présentée dans l'[ESRS E1-6](#).

L'incapacité de GL events à se conformer aux nouvelles attentes environnementales pourrait présenter un risque. Cela pourrait entraîner une perte de compétitivité, la remise en cause de partenariats et donc un impact sur le chiffre d'affaires. Par ailleurs, la pression croissante des clients, visiteurs, régulateurs et investisseurs pour des pratiques plus responsables pourrait conduire à un accès restreint aux financements, ou encore à des atteintes sur la réputation du Groupe à l'échelle nationale et internationale.

Les politiques, indicateurs et actions sont présentés au sein de l'[ESRS E1-2](#).

ESRS E1 Transition énergétique

Risque : Risques opérationnels et financiers de la transition énergétique sur les sites | Activités propres | Moyen-terme

Impact : Emissions de gaz à effet de serre des consommations d'énergie | Amont, activités propres, aval | Court-terme

L'instabilité politique croissante et les tensions géopolitiques sur les ressources énergétiques accentuent la volatilité des marchés et entraînent une inflation durable des prix de l'énergie. Cette évolution a des répercussions significatives sur les activités nécessitant d'importantes consommations énergétiques, comme celles du pôle Venues. La transition énergétique constitue donc un risque opérationnel et financier

pour les centres de congrès, zéniths et Parcs d'Exposition du pôle Venues. Ces sites représentent en 2023 plus de 80% des consommations d'énergie du Groupe. La hausse des prix de l'énergie encourage également les sites dans une réduction des consommations d'énergie, pouvant générer à court-terme des coûts afin de rénover des infrastructures.

Également, les consommations d'énergies représentent une part significative des émissions carbonées du Groupe avec plus de 30 000 teqCO₂.

Les politiques, indicateurs et actions sont présentés au sein de l'[ESRS E1-2](#). Plus précisément, la politique *Transition énergétique du pôle Venues* couvre ces deux IRO.

ESRS E2 Pollution de l'air liée à la chaîne logistique

Impact : Conséquences de pollution de l'air liée à la chaîne logistique sur les populations locales | Activités propres, aval | Moyen-terme

La pollution de l'air touche principalement les populations résidentes dans les grandes villes, à proximité des axes de circulation où l'air est difficile à renouveler. En France, la pollution de l'air est responsable de 48 000 décès par an.

GL events considère la pollution de l'air de son activité via ses véhicules en propriété utilisés par le Groupe pour assurer la livraison, le déplacement de ses collaborateurs et la mise en place du matériel événementiel.

Ces activités, souvent réalisées sur des périodes courtes et intenses, entraînent une concentration des émissions autour des lieux d'événements et l'acheminement des produits et services nécessaires. Dans ce contexte, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), en vigueur en France, vise à accélérer la transition vers une mobilité plus durable en imposant

notamment des obligations de verdissement des flottes de véhicules pour les entreprises. Conscient de cet enjeu réglementaire et environnemental et sociétal, GL events s'engage à réduire l'impact de ses véhicules en développant des solutions alternatives moins polluantes et en renouvelant progressivement sa flotte avec des véhicules à faibles émissions. Par ces actions, le Groupe souhaite limiter ses effets sur la qualité de l'air et contribuer à la protection de la santé des populations locales.

La politique, actions et cible sont présentés dans l'[ESRS E2-1](#). Plus précisément, voir la politique *Verdissement de la flotte de véhicules française*.

* <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2016/impacts-sanitaires-de-la-pollution-de-l-air-en-france-nouvelles-donnees-et-perspectives>

ESRS E3 Raréfaction des ressources en eau

Risque : Raréfaction des ressources en eau sur les sites | Activités propres | Moyen-terme

La raréfaction des ressources en eau constitue un enjeu croissant à l'échelle mondiale, accentué par plusieurs facteurs : le changement climatique favorisant les sécheresses et pénuries, la croissance démographique, l'augmentation des besoins en eau pour l'agriculture et les conflits géopolitiques potentiels autour de cette ressource.

Une interruption ou une diminution de l'approvisionnement en eau pourrait perturber les événements et entraîner des coûts supplémentaires. En effet, l'eau est utilisée sur site pour les sanitaires, le nettoyage, les prestations de restauration et participe directement au bien-être des parties prenantes sur site. Au sein de GL events, les impacts du Groupe sur la raréfaction des ressources en eau sont considérés au niveau local et plus particulièrement sur les sites gérés par le pôle Venues. Ces centres de congrès, parcs d'expositions ou zéniths représentent

80% des consommations du Groupe en 2023.

Chaque site du Groupe s'approvisionne sur des nappes phréatiques ou des sources d'eau douce différentes. Donc, la sensibilité au stress hydrique des zones géographiques où GL events opère, diffère d'un site à un autre. Ainsi, la raréfaction de l'eau induit une vigilance particulière dans les zones à stress hydrique, nécessitant des actions pour assurer une gestion durable des ressources en eau sur les sites concernés en lien avec les réglementations en vigueur.

La construction des plans d'actions visant à diminuer l'impact se fera en collaboration avec les délégués et les collectivités locales, selon les réglementations et obligations contractuelles en vigueur.

Une cartographie du stress hydrique actuelle et future a été réalisée sur les sites Venues du Groupe. Les résultats sont présentés dans l'[ESRS 3 IRO-1](#).

* <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/water-and-sanitation/>

ESRS E4 Dégradation de la biodiversité sur les sites

Impact : Dégradation de la biodiversité sur les sites | Activités propres | Moyen-terme

La dégradation de la biodiversité constitue un enjeu émergent pour GL events sur ces sites Venues et les installations temporaires du pôle Live. Cet impact peut être lié à des facteurs tels que la pollution, le choix d'emplacements non durables, ou encore des systèmes de recyclage obsolètes. En France, 1043 espèces sont vulnérables ou en danger*, ce qui induit à GL events de prendre en compte l'impact de ses activités sur les habitats naturels et les espèces qui les peuplent.

Le pôle Venues accueille (et organise) des événements sur les sites qu'il gère. Via les bâtiments, mais également les parkings entourant ces derniers, les parcs d'exposition, centres de congrès et Zéniths du pôle Venues sont principalement des espaces artificialisés. Les sites peuvent donc contribuer à l'érosion de

la biodiversité en raison de cette artificialisation des sols qui est l'une des causes principales de l'érosion de la biodiversité identifiée par l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques). Les impacts du pôle Venues sur cet enjeu sont à considérer à la maille régionale. En effet, la faune et la flore environnantes de chaque site diffèrent. La construction des plans d'actions visant à diminuer l'impact se fera avec les délégués et les collectivités locales, en collaboration et avec d'autres parties prenantes, selon les réglementations et obligations contractuelles en vigueur.

Les résultats de la cartographie de sensibilité écologique des sites sont présentés dans l'[ESRS 4 IRO-1](#).

* <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2024/08/resultats-synthetiques-liste-rouge-france.pdf>

ESRS E5 Eco-conception des produits

Opportunité : Eco-conception des produits | Amont, activités propres, aval | Moyen-terme

L'éco-conception offre à GL events une opportunité de développer des produits et services durables répondant aux exigences croissantes des clients en matière de durabilité. Plus précisément, le pôle Live, en tant que prestataire de produits et services pour le secteur événementiel, peut intégrer l'éco-conception à différents niveaux pour répondre aux enjeux de durabilité. En intégrant cet enjeu à son modèle d'affaires, le pôle Live pourra soutenir ses clients dans leurs transitions environnementales. Le Groupe constate cette évolution via les appels d'offre. De plus en plus de questions et d'importance des réponses apportées sont accordés aux questions relatives à la durabilité des produits de GL events.

À l'avenir, la croissance des attentes des clients sur les enjeux de durabilité et la nécessité de réduire les impacts environnementaux devraient favoriser le développement de solutions innovantes, soutenant ainsi le modèle locatif de GL events. Cette écoconception permettra de réduire les impacts environnementaux des produits Live, d'améliorer la rotation des actifs loués et de pouvoir s'assurer une seconde vie à différents produits, ainsi que leur recyclabilité.

L'avancement des réflexions de GL events sur l'éco-conception de ces produits est présenté dans l'[ESRS E5-1](#).

ESRS E5 Gestion des déchets sur les événements

Risque : Risque réputationnel et financier en cas de défauts dans la gestion des déchets sur site. | Activités propres, aval | Moyen-terme

La gestion des déchets est un enjeu majeur pour le secteur événementiel, en particulier en raison de la nature éphémère des événements et des prestations sur mesure, qui génèrent des volumes significatifs de déchets. Pour GL events, ce sujet dépasse la simple obligation réglementaire. Avec une sensibilisation croissante des clients, visiteurs et de la société en général, tout manquement visible dans ce domaine pourrait détériorer l'image du Groupe, et avoir des impacts financiers et environnementaux significatifs.

Une gestion rigoureuse des déchets repose sur trois axes

complémentaires : la réduction, la réutilisation et le recyclage. Réduire à la source la production de déchets permet de limiter leur impact environnemental et d'optimiser les coûts opérationnels. La réutilisation des matériaux et équipements contribue à prolonger leur durée de vie et à éviter leur mise au rebut prématurée. Enfin, le recyclage, associé à des solutions performantes de valorisation, est indispensable pour éviter une augmentation du coût de traitement des déchets ultimes. En adoptant ces pratiques, le Groupe préserve son image, sa compétitivité et participe activement à la transition écologique du secteur événementiel.

La politique et les actions qui découlent de ce risque sont présentées dans l'[ESRS E5-1](#).

ESRS E5 Défaillance du modèle locatif du Groupe

Risque : Défaillance du modèle locatif du Groupe affectant les performances économiques | Amont, activités propres, aval | Moyen-terme

Impact : Impacts environnementaux d'achats non adéquates | Amont, activités propres, aval | Moyen-terme

Le modèle locatif de GL events repose sur la réutilisation des produits, ce qui permet d'optimiser la rentabilité de ces derniers en les utilisant à plusieurs reprises. Une partie du modèle d'affaires du Groupe repose sur les interactions entre les différentes entités du Groupe et l'écosystème événementiel : le pôle Live propose du matériel locatif et le pôle Exhibitions et Venues les loue pour les événements qu'ils organisent ou accueillent.

Toutefois, une défaillance de ce modèle obligerait les entités du Groupe à recourir davantage à l'achat de consommables pour répondre aux besoins des événements, ce qui entraînerait une hausse immédiate des coûts opérationnels. À long terme, cela impacterait la rentabilité du Groupe, car l'achat récurrent de consommables, souvent à usage unique, compromettrait la

maîtrise des dépenses. De plus, si les actifs existants ne sont pas utilisés à plein potentiel, cela entraînerait une hausse des CAPEX (dépenses d'investissement).

Une défaillance du modèle locatif aurait également un impact environnemental significatif. En réduisant la rotation des actifs et en recourant davantage à des achats de nouveaux produits, l'effet serait double : l'augmentation de la quantité de déchets générés en raison de la multiplication des consommables nécessaires pour des besoins équivalents, et l'aggravation des impacts liés à la chaîne d'approvisionnement, comme l'épuisement des ressources naturelles, la pollution des sols, la perte de biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre liées à l'extraction et à l'utilisation non durables des matériaux. Dans un contexte de raréfaction mondiale des matières premières, d'inflation structurelle et de demandes croissantes des clients pour des événements plus responsables, ces risques devraient s'accroître.

La politique et les actions qui découlent de ce risque et impact sont présentées dans l'[ESRS E5-1](#).

ENJEUX DE GOUVERNANCE

ESRS G1 – Éthique des affaires et corruption

Risque : Défaut dans la conduite des affaires | Amont, activités propres, aval | Moyen-terme

Impact : Impact légal, social et économique de la corruption et autres défauts dans l'éthique des affaires | Activités propres | Moyen-terme

Le Groupe GL events a toujours eu la volonté d'ancrer son développement dans le respect de valeurs fortes et d'agir en entreprise responsable. Les activités du Groupe GL events s'inscrivent dans une démarche concrète d'intégrité et de respect des standards français et internationaux, en matière d'éthique et de Compliance. Du fait de son implantation à l'international, le Groupe est soumis à plusieurs législations anticorruption et notamment la loi française Sapin II. Aussi, un non-respect ou une application partielle de ces réglementations expose à des risques significatifs de sanctions légales. La non-conformité aux lois et aux règlements est un

risque qui est piloté à travers une famille de risques dédiée « Réglementaire et juridique », famille faisant partie de la nomenclature commune des cartographies des risques. De plus, de tels manquements pourraient conduire à l'exclusion de certains marchés publics.

En cas de non-respect de ces lois, règles et principes éthiques, le Groupe serait exposé à des poursuites pouvant se traduire en pertes financières et en amendes, affectant son image et sa réputation, tant sur les marchés financiers que sur les appels d'offres ou encore sur la marque employeur. Ces préjudices concernant la loi SAPIN II peuvent être une amende d'un maximum de 1 M€ pour un dispositif jugé non conforme au sein du Groupe et la publication obligatoire de la sanction et des répercussions sur l'accès et les réponses aux appels d'offres.

Un manquement dans l'éthique des affaires peut engendrer également des conséquences sociales quant à l'organisation interne.

ESRS G1 – Défaillance dans les interactions avec la chaîne d'approvisionnement

Risque : rupture et instabilité dans les relations avec les fournisseurs | Amont, activités propres | Moyen-terme

L'instabilité géopolitique croissante, marquée par des tensions commerciales, des conflits et des crises économiques, perturbe les chaînes d'approvisionnement et accentue les incertitudes sur les marchés mondiaux. Cette conjoncture impacte directement les entreprises, qui doivent faire face à des hausses de coûts, des pénuries de matières premières et des fluctuations dans la disponibilité des ressources stratégiques. Dans ce contexte, maintenir une interaction responsable et durable avec la chaîne d'approvisionnement est essentielle pour GL events afin d'assurer la stabilité de ses opérations. D'autant plus que, lors de Grands Projets Internationaux,

GL events a la nécessité d'aller chercher des fournisseurs dans des zones où il n'opère pas encore. Entretenir une relation responsable avec les fournisseurs, notamment par les délais de paiement, est donc clé pour garantir la durabilité et l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.

Ceci, permettant d'assurer une continuité dans l'approvisionnement de biens et services de qualité. En cas de dégradations significatives des relations avec les fournisseurs connus par les parties prenantes externes, GL events pourrait faire face à des communications affectant négativement la réputation du Groupe, à des difficultés de construire des relations pérennes avec ses autres fournisseurs.

Les actions en place par GL events sont présentés dans l'[ESRS G1-2](#).

ENJEUX SOCIAUX

ESRS S1 Conditions de travail des collaborateurs

Impact : Conditions de travail inadéquates pour les collaborateurs | Activités propres | Moyen-terme

Risque : Turnover incontrôlé et de conflits sociaux liés à des conditions de travail inadéquates | Activités propres | Court-terme

Les conditions de travail chez GL events peuvent avoir des impacts sociaux et organisationnels significatifs. La précarisation des collaborateurs, l'intensité des horaires et le déséquilibre entre vie professionnelle et personnelle peuvent contribuer à l'augmentation des inégalités économiques et à des effets néfastes sur la santé mentale et physique. Ces conditions de travail inadéquates peuvent également nuire à la productivité,

favoriser un turnover élevé, engendrer des conflits sociaux et compliquer le recrutement. Elles posent aussi un risque juridique en cas de non-conformité aux réglementations. De plus, une détérioration des conditions de travail pourrait affecter l'image de l'entreprise auprès de ses clients et partenaires, compromettant sa compétitivité. Ce risque et cet impact sont matériels pour GL events. En effet, dans le secteur de l'événementiel, les périodes de travail peuvent être intenses, en particulier lors des montages et démontages.

Les politiques, actions et objectifs, sont présentées dans l'[ESRS S1-1](#), l'[ESRS S1-4](#) et l'[ESRS S1-5](#).

ESRS S1 Diversité, équité et inclusion des collaborateurs

Impact : Impacts sociaux liés aux inégalités et à l'exclusion de certains collaborateurs | Activités propres | Moyen-terme

Les inégalités de genre et les discriminations au travail peuvent impacter les collaborateurs, contribuant à des écarts salariaux et renforçant des normes sociales dévalorisantes. Ces inégalités sont associées à des conséquences négatives sur la santé mentale, telles que le stress, l'anxiété et la dépression. De manière plus large, les discriminations basées sur le sexe, l'origine ethnique, l'âge ou d'autres critères peuvent générer

un sentiment de marginalisation et d'injustice, nuisant à la qualité de vie des personnes concernées. Ces inégalités peuvent affecter durablement les individus concernés. Toutefois, la tendance sociétale évolue vers une plus grande inclusivité, avec une attention croissante portée à ces enjeux. Ce changement structurel devrait, à moyen terme, permettre une réduction progressive du risque brut.

Les politiques, actions et objectifs, sont présentées dans l'[ESRS S1-1](#), l'[ESRS S1-4](#) et l'[ESRS S1-5](#).

ESRS S1 Formation et développement des collaborateurs

Risque : Risques opérationnels d'un manque de formation des collaborateurs | Activités propres | Moyen-terme

L'absence de formation pourrait affecter la performance, la motivation et l'adaptabilité des employés, entraînant une baisse d'efficacité, de compétitivité et des difficultés de rétention des talents. Elle expose également l'entreprise à des risques de non-conformité réglementaire. GL events considère ce risque comme modéré, car ses métiers n'évoluent pas en permanence, mais sa probabilité est majeure. L'entreprise veille à ce que ses collaborateurs disposent des compétences nécessaires, impliquant une ou plusieurs formations par an.

La transition environnementale et l'innovation, notamment l'IA, devraient accentuer ces besoins.

Les politiques, actions et objectifs, sont présentées dans l'[ESRS S1-1](#), l'[ESRS S1-4](#) et l'[ESRS S1-5](#).

ESRS S1 Santé-sécurité des collaborateurs

Impact : Impact des accidents de travail sur les collaborateurs | Activités propres | Moyen-terme

Le montage et le démontage des infrastructures présentent des risques importants d'accidents du travail, notamment des chutes et des blessures liées à la manipulation d'équipements. En l'absence de mesures strictes en matière de santé et sécurité, ces risques peuvent entraîner une augmentation des accidents du travail et des maladies professionnelles, ce qui est considéré comme un enjeu matériel par GL events. Les conséquences des accidents peuvent être lourdes, tant sur le plan physique que psychologique. Ces risques

sont présents à chaque événement, particulièrement lors des phases de montage et de démontage. Cependant, la tendance est à un renforcement des mesures de sécurité, avec une vigilance accrue et une pression croissante pour la mise en place de protocoles stricts. La formation continue des collaborateurs joue également un rôle clé dans la prévention des accidents. Grâce à ces actions, GL events estime que le risque brut devrait progressivement diminuer.

Les politiques, actions et objectifs, sont présentées dans l'[ESRS S1-1](#), l'[ESRS S1-4](#) et l'[ESRS S1-5](#).

ESRS S2 Santé-sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur

Impact : Impact des accidents sur les travailleurs sur événement. | Activités propres, aval | Moyen-terme

Pour le Groupe GL events, les travailleurs de sa chaîne de valeurs correspondent de manière directe à l'ensemble de ses collaborateurs et intermittents et de manière indirecte à l'ensemble des prestataires, partenaires, sous-traitants ainsi que ces clients dès lors qu'ils sont en coactivité, partout où le Groupe opère. Les lieux d'exécution de l'ensemble des services et prestations de services varient entre les sites des sociétés

du Groupe (bureaux, entrepôts, espaces réceptifs) et les lieux d'événement et de chantier sélectionnés par les clients. Les phases de montage et de démontage des infrastructures lors des événements sont des moments accidentogènes, notamment via des chutes ou des blessures liées à la manipulation d'équipements par exemple. Ces incidents peuvent avoir des conséquences physiques durables.

La politique et les actions en place par GL events sont présentées dans l'[ESRS S2-1](#).

ESRS S4 Sûreté des événements

Risque : Incident majeur de sûreté d'un événement | Activités propres, aval | Moyen-terme

Les visiteurs lors d'un événement, en sus de l'ensemble des parties prenantes du modèle d'affaires intégré (et plus particulièrement les exposants, organisateurs et prestataires), sont considérés comme les consommateurs et utilisateurs finaux des activités du Groupe GL events. En effet, ceux-ci constituent le cœur de marché d'un événement organisé et

l'animation d'un territoire.

En toute logique, la sûreté lors des événements est centrale à la bonne tenue des événements. Ce poste de coût comprend les mesures de sécurité physique (agents de sécurité, barrières, contrôles d'accès) et la gestion des flux de personnes. Sans ces dispositifs, les événements ne pourraient se tenir.

La politique et les actions en place par GL events sont présentées dans l'[ESRS S4-1](#).

ENJEUX PROPRES À L'ENTITÉ

ESRS X Cybersécurité et protection des données et de la vie privée

Risques : Conséquences financières et opérationnelles d'une cyberattaque ou perte de données | Amont, activités propres, aval | Moyen-terme

Impact : Conséquences sociales d'une cyberattaque ou de pertes de données personnelles, stratégiques ou confidentielles. | Amont, activités propres, aval | Moyen-terme

L'accroissement des technologies a facilité la multiplication des nouveaux risques ayant une origine cyber, en particulier les cyberattaques. Cette tendance a notamment été accélérée par l'adoption de nouveaux modes de travail et de consommation, de plus en plus nomades. Aujourd'hui, une entreprise sur deux est victime de tentative de fraude (Etude PwC, Crime Survey 2022). Dans les trois quarts des cas, ces fraudes sont réalisées via une cyberattaque. Ces cyberattaques étant par nature ciblées, il est important que le Groupe renforce sa vigilance en amont d'un projet, avant

le début d'un événement et/ou grand projet, mais également tout du long du temps d'exploitation. Ces attaques peuvent endommager de manière significative la sécurité des réseaux, le traitement ainsi que l'intégrité des données.

Les cyberattaques peuvent ralentir, bloquer partiellement voire totalement les activités du Groupe. Les impacts dépendent de la nature et du périmètre de l'attaque. Les effets potentiels sont :

- Impossibilité partielle ou totale d'exécuter les opérations ;
- Retards dans l'exécution des transactions quotidiennes ;
- Fuite, perte, vol de données (personnelles, confidentielles, stratégiques) ;
- Détournements d'actifs ;
- Perte financière ;
- Défaillance technologique des systèmes ;
- Moyens de communications inaccessibles, difficultés organisationnelles et managériales.

Un facteur aggravant ou limitant les impacts d'une cyberattaque sont l'exposition médiatique avec atteinte ou non de l'image de marque.

Également, ces conséquences peuvent avoir un impact social significatif sur les collaborateurs et les hommes et femmes sur la chaîne de valeur du Groupe. En effet, cela

peut engendrer de l'anxiété, une précarité économique et une insécurité ressentie, qui peuvent affecter durablement la qualité de vie des personnes concernées.

La politique, la cible et les actions en place par GL events sont présentées dans l'[ESRS X](#).

1.11 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)

Depuis 2022, le Groupe GL events bénéficie d'une cartographie des risques RSE pour piloter ses activités. Dès novembre 2023, le Groupe a initié la révision de cette dernière, en mobilisant une équipe projet constituée de l'équipe RSE et de l'équipe risques, audit et contrôle interne en effectuant une analyse de l'existant et en incluant la notion de double matérialité. Deux ateliers d'intelligence collective ont été organisés afin de se conformer aux attentes de la CSRD, animés conjointement par l'équipe RSE et l'équipe Risques. Les collaborateurs ont été choisis de manière à représenter tous les niveaux hiérarchiques, toutes les activités du Groupe et toutes les zones géographiques. Ils ont également été sélectionnés pour leur maîtrise opérationnelle des différents processus du Groupe. Les enjeux de gouvernance ont été traités directement avec la Direction Générale lors des entretiens d'arbitrage. Cet exercice a été mené au niveau du Groupe, tous pôles, toutes fonctions et activités confondues, notamment lors deux ateliers collaboratifs avec les parties prenantes identifiées.

En 2024, avec la publication de l'ensemble des textes réglementaires et annexes publiés, une analyse de double matérialité alignée avec les attendus de la CSRD a pu être réalisée.

Méthodologie générale

L'analyse de la double matérialité a été réalisée sur le périmètre Groupe consolidé de l'exercice 2023, détaillé dans la partie [ESRS 2 BP-1](#).

L'identification, la qualification et quantification des impacts, risques et opportunités (IRO) a été réalisée sur les activités propres et chaînes de valeur de GL events.

Avant d'entrer dans l'identification des IRO relatifs à l'ensemble des 92 sub-topics et sub-sub-topics (ESRS 1 - AR 16), une revue a été réalisée afin d'identifier les sub-topics et sub-sub-topics en lien avec le modèle d'affaires de GL events. Ainsi, cela a permis d'évaluer si ces grands thèmes ESG avait une incidence ou non sur GL events, sa chaîne de valeur et parties prenantes, ou inversement. Cette analyse a permis d'identifier 52 sub-topics et sub-sub-topics sur 90 en lien avec le modèle d'affaires du Groupe, répartis sur l'ensemble de 10 ESRS.

Afin de prendre en compte les attentes des parties prenantes internes et externes, outre les deux ateliers d'intelligences collectives présentées ci-dessus, plusieurs process ont été mis en place.

GL events a également étudié différentes sources. Par exemple, de manière volontaire, des questionnaires de satisfaction clients sont réalisés par différentes entités du Groupe, des enquêtes auprès des collaborateurs sont lancées sur ces sujets spécifiques (mobilité, IA, cybersécurité, etc.) et des évaluations fournisseurs permettent d'évaluer la maturité RSE de ces derniers et donc d'en déterminer leurs enjeux qu'ils considèrent matériels.

Une consolidation des événements, conférences, interventions

ou tout autre moment d'échange avec des parties prenantes externes a été réalisée. Ainsi, une revue des attentes de clients, fournisseurs, acteurs du territoire, associations a pu être faite.

Pour ce qui est de la prise en compte de la partie prenante « Nature », des recherches bibliographiques ont été réalisées afin d'évaluer l'état des connaissances des différents enjeux des ESRS environnementaux, et donc estimer l'impact des activités propres ou de la chaîne de valeur de GL events.

Différentes présentations de l'avancement des travaux et des résultats de l'analyse ont été réalisées respectivement au Comité RSE, Comité Audit et au Conseil d'administration au cours de l'année 2024 :

- Lors du comité du 3 septembre, l'analyse, la méthode et les résultats généraux ont été présentés.
- Lors du Comité RSE et Comité d'audit du 18 et 19 décembre 2024, l'analyse finale a été validée.

Une fois les résultats validés, une communication sur l'analyse de double matérialité a été réalisée auprès des collaborateurs afin de leur présenter les résultats et d'avoir leurs retours afin d'améliorer l'analyse sur les prochains exercices.

Les ESRS pertinents pour le modèle d'affaires de GL events, les impacts, risques et opportunités associés et regroupés autour des enjeux RSE seront revus de manière annuelle en cohérence avec le calendrier de rédaction de l'état de durabilité. Cette revue permettra de saisir les éventuels changements par rapport à l'exercice précédent, y compris dans la chaîne de valeur de GL events.

Matérialité d'impacts

Des échelles d'évaluation de temporalité, de probabilité et de facteurs aggravants pour la quantification de matérialité d'impact (environnemental et social – impact positif et négatif) ont été définies. Conformément à l'ESRS 1 section 3.4 Matérialité d'impact, l'évaluation a pris en compte l'ampleur, l'étendue, la réversibilité, la probabilité et les tendances futures. En cas d'impact sur les droits de l'Homme, la gravité l'emporte sur la probabilité. Le détail de ces échelles est disponible dans une note méthodologique dédiée et mise à disposition des auditeurs de durabilité. La matérialité d'impacts a été quantifiée en se projetant à moyen-terme (entre 1 et 4ans). Cependant, si un IRO est matériel à court-terme mais plus à moyen-terme, il sera tout de même identifié comme court-terme.

La quantification a été réalisée en se concentrant sur les activités par zones géographiques pouvant entraîner un risque accru d'impact négatif sur ses activités propres et sa chaîne de valeur.

Les résultats de l'analyse ont permis d'identifier les zones et les parties prenantes pouvant être à risque des impacts

négatifs. Ces dernières seront intégrées au processus de mitigation de ces impacts.

Les résultats de l'analyse de matérialité d'impacts sont présentés dans l'[ESRS SBM-3](#).

Matérialité financière

Alignée sur l'ESRS 1 section 3.5 Matérialité financière, l'évaluation s'est faite en prenant en compte l'ampleur, la probabilité et les tendances futures. Ce dernier critère représente l'évaluation du risque sur une temporalité définie (ici à moyen-terme). Dans l'évaluation de la matérialité financière, les dépenses du modèle d'affaires à des ressources ou parties prenantes ont été prises en compte. Le détail de ces échelles est disponible dans une note méthodologique dédiée mise à disposition des auditeurs de durabilité. La matérialité d'impacts a été quantifiée en se projetant à moyen-terme (entre 1 et 4 ans). Cependant, si un IRO est matériel à court-terme mais plus à moyen-terme, il sera tout de même identifié comme court-terme.

Cette quantification a été réalisée en prenant en compte les liens entre les impacts et les dépendances à des ressources naturelles, des fournisseurs ou autres parties prenantes.

Comme présenté ci-dessus, les résultats de l'analyse de matérialité financière ont été validés par le Comité RSE et le Comité d'audit. Ceci, assurant que la prise en compte de ces enjeux se fait au plus haut niveau de gouvernance du Groupe. Les résultats de l'analyse de matérialité financière sont présentés dans l'[ESRS SBM-3](#).

Processus décisionnel et intégration dans le système global des risques

Comme expliqué ci-dessus, différentes présentations de l'avancement des travaux et des résultats de l'analyse ont été réalisées respectivement au Comité RSE, Comité Audit et au Conseil d'administration au cours de l'année 2024. Plus précisément :

- Au Comité RSE du 3 septembre 2024
- Au Comité d'audit 4 septembre 2024
- Au Conseil d'administration du 4 septembre 2024
- Au Collège des Commissaires aux Comptes et auditeurs de durabilité le 18 octobre 2024
- A des membres du Comité exécutif le 29 octobre 2024 et au Président Directeur Général du Groupe en novembre 2024.

L'analyse a été validée lors du Comité RSE et Comité d'audit du 18 et 19 décembre 2024.

Ces différentes présentations et validations attestent que les résultats sont intégrés au processus global de gestion des risques.

Contrôle interne

Les organes de gouvernance constitués notamment par le Conseil d'administration et ses émanations (le Comité d'audit et le Comité RSE) et le Comité exécutif se distinguent des trois lignes de maîtrise et sont nécessaires à toute approche globale des systèmes de gestion des risques. Ce sont les principales parties prenantes auxquelles chacune des trois lignes de maîtrise apporte un appui.

Dans le cadre du modèle des trois lignes de maîtrise :

- La première ligne de maîtrise correspond aux contrôles pilotés par le management opérationnel et les contributeurs à l'analyse de double matérialité ;
- La deuxième ligne de maîtrise est celle des différentes fonctions instituées par le management pour assurer le suivi des différents travaux et résultats de l'analyse ;
- La troisième ligne de maîtrise est celle de l'assurance objective fournie par l'audit interne et l'audit externe (auditeurs de durabilité).

Chaque acteur de cet environnement rapporte au Comité exécutif et/ou aux organes de gouvernance ou leur émanation interne (Comité RSE, comité d'Audit).

Afin d'assurer une continuité dans la méthodologie et l'analyse des résultats, une note méthodologique a été créée et validée par l'équipe Audits, Risques et Contrôle Interne.

Ressources utilisées

Afin de réaliser la double matérialité des enjeux RSE du Groupe, une équipe dédiée à ce projet a été créée. Cette équipe est constituée du service « Responsabilité Sociale de l'Entreprise » et « Risques, Audit et Contrôle Interne » tous deux rattachés à la Direction Risques & RSE du Groupe, membre du Comité exécutif du Groupe.

Cette équipe s'est appuyée sur d'autres contributeurs internes permettant d'approfondir et de quantifier l'évaluation des IRO : consolidation financière, achats, contrôle de gestion, direction des opérations, marketing, qualité, etc. Ceci afin de couvrir les départements, parties de la chaîne de valeur et zones géographiques clés du Groupe.

Ces parties prenantes se sont appuyées sur les multiples outils, bases de données et process utilisés dans le cadre de leurs fonctions.

1.12 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2)

L'état de durabilité de GL events aligne le titre de ces parties et sous-parties avec l'rectificatif au règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023 complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes d'information en matière de durabilité («Journal officiel de l'Union européenne» L, 2023/2772, 22 décembre 2023).

| Grands chapitres | Sous-chapitres | Page |
|--|---|---------|
| ESRS 2 : informations générales à publier | 1.1 Base générale pour la préparation des états de durabilité (BP-1) | page 4 |
| | 1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2) | page 10 |
| | 1.3 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1) | page 11 |
| | 1.4 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2) | page 14 |
| | 1.5 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3) | page 14 |
| | 1.6 Déclaration sur la vigilance raisonnable (GOV-4) | page 15 |
| | 1.7 Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité (GOV-5) | page 16 |
| | 1.8 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1) | page 17 |
| | 1.9 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2) | page 18 |
| | 1.10 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3) | page 19 |
| | 1.11 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1) | page 26 |
| | 1.12 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2) | page 28 |
| Publication relative à la taxonomie européenne | 1. Principes généraux de la taxonomie | page 40 |
| | 2. Périmètre concerné | page 40 |
| | 3. Garanties minimales | page 41 |
| | 4. Eligibilité et alignement du chiffre d'affaires | page 42 |
| | 5. Eligibilité et alignement des CAPEX | page 44 |
| | 6. Eligibilité et alignement des OPEX | page 45 |
| | 7. Degré d'éligibilité et d'alignement par objet | page 45 |
| | 8. Tableau Annexe de la taxonomie européenne | page 46 |
| | 9. Activité liée à l'énergie nucléaire et au gaz fossile | page 49 |
| ESRS E1 - Changement climatique | 1. Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (ESRS 2 GOV-3) | page 50 |
| | 2. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1) | page 50 |
| | 3. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3) | page 52 |
| | 4. Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat (IRO-1) | page 53 |
| | 5. Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2) | page 54 |
| | 6. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3) | page 57 |
| | 7. Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4) | page 58 |
| | 8. Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5) | page 60 |
| | 9. Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6) | page 61 |
| | 10. Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone (E1-7) | page 63 |
| | 11. Tarification interne du carbone (E1-8) | page 63 |
| | 12. Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat (E1-9) | page 63 |
| ESRS E2 - Pollution | 1. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution (IRO-1) | page 64 |
| | 2. Politiques en matière de pollution (E2-1) | page 64 |
| | 3. Actions et ressources relatives à la pollution (E2-2) | page 66 |
| | 4. Cibles en matière de pollution (E2-3) | page 67 |
| | 5. Pollution de l'air, de l'eau et des sols (E2-4) | page 67 |
| ESRS E3 - Ressources hydriques et marines | 1. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines (E3 IRO-1) | page 69 |
| | 2. Politiques en matière de ressources hydriques et marines (E3-1) | page 72 |
| | 3. Actions et ressources relatives aux politiques en matière de ressources hydriques et marines (E3-2) | page 72 |
| | 4. Cibles en matière de ressources hydriques et marines (E3-3) | page 73 |
| | 5. Consommation d'eau (E3-4) | page 73 |
| | 6. Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines (E3-5) | page 74 |

| Grands chapitres | Sous-chapitres | Page |
|---|--|----------|
| ESRS E4 - Biodiversité et écosystème | 1. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (E4.SBM-3) | page 75 |
| | 2. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes (E4.IRO-1) | page 78 |
| | 3. Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique (E4-1) | page 78 |
| | 4. Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes (E4-2) | page 79 |
| | 5. Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes (E4-3) | page 79 |
| | 6. Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes (E4-4) | page 80 |
| | 7. Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes (E4-5) | page 80 |
| ESRS E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire | 1. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5.IRO-1) | page 81 |
| | 2. Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1) | page 82 |
| | 3. Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2) | page 84 |
| | 4. Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3) | page 85 |
| | 5. Flux de ressources entrants (E5-4) | page 86 |
| | 6. Flux de ressources sortants (E5-5) | page 87 |
| | 7. Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-6) | page 88 |
| ESRS S1 - Personnel de l'entreprise | 1. Politiques concernant le personnel de l'entreprise (ESRS S1-1) | page 89 |
| | 2. Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2) | page 98 |
| | 3. Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-3) | page 98 |
| | 4. Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions (S1-4) | page 99 |
| | 5. Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S1-5) | page 101 |
| | 6. Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6) | page 103 |
| | 7. Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise (S1-7) | page 106 |
| | 8. Indicateurs de diversité (S1-9) | page 107 |
| | 9. Salaires décents (S1-10) | page 108 |
| | 10. Protection sociale (S1-11) | page 108 |
| | 11. Personnes handicapées (S1-12) | page 109 |
| | 12. Indicateurs de formation et de développement des compétences (S1-13) | page 109 |
| | 13. Indicateurs de santé et de sécurité (S1-14) | page 111 |
| | 14. Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15) | page 112 |
| | 15. Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) (S1-16) | page 114 |
| | 16. Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme (S1-17) | page 114 |
| ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur | 1. Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique (S2.SBM-3) | page 115 |
| | 2. Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1) | page 115 |
| | 3. Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2) | page 116 |
| | 4. Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations (S2-3) | page 116 |
| | 5. Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions (S2-4) | page 117 |
| | 6. Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S2-5) | page 118 |
| ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux | 1. Intérêts et points de vue des parties prenantes (S4.SBM-2) | page 119 |
| | 2. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (S4.SBM-3) | page 119 |
| | 3. Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux (S4-1) | page 120 |
| | 4. Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions (S4-4) | page 121 |
| | 5. Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S4-5) | page 122 |
| ESRS G1 - Conduite des affaires | 1. Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1) | page 123 |
| | 2. Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1) | page 123 |
| | 3. Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1) | page 124 |
| | 4. Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2) | page 130 |
| | 5. Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3) | page 131 |
| | 6. Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin (G1-4) | page 131 |
| | 7. Pratiques en matière de paiement (G1-6) | page 133 |

Annexes

Annexe 1 : Liste des entités consolidées

| Entité | Pays | Périmètre / Scope | Périmètre RSE | Périmètre Données Sociales |
|---|----------------|-------------------|---------------|----------------------------|
| Abidjan | Cote d'Ivoire | Venues | NO | NO |
| Adecor | France | Live | YES | NO |
| Adors | Turquie | Live | YES | YES |
| Aedita Latina Editora | Brésil | Exhibitions | NO | NO |
| Aganto | Angleterre | Live | YES | YES |
| Agence CCC | France | Live | YES | YES |
| Aichi | Japon | Venues | YES | YES |
| Alpha 1 | France | Live | NO | NO |
| Altitude exposition | France | Live | YES | YES |
| Amiens Megacité | France | Venues | YES | YES |
| Anhembi Convention center | Brésil | Venues | YES | YES |
| Arena de Rio | Brésil | Venues | YES | YES |
| Auvergne Evenements | France | Venues | YES | YES |
| Bleu Royal | France | Venues | NO | NO |
| Brasserie du Lou | France | Live | YES | YES |
| BRELET Centre Europe (Strasbourg) | France | Live | YES | YES |
| Cabestan | Monaco | Live | YES | YES |
| Caen Evenements | France | Venues | YES | YES |
| Metropolitan Vitacura (ex Centre Congrès Vitacura) | Chili | Venues | YES | YES |
| Centre de Congrès de Bruxelles Square | Belgique | Venues | YES | YES |
| Centre de Congrès de Lyon New Co | France | Venues | YES | YES |
| Centre de Congrès de Metz Metropole | France | Venues | YES | YES |
| Centre de Congrès de Saint Etienne | France | Venues | YES | YES |
| Centre de Congrès International de Barcelone | Espagne | Venues | NO | NO |
| CIEC Union | Chine | Exhibitions | YES | YES |
| Créatifs | France | Live | YES | YES |
| Décorama | France | Live | YES | YES |
| Dogan | Afrique du sud | Live | YES | YES |
| Easy Home | Chine | Exhibitions | NO | NO |
| Editiel | Maurice | Live | YES | NO |
| Hacienda Lo Aguirre (ex Espacio Ferial de Santiago) | Chili | Venues | YES | YES |
| Eurexpo | France | Venues | YES | YES |
| Euro Négoce | France | Live | YES | YES |
| Expo Cinq | France | Venues | YES | NO |
| Fashion Source | Chine | Exhibitions | YES | YES |
| Field & Lawn | Angleterre | Live | YES | YES |
| Fisa | Chili | Exhibitions | YES | YES |
| Flow Holding | Dubai | Live | NO | YES |
| Flow Solutions Air & Power | Dubai | Live | YES | YES |
| Foncière Lingotto | Italie | Venues | NO | NO |
| Fonction meuble | France | Live | YES | YES |
| Frame | Turquie | Live | YES | YES |
| GL Brazil Exhibitions | Brésil | Exhibitions | YES | YES |
| GL events | France | Holding | YES | YES |
| GL events Asia | Chine | Holding | YES | YES |
| GL events Audiovisual & Power | France | Live | YES | YES |
| GL events Belgium | Belgique | Live | YES | YES |
| GL events Brazil Participacoes | Brésil | Holding | YES | YES |
| GL events China (ex Hong Kong) | Chine | Live | YES | YES |

| Entité | Pays | Périmètre / Scope | Périmètre RSE | Périmètre Données Sociales |
|---|-----------------|----------------------|---------------|----------------------------------|
| GL events Convencoes Salvador | Brésil | Venues | YES | YES |
| GL events Doha SPC | Dubai | Live | YES | YES |
| GL events Equestrian Sport | France | Live | YES | YES |
| GL events EvenStar | Etats Unis | Live | YES | NO |
| GL events Exhibitions | France | Exhibitions | YES | YES |
| GL events Exhibitions Chili | Chili | Exhibitions | YES | YES |
| GL events Exhibitions China | Chine | Exhibitions | NO | YES |
| GL events Exhibitions Industrie | France | Exhibitions | YES | YES |
| GL events Exhibitions opérations | France | Exhibitions | YES | YES |
| GL events Exponet | Australie | Live | NO | NO |
| GL events Field & Lawn | Angleterre | Live | YES | YES |
| GL events Greater China | Chine | Holding | NO | NO |
| GL events Japan KK | Japon | Live | YES | YES |
| GL events Live | France | Live | YES | YES |
| GL events Live Brasil (ex. LPR) | Brésil | Live | YES | YES |
| GL events Live Chile | Chili | Live | NO | NO |
| GL events Live Cote d'azur | France | Live | YES | YES |
| GL events Live GPE | France | Live | YES | NO |
| GL events Live Grand Ouest | France | Live | YES | YES |
| GL events Live Shenzen (ZZX) | Chine | Live | YES | YES |
| GL events Loxam NRG P24 | France | Live | YES | YES |
| GL events Macau | Macao | Live | NO | NO |
| GL events Middle East | Dubai | Live | YES | YES |
| GL events Middle East Services (audiovisual) | Dubai | Live | YES | NO |
| GL events Montreuil | France | Venues | YES | YES |
| GL events PGS 2023 | Chili | Live | YES | YES |
| GL events Ruihe (Shanghai) Exhibitions (ex CACLP) | Chine | Exhibitions | YES | YES |
| GL events Saudi | Arabie saoudite | Live | YES | YES |
| GL events Scarabée | France | Venues | YES | YES |
| GL events Shanghai | Chine | Holding | YES | YES |
| GL events SI | France | Holding | YES | YES |
| GL events South Africa (ex Oasys Innovations) | Afrique du sud | Live | YES | YES |
| GL events Sport | France | Live | YES | YES |
| GL events Support | France | Holding | YES | YES |
| GL events Turkey | Turquie | Venues | YES | YES |
| GL events UK Ltd | Angleterre | Live | YES | YES |
| GL events USA | Etats Unis | Live | YES | NO |
| GL events Venues | France | Venues | YES | YES |
| GL events Venues UK | Angleterre | Venues | NO | YES |
| GL events Vostok | Russie | Live | NO | NO |
| GL events Yuexiu Guangzhou Developpment | Chine | Venues | NO | NO |
| GL Exhibitions fuarcilik | Turquie | Exhibitions | NO | YES |
| GL Exhibitions Harbin | Chine | Exhibitions | YES | YES |
| GL Furniture Asia | Chine | Live | YES | YES |
| GL Immobiliara empreendimentos | Brésil | Venues | NO | YES |
| GL Italia | Italie | Exhibitions | NO | YES |
| GL Litmus events Pvt | Inde | Live | NO | NO |
| GL Mobilier | France | Live | YES | YES |
| GL Venues Holding Espana | Espagne | Venues | NO | NO |
| Hall Expo | France | Live | YES | YES |
| Hôtel mercure | Brésil | Venues | YES | YES |
| Hungexpo | Hongrie | Venues | YES | YES |
| Imagine Labs | Chine | Live | YES | YES |
| Jaulin - Etab Live | France | Live | YES | YES |
| Jaulin - Etab Paris Event Center | France | Venues | YES | YES |
| Johannesburg Expo Center (JEC) | Afrique du sud | Live | YES | YES |
| La Samaritaine | France | Venues | YES | YES |

| Entité | Pays | Périmètre / Scope | Périmètre RSE | Périmètre Données Sociales |
|---------------------------------------|------------|----------------------|---------------|----------------------------------|
| Lingotto Fiere | Italie | Venues | YES | YES |
| Live by GL events | France | Live | YES | YES |
| Locabri | France | Live | YES | YES |
| Logistic Fair | Belgique | Live | YES | YES |
| Lou Academy | France | Live | YES | YES |
| Lou Rugby | France | Live | YES | YES |
| Lou Support Venues | France | Live | YES | YES |
| Menuiserie Expo | France | Live | YES | YES |
| Mobiwatt | France | Live | NO | NO |
| Mont expo | France | Live | YES | YES |
| Orléans events | France | Venues | YES | YES |
| Padova Fiere | Italie | Venues | NO | NO |
| Palais Brongniart | France | Venues | YES | YES |
| Palais de la Mutualité | France | Venues | YES | YES |
| Parc des Expositions de Metz | France | Venues | YES | YES |
| Parc Floral | France | Venues | YES | YES |
| Perfexpo | Belgique | Live | YES | YES |
| Piscine de Gerland | France | Live | NO | NO |
| Polydome Clermont Ferrand | France | Venues | YES | YES |
| Polygone vert | France | Live | NO | NO |
| Première Vision | France | Exhibitions | YES | YES |
| Première Vision inc | Etats Unis | Exhibitions | YES | YES |
| Première Vision Japan | Japon | Exhibitions | YES | YES |
| Première Vision turquie (ifi) | Turquie | Exhibitions | YES | NO |
| Profil | France | Live | YES | YES |
| Reims Expo Congrès Events | France | Venues | YES | YES |
| Restaurant du Palais Brongniart | France | Venues | NO | NO |
| Restaurant du Palais Mutualité | France | Venues | NO | NO |
| Rio Centro | Brésil | Venues | YES | YES |
| Saint Etienne Evenements | France | Venues | YES | YES |
| Santos Convention center | Brésil | Venues | YES | YES |
| Sao Paulo Expo | Brésil | Venues | YES | YES |
| Secil - La Sucrière | France | Venues | YES | YES |
| Serenas | Turquie | Live | YES | YES |
| Sign Expo | France | Live | YES | YES |
| Smart Manufacturing | France | Venues | NO | NO |
| Sodem System | France | Live | YES | YES |
| Spaciotempo Espagne | Espagne | Live | YES | YES |
| Spaciotempo France | France | Live | YES | YES |
| Strasbourg Evenement | France | Venues | YES | YES |
| Tarpulin Ingenieria de Proteccion SPA | Chili | Live | YES | YES |
| The Ruck Hotel | France | Live | YES | YES |
| Top Gourmet | Brésil | Venues | NO | NO |
| Toulouse Evenement | France | Venues | YES | YES |
| Toulouse Expo | France | Venues | NO | YES |
| Traiteur Loriers Luxembourg | Belgique | Venues | NO | NO |
| Tranoï events | France | Exhibitions | YES | YES |
| Unique Structures Holding | Dubai | Live | NO | NO |
| Vachon | France | Live | YES | YES |
| Valenciennes Evénements | France | Venues | YES | YES |
| Wicked Tents | Dubai | Live | YES | YES |
| World Forum La Haye | Pays Bas | Venues | YES | YES |

Méthodologie - informations environnementales et de gouvernance

ESRS E1 - Énergie et Bilan carbone

Toutes les données environnementales sont reportées sur le périmètre de la consolidation financière sauf indication contraire dans le paragraphe ci-dessous.

— **Les consommations d'énergies des bâtiments** sont consolidées sur le périmètre de consolidation financière. En cas de données manquantes sur une période (par exemple un relevé d'eau allant de janvier à novembre), alors une extrapolation est réalisée sur la base des consommations

moyennes par mois. En cas de données manquantes sur une entité, une extrapolation par € de chiffre d'affaires est réalisée.

— **Les consommations de carburant** sont consolidées sur le périmètre de consolidation financière. Sont reportées les consommations de carburant de la flotte de véhicules, ainsi que les flottes de poids lourds.

Méthodologie – Bilan carbone

Le bilan carbone du Groupe est consolidé sur le périmètre de consolidation financière. Les émissions entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2024 sont calculées.

Les recommandations du GHG protocol sont suivies sur le scope 1, 2 et 3.

Pour les facteurs d'émissions, plusieurs bases de données sont utilisées pour rechercher des facteurs d'émissions. Principalement, la Base Impacts et la Base Agribalyse de l'ADEME sont les deux principales sources d'information.

Règles d'extrapolation : si les données ne sont pas disponibles

au niveau des entités, des extrapolations peuvent être utilisées pour estimer les émissions. Sur la base du périmètre où les données sont disponibles, une moyenne des émissions par k€ de chiffre d'affaires est réalisée par poste d'émissions. Ensuite, une extrapolation est réalisée sur le chiffre d'affaires réalisé par les entités où la donnée n'est pas disponible.

Une note méthodologique des informations relatives au calcul des émissions carbone du Groupe a été mise à disposition et validé par les auditeurs de durabilité.

Méthodologie de calcul des émissions :

Le tableau ci-dessous présente les catégories du GHG protocol prises en compte dans le calcul des émissions du Groupe :

| Scope | Catégorie | Inclus (O/N) | Justificatif |
|---------|--|--------------|--|
| Scope 1 | Émissions directes de sources fixes de combustion | O | Comprend les émissions directes liées à la combustion de combustibles fossiles (pétrole, gaz, etc.) utilisés par les sites. |
| Scope 1 | Émissions directes fugitives | O | Inclut les émissions directes générées par les fuites de réfrigérants des sites. |
| Scope 1 | Émissions directes de sources mobiles de combustion | O | Inclut les émissions de la flotte de véhicules. |
| Scope 2 | Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité | O | Inclut les émissions indirectes liées à la production d'électricité achetée. |
| Scope 2 | Émissions indirectes liées à la consommation de chaleur, vapeur et froid | O | Inclut les émissions indirectes liées à la chaleur et au froid achetés. |
| Scope 3 | Catégorie 1 : Produits et services achetés | O | Les activités de GL events nécessitent l'achat de biens et de services, ce qui rend cette catégorie d'émissions pertinente. La majorité des émissions liées aux biens et services achetés provient de l'ADEME (organisme scientifique français de référence). Des facteurs d'émissions monétaires et physiques sont utilisés. Par exemple, pour l'approvisionnement en matières premières comme l'aluminium ou le bois, des facteurs d'émissions physiques sont utilisés, tandis que pour les services de nettoyage, des facteurs d'émissions monétaires sont appliqués. |
| Scope 3 | Catégorie 2 : Investissements | O | L'évaluation des émissions liées aux biens d'investissement est pertinente car les activités de l'entreprise nécessitent de l'équipement pour produire ses produits (ex. structure ou signalétique). Les données primaires sont soit des dépenses (ex. achat d'une nouvelle machine) ou des unités (ex. nombre d'imprimantes laser achetées). Les facteurs d'émissions sont fournis par l'ADEME. |

| Scope | Catégorie | Inclus (O/N) | Justificatif |
|---------|---|--------------|--|
| Scope 3 | Catégorie 3 : Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le scope 1 ou 2) | O | L'évaluation des activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le scope 1 ou 2) est pertinente car l'entreprise consomme directement des combustibles fossiles et de l'électricité. Ainsi, conformément aux recommandations du GHG Protocol, les émissions amont de ces énergies doivent être déclarées dans le scope 3. Toutes les données primaires pour l'électricité, le gaz, la chaleur et le froid sont collectées en kWh. Le carburant utilisé pour les véhicules de GL events est collecté en litres. Les facteurs d'émissions sont fournis par l'ADEME. |
| Scope 3 | Catégorie 4 : Transport et distribution amont | O | L'évaluation des émissions liées au transport et à la distribution amont est pertinente car les activités de GL events nécessitent un approvisionnement en matières premières. La partie transport est calculée en prenant en compte des données monétaires. Les facteurs d'émissions sont fournis par l'ADEME. |
| Scope 3 | Catégorie 5 : Déchets | O | L'évaluation des émissions liées aux déchets générés par les opérations est pertinente car les activités de GL events génèrent des déchets (ex. création de stands ou signalétique, démontage d'événements dans nos lieux, etc.). Les données primaires sont toujours des données physiques (en tonnes ou en mètres carrés). Le tonnage ou volume de déchets est suivi par type de déchet (ex. bois, métal, etc.) et par le traitement en fin de vie (recyclage, incinération, enfouissement). Les facteurs d'émissions sont fournis par l'ADEME. |
| Scope 3 | Catégorie 6 : Déplacements professionnels | O | L'évaluation des émissions liées aux déplacements professionnels est pertinente car GL events est un Groupe avec des dizaines d'entités en France, en Europe, en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et en Asie. Les employés peuvent donc être amenés à voyager à l'intérieur de leur pays et à l'international. Les données primaires sont fournies par l'agence de voyage et les frais de déplacement. Les données collectées sont en kilomètres de train ou de vol. Les nuits passées à l'hôtel sont également collectées. Les facteurs d'émissions sont fournis par l'ADEME (ex. kgCO ₂ /km de train, kgCO ₂ /nuitée). |
| Scope 3 | Catégorie 7 : Déplacements domicile-travail | O | L'évaluation des émissions liées aux trajets domicile-travail des employés est pertinente. En effet, 5650 personnes travaillaient dans l'entreprise au 31 décembre 2023. Les émissions liées à leurs trajets domicile-travail doivent être prises en compte. GL events a mené une enquête sur les habitudes de déplacement de 715 employés. Sur la base de cet échantillon, une hypothèse a été formulée pour extrapoler les moyens de transport de tous les employés et la distance moyenne parcourue sur l'année. Le nombre d'employés provient du système RH interne. Les facteurs d'émissions sont fournis par l'ADEME (ex. kgCO ₂ /km en voiture thermique, kgCO ₂ /km en bus). |
| Scope 3 | Catégorie 8 : Actifs en leasing amont | N | Les activités de GL events n'impliquent pas d'actifs en leasing en amont. |
| Scope 3 | Catégorie 9 : Transport et distribution aval | O | Le pôle Live vend des biens et des services pour le secteur de l'événementiel et de l'industrie (ex. moquette, signalétique, tentes, etc.). Cette activité nécessite un transport en aval, ce qui rend cette catégorie d'émissions pertinente. Des données monétaires sont utilisées pour évaluer les émissions de GES. Les facteurs d'émissions sont fournis par l'ADEME. |
| Scope 3 | Catégorie 10 : Transformation des produits vendus | N | Les activités de GL events n'incluent pas le traitement de produits intermédiaires vendus par des tiers, ce qui rend cette catégorie d'émissions non pertinente pour GL events. |
| Scope 3 | Catégorie 11 : Utilisation des produits vendus | N | Deux activités de GL events incluent l'utilisation d'énergie directe (ex. générateurs). Cependant, cette énergie est acquise par le Groupe et donc déjà reportée dans les scopes 1 et 2. |
| Scope 3 | Catégorie 12 : Traitement de fin de vie des produits vendus | N | Dans l'empreinte carbone de GL events, la Catégorie 12 du Scope 3 : "Traitement de fin de vie des produits vendus" n'est pas prise en compte car l'entreprise loue principalement ses produits plutôt que de les vendre. Par conséquent, GL events conserve le contrôle de la gestion en fin de vie de ces produits loués, assurant qu'ils sont correctement traités et éliminés dans ses opérations. De plus, les produits consommables vendus par GL events sont généralement utilisés dans les lieux qu'il gère. En conséquence, les déchets générés par ces consommables sont collectés et traités sur place, et les émissions associées sont comptabilisées dans la Catégorie 5 du Scope 3 : "Déchets générés dans les opérations". Cette approche permet de capturer avec précision toutes les émissions pertinentes sans double comptabilisation. |

| Scope | Catégorie | Inclus (O/N) | Justificatif |
|---------|--|--------------|---|
| Scope 3 | Catégorie 13 : Actifs en leasing aval | N | L'empreinte carbone de GL events n'inclut pas les émissions provenant de l'exploitation des actifs appartenant au Groupe et loués à d'autres entités, qui ne sont pas déjà incluses dans les scopes 1 ou 2. |
| Scope 3 | Catégorie 14 : Franchises | | Pour ses activités, GL events ne concède pas de licences à d'autres entreprises pour vendre ou distribuer ses biens ou services, rendant cette catégorie d'émissions non pertinente. |
| Scope 3 | Catégorie 15 : Investissement | N | L'empreinte carbone de GL events n'inclut pas les émissions associées aux investissements du Groupe qui ne sont pas déjà inclus dans les scopes 1 ou 2. L'entreprise applique un périmètre de contrôle opérationnel. Par conséquent, toutes les émissions liées à une entité où GL events exerce un contrôle opérationnel sont intégrées dans toutes les autres catégories des scopes 1, 2 et 3. |
| Scope 3 | Autre - amont : Déplacements des visiteurs | O | GL events prend en compte les émissions liées aux déplacements des visiteurs dans le Scope 3 : Autre (aval). Ces émissions sont calculées pour les événements où GL events est l'organisateur, notamment dans le pôle Exhibitions, ainsi que pour les événements organisés par son pôle Venues sur ses propres sites. Les émissions sont estimées en fonction du pays de départ des visiteurs et du pays hôte de l'événement. Des hypothèses sont faites sur le mode de transport utilisé (avion, train, voiture ou transports en commun). Les facteurs d'émissions sont fournis par l'ADEME, garantissant une estimation fiable de l'empreinte carbone des déplacements des visiteurs. |

Le bilan carbone du Groupe est consolidé sur le périmètre de consolidation financière. Les émissions entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2024 sont calculées.

Les recommandations du GHG protocol sont suivies sur le scope 1, 2 et 3.

Pour les facteurs d'émissions, plusieurs bases de données sont utilisées pour rechercher des facteurs d'émissions. Principalement, la Base Impacts et la Base Agribalysse de l'ADEME sont les deux principales sources d'information.

Règles d'extrapolation : si les données ne sont pas disponibles au niveau des entités, des extrapolations peuvent être utilisées pour estimer les émissions. Sur la base du périmètre où les données sont disponibles, une moyenne des émissions par k€ de chiffre d'affaires est réalisée par poste d'émissions. Ensuite, une extrapolation est réalisée sur le chiffre d'affaires réalisé par les entités où la donnée n'est pas disponible.

Une note méthodologique des informations relatives au calcul des émissions carbonées du Groupe a été mise à disposition et validé par les auditeurs de durabilité.

Les facteurs d'émissions sont issus de la base Empreinte de l'ADEME sur la v23.4. L'ensemble des facteurs d'émissions disponibles dans le fichier de consolidation du bilan carbone Groupe. Les facteurs d'émissions sont revus annuellement en cas de mise à jour de la base Empreinte.

Deux types travaux de contrôle interne peuvent être réalisés lors du calcul du bilan carbone :

- Contrôles sur les données des contributeurs : pour garantir la fiabilité des données des contributeurs, plusieurs types de contrôles sont appliqués. D'abord, une vérification par rapport aux données de l'année précédente (N-1) est effectuée, en utilisant des ratios en fonction du chiffre d'affaires et des tests arithmétiques pour évaluer la cohérence des chiffres dans un contexte économique similaire. Ces contrôles sont complétés par des échanges avec des parties prenantes internes, notamment les équipes finances, opérations et achats, permettant de

recueillir un second avis sur la qualité et la pertinence des données. En cas de doute persistant, des réunions ou échanges par téléphone et mail sont organisés pour clarifier les incohérences ou incertitudes.

- Contrôles sur la consolidation du bilan carbone : une fois les données vérifiées et intégrées dans le fichier de consolidation, des contrôles supplémentaires assurent la cohérence du bilan carbone. Les données sont analysées en comparant les résultats globaux du Groupe, par entité et par catégorie GHG Protocol, avec l'année N-1, en valeur absolue et par rapport au chiffre d'affaires. En parallèle, une revue du périmètre est menée pour confirmer que toutes les entités concernées sont bien incluses. Une vérification des données par entité complète ces contrôles, pour s'assurer que toutes les informations collectées sont bien intégrées. Si certaines données sont manquantes, des extrapolations basées sur le chiffre d'affaires sont effectuées pour compléter les résultats.

Le calcul du bilan carbone du Groupe se fait sur une année fiscale alignée car la consolidation financière, soit du 01/01 au 31/12 et ce sur l'ensemble du périmètre consolidé du Groupe. (Voir ESRS 2 BP-1).

Pour les émissions de GES de Scope 3, 80 % des données utilisées pour les calculs proviennent de données primaires. Cela signifie que la majorité des informations utilisées pour estimer les émissions indirectes de GL events sont issues de sources directes et spécifiques, telles que les données fournies par les fournisseurs, les informations de consommation de matières premières ou les relevés d'activités réelles. L'utilisation de données primaires, par opposition aux données secondaires ou aux moyennes sectorielles, renforce la précision et la fiabilité de l'évaluation des émissions de Scope 3. Cette approche permet une meilleure compréhension de l'empreinte carbone de l'entreprise tout au long de sa chaîne de valeur et facilite l'identification d'opportunités concrètes pour réduire les émissions indirectes.

ESRS E3 - Eau

GL events mesure annuellement (1^{er} janvier - 31 décembre) les consommations d'eau en m³ sur l'ensemble de son périmètre consolidé. Les données facturées sont privilégiées pour garantir la fiabilité des audits.

Les consommations sont réparties en trois catégories :

- Eau consommée dans les bâtiments : principalement issue du réseau public, elle couvre les prestations de restauration (*F&B*), de nettoyage, les usages sanitaires et, occasionnellement, le refroidissement des serveurs.
- Eau consommée via les RIA (Robinet Incendie Armé) : limitée aux ERP (Établissements Recevant du Public) et grands ateliers, elle survient uniquement en cas d'incendie ou d'exercice.
- Eau issue du pompage de nappe phréatique : présente sur cinq sites spécifiques, elle est utilisée pour la production d'énergie thermique.

En cas de données manquantes sur certains mois (ex. : facture de décembre non reçue), des extrapolations sont effectuées par € de chiffre d'affaires. L'ensemble des sites est inclus, quelle que soit leur nature (bureaux, dépôts, ateliers, événements en phase de montage, exploitation ou démontage). Lorsque plusieurs entités sont établies sur un même site, l'entité payant la facture porte les quantités de l'ensemble du site. Les données sont collectées au minimum une fois par an dans le cadre du reporting ESG. Les variations sont analysées via un ratio m³/€ de chiffre d'affaires à périmètre constant. Pour les entités ne disposant pas de mesures en m³, des conversions standardisées sont appliquées (ex. 1 gallon = 0,003785 m³). Enfin, des contrôles de cohérence sont réalisés pour comparer les données sur 12 mois avec les résultats de l'année précédente (N-1) et analyser les performances inter-entités à travers des ratios comme m³/m² ou m³/CA.

ESRS E5 - Déchets

La collecte des données sur les déchets est réalisée au moins une fois par an dans le cadre du reporting RSE. Ce suivi inclut l'ensemble des déchets gérés par les prestataires avec lesquels GL events a contractualisé, couvrant tous les sites et activités du Groupe : bureaux, dépôts, centres de stockage, ateliers, ainsi que les phases de montage, d'exploitation et de démontage des Venues. En revanche, les déchets directement repris par les exposants ne sont pas pris en compte dans ce reporting. GL events suit plusieurs catégories de déchets, parmi lesquelles :

- Les DIB sont l'ensemble des déchets en mélange non inertes et non dangereux produits par les activités d'un site.
- Les papiers/cartons comportent papiers et cartons ordinaires (caisses cartons, etc.), les journaux, revues, magazines et les papiers supérieurs (papier blanc).
- Les déchets métalliques sont composés de deux types de métaux :
 - Les métaux ferreux (ou ferrailles) correspondant aux déchets de fabrication et de transformation des métaux et des objets métalliques en fin de vie et mis au rebut.
 - Les métaux non ferreux comprenant tous les métaux sauf le fer à l'état pur ou faiblement allié (inférieur à 10%). Ce sont principalement le cuivre, l'aluminium, le zinc, le plomb, l'étain, le chrome et le nickel
- GL events distingue 3 types de bois dans ses déchets :
 - Le bois de classe A (bois non traités) : bois brut, des bois secs non-traité et non peints, de palettes, de caisses, de cagettes, bourriches, tambours pour câbles, planches et poutres sans peinture...
 - Le bois de classe B ou AB (bois traités non-dangereux) : portes, armoires, des bois de coffrage utilisé, des bois de démolition, des panneaux, des bois d'œuvre, vieux meubles, fenêtres...
 - Le bois de classe C (bois traité dangereux) : produits traités ou autoclavés et imprégnés de sels métalliques.
- Les déchets plastique sont composés des emballages usagés de l'industrie, de déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie, de films utilisés dans la restauration, etc.
- Les déchets de verre sont composés de verre industriel provenant des professionnels (ex : bouteille) ou verre ménager.

- Les déchets de moquette proviennent de la moquette installée lors d'une prestation ou d'un événement.
- Les déchets organiques sont composés de végétaux, des déchets putrescibles de la cuisine et ceux collectés dans le cadre de prestations restauration, des papiers et cartons souillés sous certaines conditions. Ces déchets sont utilisés pour la fabrication du compost.
- Les Déchets d'Éléments d'Ameublement sont les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail.
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont tous les équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants.
- Les déchets industriels spéciaux (DIS) sont des déchets toxiques produits par l'industrie dont l'élimination nécessite des précautions particulières vis-à-vis de la protection de l'homme et de l'environnement (solvants, acides, boues d'épuration, huiles de vidanges, etc.).
- Les déchets de chantier sont composés de gravas, terre non polluée, déchets issus de démolition
- Enfin si aucune de ces catégorisations ne convient, alors une catégorie « autre déchet » existe. Cette catégorie est utilisée des déchets rares comme des déchets de constructions et certains déchets dangereux.

L'ensemble des déchets sur sites sont récoltés par des prestataires. En France, les données via Veolia et Suez sont centralisées par les équipes achats. Pour les autres sites à l'international, les données sont remontées par l'ensemble des entités à la suite de la consolidation des données de leurs prestataires respectifs. Ces prestataires qui ont la charge de remonter, au niveau entité, les tonnages de déchets via des factures ou des consolidations réalisées mensuellement ou annuellement.

Le taux de tri est calculé avec ces informations. Le taux est calculé de la manière suivante : [(Somme de tous les types de déchets – tonnage de déchets DIB) / Somme de tous les types de déchets] *100.

Outils de collecte

Afin de répondre aux exigences de points de données (DP) de la CSRD, le Groupe s'appuie sur son système d'information et ses outils de gestion. Les données collectées proviennent en majorité des systèmes d'information Groupe à savoir SAP, EBMS, GESCOM, Monday, etc. Des reportings et de la collecte de données peuvent être utilisés via des outils de bureautique (Microsoft Excel) et de Power BI. La collecte

de l'ensemble de ces data points ainsi que la qualification matérielle ou non de ces derniers est expliquée et formalisée au sein d'un protocole de reporting dédié mis à disposition des contributeurs et des auditeurs de durabilité afin d'assurer des données exhaustives et une méthodologie harmonisée au sein de différentes entités.

Glossaire

| Abréviation | Nom Complet |
|--------------|--|
| ADEME | Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie |
| AFA | Agence Française Anticorruption |
| AGEFIPH | Association aide à l'emploi personnes en situation de handicap |
| AIE | Agence internationale de l'énergie |
| BP | Base de préparation |
| CA | Chiffre d'affaires |
| CAPEX | Capital expenditure |
| CBS | Coefficient de biotope par surface |
| CDO | Centre des Opérations |
| CEC | Convention des entreprises pour le climat |
| CIDFF | Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles |
| CNIL | Commission nationale de l'informatique et des libertés |
| CODIR | Comité de direction |
| COMEX | Comité exécutif |
| COP | Conférence of the parties |
| COFIL | Comité de pilotage |
| CSE | Comité social et économique |
| CSRD | Corporate Sustainability Reporting Directive |
| D&I | Diversité et Inclusion |
| DGD | Directeur général délégué |
| DP | Data point (Points de collecte) |
| DPO | Délégué à la protection des données |
| DR | Disclosure requirement |
| DSI | Direction des Systèmes d'Information |
| DSP | Délégation de Services Publiques |
| DUERP | Document unique d'évaluation des risques professionnels |
| ECV | Engagement sur la Croissance Verte |
| EFRAG | European Financial Reporting Advisory Group |
| EPI | Équipement de protection individuel |
| ERP | Établissements recevant du public |
| ESAT | Établissement et service d'accompagnement par le travail |
| ESG | Environmental Social Governance |
| ESRS | European Sustainability Reporting Standards |
| ESS | Economie Sociale et Solidaire |
| ETP | Équivalent temps plein |
| EU ETS | Système d'Échange de Quotas d'Émission de l'Union Européenne |
| F&B | Food and Beverage |
| FCBN | Fédération des conservatoires botaniques nationaux |
| GES | Gaz à effet de Serre |
| GHG Protocol | Greenhouse Gas Protocol |
| GIEC | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat |
| GO | Garantie d'origine |
| GOV | Gouvernance |
| GPTW | Great Place To Work |
| IFRS | International Financial Reporting Standards |
| IPBES | Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques |
| IRO | Impacts, Risques, Opportunités |
| IRP | International Resource Panel |
| JOP24 | Jeux Olympiques de Paris 2024 |
| LOM | Loi d'orientation des mobilités |
| MDR-A | Minimum disclosure requirement - Action |
| MDR-M | Minimum disclosure requirement - Metric |
| MDR-P | Minimum disclosure requirement - Policy |
| MDR-T | Minimum disclosure requirement - Target |
| MNHN | Muséum national d'Histoire naturelle |
| NOVI | Nombreuses victimes |

| Abréviation | Nom Complet |
|-------------------------------|--|
| NZCE | Net Zero Carbon |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| ODD | Objectifs de Développement Durable |
| OIT | Organisation internationale du travail |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| OPEX | Operational expenditure |
| OPIE | Office pour les insectes et leur environnement |
| PAB | Paris-Aligned Benchmark |
| PNR | Parcs Naturels régionaux |
| QHSE | Qualité, hygiène, sécurité, environnement |
| RACI | Risque audit et contrôle interne |
| RCP | Representative Concentration Pathways |
| REC | Renewable energy contract |
| RETEX | Retour d'expérience |
| RGA | Retrait-Gonflement des Argiles |
| RGPD | Règlement général sur la protection des données |
| RH | Ressources Humaines |
| RIA | Robinet d'incendie armé |
| RQTH | Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé |
| RSE | Responsabilité sociétale des entreprises |
| RSSI | Responsable de sécurité du système d'information |
| SBM | Stratégie Business Modèle |
| SBTN | Science Based Targets Network |
| SEEPH | Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées |
| SMSI | Système de management de la sécurité de l'information |
| SPL | Société publique locale |
| SQVCT | La semaine de la qualité de vie au travail |
| SSI | Sécurité des systèmes d'informations |
| SST | Sous Traitance |
| TCO ₂ ^e | Tonnes d'équivalent CO ₂ |
| TSP | Taux de surface perméable |
| UFI | UFI The Global Association of the Exhibition Industry : Union des Foires Internationales |
| UNIMEV | Union Française des Métiers de l'Événement |
| URD | Universal registration document |
| ZAN | Zéro Artificialisation net |
| ZFE | Zone à Faibles Emissions |
| ZNIEFF | Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique |

2. Publication relative à la taxonomie européenne

Table des matières

- 40 / 1. Principes généraux de la taxonomie
- 40 / 2. Périmètre concerné
- 41 / 3. Garanties minimales
- 42 / 4. Éligibilité et alignement du chiffre d'affaires
- 44 / 5. Éligibilité et alignement des CAPEX
- 45 / 6. Éligibilité et alignement des OPEX
- 46 / 8. Tableau Annexe de la taxonomie européenne
- 49 / 9. Activité liée à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

1. Principes généraux de la taxonomie

En tant qu'entreprise tenue de publier des informations non financières en vertu de l'article 29b de la directive 2013/34/UE, GL events publie chaque année dans cette section les informations requises conformément aux principes de la taxonomie verte européenne permettant :

- D'identifier la part de ses activités éligibles au regard des six objectifs environnementaux :
 - L'atténuation du changement climatique (CCM) ;
 - L'adaptation au changement climatique (CCA) ;
 - L'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines (WTR) ;
 - La transition vers une économie circulaire (CE) ;
 - La prévention et le contrôle de la pollution (PPC) ;
 - La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO).
- D'analyser la contribution de ses activités éligibles à l'atteinte des objectifs environnementaux, tout en veillant à ce que cette contribution ne cause pas de préjudice significatif aux autres Objectifs environnementaux (« DNSH ») et à ce que ces activités respectent les garanties minimales détaillées ci-après. Cette analyse permet de valider leur « alignement ».

Le règlement européen «Taxonomie» (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 fait partie de la politique de finance durable mise en œuvre par l'Union européenne (UE). Il définit un cadre visant à faciliter les investissements durables grâce à une meilleure transparence des participants aux marchés financiers, contribuant ainsi aux objectifs climatiques et environnementaux de l'UE, notamment la neutralité carbone d'ici 2050.

Pour chacun de ces objectifs, la taxonomie repose sur les meilleures pratiques qui contribuent à la transformation écologique. Pour être considérée comme durable, une activité doit être éligible et alignée :

- **Activité éligible** : Une activité figurant dans la liste des activités susceptibles de contribuer de manière substantielle à au moins l'un des six objectifs environnementaux.
- **Activité alignée** : Une activité qui est éligible et qui contribue de manière substantielle à l'objectif environnemental en question ; ne cause pas de préjudice significatif à l'un des cinq autres objectifs ; respecte les garanties minimales sociales.

2. Périmètre concerné

Le périmètre d'analyse est identique au périmètre de reporting dans le rapport de durabilité mentionné dans l'ESRS 2 BP-2. Il couvre ainsi le périmètre de consolidation financière sur l'ensemble des pôles du Groupe GL events en France et à l'international.

3. Garanties minimales

GL events intègre des garanties minimales basées sur quatre piliers majeurs, en conformité avec l'article 3(c) et l'article 18 du règlement sur la Taxonomie et les principes directeurs de l'OCDE.

Droits de l'homme et droits sociaux

GL events veille au respect des droits fondamentaux des travailleurs selon les conventions de l'OIT, incluant l'élimination du travail forcé et des enfants, des conditions de travail sûres et la liberté syndicale.

Depuis 2020, son Code de Conduite des Affaires encadre les relations commerciales en s'appuyant sur des normes internationales (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, principes de l'OIT, OCDE, Nations Unies).

En conformité avec la loi Sapin 2, GL events déploie un programme de prévention de la corruption basé sur la sensibilisation et l'adaptation des processus. Un dispositif d'alerte interne, ouvert aux collaborateurs et partenaires, est en place depuis 2022 et accessible dans toutes langues des pays où le Groupe est impacté.

À date du présent rapport, aucune condamnation ni controverse n'est à signaler sur le respect des droits humains.

Lutte contre la corruption

GL events applique une politique de tolérance zéro contre la corruption, fondée sur un Code de Conduite Anticorruption aligné sur les standards internationaux. Ce code encadre les engagements en matière d'éthique et de transparence, avec un dispositif d'alerte confidentiel et une évaluation des partenaires commerciaux.

Une cartographie des risques, mise à jour régulièrement avec l'implication des équipes, hiérarchise les expositions potentielles à la corruption. Des formations ciblées sont dispensées aux collaborateurs les plus exposés, couvrant notamment la Chine, le Brésil et la France. En 2024, 26 % des fonctions à risque en France ont été formées.

Les contrôles internes incluent des audits sur les postes sensibles (cadeaux, invitations, parrainage), intégrés au plan de contrôle comptable Sapin II. Depuis 2022, des formations mensuelles avec quizz interactifs renforcent cette démarche. Une session de 3 heures est prévue en 2025 pour les filiales chinoises.

En 2024, aucune condamnation pour corruption ou trafic d'influence n'a concerné GL events ou ses dirigeants.

Fiscalité responsable

Le Groupe GL events applique une politique fiscale qui consiste à :

- Respecter toutes les lois et conventions fiscales internationales en vigueur ;
- Payer l'impôt juste ;
- S'assurer que le risque fiscal est géré ;
- Appliquer des choix fiscaux qui correspondent à la substance économique de ses activités ;
- Avoir une démarche responsable avec les autorités fiscales.

Le service fiscalité s'inscrit dans la démarche de contrôle interne globale en veillant au respect des législations en vigueur et à la fiabilité des informations déclarées.

Au titre de l'exercice 2024, aucune réclamation sur ces points n'a été constatée dans le cadre des activités du Groupe lors de la mise en œuvre des mesures de contrôle interne appropriées. Pour prévenir le risque d'évasion, le Groupe s'entoure des conseils et experts dans chaque pays où il est présent. Les orientations du Groupe visent à s'assurer du respect des règles fiscales et de la conformité des opérations via une politique de prix de transfert équilibrée.

Concurrence loyale

GL events s'engage à respecter les principes de concurrence loyale et à aligner ses pratiques sur les Principes directeurs de l'OCDE. Conformément aux exigences en vigueur dans les juridictions où l'entreprise opère, les activités du Groupe sont menées dans le strict respect des lois et réglementations en matière de concurrence.

GL events veille à éviter toute pratique anticoncurrentielle, notamment la fixation des prix ou la répartition des marchés, et promeut une conduite responsable des affaires. Le respect des règles de concurrence s'applique également aux politiques de recrutement et d'emploi, garantissant l'absence de toute collusion en matière de fixation des salaires ou de pratiques d'embauche restrictives.

A date, aucune société, ni dirigeant du Groupe n'ont été condamnés pour des faits de concurrence déloyale.

4. Éligibilité et alignement du chiffre d'affaires

Éligibilité du chiffre d'affaires :

Sont présentées ci-dessous, les activités, générant un chiffre d'affaires consolidé, identifiés comme éligibles à la Taxonomie.

| Activité éligible | Objectif concerné | Résultat de l'analyse |
|---|--|---|
| 5.5 Produit en tant que service et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats | Transition vers une économie circulaire (CE) | <p>Description activité : Une part du chiffre d'affaires GL events repose sur un modèle d'affaires locatif. Ce dernier s'appuie sur la propriété d'équipements par GL events, leur location à des clients pour des durées limitées, et leur récupération après usage. Les produits sont systématiquement reconditionnés avant d'être réutilisés, prolongeant ainsi leur durée de vie et maximisant leur utilisation. Cette activité évite aux clients d'acquérir des produits ou de construire des infrastructures sous-utilisées, contribuant ainsi à réduire les déchets et l'impact environnemental.</p> <p>Quantification du chiffre d'affaires éligible : La méthodologie appliquée repose sur la classification des entités de GL events en deux catégories principales :</p> <ol style="list-style-type: none"> Entités locatives : Ces entités du pôle Live génèrent un chiffre d'affaires principalement issu de la location (ex. mobilier). Leur chiffre d'affaires est entièrement comptabilisé, à l'exception des ventes de produits, qui sont exclues de l'indicateur. Autres entités : Ces entités peuvent proposer des prestations incluant à la fois de la location et d'autres services (ex. consommables, installation générale, signalétique) ou sont des entités du pôle Venues ou Exhibitions. Le chiffre d'affaires éligible correspond aux revenus issus de la location d'actifs appartenant à une entité locative. Par exemple, si une entité du pôle Venues réalise un chiffre d'affaires en louant une tribune appartenant à une entité locative du pôle Live, ce montant est comptabilisé. |
| 2.1 Hôtels, terrains de vacances, campings et hébergements similaires | Protection et restauration de la biodiversité et écosystèmes (BIO) | <p>Description activité : Le Groupe GL events gère deux hôtels générant du chiffre d'affaires, un en France et un au Brésil.</p> <p>Quantification du chiffre d'affaires éligible : Le chiffre d'affaires consolidé de ces deux entités est pris en compte.</p> |

Alignement du chiffre d'affaires :

Les activités alignées avec les critères substantiels et des *Do No Significant Harm* sont présentées dans le tableau ci-dessous :

| Activité éligible | Objectif concerné | Justificatifs à l'alignement de l'activité |
|---|--|---|
| 5.5 Produit en tant que service et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats | Transition vers une économie circulaire (CE) | <p>Contribution substantielle à la transition vers une économie circulaire : Le modèle d'affaires des entités Live identifiées comme 100% locatives repose sur un principe de propriété des produits. Elles louent leurs produits en contrepartie d'un revenu locatif de la part du client lui permettant d'utiliser le produit pendant un temps limité. Suite à l'utilisation par le client, les produits sont repris, envoyés en reconditionnement afin d'assurer leurs réutilisations, puis stockés.</p> <p>Do No Significant Harm ('DNSH') Atténuation du changement climatique : GL events a entamé sa trajectoire de réduction Groupe avec le pôle Venues en Europe. Les centres de congrès, parcs d'expositions, zéniths et autres espaces d'accueil sont le centre névralgique du secteur de l'événementiel. En construisant une trajectoire de réduction des émissions sur ces lieux et leur chaîne de valeur, GL events a l'opportunité de toucher toute la filière, y compris les activités du pôle Live. Par exemple, un des leviers identifiés est de réduire l'usage des consommables (produits à usage unique) et de maximiser l'usage des produits locatifs, diminuant le volume de déchets sur événement. Cela passe donc par faire appel aux produits locatifs du pôle Live. De plus, comme présenté dans l'ESRS E1-1, GL events a prévu de déployer la trajectoire de réduction sur l'ensemble de ses activités d'ici à 2027. Enfin, le pôle Live travaille également sur l'atténuation à de ses émissions logistiques, via la mise en place de critères RSE dans ses contrats cadres, et celle de sa maintenance sur site en travaillant sur la décarbonation des engins de chantier lui permettant de déplacer et stocker ses produits locatifs.</p> |

DNSH | Adaptation au changement climatique :

GL events a réalisé une qualification et quantification des risques physiques du pôle Venues en Europe. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans l'ESRS E1-IRO-1. Les centres de congrès, parcs d'expositions, zéniths et autres espaces d'accueil sont le centre névralgique du secteur de l'événementiel. Cette analyse permet au pôle Venues d'identifier les solutions à mettre en place sur les sites, avec ses parties prenantes, afin de s'assurer que les activités soient adaptées à une augmentation en intensité et probabilité d'aléas climatiques extrêmes. Le pôle Live est une partie prenante directe de cet enjeu et bénéficie directement de cette analyse. Grâce aux résultats obtenus, ce pôle peut désormais évaluer et renforcer la résilience de ses biens locatifs face aux aléas climatiques actuels et futurs, en tenant compte des spécificités des territoires où sont implantés les sites Venues.

Également, l'ensemble des sites français des entités Live locatives sont à moins de 30km d'un Venues faisant partie de l'étude des risques climatiques.

L'évaluation s'est faite en suivant le SSP5-8.5 (scénario le plus défavorable) du GIEC d'ici à 2050. Les analyses et les projections climatiques s'alignent avec les projections utilisées dans le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) de l'Etat français.

Dans un second temps, les résultats sont rapprochés des conclusions issues des rapports de visite des assureurs sur les sites des entités locatives de Live en France. Dans ces derniers, la sensibilité des sites à des aléas climatiques est présentée.

A date, aucun site ne montre un niveau de protection faible à un aléa climatique.

DNSH | Utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines :

Les produits locatifs du pôle Live n'entraînent pas d'émissions dans les eaux de surface ou souterraines. Aucun rejet direct ou indirect susceptible d'altérer la qualité de l'eau n'est généré. Le nettoyage des structures et tribunes est réalisé avec des produits conventionnels n'affectant pas la qualité de l'eau de surface ou souterraine. Aucun traitement des eaux n'est nécessaire sur les sites du pôle Live.

De plus, GL events n'est assujetti à aucune réglementation sur le traitement des eaux usées. Aucune lagune n'est présente sur site.

Enfin, les activités du pôle Live sont réalisées sur des sites terrestres et ne génèrent aucun impact direct ou indirect sur les écosystèmes marins. De plus, les processus déployés lors de l'utilisation de ces produits ne génèrent pas de rejet ou d'action susceptible d'affecter le bon état écologique des eaux marines.

DNSH | Contrôle et prévention de la pollution :

GL events s'assure annuellement que l'ensemble de ces produits locatifs respectent l'ensemble des critères et réglementations cités dans ce DNSH.

2.1 Hôtels, terrains de vacances, campings et hébergements similaires

Protection et restauration de la biodiversité et écosystèmes (BIO)

Les deux hôtels gérés par GL events ne basent pas leur modèle d'affaires autour de la protection ou conservation de zones à forte valeur écologique. Par conséquent, l'activité éligible *2.1 Hôtels, terrains de vacances, campings et hébergements similaires* n'est pas alignée avec les critères de la taxonomie.

5. Eligibilité et alignement des CAPEX

Eligibilité des CAPEX :

Sont présentés ci-dessous, les investissements (« CAPEX ») identifiés comme éligibles à la Taxonomie.

| CAPEX éligible | Objectifs concernés | Résultat de l'analyse |
|---|---|---|
| 7.6. Installation, entretien et réparation des technologies liées aux énergies renouvelables | Atténuation du changement climatique (CCM) Adaptation au changement climatique (CCA) | GL events a réalisé un investissement (CAPEX) en 2024 en installant des panneaux photovoltaïques sur son site du pôle Venues, Eurexpo, en France. Le montant du CAPEX enregistré sur l'exercice 2024 a été pris en compte. |
| 7.1. Construction de nouveaux bâtiments | Atténuation du changement climatique (CCM) Adaptation au changement climatique (CCA) Transition vers une économie circulaire (CE) | Dans le cadre de ces activités, GL events peut être amené à construire des bâtiments afin d'agrandir des sites d'accueil d'événements, des entrepôts, des sites de productions, des bureaux, etc. Les montants des CAPEX construction enregistrés sur l'exercice 2024, pour l'ensemble des entités du Groupe, ont été pris en compte. |
| 5.5 Produit en tant que service et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats | Transition vers une économie circulaire (CE) | Une part des investissements (CAPEX) de GL events repose sur un modèle d'affaires locatif. Ce dernier s'appuie sur la propriété d'équipements par GL events, leur location à des clients pour des durées limitées, et leur récupération après usage. Les produits sont systématiquement reconditionnés avant d'être réutilisés, prolongeant ainsi leur durée de vie et maximisant leur utilisation. Cette activité évite aux clients d'acquérir des produits ou de construire des infrastructures sous-utilisées, contribuant ainsi à réduire les déchets et l'impact environnemental |

Alignement des CAPEX :

Les CAPEX alignées avec les critères substantiels et des *Do No Significant Harm* sont présentées dans le tableau ci-dessous :

| CAPEX issus d'une activité éligible | Objectifs concernés | Justificatifs à l'alignement du CAPEX |
|---|---|---|
| 7.6. Installation, entretien et réparation des technologies liées aux énergies renouvelables | Atténuation du changement climatique (CCM) Adaptation au changement climatique (CCA) | Contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique : Ce CAPEX a permis d'installer des panneaux solaires pour la production d'électricité. DNSH Adaptation au changement climatique ; et Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique : Comme présenté dans l'ESRS E1, le pôle Venues a réalisé une analyse des risques climatiques physiques sur ces sites en Europe, y compris Eurexpo en France. La durée de vie des panneaux photovoltaïques est supérieure à 10 ans. L'évaluation s'est faite en suivant le SSP5-8.5 (scénario le plus défavorable) du GIEC d'ici à 2050. Les analyses et les projections climatiques s'alignent avec les projections utilisées dans le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) de l'Etat français. Le projet est adapté à cette projection. DNSH Atténuation au changement climatique : Le site d'Eurexpo n'est pas un bâtiment dédié à l'extraction, au stockage, au transport ou à la fabrication de combustibles fossiles. |
| 5.5 Produit en tant que service et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats | Transition vers une économie circulaire (CE) | Voir ci-dessus le tableau justificatif de l'alignement du chiffre d'affaires relatif à cette même activité éligible. |
| 7.1. Construction de nouveaux bâtiments | Atténuation du changement climatique (CCM) Adaptation au changement climatique (CCA) Transition vers une économie circulaire (CE) | Bien que l'activité soit éligible, une analyse approfondie lors de la phase de construction des bâtiments sera nécessaire afin de s'assurer que ces investissements répondent aux critères de contributions substantielles et aux DNSH. |

6. Éligibilité et alignement des OPEX

GL events n'est pas concerné par la publication relative aux OPEX liés à la taxonomie en 2024. En effet, comme le calcul du ratio d'exemption est de **9.3%**, en dessous du seuil de 10 % requis.

Ce ratio se calcule avec comme numérateur la définition des OPEX issu de la taxonomie, et en dénominateur la définition comptable des OPEX. Ces OPEX issus de la taxonomie comprennent : les locations matérielles et immobilières ; les redevances crédit-bail, fixe de concessions et variable de concessions ; les entretiens et réparations.

7. Degré d'éligibilité et d'alignement par objet

Tableau 1 : Part du chiffre d'affaires / Chiffres d'affaires total

| Objectif environnemental | Alignée sur la taxonomie par objectif - % | Éligible à la taxonomie par objectif - % |
|---|---|--|
| CCM - Atténuation du changement climatique | - | - |
| CCA - Adaptation au changement climatique | - | - |
| WTR - Ressources aquatiques et marines | - | - |
| CE - Économie circulaire | 23 % | 33 % |
| PPC - Prévention et réduction de la pollution | - | - |
| BIO - Biodiversité et écosystèmes | - | 1 % |

Tableau 2 : Part des CAPEX / CAPEX total

| Objectif environnemental | Alignée sur la taxonomie par objectif - % | Éligible à la taxonomie par objectif - % |
|---|---|--|
| CCM - Atténuation du changement climatique | 6 % | 27 % |
| CCA - Adaptation au changement climatique | - | 27 % |
| WTR - Ressources aquatiques et marines | - | - |
| CE - Économie circulaire | 17 % | 46 % |
| PPC - Prévention et réduction de la pollution | - | - |
| BIO - Biodiversité et écosystèmes | - | - |

Tableau 3 : Part des OPEX

| Objectif environnemental | Alignée sur la taxonomie par objectif - % | Éligible à la taxonomie par objectif - % |
|---|---|--|
| CCM - Atténuation du changement climatique | - | - |
| CCA - Adaptation au changement climatique | - | - |
| WTR - Ressources aquatiques et marines | - | - |
| CE - Économie circulaire | - | - |
| PPC - Prévention et réduction de la pollution | - | - |
| BIO - Biodiversité et écosystèmes | - | - |

Évolution des résultats d'éligibilité et d'alignement

Le calcul du chiffre d'affaires éligibles à la transition vers une économie circulaire a changé entre 2023 et 2024. Bien que le chiffre d'affaires du pôle Live ait augmenté entre 2023 et 2024, l'augmentation du chiffre d'affaires éligible s'explique également par une prise en compte plus précise du chiffre d'affaires locatif, notamment sur les entités réalisant des prestations de location et de vente.

Le chiffre d'affaires éligible à la protection de la biodiversité augmente proportionnellement au chiffre d'affaires des deux

hôtels que le Groupe opère (de 10,9 à 12,6M€).

Aucun CAPEX en lien avec l'installation de stations pour véhicules électriques ou la collecte de déchets non dangereux et dangereux n'a été effectué en 2024.

Les CAPEX construction sont en augmentation cette année, notamment avec la construction du site Venues au Brésil, Anhembi, et de la Piscine du Lou à Lyon.

Enfin, les CAPEX de biens locatifs sont en légère augmentation (de 52.74 à 55.5M€) en lien avec l'augmentation de l'activité liée aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

8. Tableau Annexe de la taxonomie européenne

Turnover

| Economic Activities (1) | Code (2) | Absolute turnover (3) | Proportion of Turnover (4) | Substantial Contribution Criteria | | | | | | DNSH criteria ('Does Not Significantly Harm') | | | | | | Minimum Safeguards (17) | Taxonomy aligned proportion of total turnover, year N (18)** | Taxonomy aligned proportion of turnover, year N-1 (19) | Category (enabling activity) (20) | Category (transitional activity) (21) |
|--|----------|-----------------------|----------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|------------|---------------|----------------------|----------------------------------|---|--------------------------------|------------|----------------|-----------------------|-------------------|-------------------------|--|--|-----------------------------------|---------------------------------------|
| | | | | Climate Change Mitigation (5)* | Climate Change Adaptation (6) | Water (7) | Pollution (8) | Circular Economy (9) | Biodiversity and ecosystems (10) | Climate Change Mitigation (11) | Climate Change Adaptation (12) | Water (13) | Pollution (14) | Circular Economy (15) | Biodiversity (16) | | | | | |
| Text | | Millions, local CCY | % | O; N; N/EL | O; N; N/EL | O; N; N/EL | O; N; N/EL | O; N; N/EL | O; N; N/EL | O/N | O/N | O/N | O/N | O/N | O/N | O/N | % | % | E | T |
| A. TAXONOMY-ELIGIBLE ACTIVITIES | | | 34% | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A.1. Environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Product-as-a-service and other circular use- and result-oriented service models | CE-5.5 | 383,3 | 23% | N/EL | N/EL | N/EL | N/EL | O | N/EL | O | O | O | O | O | N | O | 23% | 0% | E | |
| Turnover of environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) (A.1) | | 383,3 | 23% | | | | | 23% | | | | | | | | | 23% | 0% | 23% | 0% |
| A.2 Taxonomy-Eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Product-as-a-service and other circular use- and result-oriented service models | CE-5.5 | 163,5 | 10% | N/EL | N/EL | N/EL | N/EL | O | N/EL | | | | | | | | 33% | 23% | E | |
| Hotels, holiday, camping grounds and similar accommodation | CE-5.5 | 12,3 | 1% | N/EL | N/EL | N/EL | N/EL | N/EL | O | | | | | | | | 1% | 1% | | T |
| Turnover of Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (A.2) | | 175,8 | 11% | 0% | 0% | 0% | 0% | 10% | 1% | | | | | | | | 34% | 24% | 33% | 1% |
| Total (A.1+A.2) | | 559,1 | 34% | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| B. TAXONOMY-NON-ELIGIBLE ACTIVITIES | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Turnover of Taxonomy-non-eligible activities | | 1 074,78 | 66% | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total (A+B) | | 1 633,91 | 100,0% | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Part des OpEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie

| Economic Activities (1) | Code (2) | Absolute OpEx (3) | Proportion of OpEx (4) | Substantial Contribution Criteria | | | | | | DNSH criteria ('Does Not Significantly Harm') | | | | | | Minimum Safeguards (17) | Taxonomy aligned proportion of total OpEx, year N (18)** | "Taxonomy aligned proportion of OpEx, year N-1 (19) | Category (enabling activity) (20) | Category (transitional activity) (21) |
|--|----------|---------------------|------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|------------|---------------|----------------------|----------------------------------|---|--------------------------------|------------|----------------|-----------------------|-------------------|-------------------------|--|---|-----------------------------------|---------------------------------------|
| | | | | Climate Change Mitigation (5)* | Climate Change Adaptation (6) | Water (7) | Pollution (8) | Circular Economy (9) | Biodiversity and ecosystems (10) | Climate Change Mitigation (11) | Climate Change Adaptation (12) | Water (13) | Pollution (14) | Circular Economy (15) | Biodiversity (16) | | | | | |
| Text | | Millions, local CCY | % | O; N; N/EL | O; N; N/EL | O; N; N/EL | O; N; N/EL | O; N; N/EL | O; N; N/EL | O/N | O/N | O/N | O/N | O/N | O/N | O/N | % | % | E | T |
| A. TAXONOMY-ELIGIBLE ACTIVITIES | | | 0% | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A.1. Environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| N/A | N/A | 0,00 | 0% | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| OpEx of environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) (A.1) | | 0,00 | 0% | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A.2 Taxonomy-Eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| N/A | N/A | 0,00 | 0% | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| OpEx of Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (A.2) | | 0,00 | 0% | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total (A.1+A.2) | | 0,00 | 0% | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| B. TAXONOMY-NON-ELIGIBLE ACTIVITIES | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| OpEx of Taxonomy-non-eligible activities | | 1 468,84 | 100% | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total (A+B) | | 1 468,84 | 100% | | | | | | | | | | | | | | | | | |

* For the purposes of this illustrative template, this figure shows the: Taxonomy-aligned turnover of the activity / Total Taxonomy eligible turnover of the activity.

** Taxonomy-aligned OpEx of the activity/ Total OpEx of undertaking

Legal Disclaimer

The content of the tool does not extend or alter in any way the rights and obligations deriving from the EU legislation nor does it introduce any additional requirements on the concerned operators and competent authorities. It does not substitute the provisions under the EU Taxonomy Regulation ((EU) 2020/852) and its Delegated Acts that the undertaking should follow. The purpose of the output of the tool (Excel file) is merely to give an instructive example for some undertakings on how to implement the relevant legal provisions. It cannot be excluded that the Excel Sheet does not include all information that an undertaking may need to report under the EU Taxonomy Regulation ((EU) 2020/852). It should be noted that the current template does not yet refer to the updated reporting templates included in Annex V to Delegated Regulation (EU) 2023/2486 ('Environmental Delegated Act'), which amends Delegated Regulation (EU) 2021/2178. For more information on the qualitative reporting requirements under the EU Taxonomy, please refer to Delegated Regulation (EU) 2021/2178 ('Disclosures Delegated Act').»

Part des CapEx éligibles et alignées sur la taxonomie

| Economic Activities (1) | Code (2) | Absolute CapEx (3) | Proportion of CapEx (4) | Substantial Contribution Criteria | | | | | | | DNSH criteria ('Does Not Significantly Harm') | | | | | | | Minimum Safeguards (17) | Taxonomy aligned proportion of total CapEx, year N (18)** | Taxonomy aligned proportion of turnover, year N-1 (19) | Category (enabling activity) (20) | Category (transitional activity) ;(21) |
|---|-------------------------------|---------------------|-------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|------------|---------------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|---|------------|----------------|-----------------------|-------------------|-----|-----|-------------------------|---|--|-----------------------------------|--|
| | | | | Climate Change Mitigation (5)* | Climate Change Adaptation (6) | Water (7) | Pollution (8) | Circular Economy (9) | Biodiversity and ecosystems (10) | Climate Change Mitigation (11) | Climate Change Adaptation (12) | Water (13) | Pollution (14) | Circular Economy (15) | Biodiversity (16) | | | | | | | |
| Text | | Millions, local CCY | % | O; N; N/EL | O; N; N/EL | O; N; N/EL | O; N; N/EL | O; N; N/EL | O; N; N/EL | O/N | O/N | O/N | O/N | O/N | O/N | O/N | % | % | E | T | | |
| A. TAXONOMY-ELIGIBLE ACTIVITIES | | | 51% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A.1. CapEx of environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Installation, maintenance and repair of renewable energy technologies | CCM- 7.6 et CCA- 7.6 | 12,6 | 6% | O | N | N/EL | N/EL | N/EL | N/EL | O | O | N | N | N | N | O | 6% | 0% | E | | | |
| Product-as-a-service and other circular use- and result-oriented service models | CE- 5.5 | 38,1 | 17% | N/EL | N/EL | N/EL | N/EL | O | N/EL | O | O | O | O | O | N | O | 17% | 0% | E | | | |
| CapEx of environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) (A.1) | | 51 | 22% | 6% | | | | 17% | | | | | | | | | 22% | 0% | 22% | 0% | | |
| A.2 Taxonomy-Eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Construction of new buildings | CCM- 7.1; CCA- 7.1 et CE- 3.2 | 48,19 | 21% | O | N | N/EL | N/EL | N | N/EL | | | | | | | | 21% | 30% | | T | | |
| Product-as-a-service and other circular use- and result-oriented service models | CE- 5.5 | 17,47 | 8% | N/EL | N/EL | N/EL | N/EL | O | N/EL | | | | | | | | 25% | 39% | E | | | |
| CapEx of Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (A.2) | | 65,67 | 29% | 21% | 0% | 0% | 0% | 8% | 0% | | | | | | | | 51% | 69% | 30% | 21% | | |
| Total (A.1+A.2) | | 116,37 | 51% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| B. TAXONOMY-NON-ELIGIBLE ACTIVITIES | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Capex of Taxonomy-non-eligible activities | | 110,03 | 49% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total (A+B) | | 226,40 | 100% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

9. Activité liée à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

| Ligne | Activités liées à l'énergie nucléaire | Oui / Non |
|-------|--|-----------|
| 1 | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible. | Non |
| 2 | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles. | Non |
| 3 | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté. | Non |

| Ligne | Activités liées au gaz fossile | Oui / Non |
|-------|---|-----------|
| 1 | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux. | Non |
| 2 | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux. | Non |
| 3 | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux. | Non |

3. ESRS E1 - Changement climatique

Table des matières

- 50 / 1. Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (ESRS 2 GOV-3)
- 50 / 2. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)
- 52 / 3. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)
- 53 / 4. Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat (IRO-1)
- 54 / 5. Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2)
- 57 / 6. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)
- 58 / 7. Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4)
- 60 / 8. Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)
- 61 / 9. Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6)
- 63 / 10. Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone (E1-7)
- 63 / 11. Tarification interne du carbone (E1-8)
- 63 / 12. Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat (E1-9)

1. Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (ESRS 2 GOV-3)

L'intégration des critères RSE dans la rémunération des membres des organes d'administration, de gestion et de surveillance est présentée dans l'ESRS 2 GOV-3.

2. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)

GL events ne possède pas encore de trajectoire de réduction Groupe mais a entamé la mise en place de son plan de transition en 2024. Le pôle Venues en Europe a lancé un projet de construction d'une trajectoire de réduction des émissions, aligné sur un scénario à 1,5°C. Ce projet, en partenariat avec le cabinet de conseil Ekodev, sera étendu aux autres pôles en 2025 et 2026 et ajusté en fonction des variations de périmètre et d'éventuelles réglementations, voir ESRS E1-2.

Décarbonation du pôle Venues en Europe

En septembre 2024, accompagné par le cabinet de conseils spécialisé sur les enjeux climat Ekodev, le pôle Venues a entamé la construction de sa trajectoire de réduction des émissions. Pour mener à bien ce projet, un comité de pilotage (COPIL) climat a été mis en place avec différents membres du comité de direction (CODIR) Venues et des fonctions clés opérationnelles. Ce projet s'aligne sur les recommandations de la Net Zero Carbon Initiative (NZCE) signées par GL events en 2021. Cette initiative vise à rassembler l'industrie événementielle à l'échelle mondiale pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Lancée lors de la COP26 à Glasgow en 2021, elle a réuni plus de 100 signataires dès son lancement. L'objectif est de fédérer tous les acteurs du secteur autour d'engagements communs : communiquer sur la décarbonation, développer des méthodologies de mesure des émissions, construire une feuille de route vers le net zéro, collaborer avec les fournisseurs et clients, et mettre en place des mécanismes de suivi et de partage des bonnes pratiques.

En accord avec les recommandations de la NZCE, l'année de référence pour la réduction des émissions est 2018. Une trajectoire dit business-as-usual a été simulée jusqu'en 2030. Cela permet d'estimer les émissions si aucune action de décarbonation n'est réalisée.

Celle-ci permet d'estimer les émissions de gaz à effet de serre à neutraliser d'ici à 2030 afin de s'inscrire dans une trajectoire alignée avec les accords de Paris.

A date, le pôle Venues en Europe est en train de construire sa trajectoire projetée en prenant en compte :

- Des actions exogènes qui reflètent la décarbonation de nos économies. Par exemple, les politiques de décarbonation de la production d'électricité auront un impact sur le bilan carbone de GL events.
- Des actions endogènes qui reflètent des actions opérationnelles et stratégiques mises en place par le Groupe.

En lien avec la recommandation de la NZCE, les principaux leviers de réduction du pôle Venues qui seront activés seront :

- La baisse des consommations d'énergie sur site et le recours à des énergies renouvelables.
- La décarbonation des prestations de restaurations en réduisant le gaspillage alimentaire et en végétalisant l'offre.
- La réduction des émissions liées aux déplacements des visiteurs et des exposants.
- Une baisse du recours à des produits à usage unique (ex : moquette).
- Le réemploi et, à défaut, la valorisation des déchets.

D'autres leviers seront activés en fonction des spécificités de chaque site, comme l'usage de fluides frigorigènes bas carbones.

La transition bas-carbone du pôle Venues pourrait être entravée par de potentielles *émissions verrouillées* de gaz à effet de serre. A effet, ce pôle poursuit des ambitions de développement en cherchant à élargir son périmètre d'activités à travers l'intégration de nouveaux parcs d'exposition, centres de congrès et salles de spectacles. De ce fait, des règles de recalcul seront en place afin d'assurer que l'ensemble du périmètre du pôle Venues en Europe soit prise en compte dans la trajectoire de réduction des émissions. Cependant, en

cas de prise de gestion d'un site complexe à décarboner du fait de ses spécificités, cela pourrait ralentir la décarbonation de ce pôle. A titre d'illustration fictive, cela pourrait être le cas si GL events remporte un nouveau site classé aux Monuments Historiques en France et où, des travaux de rénovation énergétiques seraient complexes à réaliser. Afin d'assurer une prise en compte de cet enjeu, l'équipe RSE travaille avec les équipes développement du pôle Venues afin d'intégrer des critères RSE dans les dossiers de développement. Il en va de même avec les achats. En cas de non-prise en compte des enjeux de décarbonation dans la mise en place d'un contrat cadre sur plusieurs années (comme avec des prestations de restauration), alors il pourra être plus complexe d'attendre la cible de décarbonation qui sera fixée en 2025.

En 2025, GL events publiera la trajectoire de réduction des émissions du pôle Venues en Europe, les plans d'action étant en cours de revue à date de publication du présent rapport.

Décarbonation du Groupe GL events

Comme présenté dans l'ESRS E1-2, le Groupe GL events a planifié et structuré la mise en place de sa trajectoire de réduction des émissions sur plusieurs temps, en commençant par le pôle Venues en Europe.

Le groupe a déjà engagé des dépenses d'investissements (CAPEX), incluant en 2024 des investissements de 55.57 millions d'euros pour des équipements de location permettant au secteur de l'événementiel de maximiser l'usage des ressources nécessaires à la bonne tenue des événements. D'autres investissements incluent l'installation de panneaux solaires (13 hectares à Eurexpo, Lyon), l'infrastructure pour stations de charge pour véhicules électriques ou des GER (Gros Entretien et Renouvellement) .

Les résultats 2024 des CAPEX alignés et éligibles à la taxonomie verte européenne sont à retrouver dans la partie 2 Taxonomie européenne.

GL events ne possède pas d'activité dans les activités relatives au charbon, gaz ou pétrole.

GL events n'est pas noté sur un « Paris-Aligned Benchmark » (PAB). Les PAB sont des indices financiers conçus pour aligner les portefeuilles d'investissement sur les objectifs de l'Accord de Paris, en favorisant les entreprises engagées dans la transition vers une économie bas-carbone.

Le plan de transition climatique du Groupe sera formalisé et fera partie intégrante de la stratégie d'entreprise et la planification financière globale de plusieurs manières. Par exemple, la transition vers les énergies renouvelables est également au cœur de la planification budgétaire, notamment par des investissements dans des installations de panneaux solaires couvrant plusieurs hectares. Ces installations permettent de produire de l'électricité bas-carbone pour l'entreprise, tout en offrant la possibilité de vendre l'excédent au réseau, soutenant ainsi les cibles financières et environnementales de l'entreprise, mais également des collectivités locales. Comme présenté dans l'ESRS E1-3, le Groupe GL events met en œuvre nombre d'autres actions de décarbonation sur ses autres activités. Ces initiatives sont directement intégrées à la planification financière des opérations, contribuant ainsi à réduire les coûts tout en limitant l'impact environnemental. L'ensemble de ces initiatives démontre que le plan de transition climatique du pôle Venues en Europe est ancré dans la stratégie de l'entreprise, avec des engagements financiers destinés à réduire l'empreinte écologique tout en améliorant les performances économiques.

3. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)

GL events a identifié 8 impacts, risques et opportunités en lien avec le changement climatique regroupé autour de ces enjeux :

ESRS E1 Non-adaptation à des aléas climatiques extrêmes

| IRO | Risque physique | Risque de transition |
|-----|-----------------|----------------------|
|-----|-----------------|----------------------|

| | | |
|---|---|--|
| Risque : Dommages sur site et la chaîne de valeur liés à une non-adaptation à des aléas climatiques extrêmes* | ✓ | |
|---|---|--|

* Comme présenté dans l'ESRS E1-IRO, l'analyse des risques climatiques physiques a été réalisée post-analyse de double matérialité. Les conclusions seront rajoutées dans cette partie lors de la prochaine publication.

ESRS E1 Transition bas-carbone du secteur de l'événementiel

| IRO | Risque physique | Risque de transition |
|-----|-----------------|----------------------|
|-----|-----------------|----------------------|

| | | |
|--|--|---|
| Risque : Enjeux financiers de la transition bas-carbone du secteur de l'événementiel | | ✓ |
|--|--|---|

ESRS E1 Transition énergétique

| IRO | Risque physique | Risque de transition |
|-----|-----------------|----------------------|
|-----|-----------------|----------------------|

| | | |
|---|--|---|
| Risque : Risques opérationnels et financiers de la transition énergétique sur les sites | | ✓ |
|---|--|---|

En 2024, GL events a initié un projet d'évaluation des risques physiques liés au changement climatique en collaboration avec le cabinet de conseil Ekodev. Ce projet cible les sites du pôle Venues en Europe et se concentre sur les aléas climatiques tels que la sécheresse, les vagues de chaleur, les inondations et les tempêtes, susceptibles d'affecter directement les infrastructures, les opérations et la chaîne de valeur. Les modalités de l'étude et ces conclusions, à date, sont présentées dans l'[ESRS E1 IRO-1](#).

Comme présenté dans la partie suivante [ESRS E1 IRO-1](#), l'analyse a mis en avant des aléas climatiques physiques pouvant impacter la chaîne de valeur et les activités propres de GL events.

L'étude a été lancée en 2024 et continuera sur 2025. Par conséquent, le Groupe présentera son plan d'adaptation au changement climatique lors du prochain exercice.

Également, comme expliqué dans la partie [ESRS E1-9](#), en 2025, GL events prévoit de mener une évaluation approfondie des risques de transition. Cette analyse intégrera des scénarios climatiques alignés sur une trajectoire de 1,5°C et évaluera l'impact potentiel sur les revenus, les actifs et les passifs du Groupe. Un inventaire des actifs immobiliers sera réalisé, avec un suivi de l'efficacité énergétique des infrastructures et des responsabilités afférentes à chaque délégation de services publiques pour les sites que le Groupe gère.

4. Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat (IRO-1)

GL events a réalisé, en 2019, le bilan carbone de ces activités en France. Depuis l'exercice 2022, GL events réalise un bilan carbone de ses activités sur le scope 1, 2 et 3 sur un périmètre de consolidation financière. Le Groupe est donc capable de quantifier l'impact sur le changement climatique en tonne équivalent carbone. Cependant, aucune quantification n'est réalisée sur d'autres vecteurs d'impacts sur le climat, comme les émissions de carbone noir ou d'ozone troposphérique, ou des changements d'affectation des terres.

Risques physiques

GL events a lancé en 2024 un projet avec le cabinet de conseil Ekodev. Ce projet vise à qualifier et quantifier les risques physiques du changement climatique pour les sites du pôle Venues en Europe.

Plus précisément, ce projet inclut des risques physiques liés aux aléas climatiques (sécheresse, vagues de chaleur, inondations, tempêtes, etc.) qui peuvent affecter directement les opérations, infrastructures et la chaîne de valeur du pôle Venues. L'analyse est réalisée sur un périmètre pilote, comprenant 37 sites en France, 1 aux Pays-Bas, 1 en Hongrie, 1 en Belgique et 1 en Italie. Elle inclut une matrice des risques physiques par localisation, en tenant compte des enjeux spécifiques de chaque site. Elle est accompagnée d'une évaluation de la sensibilité des opérations et de la chaîne aux différents aléas climatiques, pour établir une note de vulnérabilité.

La méthodologie repose sur des ateliers collaboratifs, des interviews et des visites de sites. Ce projet a donc impliqué de nombreux départements et fonctions au sein du pôle Venues : direction technique, assurance, finance, achats et développement. Cela a permis d'identifier sur quels aléas climatiques (ex : fortes pluies) les processus (ex : montage d'un événement) sont sensibles.

Une fois ces aléas et processus identifiés, les experts d'Ekodev ont analysé les évolutions des aléas climatiques à 2050 sur le scénario RCP 8.5 du GIEC.

Les résultats permettent de prioriser les risques pour GL events, hiérarchisés par leur niveau de probabilité et de vulnérabilité. Une analyse des effets de seuil est également réalisée pour identifier les impacts financiers et opérationnels des aléas climatiques les plus fréquents.

L'étude démontre que les aléas climatiques suivants pourront avoir un impact significatif d'ici à 2050 sur une ou plusieurs parties de la chaîne de valeur du Venues en France :

- Augmentation des températures moyennes
- Vagues de chaleur
- Fortes pluies
- RGA (Retrait-Gonflement des Argiles)
- Orages de grêle
- Stress hydrique

- Dans l'étude, ces aléas climatiques ont été couplés à des processus clés pour le pôle Venues afin d'y étudier leur vulnérabilité. Ces processus peuvent être : l'intégrité des bâtiments ; le déplacement des visiteurs ; la chaîne logistique ; les conditions de travail des collaborateurs et travailleurs de la chaîne de valeur ; etc.

Les prochaines étapes du projet d'adaptation au changement climatique pour GL events sont désormais définies. Après avoir identifié les sites sensibles au sein du périmètre Venues Europe, GL events travaille sur le déploiement de plans d'adaptation spécifiques. Ces plans seront conçus pour répondre aux risques identifiés, en prenant en compte les besoins et les vulnérabilités uniques de chaque emplacement.

En 2025, cette démarche d'analyse sera étendue à l'ensemble des entités hors site Venues de GL events en France et en Europe, permettant une couverture plus large et une meilleure résilience face aux risques climatiques dans ces régions. Puis, en 2026, l'analyse et le déploiement de mesures d'adaptation s'étendront aux sites internationaux du Groupe. Cette approche progressive permet à GL events de renforcer sa résilience climatique de manière structurée et ciblée, tout en intégrant les spécificités régionales et les défis particuliers de chaque site à travers le monde.

Risques de transition

GL events reconnaît l'importance de quantifier les effets financiers attendus des risques de transition liés à la décarbonation de nos sociétés. Bien que le Groupe ne soit pas encore en mesure de fournir des données complètes pour les points suivants, un plan structuré est en place pour y répondre à partir de 2025 :

- Évaluation des risques climatiques matériels : Une analyse approfondie des risques de transition sera conduite à l'échelle du Groupe, intégrant des scénarios climatiques à 1.5°C pour évaluer leur impact financier sur les actifs, passifs et revenus.
- Réalisation de l'inventaire des actifs immobiliers avec la répartition des actifs selon les classes d'efficacité énergétique sera documentée et mise à jour, avec un suivi précis de leur évolution.
- Alignement sur les standards comptables et financiers : Les impacts climatiques identifiés seront intégrés dans les états financiers conformément aux normes en vigueur.
- Intégration des revenus à risque : Une analyse des secteurs d'activité et des revenus exposés aux risques de transition sera réalisée.

5. Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2)

Comme présenté dans la partie l'ESRS 2 SBM-1, le modèle d'affaires du Groupe se divise en trois pôles : le pôle Live, Exhibitions et Venues. Par conséquent, la déclinaison des politiques, cibles et actions se divisera, elle aussi, en 3 parties. Ceci, afin de s'adapter aux parties prenantes et aux marchés de chaque pôle.

Le premier bilan carbone de GL events a été réalisé en 2018 sur un périmètre France. Post-Covid, sur l'exercice 2022, le premier bilan carbone sur le périmètre de consolidation financière a été réalisé sur les 3 scopes. Suite à ce premier exercice complet qui a permis d'identifier clairement les principaux postes d'émissions par division et par pays, différents travaux sur la fiabilisation et la consolidation des données ont été mis en place.

Ces travaux réalisés depuis 2 ans permettent au Groupe GL events de formaliser et accélérer des politiques et projets structurants à partir de 2025. Les efforts en 2025 ont été mis sur le pôle Venues, élément central du modèle intégré du Groupe : le pôle Exhibitions organise des événements sur des sites gérés par Venues, et le pôle Live délivre des prestations sur ces mêmes sites. Par conséquent, en déployant des politiques sur le périmètre Venues, GL events prépare et sensibilise l'ensemble de ces opérations.

ESRS E1 Transition bas-carbone du secteur de l'événementiel

Risque : Enjeux financiers de la transition bas-carbone du secteur de l'événementiel

Impact : Emissions de gaz à effet de serre du secteur de l'événementiel

Présentation politique : Décarbonation du Groupe

Comme présenté dans l'ESRS E1-1, le pôle Venues en Europe est à date de publication du présent rapport en cours de construire sa trajectoire de réduction des émissions alignée avec les accords de Paris. Cette politique et les cibles qui en découlent seront revues en 2025.

Déploiement de la politique :

Les prochaines étapes pour étendre cette politique de décarbonation sont planifiées comme suit :

- 2025 : La politique de réduction des émissions sera progressivement déployée au sein du pôle Exhibitions en France, visant à aligner l'ensemble des organisations d'événements. Ce déploiement permettra d'encourager l'ensemble des centres de congrès et des parcs d'exposition, ainsi que les prestataires de services, qu'ils soient des entités de GL events ou non, dans la transition bas-carbone de leurs activités sur le territoire français.

Également, la politique de réduction des émissions sera progressivement déployée au sein des activités structures et tribunes du pôle Live.

- 2026 : Le pôle Live commencera à intégrer cette trajectoire de réduction dans ses activités d'énergies temporaires et d'événementiels. Également, l'ensemble des sites Venues Monde rejoindront la trajectoire définie sur les sites européens.
- 2027 : Enfin, la trajectoire de réduction des émissions s'étendra aux activités du pôle Exhibitions à l'international et aux grands projets internationaux portés par le pôle Live.

En cas de contraintes ou d'ajustements, des informations actualisées seront publiées, indiquant le délai de mise en œuvre et les étapes clés. Cette planification progressive est conçue pour assurer une adoption cohérente et adaptée aux spécificités de chaque pôle, tout en respectant les engagements de réduction de l'empreinte carbone du Groupe. Également, en cas de modification du périmètre de consolidation avec des entrées et/ou sorties d'entités ou de sites, le champ d'application de la politique et son déploiement s'en retrouvera également ajusté.

ESRS E1 Développement de nouveaux salons, produits et services pour répondre aux enjeux du changement climatique

Opportunité : Développement de nouveaux salons, produits et services pour répondre aux enjeux du changement climatique

Impact positif : Soutenir la transition environnementale avec le développement de nouveaux salons, produits et services pour répondre aux enjeux du changement climatique

Présentation politique : Soutenir la transition vers des économies décarbonées et résilientes par pôle

| | |
|--|---|
| Description de la politique (a) | <p>Le pôle Exhibitions de GL events s'engage à soutenir activement la transition bas-carbone à travers une approche orientée sur les secteurs de transition énergétique et les filières en transformation.</p> <p>Cette politique se traduit par l'organisation de salons spécialisés pour les secteurs clés de la transition énergétique, via la division Greentech+, tels que les énergies renouvelables et l'hydrogène, offrant un espace privilégié de rencontre et de développement pour les acteurs de ces domaines.</p> <p>Par ailleurs, le pôle Exhibitions accompagne également d'autres filières, telles que la restauration, la mode et l'industrie, dans leur transition environnementale. Cette politique s'opère par la mise en avant d'exposants engagés dans des pratiques durables, l'organisation de conférences autour de thématiques ESG et d'actions de communication pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et encourager l'adoption de pratiques responsables.</p> <p>Également, le pôle Venues via l'organisation de manifestations organisées s'aligne sur la politique d'Exhibitions via l'organisation d'événements à niveau territorial.</p> |
| Périmètre (b) | Le Directeur Général du pôle Exhibitions siège au Comité exécutif du Groupe et répond directement au Président Directeur Général. |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | Cette politique est motivée par le consensus scientifique international sur la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement climatique à des niveaux viables (+1.5°C d'ici à 2100), en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris et la signature de Net Zero Carbon Events (NZCE) de l'UFI (<i>Global Association for the Exhibition Industry</i>). |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | Cette politique est mise à disposition sur le site internet du Groupe via ce rapport de durabilité. En interne, la politique est accessible sur l'intranet du Groupe. |
| Mise à disposition de la politique (f) | Le Directeur Général du pôle Exhibitions siège au Comité exécutif du Groupe et répond directement au Président Directeur Général. |

Déploiement de la politique :

Le déploiement de la politique se fera à partir de 2025 sur :

- Le pôle Live prévoit de déployer un nouveau service d'installation d'hébergements d'urgence afin de répondre aux besoins croissants liés aux aléas climatiques extrêmes, tels que les inondations ou les tempêtes. Via les structures que l'entreprise possède, le pôle Live est en capacité d'installer de grands espaces protégés des intempéries extérieures en un temps limité. Face à l'intensification et à la fréquence accrue de ces événements, conséquence directe du changement climatique, ce service vise à soutenir les collectivités locales, l'État et les armées dans leurs actions d'urgence. Il permettra de faciliter l'accueil des populations sinistrées et d'accompagner efficacement le déploiement des services de secours lorsque des situations critiques surviennent. Également, comme présenté dans l'ESRS E5-1, le pôle Live a entamé la mise en place d'une politique d'éco-conception de ces produits. Cette dernière permettra également l'accès à de nouveaux marchés.
- Si nécessaire, les sites de GL events Venues, tels que les parcs d'exposition et les centres de congrès, peuvent, eux aussi, devenir des centres d'hébergement d'urgence. Grâce à leur capacité d'accueil et à leurs infrastructures adaptées, ces sites peuvent être mis à disposition des collectivités locales, de l'État et des services de secours pour accueillir les populations sinistrées et faciliter l'organisation des opérations d'urgence. Cette mobilisation permet d'accompagner efficacement les réponses face aux situations critiques et d'assurer un soutien rapide et structuré lors d'événements climatiques majeurs.
- Également, le pôle Live, via sa division Internationale, répond à des appels d'offre de grands projets internationaux tels que les COP (Convention des parties) sur le climat, la désertification et d'autres. En souhaitant activement se positionner sur ces appels d'offre, GL events souhaite soutenir les initiatives internationales soutenant la décarbonation et l'adaptation de nos sociétés au changement climatique.

ESRS E1 Transition énergétique

Risque : Risques opérationnels et financiers de la transition énergétique sur les sites

Impact : Emissions de gaz à effet de serre des consommations d'énergie

Présentation politique : Transition énergétique du pôle Venues

Présentation politique : Transition énergétique du pôle Venues

| | |
|--|--|
| Description de la politique (a) | <p>Le pôle Venues, représentant 80 % des consommations d'énergie du Groupe, s'engage à réduire ses consommations énergétiques et à favoriser la transition vers des sources d'énergie renouvelable. Face aux enjeux climatiques et à l'importance de maîtriser les émissions énergétiques tout en contrôlant les évolutions du prix des énergies, cette politique repose sur deux axes principaux : la réduction des consommations d'énergie et la transition vers des énergies renouvelables. Dans cette optique, le projet <i>Energy Contest</i>, déployé sur 37 sites, a pour cible de réduire les consommations d'énergie par euro de chiffre d'affaires. Ce projet encourage les équipes de chaque site à identifier et à mettre en œuvre des solutions d'efficacité énergétique, renforçant ainsi une culture de la performance énergétique au sein du pôle Venues. Parallèlement, le pôle Venues s'engage à se fournir en électricité via des Garanties d'origine (GO) ou des Renewable Energy Certificates (REC), garantissant une électricité issue de sources renouvelables.</p> <p>GL events souhaite également soutenir la production d'électricité renouvelable sur les territoires dans lesquels le Groupe opère. Par conséquent, un déploiement de panneaux solaires sur certains sites permettra également de produire de l'électricité renouvelable sur place, renforçant l'indépendance énergétique du pôle et son engagement pour une économie bas-carbone.</p> |
| Périmètre (b) | Pôle Venues |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | La politique de gestion de l'énergie du pôle Venues se base sur des actions d'achats et des investissements significatifs pour le pôle. C'est donc pour cela que la Direction Générale du pôle Venues et son Président Directeur Général sont responsables de la mise en œuvre de cette politique, avec le soutien des membres de leur comité de direction, plus précisément de la fonction achats et finance, mais les équipes opérationnelles sur site en charge de sa réalisation. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | La politique de transition énergétique du pôle Venues s'appuie sur les recommandations et scénarios de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), en particulier le scénario Net Zero by 2050. Ce scénario, qui trace une feuille de route vers la neutralité carbone, souligne la nécessité d'une réduction significative de la consommation énergétique dans tous les secteurs économiques ainsi qu'une adoption massive des énergies renouvelables. Également, cette politique s'aligne sur le décret tertiaire, en vigueur en France, qui impose une réduction progressive de la consommation d'énergie des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m ² . |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | La mise en place de cette politique impose l'implication active des collaborateurs sur chaque site et de comprendre leurs quotidiens afin de proposer des solutions adaptées. Les clients, quant à eux, bénéficient de services alignés avec leurs standards de durabilité, répondant à leurs attentes pour des événements plus responsables sur le plan environnemental. Les fournisseurs d'énergie sont également intégrés dans la démarche en développant leurs offres d'achat d'électricité certifiée. Enfin, la transition vers les énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique contribuent aux objectifs régionaux et nationaux de décarbonation, soutenant ainsi les engagements environnementaux des délégués, collectivités locales et nationales. |
| Mise à disposition de la politique (f) | Cette politique est mise à disposition sur le site internet du Groupe via ce rapport de durabilité et aux directions bâtiments de différents sites Venues. |

Déploiement de la politique :

Les prochaines étapes de déploiement sont planifiées comme suit :

1. **Déploiement au sein du pôle Live :** La politique de transition énergétique sera progressivement intégrée dans les opérations du pôle Live, avec pour cible de renforcer les actions de réduction des consommations d'énergie non seulement sur les sites de stockages, dépôts et bureaux du pôle, mais également dans leur offre de produits d'énergies temporaires.
2. **Déploiement au sein du pôle Exhibitions :** la politique est déployée actuellement dans les bureaux où opèrent les

collaborateurs du pôle.

Cette démarche graduelle de déploiement de la politique de transition énergétique au sein des autres pôles du Groupe s'inscrit dans une logique de cohérence et d'adaptation des pratiques en fonction des spécificités opérationnelles de chaque pôle.

Le déploiement des politiques à l'international s'alignera également avec les avancées des politiques et réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe opère.

ESRS E1 Non-adaptation à des aléas climatiques extrêmes

Risque : Dommages sur site et la chaîne de valeur liés à une non-adaptation à des aléas climatiques extrêmes

Impact : Dommages sociaux d'une non-adaptation à des aléas climatiques extrêmes

Présentation politique d'adaptation au changement climatique

En 2024, GL events a lancé avec Ekodev un projet pour évaluer les risques climatiques pour ses sites Venues en Europe. Ce projet identifie les risques physiques liés aux aléas (sécheresse, inondations, tempêtes, etc.) impactant les opérations et infrastructures sur un périmètre de 42 sites en

Europe. L'analyse, soutenue par ateliers, interviews et visites, cartographie les risques par site et évalue la vulnérabilité climatique pour chaque processus.

Les prochaines étapes incluent des plans d'adaptation pour les sites sensibles de Venues Europe. Ces plans seront déployés en prenant en compte les réglementations actuelles et futures des localités où le Groupe opère, et les responsabilités contractuelles entre les délégants et GL events. Une fois la politique est en place, GL events pourra étudier les prochaines étapes pour déployer la politique d'adaptation de l'ensemble du Groupe.

6. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)

GL events structure progressivement sa trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La finalisation de la trajectoire sur le pôle Venues en Europe lui permettra, l'an prochain, de publier les actions et objectifs opérationnels mis en place pour atténuer l'empreinte carbone de ces activités.

De nombreuses initiatives sont d'ores et déjà déployées au sein du Groupe pour limiter les émissions associées à ses opérations, en cohérence avec la stratégie du Groupe. Ces actions, détaillées ci-après, reflètent l'approche adoptée pour réduire les impacts climatiques des activités de GL events, notamment afin de sensibiliser les collaborateurs et quantifier ses émissions de gaz à effet de serre.

| Action clé | Déploiement de la Fresque du Climat et autres outils de sensibilisation |
|-------------------------|--|
| Scope | France |
| Horizon temporel | 2024 |
| Description de l'action | <p>Afin de sensibiliser le plus grand nombre de collaborateurs aux enjeux climat, les équipes RSE GL events déploient en interne, depuis 2023, la fresque du Climat. C'est un atelier collaboratif qui a pour objectifs de permettre à chacun et chacune de comprendre le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés aux changements climatiques afin de se les approprier et d'agir.</p> <p>En 2024, le pôle Live a décidé d'accélérer cette démarche en formation une dizaine de collaborateurs à l'animation de la Fresque du Climat.</p> <p>De plus, la formation à l'animation de la fresque du climat a été intégrée aux programmes de formation France.</p> <p>Enfin, les équipes RSE engagent d'autres outils de sensibilisation. Elles ont, par exemple, créer un quizz sur les enjeux RSE donc le climat à l'attention des collaborateurs. Aussi, en fonction des demandes des différentes entités, des formations peuvent être mises en place auprès de leurs collaborateurs.</p> |
| Avancées | A date, 12 collaborateurs qui sont formés à l'animation de la fresque du Climat. |
| Résultats attendus | GL events considère la fresque du Climat est un outil adéquat de sensibilisation permettant de prendre conscience des enjeux climatiques actuels et à venir. Cette étape est essentielle pour les collaborateurs prennent en compte quotidiennement la décarbonation de nos activités dans leurs missions. |
| Ressources allouées | Le Responsable Reporting RSE et Projets Climat coordonne le réseau d'animateurs à la Fresque du Climat. |

| Action clé | Cléo – un calculateur d'émissions carbone propres à l'événementiel |
|-------------------------|--|
| Scope | Groupe |
| Horizon temporel | 2024-2025 |
| Description de l'action | Depuis 2024, le Groupe déploie l'outil Cléo dans ces activités Live, Exhibitions et Venues. Cet outil, développé par l'UNIMEV (Union Française des Métiers de l'Événement), permet aux différents métiers du secteur de l'événementiel de calculer les émissions de leurs produits, services ou événements. Afin de déployer cet outil en interne, l'équipe RSE a créé un programme de formation afin que les collaborateurs puissent eux-mêmes calculer les émissions carbone de leurs produits, services ou événements. Grâce à des templates créés par le Responsable Reporting RSE et Projets Climat, les collaborateurs peuvent eux-mêmes collecter, consolider des données afin <i>in fine</i> de pouvoir présenter à leurs clients les émissions carbone de leur prestation. |
| Avancées | A date, 59 collaborateurs ont été intégrés au projet en France et à l'international. |
| Résultats attendus | L'atteinte d'objectifs de réduction des émissions ne pourra se faire sans un changement dans les pratiques opérationnelles de l'ensemble des pôles. C'est également une étape essentielle qui permettra au Groupe d'identifier les leviers de décarbonation de ses produits, services et événements. |
| Ressources allouées | Le Responsable Reporting RSE et Projets Climat coordonne le déploiement de l'outil dans les entités et est garant des méthodologies appliquées. |

7. Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4)

ESRS E1 Transition bas-carbone du secteur de l'événementiel

Présentation cible: Décarbonation du pôle Venues en Europe

Risque : Enjeux financiers de la transition bas-carbone du secteur de l'événementiel

Impact : Emissions de gaz à effet de serre du secteur de l'événementiel

Comme présenté dans l'ESRS E1-1, le pôle Venues en Europe construit actuellement sa trajectoire de réduction des émissions alignée avec les accords de Paris. Cette politique et les cibles qui en découlent seront validées en 2025.

Déploiement de la cible :

Les prochaines étapes pour étendre cette cible de décarbonation sont alignées avec le déploiement de la politique de décarbonation :

- 2025 : La trajectoire de réduction des émissions sera progressivement déployée au sein du pôle Exhibitions en France,

visant à aligner l'ensemble des organisations d'événements avec les cibles de transition bas-carbone. Ce déploiement permettra d'encourager l'ensemble des centres de congrès et des parcs d'exposition, ainsi que les prestataires de services, qu'ils soient des entités de GL events ou non, dans la transition bas-carbone de leurs activités sur le territoire français.

Également, La trajectoire sera progressivement déployée au sein des activités structures et tribunes du pôle Live.

- 2026 : Le pôle Live commencera à intégrer cette trajectoire de réduction dans ses activités d'énergies temporaires et d'événementiels. Également, l'ensemble des sites Venues Monde rejoindront la trajectoire définie sur les sites européens.
- 2027 : Enfin, la trajectoire de réduction des émissions s'entendra aux activités du pôle Exhibitions à l'international et aux grands projets internationaux portés par le pôle Live.

ESRS E1 Transition énergétique

Risque : Risques opérationnels et financiers de la transition énergétique sur les sites

Impact : Emissions de gaz à effet de serre des consommations d'énergie

Objectif: Réduction des consommations d'énergie du pôle Venues

Ce pôle a lancé en 2022 l'Energy Contest, un challenge suivi mensuellement visant à réduire les consommations d'énergie en France et à l'international des sites visant à réduire de 25% les consommations d'énergie rapportées au chiffre d'affaires. L'indicateur de performance de ce projet est kWh/€ de chiffres d'affaires. En 2023, par rapport à 2019 (dernière année comparable avant la COVID-19 qui a ralenti l'activité du Groupe), une baisse de près de 40% des consommations

par € de chiffre d'affaires a été obtenue en fin d'exercice. L'objectif étant atteint, un nouvel objectif de réduction des consommations d'énergie sera mis en place en 2025, en lien avec la mise en place de la trajectoire de réduction des émissions du pôle Venues.

Plan de déploiement :

Les prochaines étapes de déploiement de la cible sont alignées avec le déploiement de la politique qui en découle en 2025 :

- Déploiement au sein du pôle Live : La cible de transition énergétique sera progressivement intégrée dans les opérations du pôle live
- Déploiement au sein du pôle Exhibitions : la cible sera déployée dans les bureaux où opèrent les collaborateurs du pôle.

Cible : Installation de panneaux photovoltaïques

| | |
|--|---|
| Description de la cible (a) | Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, GL events souhaite installer des panneaux photovoltaïques sur ces sites. Cette énergie renouvelable permettra d'alimenter les sites, mais également d'autres parties prenantes présentes autour des sites. Avec cela, GL events soutient le développement socio-économique des territoires dans lesquels il opère en participant à l'indépendance et la décarbonation des besoins énergétiques. Cette cible permet à GL events notamment de générer une partie de l'électricité nécessaire à ses activités. Ainsi, le Groupe se rend plus résilient face à des fluctuations importantes du marché sur les prix d'achat d'énergie. |
| Cible à atteindre (b) | 30 Ha de panneaux photovoltaïques d'ici à 2026 |
| Périmètre (c) | Groupe |
| Année et valeur de référence (d) | 2022. Pas de valeur de référence car cible à atteindre dans la durée. |
| Cibles intermédiaires (e) | Pas de cible intermédiaire. |
| Méthodologie et hypothèses importantes (f) | Les panneaux photovoltaïques peuvent être installés sur les sites, lieux de stockage, bureaux où GL events opère. Les hectares de panneaux photovoltaïques sont comptabilisés lorsque les projets sont validés par la Direction Générale. |
| Les cibles de l'entreprise en matière d'environnement sont fondées sur des preuves scientifiques concluantes (g) | La politique de transition énergétique du pôle Venues s'appuie sur les recommandations et scénarios de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), en particulier le scénario Net Zero by 2050. Ce scénario, qui trace une feuille de route vers la neutralité carbone, souligne la nécessité d'une réduction significative de la consommation énergétique dans tous les secteurs économiques ainsi qu'une adoption massive des énergies renouvelables. Également, cette cible s'aligne sur le décret tertiaire, en vigueur en France, qui impose une réduction progressive de la consommation d'énergie des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m ² . |
| Parties prenantes ont été impliquées (h) | La mise en œuvre de la cible d'installation de panneaux photovoltaïques implique une large collaboration entre plusieurs parties prenantes internes et externes. Au sein de GL events, les équipes techniques, la Direction financière, le département RSE et les responsables des sites jouent un rôle clé dans la définition des priorités, la validation des investissements et le suivi des projets. En externe, des prestataires spécialisés en énergie renouvelable et en installations photovoltaïques sont mobilisés pour garantir la conformité des projets aux normes techniques et environnementales. Par ailleurs, les collectivités locales, les propriétaires fonciers et, dans certains cas, les communautés locales autour des sites sont également consultées afin d'assurer une bonne intégration des installations dans leur environnement. |
| Règles de recalcul ou modification de la cible (i) | Pas de règle de recalcul ou de modification de la cible. |
| Avancements ou tendances à venir dans l'atteinte de la cible (j) | 13 Ha de panneaux photovoltaïques sont en cours d'installation sur le site d'Eurexpo, à Lyon, en France. Deux autres installations sont présentes sur les sites français : Confluence (0,036 Ha) et Poitiers (0,241 Ha) |

ESRS E1 Développement de nouveaux salons, produits et services pour répondre aux enjeux du changement climatique

Opportunité : Développement de nouveaux salons, produits et services pour répondre aux enjeux du changement climatique

Impact positif : Soutenir la transition environnementale avec le développement de nouveaux salons, produits et services pour répondre aux enjeux du changement climatique

À ce stade, le Groupe GL events n'a pas encore défini de cible quantitative pour sa politique de soutien à la transition vers des économies décarbonées et résilientes. Toutefois, une politique solide est d'ores et déjà en place au sein du pôle Exhibitions et sera progressivement déployée à partir de 2025 au sein des pôles Live et Venues.

Il est complexe de fixer des cibles quantitatives précises sur ce type de démarche en raison de la nature des actions engagées, qui relèvent principalement d'une adaptation aux besoins opérationnels et climatiques. Pour concrétiser

cette politique, le pôle Live développe de nouveaux services afin de répondre aux besoins liés à la décarbonation de nos économies et à l'adaptation aux événements climatiques extrêmes. Ces actions opérationnelles offrent des réponses concrètes et immédiates tout en affirmant l'engagement du Groupe envers la résilience et la transition énergétique. Une fois la politique déployée sur l'ensemble des pôles, GL events aura la capacité de déployer un ou des cibles quantitatives afin de suivre l'efficacité de ces dernières.

Ces actions permettent au Groupe d'apporter des solutions immédiates et tangibles tout en consolidant son engagement dans la transition énergétique et la résilience des territoires. À terme, le déploiement opérationnel de cette politique servira de base pour identifier des indicateurs pertinents et poser les fondations de futures cibles quantitatives.

ESRS E1 Non-adaptation à des aléas climatiques extrêmes

Risque : Dommages sur site et la chaîne de valeur liés à une non-adaptation à des aléas climatiques extrêmes

Impact : Dommages sociaux d'une non-adaptation à des aléas climatiques extrêmes

Cible – Politique d'adaptation au changement climatique

GL events est en train de définir sa politique d'adaptation au changement climatique et donc sera capable de publier une cible en 2025. Ces cibles viseront notamment à réduire la vulnérabilité des sites et opérations aux aléas climatiques physiques (inondations, vagues de chaleur, tempêtes).

En attendant, l'efficacité de la politique est suivie à travers l'identification des sites les plus exposés aux risques climatiques grâce à des études de vulnérabilité.

Les progrès sont comparés à une période de référence fixée à 2024, lorsque les premières analyses de risques climatiques ont été initiées. L'ambition actuelle est de définir des priorités pour chaque site et d'accélérer l'intégration de mesures d'adaptation concrètes dans l'ensemble des activités du Groupe une fois le plan d'adaptation construit sur les sites de Venues Europe. De plus, les cibles seront adaptées aux réglementations en vigueur des localités où le Groupe opère.

8. Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)

| Type de consommation énergétique | Consommation en MWh (2023) | Consommation en MWh (2024) | Variation |
|--|----------------------------|----------------------------|--------------|
| a) Consommation totale d'énergie provenant de sources fossiles | 144 525 | 129 689 | -10% |
| b) Consommation totale d'énergie provenant de sources nucléaires* | - | - | - |
| c) Consommation totale d'énergie provenant de sources renouvelables | 78 639 | 80 318 | +2% |
| i. Consommation de combustibles renouvelables (inclut biomasse, biocarburants, biogaz, hydrogène d'origine renouvelable, etc.) | - | - | - |
| ii. Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement achetés ou acquis de sources renouvelables | 78 639 | 80 318 | +2% |
| iii. Consommation d'énergie renouvelable auto-produite, sans combustible | - | - | - |
| Consommation totale | 223 164 | 210 006 | -6% |
| Pourcentage de sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie | 35% | 38% | +3pts |

*Le seul pays où le Groupe opère avec un mix électrique principalement nucléaire est la France. Cependant, l'ensemble des sites en France sont sous un contrat d'électricité renouvelable. Par conséquent, le Groupe considère que sa consommation totale d'énergie provenant de sources nucléaires est non-significative.

En accord avec sa politique de transition énergétique, en 2024, le Groupe a réalisé une réduction des consommations d'énergie en valeur absolue tout en augmentant son pourcentage d'électricité renouvelable dans son mix énergétique.

| Type de production d'énergie | Production en MWh (2023) | Production en MWh (2024) |
|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Production d'énergie non renouvelable | 0 | 0 |
| Production d'énergie renouvelable | 0 | 0 |

Le Groupe GL events ne produit significativement encore pas de l'énergie sur ces sites. En 2024, 13 hectares de panneaux photovoltaïques ont été installés sur le site Venues d'Eurexpo en France. A l'avenir, ce site produira une partie de l'électricité nécessaire aux fonctionnements des opérations et l'autre partie sera réinjectée sur le réseau.

GL events ne fait pas partie des secteurs identifiés comme ayant un fort impact climatique, selon les critères établis par CSRD. Les secteurs à fort impact, tels que l'énergie, les industries extractives, le transport, la fabrication à forte intensité énergétique, la construction et l'agriculture, se distinguent par leurs émissions de gaz à effet de serre élevées, leur consommation énergétique intensive ou leur

exploitation de ressources naturelles. En tant qu'entreprise spécialisée dans l'événementiel, GL events opère dans un secteur dont les activités, bien que nécessitant une utilisation de ressources et d'énergie, n'atteignent pas le même niveau d'impact environnemental direct que les secteurs susmentionnés. Néanmoins, GL events demeure engagé à réduire son empreinte carbone et à mettre en œuvre des pratiques durables en ligne avec les exigences de la CSRD.

9. Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6)

Détails par catégorie du GHG Protocol

| Répartition du bilan carbone – GHG Protocol | 2023 – tCO ₂ e | 2024 – tCO ₂ e | Variation |
|--|---------------------------|---------------------------|-------------|
| Scope 1 | 26 581 | 19 566 | -26% |
| Emissions directes des sources fixes de combustion | 8 572 | 6 566 | -24% |
| Emissions directes des sources mobiles de combustion | 1 695 | 5 073 | 199% |
| Emissions directes des procédés | 16 314 | 7 927 | -51% |
| Scope 2 | 17 462 | 18 197 | 4% |
| Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité | 15 850 | 15 546 | -2% |
| Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid | 1 612 | 2 652 | 64% |
| Scope 3 | 316 212 | 353 717 | 12% |
| 1 : Produits et services achetés | 138 739 | 204 418 | 47% |
| 2 : Biens immobilisés | 30 844 | 31 701 | 3% |
| 3 : Emissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2) | 3 253 | 3 716 | 14% |
| 4 : Transport de marchandise aval et distribution | 22 861 | 12 958 | -43% |
| 5 : Déchets générés | 11 556 | 12 221 | 6% |
| 6 : Déplacements professionnels | 10 358 | 7 868 | -24% |
| 7 : Déplacements domicile-travail | 8 203 | 6 789 | -17% |
| Autres émissions indirectes aval | 90 398 | 74 046 | -18% |
| TOTAL | 360 255 | 391 481 | 9% |

Détails des émissions du Groupe – Location-based

| Type d'émissions de GES | 2023 | 2024 | Variation |
|--|---------|---------|-----------|
| Émissions brutes de GES Scope 1 (tCO ₂ eq) | 26 581 | 19 566 | -26% |
| Émissions brutes de GES Scope 2 (location-based) (tCO ₂ eq) | 21 075 | 30 030 | 42% |
| Émissions brutes de GES Scopes 1 et 2 (tCO ₂ eq) | 50 149 | 49 596 | -1% |
| Total Émissions brutes indirectes (Scope 3) de GES (tCO ₂ eq) | 313 719 | 353 091 | 13% |
| Émissions totales de GES (location-based) (tCO ₂ eq) | 363 868 | 402 687 | 11% |

Détails des émissions du Groupe – Market-based

| Type d'émissions de GES | 2023 | 2024 | Variation |
|--|---------|---------|-----------|
| Émissions brutes de GES Scope 1 (tCO ₂ eq) | 26 581 | 19 566 | -26% |
| Émissions brutes de GES Scope 2 (market-based) (tCO ₂ eq) | 17 462 | 18 197 | 3% |
| Émissions brutes de GES Scopes 1 et 2 (tCO ₂ eq) | 44 043 | 37 763 | -14% |
| Total Émissions brutes indirectes (Scope 3) de GES (tCO ₂ eq) | 316 212 | 353 717 | 12% |
| Émissions totales de GES (market-based) (tCO ₂ eq) | 360 255 | 391 481 | 9% |

Indicateurs d'intensité

| Métrique d'intensité des émissions de GES | Intensité des émissions 2023 (tCO ₂ eq / CA net*) | Intensité des émissions 2024 (tCO ₂ eq / CA net*) | Variation |
|--|--|--|-----------|
| Intensité des émissions de GES (fondées sur la localisation) | 0,256 | 0,246 | -4% |
| Intensité des émissions de GES (fondées sur la marché) | 0,254 | 0,240 | -6% |

* Chiffre d'affaires total issu de la consolidation financière du Groupe présenté dans le chapitre 5 États financiers, soit 1 419 258k€ en 2023 et 1 633 914k€ en 2024.

Détails par pôle

| Année | Type d'émissions | Pôle Live | Pôle Venues | Pôle Exhibitions | Support | Total |
|-------|--|-----------|-------------|------------------|---------|---------|
| 2024 | Émissions Scope 1 (tCO ₂ eq) | 11 011 | 8 121 | 111 | 323 | 19 566 |
| 2024 | Émissions Scope 2 (tCO ₂ eq) market-based | 9 532 | 8 246 | 418 | 0 | 18 197 |
| 2024 | Émissions Scope 3 (tCO ₂ eq) | 189 766 | 100 371 | 60 408 | 3 172 | 353 717 |
| 2024 | Émissions totales (tCO ₂ eq) | 210 309 | 116 739 | 60 938 | 3 495 | 391 481 |

Détails par zone géographique

| Année | Type d'émissions | Europe | Moyen-Orient Afrique | Amérique du Nord | Amérique Latine | Asie | Total |
|-------|--|---------|----------------------|------------------|-----------------|--------|---------|
| 2024 | Émissions Scope 1 (tCO ₂ eq) | 11 412 | 1 170 | 28 | 6 606 | 351 | 19 566 |
| 2024 | Émissions Scope 2 (tCO ₂ eq) market-based | 6 298 | 7 863 | 24 | 786 | 3 226 | 18 197 |
| 2024 | Émissions Scope 3 (tCO ₂ eq) | 268 783 | 7 110 | 536 | 48 302 | 28 987 | 353 717 |
| 2024 | Émissions totales (tCO ₂ eq) | 286 492 | 16 142 | 588 | 55 694 | 32 564 | 391 481 |

Détails par étape de la chaîne de valeur

| Année | Upstream | Own operations | Downstream | Total des émissions (tCO ₂ eq) |
|-------|----------|----------------|------------|---|
| 2024 | 272 690 | 19 566 | 99 225 | 391 481 |

GL events n'est pas soumis aux systèmes de quotas d'émission régulés, tels que le Système d'Échange de Quotas d'Émission de l'Union Européenne (EU ETS). Ces systèmes, qui s'appliquent principalement aux secteurs industriels à forte intensité énergétique comme la production d'électricité, l'industrie manufacturière lourde et les transports, imposent des limites strictes sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et obligent les entreprises à détenir des quotas d'émission pour leurs rejets de CO₂. En tant qu'entreprise spécialisée dans l'événementiel, GL events ne fait pas partie des secteurs couverts par ces réglementations. Toutefois, bien que ses émissions de Scope 1 ne soient pas directement soumises à des quotas

d'émission, GL events reste engagé à réduire son empreinte carbone en adoptant des pratiques durables et en respectant les normes environnementales volontaires.

GL events utilise des instruments contractuels pour réduire son impact carbone sur les émissions de Scope 2, représentant 0,2 % de ses émissions indirectes de GES liées à la consommation d'énergie. Ces instruments incluent des Garanties d'Origine (GO) en France et des I-REC (International Renewable Energy Certificates) au Brésil, certifiant que l'énergie consommée provient de sources renouvelables. 100% de ces instruments contractuels sont donc des attributs énergétiques non groupés.

10. Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone (E1-7)

GL events a entamé la construction de sa trajectoire de réduction d'émissions de gaz à effet de serre en se concentrant d'abord sur le pôle Venues Europe. Cette initiative marque le début d'un engagement stratégique à long terme visant à réduire de manière significative les émissions du Groupe. Une fois la trajectoire définie pour cette première entité, GL events prévoit de déployer des trajectoires de réduction

similaires pour l'ensemble de ses activités, afin d'intégrer progressivement des cibles de réduction concrètes dans toutes ses opérations. Dans cette optique, le Groupe ne recourt pas à la compensation carbone à son initiative, préférant se concentrer sur la réduction directe de ses émissions à travers une démarche structurée et ambitieuse.

11. Tarification interne du carbone (E1-8)

À ce jour, GL events n'applique aucun système interne de tarification du carbone pour intégrer directement le coût des émissions de gaz à effet de serre dans ses décisions financières. Cependant, l'impact potentiel de ses émissions 2023 a été évalué par Axylia, un cabinet spécialisé dans l'analyse de la performance durable, qui utilise une méthodologie consistant à appliquer un prix théorique du carbone aux émissions des entreprises afin d'évaluer l'impact financier qu'aurait une

tarification réglementaire ou volontaire sur leurs bilans. Cette approche permet de simuler les effets d'une taxe carbone et d'en mesurer les implications potentielles sur la rentabilité et la résilience financière de l'entreprise. Suite à cette évaluation, GL events a obtenu un score de A, indiquant que le secteur de l'évènementiel serait moins sensible que d'autres à la mise en place d'une taxe carbone.

12. Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat (E1-9)

Catégorisation des revenus :

GL events reconnaît l'importance de fournir des informations transparentes sur les revenus nets générés par des activités provenant de clients opérant dans les secteurs liés au charbon, au pétrole et au gaz. Bien que ces données ne soient pas disponibles à date du rapport, sur la base des systèmes d'informations existants et de la qualification de la donnée qui en découle, le Groupe s'engage à collecter et à publier ces informations dans le cadre de son rapport de durabilité pour l'exercice 2025. Ce délai permettra de mettre en place des processus robustes de collecte et d'analyse des données nécessaires.

Effets financiers attendus des risques physiques et de transition :

GL events a initié en 2024 une étude approfondie des risques climatiques physiques en collaboration avec des experts externes. Cette démarche a permis d'identifier et de qualifier les aléas climatiques susceptibles d'affecter les actifs, les revenus et les opérations du Groupe. Les résultats de cette étude, présentés ci-dessus, permettront en 2025 d'évaluer et quantifier les impacts financiers potentiels associés à ces risques physiques.

Concernant les risques de transition, un plan formalisé structuré accélérera à partir de 2025, visant à analyser et à quantifier les risques de transition. Cette analyse inclura également des rapprochements avec les postes financiers pertinents.

Effets financiers attendus des opportunités de transition :

Comme présenté dans l'ESRS E1-1, GL events a identifié une opportunité liée au changement climatique. En effet, en organisant des salons autour de la décarbonation des économies et en développant des nouvelles offres afin d'accompagner les réponses publiques et privés lors d'événements climatiques extrêmes, le Groupe accède à des nouveaux marchés pouvant allier ses intérêts économiques et les réponses à apporter au changement climatique.

Actuellement, ces opportunités se sont principalement déployées sur le territoire français mais commencent à se développer à l'international, notamment avec la création d'une édition du salon Hyvolution au Chili et au Canada.

4. ESRS E2 - Pollution

Table des matières

- 64 / 1. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution (IRO-1)
- 64 / 2. Politiques en matière de pollution (E2-1)
- 66 / 3. Actions et ressources relatives à la pollution (E2-2)
- 67 / 4. Cibles en matière de pollution (E2-3)
- 67 / 5. Pollution de l'air, de l'eau et des sols (E2-4)

1. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution (IRO-1)

Le processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels est présenté dans l'ESRS 2 IRO-1 et les résultats dans l'[ESRS 2 SBM-3, page 19](#).

Plus précisément, afin de qualifier une matérialité d'impact sur les polluants de l'air liés à la chaîne logistique et non sur d'autres polluants sur d'autres parties de sa chaîne logistique, GL events a réalisé une revue des différentes pollutions ci-après en lien avec son modèle d'affaires : Pollution de l'air ; pollution

de l'eau ; pollution des sols ; pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires ; Substances préoccupantes ; substances très préoccupantes ; microplastiques. Après une analyse bibliographique de l'origine anthropique de ces différentes pollutions, GL events a considéré avoir un impact matériel seulement sur la pollution de l'air, via sa chaîne logistique.

2. Politiques en matière de pollution (E2-1)

Conscient des enjeux liés à la pollution de l'air, GL events a accéléré sa politique de verdissement de sa flotte de véhicules en France, en réponse aux exigences de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adoptée en 2019. Cette initiative vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, en favorisant l'adoption de véhicules à faibles émissions et l'installation de bornes de recharge

électrique sur ses sites. En ciblant les véhicules de fonction et de service, cette démarche contribue à améliorer la qualité de l'air, particulièrement dans les zones urbaines où le Groupe opère, tout en répondant aux attentes des collaborateurs, des autorités locales et des partenaires.

ESRS E2 Pollution de l'air liée à la chaîne logistique

Impact : Conséquences de pollution de l'air liée à la chaîne logistique sur les populations locales

Présentation politique : Verdissement de la flotte de véhicules français

| | |
|--|---|
| Description de la politique (a) | <p>La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), adoptée en France en 2019, vise à améliorer les systèmes de transport pour réduire significativement la pollution de l'air et limiter l'empreinte carbone du secteur. Cette loi encourage des pratiques de mobilité durable et accessible, répondant ainsi aux attentes sociétales en matière de qualité de l'air et de santé publique.</p> <p>Cette loi impose à GL events la mise en place d'une politique incitant à l'adoption de véhicules à faibles émissions. Ceci, non seulement pour permettre de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de réduire la pollution atmosphérique dans les zones urbaines où l'entreprise opère. Enfin, cette politique encourage donc l'ensemble des sites à intégrer davantage de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les sites.</p> <p>Cette politique s'applique aux véhicules de fonction et de services des collaborateurs.</p> |
| Périmètre (b) | France : Live, Exhibitions, Venues, Holding. |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | Les directions générales des pôles ont la responsabilité d'atteindre les cibles en s'appuyant sur les expertises des achats, de l'équipe RSE et des opérations. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | <p>La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en France s'appuie sur plusieurs travaux scientifiques et études internationales. Par exemple, l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) a publié de nombreux rapports mettant en avant le lien entre pollution de l'air et santé publique. Ces études démontrent que l'exposition prolongée aux particules fines, aux oxydes d'azote (NOx) et autres polluants issus du transport routier augmente le risque de maladies respiratoires, cardiovasculaires et même de mortalité prématurée. En France, des organismes comme Santé publique France ont mené des recherches épidémiologiques sur les impacts de la pollution de l'air, quantifiant les décès et les maladies liés à l'exposition aux polluants atmosphériques.</p> <p>Également, la politique s'aligne sur les restrictions en place suite à la mise en place des Zones à Faibles Emissions (ZFE) dans les grandes villes françaises.</p> |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | GL events a mis en place cette politique en prenant en compte les attentes de ses principales parties prenantes. Les collaborateurs attendent des solutions afin de les accompagner dans la décarbonation de leur mobilité via des bornes de recharge ou la mise à disposition de véhicules de fonction électriques. GL events répond également aux attentes des autorités locales en contribuant à la réduction des émissions polluantes en zone urbaine et en facilitant l'accès aux transports en commun pour les visiteurs. Enfin, l'entreprise engage ses partenaires et fournisseurs dans cette démarche en les sensibilisant à des pratiques logistiques plus respectueuses de l'environnement durant les événements. |
| Mise à disposition de la politique (f) | Cette politique est mise à disposition sur le site internet du Groupe via ce rapport de durabilité. En interne, le catalogue de véhicules de fonction et de service reflète cette politique. |

Déploiement de la politique :

Après avoir initié le verdissement de sa flotte en France, GL events prévoit de démarrer cette politique à l'international en 2025 et 2026 en conformité avec les infrastructures et réglementations locales. Ce déploiement se traduira par une transition progressive vers des véhicules électriques et hybrides, et par la mise en place de bornes de recharge. GL events travaillera en collaboration avec ses équipes locales pour adapter les infrastructures de recharge et sensibiliser les collaborateurs aux bénéfices de cette transition. Ce plan permettra à GL events de répondre aux réglementations émergentes dans de nombreux pays qui imposent des normes plus strictes en matière de qualité de l'air et de réduire les polluants atmosphériques de ses opérations.

Une fois les activités propres de GL events couvertes par la politique, le Groupe engagera pleinement les acteurs de sa chaîne de valeur dans cette politique. A date, dans les contrats cadres que GL events a avec ces principaux prestataires

logistiques, une remontée d'information afin d'obtenir indicateurs sur l'état de la flotte des prestataires et les émissions carbonées émises. Sur la base de ces informations, le Groupe pourra avoir une première base lui permettant d'adapter la politique à ces parties prenantes externes.

Qualification et quantification des substances préoccupantes et des substances extrêmement préoccupantes

GL events prévoit d'étudier la liste des substances préoccupantes et des substances extrêmement préoccupantes afin d'évaluer la matérialité de cet enjeu pour ses activités. Cette analyse ciblera principalement les métiers liés à la signalétique, afin d'identifier et de quantifier la présence éventuelle de ces substances dans les matériaux utilisés. En cas de présence de ces éléments, GL events étudiera les possibilités de substitution ou de réduction progressive de ces substances, en particulier pour les usages non essentiels et les produits destinés aux clients finaux.

3. Actions et ressources relatives à la pollution (E2-2)

Conscient des enjeux liés à la pollution de l'air, GL events a mis en place des actions visant à limiter les émissions de polluants atmosphériques associées à ses activités.

| Action clé | Installation de bornes de recharges électriques sur les sites |
|-------------------------|---|
| Scope | Groupe |
| Horizon temporel | 2024 – 2030 |
| Description de l'action | Afin d'accompagner l'électrification de la flotte de véhicules professionnels de GL events, des voitures des collaborateurs et de celles des visiteurs (pour le pôle Venues), le Groupe a et continue d'installer des bornes de recharge sur ses sites. Deux principaux leviers sont utilisés : — En France, la réglementation LOM qui impose un pourcentage de places avec une recharge à partir d'un certain seuil. — Répondre à une demande clients et des collaborateurs croissante. |
| Avancées | En 2023, le montant des investissements pour l'installation de bornes électriques s'est élevé à 40k€. En 2024, des investissements ont été programmés pour l'année 2025. |
| Résultats attendus | Accompagner le changement de comportements des collaborateurs et visiteurs dans leur choix de mobilité. |
| Ressources allouées | La direction opérationnelle du pôle Venues et Live sont en charge du déploiement de ces bornes. |
| Ressources financières | En 2024, aucun CAPEX n'a été utilisé pour installer des bornes électriques en 2024. En effet, les investissements significatifs ont été réalisés en 2023 ou le seront en 2025. |
| Action clé | Achat de camions roulants au Gaz Naturel pour Véhicules |
| Scope | Live France |
| Horizon temporel | 2024 |
| Description de l'action | Afin de travailler sur la diminution des polluants atmosphériques issus des activités de GL events, le Groupe a acquis en 2024 plusieurs véhicules de livraison roulant au GNV (Gaz Naturel pour véhicules). |
| Avancées | L'entité Fonction Meuble a fait l'acquisition de 7 véhicules roulants au GNV. |
| Résultats attendus | En substituant des véhicules thermiques par des véhicules roulants au GNC, la littérature scientifique indique une réduction d'environ 95% de particules fines et 50% de NOx (oxydes d'azote) par rapport au seuil de la norme Euro VI. |
| Ressources allouées | Les directions achats du pôle Live et les directions transports des entités opérant ces véhicules ont été parties prenantes du projet. |
| Ressources financières | N.C |
| Action clé | Intégration de critères RSE auprès des transporteurs |
| Scope | Live |
| Horizon temporel | 2024 |
| Description de l'action | GL events Live a mis en place un questionnaire RSE à l'attention de ses transporteurs. Ce dernier a pour objectif d'évaluer la maturité de différents prestataires sur des enjeux RSE, donc la réduction des émissions de polluants atmosphériques. Des indicateurs sont mis en place afin d'évaluer l'état de la flotte des prestataires et leur évolution dans le temps. |
| Avancées | Le questionnaire a été finalisé et est en cours de déploiement. |
| Résultats attendus | A date, 22 fournisseurs ont répondu au questionnaire. |
| Ressources allouées | Les équipes RSE ont accompagné les équipes achats du pôle Live afin de définir les indicateurs les plus pertinents à mettre en place. |
| Ressources financières | Pas de ressources financières n'ont été requises. |

4. Cibles en matière de pollution (E2-3)

ESRS E2 Pollution de l'air liée à la chaîne logistique

Impact : Conséquences de pollution de l'air liée à la chaîne logistique sur les populations locales

Présentation cible : Verdissement de la flotte de véhicules française

| | |
|--|--|
| Description de l'objectif (a) | La cible de GL events que 70% du renouvellement de sa flotte de véhicules de fonction soit électrique ou hybride en 2030 pour répondre aux exigences de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), puis de la Loi Climat et Résilience. La cible est donc d'augmenter la part véhicules à faible émission (moins de 50 g de CO ₂ /km). Ceci permettant également de réduire les pollutions de l'air grâce à la sortie de l'utilisation d'énergies fossiles comme carburant. |
| Cible à atteindre (b) | 70% du renouvellement de la flotte de véhicules à faibles émissions de GL events d'ici à 2030. |
| Périmètre (c) | France – Toute division |
| Année et valeur de référence (d) | Cible en valeur relative calculée par an donc pas de valeur de référence. |
| Cibles intermédiaires (e) | 20% du renouvellement de la flotte de véhicules à faible émissions de GL events en 2024. 40% en 2027. |
| Méthodologie et hypothèses importantes (f) | L'indicateur se calcule comme suit : — Nommateur : nombre de nouveaux véhicules à faible émissions dans sa flotte. — Dénominateur : nombre total de nouveaux véhicules dans sa flotte. |
| Les cibles de l'entreprise en matière d'environnement sont fondées sur des preuves scientifiques concluantes (g) | L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a démontré l'impact direct des émissions de particules fines et d'oxydes d'azote (NOx) issus des véhicules sur la santé publique et l'environnement. Ces polluants, émis principalement par les moteurs thermiques, contribuent à la dégradation de la qualité de l'air, en particulier dans les zones urbaines densément peuplées. |
| Parties prenantes ont été impliquées (h) | GL events a impliqué ses principales parties prenantes dans la mise en œuvre et l'atteinte de ses cibles de verdissement de flotte. Les collaborateurs sont sensibilisés aux enjeux de pollution et encouragés à opter pour des véhicules à faible émission. Les sites, en partenariat avec leurs gestionnaires, intègrent des infrastructures comme des bornes de recharge pour faciliter cette transition. Enfin, les collectivités locales, avec lesquelles GL events collabore étroitement, permettent d'aligner les actions de l'entreprise avec les politiques régionales de qualité de l'air pour répondre efficacement aux défis environnementaux. |
| Règles de recalcul ou modification de la cible (i) | Cet objectif ne nécessite pas la mise en place de règle de recalcul. |
| Avancements ou tendances à venir dans l'atteinte de la cible (j) | En 2024, 20% du renouvellement de la flotte de véhicules de GL events s'est fait avec des véhicules à faibles émissions |

Déploiement de la cible :

Le déploiement de la cible suit la même logique que le déploiement de la politique : à l'international en 2025 et 2026 en conformité avec les infrastructures et réglementations locales, puis ; le Groupe mettra en place des objectifs en lien avec les acteurs de sa chaîne de valeur.

5. Pollution de l'air, de l'eau et des sols (E2-4)

Qualification et quantification des polluants atmosphériques émis dans l'air

Les polluants atmosphériques générés par la combustion des carburants sont des parties fines, oxydes d'azote (Nox), composés organiques volatils, benzène (C₆H₆), métaux et dioxyde de soufre (SO₂) sont autant de polluants causés par la combustion de carburants. A date, le Groupe n'est pas capable produire un reporting permettant de quantifier la masse des polluants atmosphériques émis par la combustion des carburants de sa flotte.

5. ESRS E3 - Ressources hydriques et marines (E3 IRO-1)

Table des matières

- 69 / 1. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines (E3 IRO-1)
- 72 / 2. Politiques en matière de ressources hydriques et marines (E3-1)
- 72 / 3. Actions et ressources relatives aux politiques en matière de ressources hydriques et marines (E3-2)
- 73 / 4. Cibles en matière de ressources hydriques et marines (E3-3)
- 73 / 5. Consommation d'eau (E3-4)
- 74 / 6. Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines (E3-5)

1. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines (E3 IRO-1)

Un descriptif des Impacts, Risques et Opportunités des enjeux liés à la gestion de l'eau est présenté dans la partie ESRS 2 SBM-3.

Analyse du stress hydrique des sites Venues

GL events a mis en place un processus d'analyse afin d'identifier le niveau de stress hydrique actuel et futur sur ses sites du pôle Venues. Cette démarche repose sur l'évaluation des consommations d'eau réelles, et sur l'utilisation d'outils externes tels que le *World Resources Institute (WRI)* pour évaluer les risques hydriques locaux.

Ci-dessous sont présentées des cartographies du stress hydrique actuel.

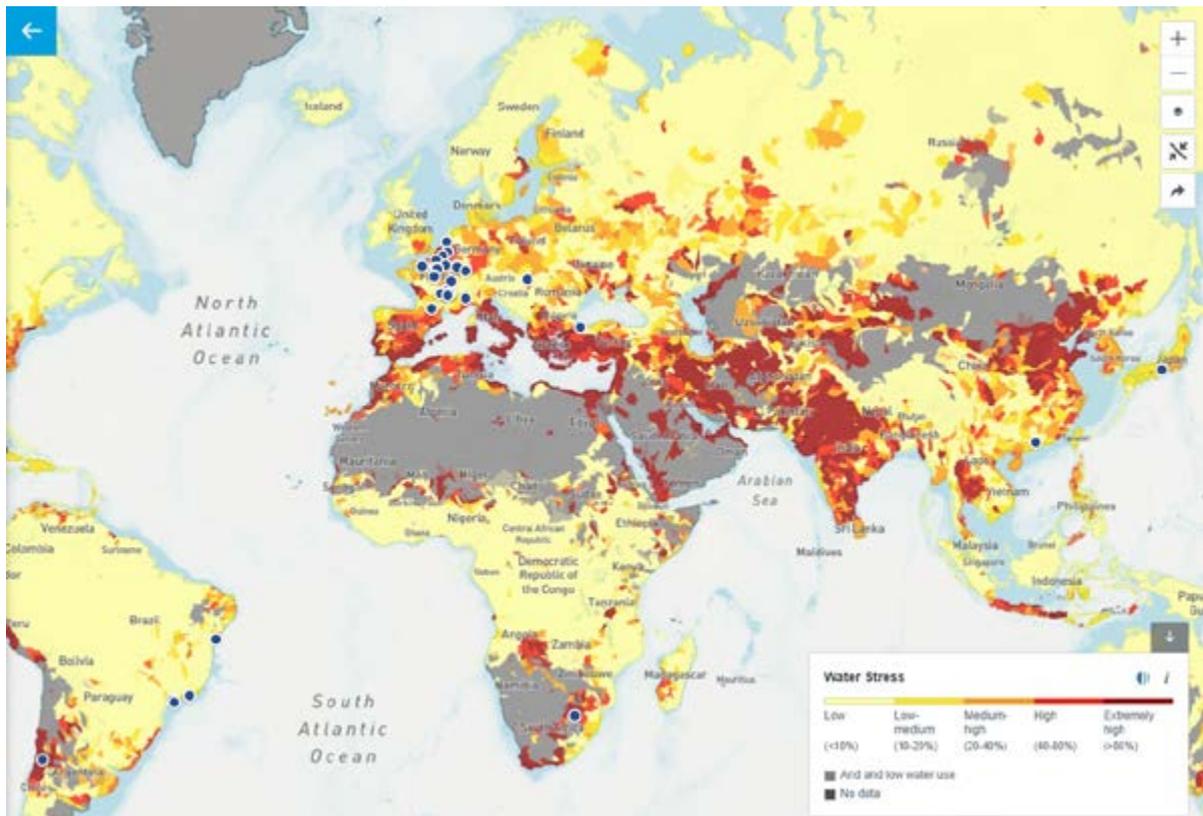


Figure 1: Cartographie du stress hydrique actuel des sites du pôle Venues à l'international

Source : <https://www.wri.org/aqueduct>

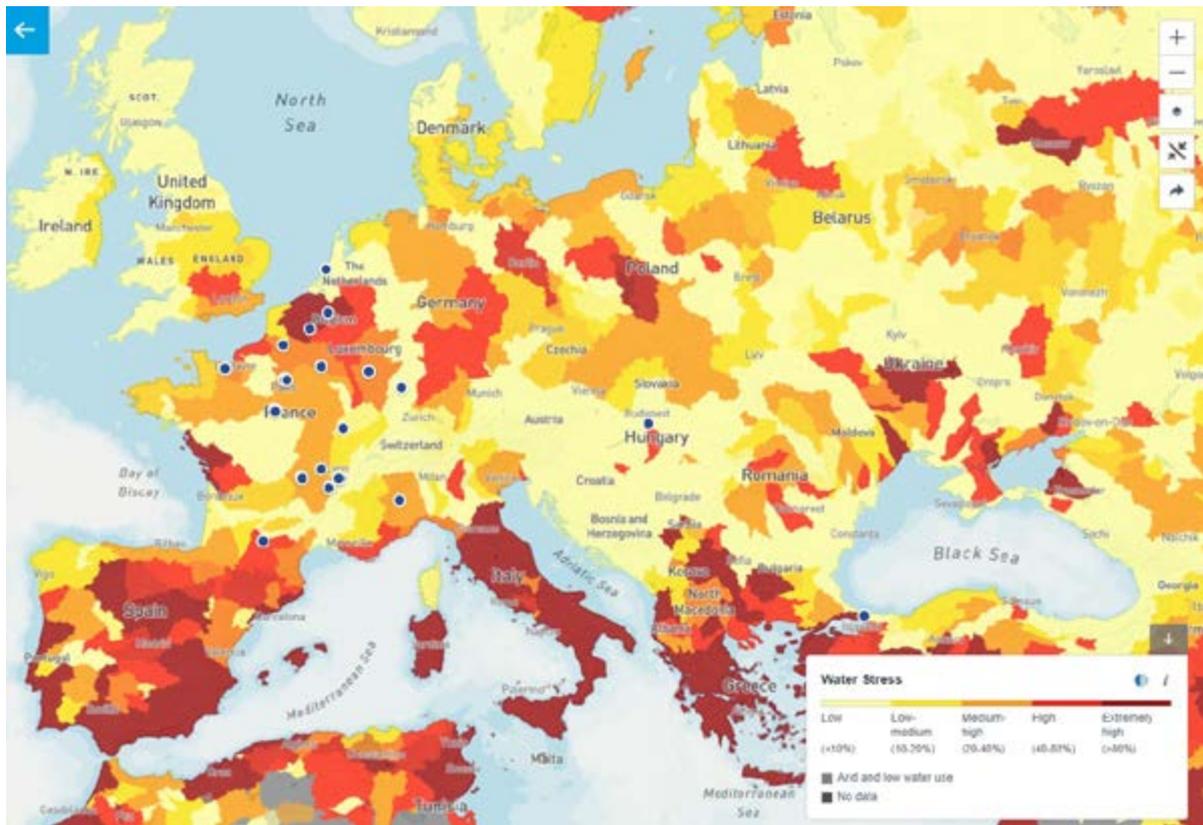


Figure 2: [Focus Europe continentale] Cartographie du stress hydrique actuel des sites du pôle Venues à l'international
Source : <https://www.wri.org/aqueduct>

Pour anticiper l'évolution du niveau de stress hydrique par site, le pôle Venues a sélectionné le scénario « pessimiste » à l'horizon 2050. Ce choix repose sur deux raisons principales :

- Il est aligné avec le scénario utilisé dans l'étude des impacts du changement climatique du pôle Venues et le plan d'adaptation associé.
- Il suit les pratiques de place dans le domaine, garantissant une analyse robuste et cohérente avec les standards en vigueur.

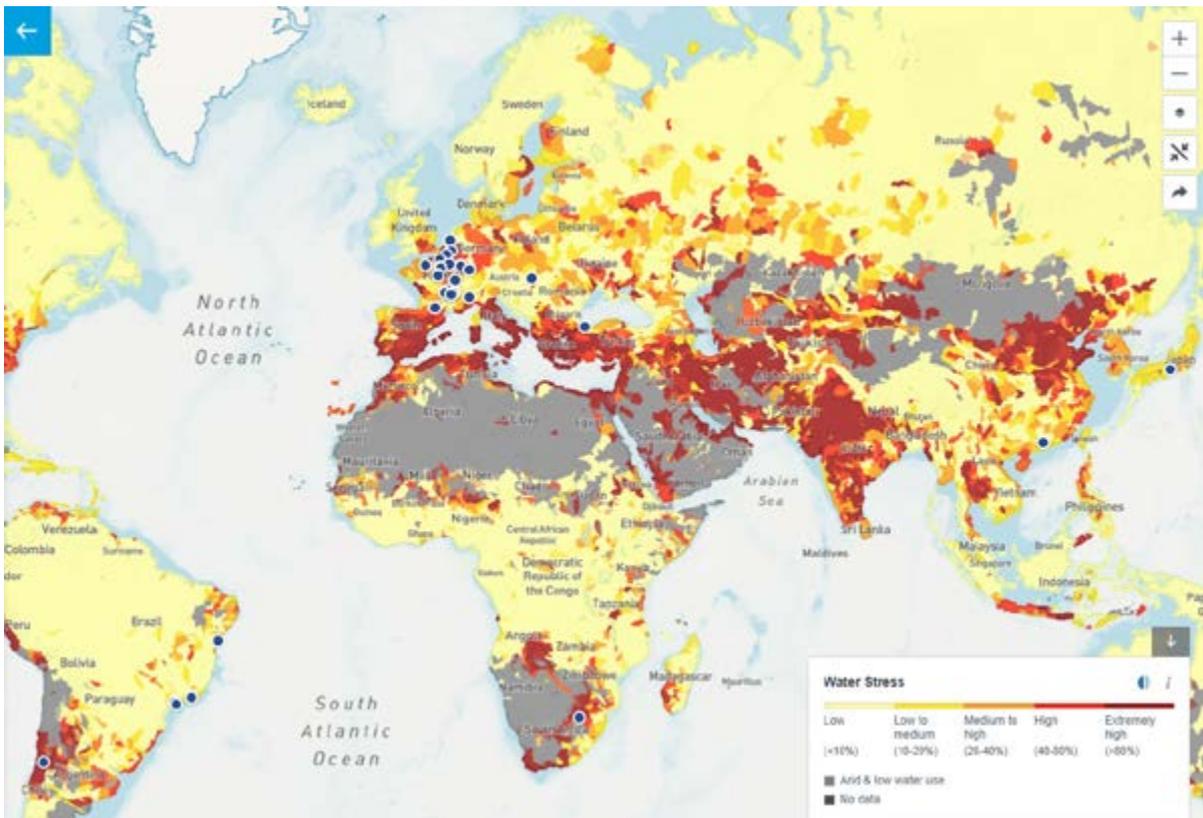


Figure 3: Cartographie du stress hydrique en 2050 des sites du pôle Venues à l'international - Scénario pessimiste
 Source : <https://www.wri.org/aqueduct>

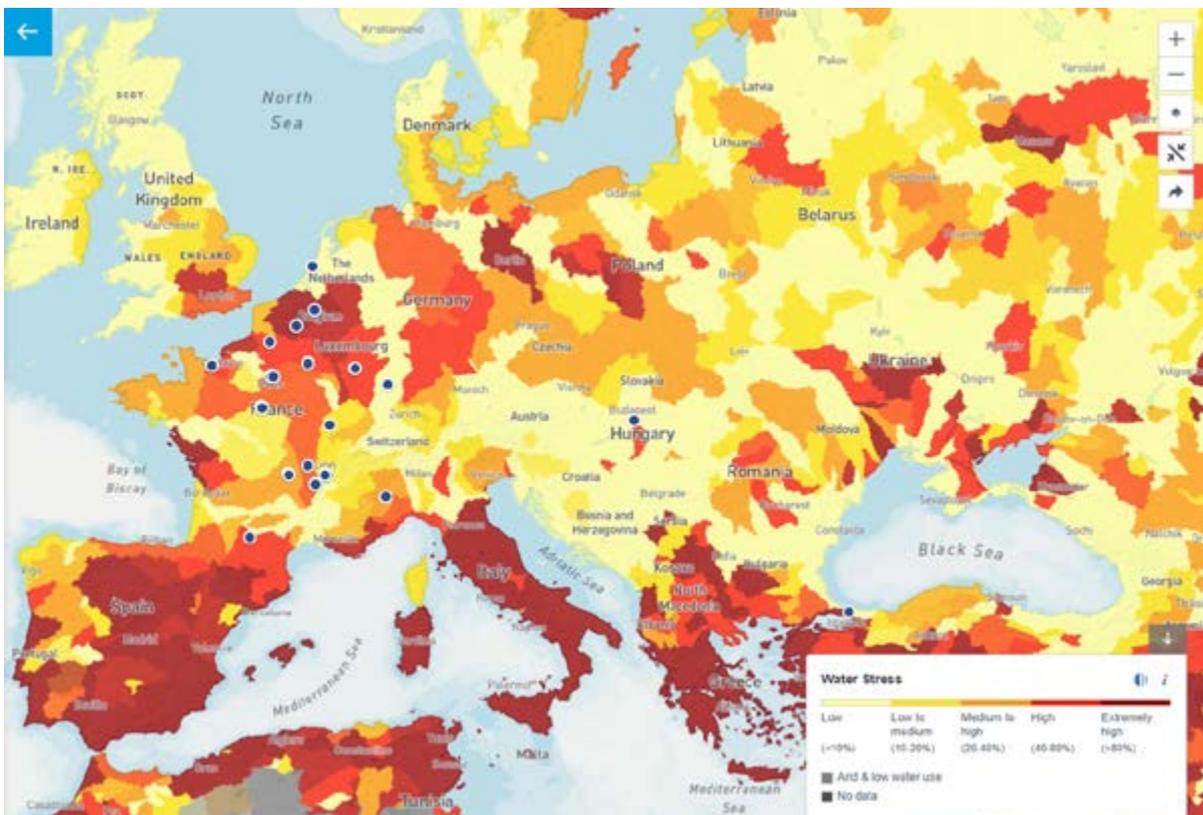


Figure 4: [Focus Europe] Cartographie du stress hydrique en 2050 des sites du pôle Venues à l'international - Scénario pessimiste
 Source : <https://www.wri.org/aqueduct>

Les analyses menées ont permis d'identifier les principaux sites consommateurs d'eau ainsi que les zones où les pressions hydriques sont élevées. Dans le cadre de ce processus, GL events s'appuiera également sur un dialogue avec les parties prenantes locales, notamment dans les régions identifiées comme à risque. Cela inclut les collectivités, les partenaires économiques et les fournisseurs. Les actions engagées visent à s'assurer d'une consommation raisonnée

et d'une gestion équilibrée des ressources en eau dans les zones d'opération du Groupe.

Comme présenté ci-dessus, GL events a entamé ces travaux sur ses activités propres, là où l'enjeu a été considéré comme matériel. A l'avenir, si GL events identifie une matérialité de ces enjeux sur sa chaîne de valeur, alors il déploiera cette étude en amont et aval.

2. Politiques en matière de ressources hydriques et marines (E3-1)

Enjeu ESRS E3 Raréfaction des ressources en eau

Risque : Raréfaction des ressources en eau sur les sites

Présentation politique : Gestion de l'eau des sites Venues

GL events reconnaît l'importance de la gestion durable de l'eau, notamment face aux enjeux de stress hydrique identifiés sur les sites du pôle Venues. À ce jour, le Groupe n'a pas formalisé et déployé de politique structurée pour répondre à ces enjeux. Cependant, une cartographie des risques hydriques a été réalisée en 2024 à l'aide de l'outil *Aqueduct Water Risk Atlas*, développé par le *World Resources Institute*. Cette cartographie couvre l'ensemble des sites du pôle Venues, qui représentent 77% des consommations en eau du Groupe en 2024.

GL events prévoit d'élaborer une politique structurée intitulée «Gestion de l'eau sur les sites du pôle Venues» en 2025. Cette politique visera à réduire les consommations en eau et intégrer des solutions adaptées au stress hydrique local identifié pour chaque site.

Une fois la politique déployée sur le périmètre du pôle Venues, les activités Live et Exhibitions entreront dans le scope en 2026. Le Groupe s'engage à communiquer sur les progrès et les résultats de cette initiative dans ses prochains rapports de durabilité.

3. Actions et ressources relatives aux politiques en matière de ressources hydriques et marines (E3-2)

En ce qui concerne les zones exposées à des risques hydriques, l'ensemble des sites à risque a bien été identifié. Des actions seront menées dès 2025 suite au déploiement d'une politique au niveau du Groupe.

En dépit de l'absence actuelle de politiques relatives aux ressources hydriques au niveau du Groupe GL events, certaines entités ont déjà pu mettre en place certaines actions en faveur de la gestion des consommations d'eau

| Action clé | Plan de sobriété hydrique |
|-------------------------|---|
| Scope | Auvergne Événement (Grande Halle + Zénith) |
| Horizon temporel | 2024-2027 |
| Description de l'action | Les sites d'Auvergne Événements ont répondu à la sollicitation de la région qui souhaite mettre en place d'un plan de sobriété hydrique (PSH) conformément aux directives de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes. Ce document vise à collecter des informations sur les consommations d'eau de certaines entreprises et les actions prises pour réduire les consommations d'eau. |
| Avancées | Les actions de réduction de consommation d'eau réalisées depuis 2015 ont été identifiées. Par exemple : récupération des eaux de pluie, recherche de fuites d'eau... |
| Résultats attendus | Avec ces réponses, Auvergne Événement souhaite s'inscrire dans la démarche de la région dans sa gestion de l'eau. |
| Ressources allouées | Direction Bâtiment |
| Ressources financières | N/A |

| Action clé | Installation de réducteurs de débit sur les robinets |
|-------------------------|---|
| Scope | Venues - Lingotto (Italie) et Convencoes Salvador (Brésil) |
| Horizon temporel | 2024 |
| Description de l'action | Une des sources principales de consommation d'eau des Venues sont les sanitaires. Ces deux sites ont installé des réducteurs de débit sur les robinets. Par exemple, en Italie, le site Venues les a équipés de cellules photoélectriques intelligentes qui régulent automatiquement le débit d'eau, permettant une utilisation plus modérée des ressources en eau. |
| Avancées | Les réducteurs de débit ont été installés. |
| Résultats attendus | Une baisse des consommations d'eau est attendue. |
| Ressources allouées | Direction Bâtiment |
| Ressources financières | Ces actions ont fait partie de travaux plus importants rendant impossible d'isoler seulement les coûts. |

4. Cibles en matière de ressources hydriques et marines (E3-3)

Enjeu ESRS E3 Raréfaction des ressources en eau

Impact : Utilisation excessive d'eau

Présentation cible : Gestion de l'eau des sites Venues

GL events ne s'est pas fixé de cibles en matière de ressources hydriques à date du rapport. Cependant, des cibles seront fixées lors de l'élaboration de la politique du Groupe en 2025 sur le périmètre Venues, puis étendues à l'ensemble du Groupe en 2026. L'objectif de ces cibles sera de réduire les consommations d'eau en valeur absolue (m³) ou relative

(m³/k€ de CA) en priorité dans les zones en stress hydriques par rapport à une année de référence qui pourra être 2024.

En attendant, l'efficacité de cette politique est suivie à travers plusieurs indicateurs quantitatifs, notamment :

— m³ d'eau consommé sur le site.

— m³ d'eau issu du pompage des nappes.

Ces deux indicateurs permettent un suivi et une compréhension des évolutions des consommations d'eau des sites.

5. Consommation d'eau (E3-4)

La gestion durable des ressources en eau constitue un enjeu matériel pour GL events, en particulier dans le cadre de ses activités du pôle Venues. Conformément aux exigences de l'ESRS E3-4, le Groupe présente des indicateurs quantitatifs relatifs à la consommation totale d'eau et à son utilisation dans des zones identifiées comme étant en stress hydrique. A date, 4 sites du pôle Venues sont situés dans des zones ayant un risque de stress hydrique très élevé : The Square (Bruxelles - Belgique); The Seed (Istanbul - Turquie); Johannesburg Expo Centre (Johannesburg - Afrique du Sud); Metropolitan Santiago (Santiago - Chili).

Viennent s'ajouter 2 sites dans des zones ayant un risque de

stress hydrique élevé : Meet (Toulouse - France) et le Parque Ferial Santiago (Santiago - Chili).

Cette démarche vise à mieux comprendre et maîtriser les impacts environnementaux liés aux besoins en eau de nos opérations, tout en renforçant notre résilience face aux risques climatiques et hydriques. En collectant et en analysant ces données, GL events est en mesure de suivre sa performance, d'identifier des opportunités de réduction de la consommation et d'orienter ses politiques vers une utilisation plus efficiente de cette ressource critique, contribuant ainsi à la préservation des écosystèmes et au respect des attentes des parties prenantes.

Evolution du ratio d'intensité d'eau

| | 2024 | 2023 | Variation |
|--|------|------|-----------|
| Ratio d'intensité : m ³ d'eau consommé/M€ de chiffre d'affaires | 384 | 432 | -11% |

Evolution des consommations d'eau du Groupe par pôle (m³)

| | 2024 - m ³ (%) | 2023 - m ³ (%) | Variation |
|-------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------|
| Venues | 483 813 (77%) | 495 067 (80%) | -2% |
| Live | 143 506 (23%) | 121 714 (20%) | 18% |
| Exhibitions | 0 (0%) | 0 (0%) | 0% |
| Total (m ³) | 627 320 | 616 781 | 2% |

Evolution des consommations d'eau du Groupe par zone géographique (m³)

| | 2024 – m ³ | 2023– m ³ | Variation |
|-------------------------|-----------------------|----------------------|-----------|
| Europe | 252 059 (40%) | 269 757 (44%) | -2% |
| Moyen Orient - Afrique | 65 099 (10%) | 39 050 (6%) | 25% |
| Amérique Latine | 269 490 (43%) | 211 901 (34%) | 27% |
| Asie | 40 172 (6%) | 96 073 (16%) | -58% |
| Amérique du Nord | 506 (0%) | 0 (0%) | - |
| Total (m ³) | 627 320 | 616 781 | 1% |

Evolution de la part des consommations d'eau du pôle Venues en fonction du niveau de stress hydrique

| | 2024 – m ³ | 2023 – m ³ |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Stress hydrique faible (< 10%) | 71 641 | 145 175 |
| Stress hydrique faible- moyen (10-20%) | 172 356 | 140 705 |
| Stress hydrique moyen-élevé (20-40%) | 213 575 | 179 712 |
| Stress hydrique élevé (40-80%) | 10 438 | 8 489 |
| Stress hydrique très élevé (>80%) | 15 803 | 20 986 |

(Source World Resources Institute, stress hydrique actuel)

Pompage d'eau

| | 2024 | 2023 |
|--|-----------|-----------|
| m ³ d'eau pompés (prélevés) | 1 164 515 | 1 227 318 |

Cette eau circule dans un circuit fermé avant de repartir dans les nappes. Ainsi, cette eau n'est pas consommée.

Sur l'ensemble des consommations d'eau et du pompage d'eau, 8,5% sont issues d'extrapolation.

6. Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines (E3-5)

GL events n'a pas encore identifié d'effets financier attendus liés aux ressources hydriques.

À la suite de l'identification et de la cartographie des risques liés à la gestion de l'eau, GL events pourra calculer et communiquer dès 2025 les coûts financiers significatifs liés aux ressources hydriques.

6. ESRS E4 - Biodiversité et écosystème

Table des matières

- 75 / 1. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (E4.SBM-3)
- 78 / 2. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes (E4.IRO-1)
- 78 / 3. Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique (E4-1)
- 79 / 4. Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes (E4-2)
- 79 / 5. Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes (E4-3)
- 80 / 6. Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes (E4-4)
- 80 / 7. Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes (E4-5)

1. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (E4.SBM-3)

Depuis 2024, le Groupe GL events a commencé à structurer son action autour de l'enjeu biodiversité sur le périmètre du pôle Venues.

Le pôle Venues accueille et organise des événements à travers l'exploitation et la gestion de sites événementiels. Dans l'analyse de matérialité, les activités de ce pôle ont été considérées comme ayant un impact matériel sur la biodiversité. En effet, ses sites sont des bâtiments et des parkings extérieurs artificialisant la terre sur laquelle ils s'y trouvent. Les sites contribuent donc à l'érosion de la biodiversité en raison de l'artificialisation des sols qui est l'une des causes principales de l'érosion de la biodiversité identifiées par l'IPBES (plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques). Les écosystèmes locaux peuvent donc être perturbés.

De plus, le Groupe a aussi fait le choix de commencer par le périmètre du pôle Venues car les sites reflètent la complexité de l'enjeu en s'inscrivant dans des territoires à la diversité d'espèces et d'habitats naturels. Comme ces sites sont encadrés par des cadres réglementaires en faveur de la biodiversité, la politique biodiversité en construction devra se calquer sur ses exigences réglementaires et dispositions légales. Ceci dans le respect des responsabilités définies dans les contrats de Délégations de Services Publics (DSP) et des réglementations en place.

Enfin, les politiques territoriales locales dont dépendent les sites du pôle encadrent de plus en plus la préservation et la renaturation de la biodiversité. En commençant par le périmètre du pôle Venues, il s'agit d'intégrer pleinement les délégants dans la construction de la politique biodiversité du pôle afin que celle-ci s'aligne avec les objectifs et les

orientations des politiques territoriales locales.

Également, GL events étudiera aussi, en 2025, l'impact de l'installation de ces structures et tribunes sur des espaces naturels. Comme présenté dans l'ESRS E-3, des actions ont été mises en place sur l'installation de structures dans les jardins du Château de Versailles lors des Jeux Olympiques de Paris 2024.

En 2024, GL events a identifié à l'aide de la plateforme Score Biodiversité, développée par LaCEN et Middlednext, les enjeux locaux de biodiversité sur les sites en France. Ils sont formalisés à partir de l'indicateur de Sensibilité Ecologique Réglementaire. Cet indicateur permet de cartographier les sites à proximité des zones naturelles protégées ou sensibles et d'évaluer in fine le risque biodiversité qui pèse sur l'entreprise. Il calcule la sensibilité écologique d'un site en s'appuyant sur les zonages réglementaires qui encadrent l'usage du sol et la protection de la biodiversité. GL events a sélectionné 4 zonages réglementaires pour identifier les risques biodiversité :

- Les zones Natura 2000 : Réseau européen de sites visant à protéger la biodiversité et les habitats naturels.
- Les PNR (Parcs Naturels Régionaux) : Territoires protégés pour préserver le patrimoine naturel, culturel et paysager.
- Les Trames vertes et bleues : Outils d'aménagement pour maintenir et restaurer les continuités écologiques terrestres et aquatiques.
- Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) : Espaces identifiés pour leur biodiversité remarquable et leur intérêt scientifique.

L'indicateur classe 3 niveaux de « sensibilité écologique » traduisant le niveau de proximité entre les sites et les aires de biodiversité :

- **Très Sensible** : Le site est inclus dans une aire de biodiversité
- **Sensible** : Le site est à proximité d'une aire de biodiversité (à moins de 5 km)
- **Non sensible** : Le site est éloigné d'une aire de biodiversité (à plus de 5 km)

Cet état des lieux révèle que 100% des sites (i.e 38 sites) sont concernés par l'enjeu biodiversité au niveau local. En effet, ils sont tous à proximité d'au moins une aire protégée. Plus de la moitié des sites est à proximité d'une zone Natura 2000 (55% de sites). Près de ¾ des sites sont à moins de 5 kilomètres d'une Trame Verte ou Bleue.

6 sites ont été identifiés au sein d'une aire de biodiversité dont le Parc Floral, le Pavillon Chesnaie du Roy, Voyage Samaritaine, les Invalides à Paris, le Centre de Conférences à Orléans et le Centre de Congrès de Reims.

Le tableau ci-dessus reprend cette classification appliquée aux 4 zonages règlementaires retenus sur l'ensemble des sites Venues en France.

Légendes :

- Le site est éloigné d'une aire de biodiversité (à plus de 5 km)
- Le site est à proximité d'une aire de biodiversité (à moins de 5 km)
- Le site est inclus dans une aire de biodiversité

| | Natura 2000 | Parcs Naturels Régionaux | Trames vertes et bleues | ZNIEFF |
|-------------------------------------|-------------|--------------------------|-------------------------|--------|
| GL events Paris Venues | | | | |
| Palais Brongniart | | | | |
| Maison de la Mutualité | | | | |
| Paris Event Center | | | | |
| Parc Floral | | | | |
| Pavillon Chesnaie du Roy | | | | |
| Voyage Samaritaine | | | | |
| Paris Montreuil Expo | | | | |
| Les Invalides | | | | |
| Orléans events | | | | |
| Arena | | | | |
| Palais des Congrès | | | | |
| Parc des Expositions – Le Loiret | | | | |
| Zénith d'Orléans | | | | |
| Centre de conférences | | | | |
| Chapit'O | | | | |
| Reims events | | | | |
| Centre de congrès | | | | |
| Arena | | | | |
| Parc des expositions | | | | |
| Metz events | | | | |
| Parc des Expositions | | | | |
| Metz Congrès Robert Schuman | | | | |
| Centre de Convention du Technopôle | | | | |
| Cité des congrès | | | | |
| Megacité Amiens | | | | |
| Megacité Amiens | | | | |
| Strasbourg | | | | |
| Palais des Congrès et de la Musique | | | | |
| Parc des Expositions | | | | |

| | Natura 2000 | Parcs Naturels Régionaux | Trames vertes et bleues | ZNIEFF |
|---|-------------|--------------------------|-------------------------|--------|
| Lyon events | | | | |
| Le Centre de Congrès de Lyon | Orange | Vert | Orange | Orange |
| Eurexpo Lyon | Vert | Vert | Orange | Vert |
| La Sucrière | Vert | Vert | Orange | Orange |
| Le Matmut Stadium | Vert | Vert | Orange | Orange |
| Saint-Etienne events | | | | |
| Centre de congrès | Orange | Orange | Orange | Orange |
| La Verrière | Orange | Orange | Orange | Orange |
| Parc des Expos | Orange | Orange | Orange | Orange |
| Clermont Auvergne events | | | | |
| Grande Halle d'Auvergne – Parc Expo | Orange | Orange | Orange | Orange |
| Zenith d'Auvergne | Orange | Orange | Orange | Orange |
| Polydome | Orange | Orange | Orange | Orange |
| Le Scarabée (Roanne) | Orange | Vert | Orange | Orange |
| Toulouse events | | | | |
| MEETT - Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse | Orange | Vert | Orange | Orange |
| Caen Evènements | | | | |
| Parc des Expositions | Vert | Vert | Orange | Orange |
| Centre des Congrès | Vert | Vert | Orange | Orange |

Les deux cartes ci-dessous illustrent respectivement la répartition des sites identifiées comme très sensibles et sensibles.

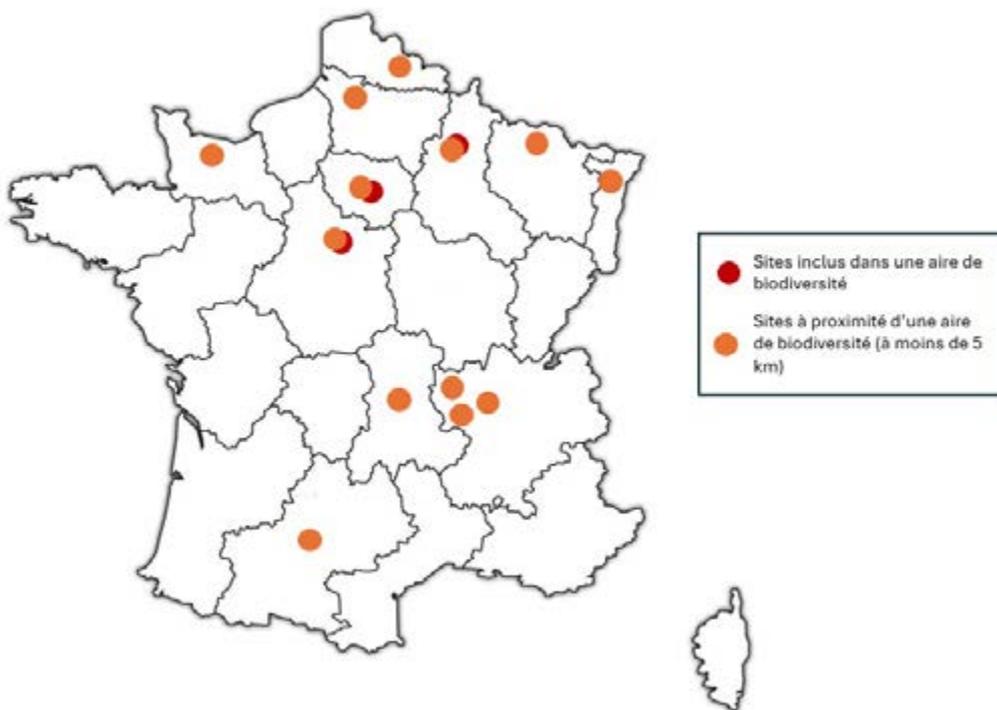


Figure 1: Cartographie des sites inclus ou proches d'une aire de biodiversité

Avant d'évaluer les impacts matériels de l'activité des sites du pôle Venues sur les espèces menacées, deux inventaires seront dressés à partir de 2025 concernant les différentes espèces animales qui sont incluses et/ou à proximité des sites. Le premier inventaire recense les espèces de la Trame Verte et Bleue présentes dans les différentes destinations selon leur région administrative. Cette liste a été définie par des partenaires techniques du Ministère chargés de l'écologie, comme le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), la Fédération des conservatoires botaniques nationaux (FCBN)

ou l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE). Le second inventaire recensera les espèces protégées et/ou menacées incluses dans les 6 sites identifiés comme très sensibles.

Ce projet ne permet pas encore fournir une ventilation des sites en fonction des impacts et des dépendances identifiés ainsi que de l'état écologique (par rapport au niveau de référence de l'écosystème concerné) des zones dans lesquelles ils sont situés.

2. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes (E4.IRO-1)

Comme expliqué dans l'ESRS SBM-3, depuis 2024, le Groupe GL events a commencé à structurer son action autour de l'enjeu biodiversité sur le périmètre du pôle Venues en France en classifiant les sites par zone réglementaire. L'analyse s'est concentrée sur les activités propres du pôle.

Les dépendances à la biodiversité ont été étudiées au sein de l'analyse de double matérialité. Cette dernière a montré que les dépendances à la biodiversité et aux services écosystémiques ne sont pas matérielles à moyen terme pour le modèle d'affaires du Groupe.

Les risques de transition et physiques ont été évalués en tenant compte des critères d'artificialisation des sols et de la proximité avec des zones sensibles, identifiées grâce à l'indicateur de Sensibilité Écologique Réglementaire. Bien que des risques matériels soient reconnus en raison des impacts sur la biodiversité locale, les dépendances n'ont pas été jugées significatives à moyen terme. Ce processus a également étudié les opportunités offertes par des politiques locales de renaturation, favorisant une meilleure intégration environnementale des sites. Mais, elles n'ont pas été considérées comme significatives.

GL events a également intégré la prise en compte des risques systémiques dans son processus d'identification des impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité. Ces risques, tels que l'érosion généralisée de la biodiversité et ses conséquences

sur les services écosystémiques essentiels, ont été considérés dans le cadre de l'analyse de double matérialité. Bien que ces enjeux soient reconnus comme critiques à l'échelle globale, leur impact direct sur le modèle d'affaires a été évalué comme non-significatif à moyen terme.

En 2025, la plateforme LaCEN permettra au pôle Venues de quantifier les impacts négatifs de ces sites via deux indicateurs :

- Le taux de surface perméable (TSP) qui mesure la part de surface perméable (avec un sol végétalisé ou non) sur la surface totale du site considéré
- Le coefficient biotope par surface (CBS) qui mesure la proportion d'un espace dédié à des fonctions écologiques, comme l'absorption des eaux pluviales, la création d'habitats pour la faune et la flore

Avec ces indicateurs, GL events pourra cibler les actions à réaliser sur les sites en faveur de la biodiversité.

GL events, après avoir finalisé l'étude de Sensibilité Écologique pour ses sites du pôle Venues, s'apprête à approfondir l'évaluation de la résilience de son modèle d'entreprise et de sa stratégie face aux enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes. À partir de cette base, le Groupe prévoit d'étendre progressivement cette évaluation à tous les sites du pôle Venues, avant d'intégrer les pôles Live et Exhibitions ainsi que leurs chaînes de valeur respectives.

3. Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique (E4-1)

Comme expliqué dans l'ESRS E4 SBM-3 et l'ESRS E4 IRO-1, GL events commence par structurer ses actions pour la biodiversité autour du pôle Venues en France. Une analyse de double matérialité a confirmé l'impact de ce pôle sur les écosystèmes locaux. L'artificialisation des sols liée aux bâtiments et parkings des sites contribue à l'érosion de la biodiversité, identifiée par l'IPBES comme une cause majeure de cette dégradation. Une cartographie des 38 sites en France, réalisée via la plateforme Score Biodiversité, révèle que tous sont à proximité d'aires protégées, avec 55 % proches de zones Natura 2000 et 6 situés directement dans des aires de biodiversité.

En 2025, GL events se penchera sur l'étude des impacts du pôle Live avec l'installation de structures et tribunes dans des milieux naturels.

L'analyse de la sensibilité écologique a été réalisée à court-terme sur la base des zonages réglementaires actuellement en place

4. Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes (E4-2)

Présentation politique : Politique Biodiversité du pôle Venues

Depuis 2024, le pôle Venues France a commencé à structurer son approche sur l'enjeu biodiversité à l'aide de la plateforme Score Biodiversité développée par LaCEN et Middlednext. Comme expliqué à la section E4 SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique, le pôle Venues a identifié à l'aide de la plateforme Score Biodiversité les enjeux locaux de biodiversité sur les sites en France. La division s'alignera sur les recommandations de l'initiative Science Based Targets Network (SBTN) et de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures. D'un point de vue local, les sites devront s'appuyer

sur les quatre zonages réglementaires identifiés lors de l'état des lieux des enjeux locaux de biodiversité, à savoir les zones Natura 2000, les Trames Vertes et Bleues, les Parcs Naturels Régionaux et les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. Le cadre réglementaire se structure notamment avec la loi Zéro Artificialisation Net (ZAN) en France. Cette politique visera à répondre aux attentes de ces parties prenantes et à assurer une prise en compte des enjeux de biodiversité dans le développement du pôle en France. En 2026, une fois que le pôle Venues France aura développé sa politique, cette dernière pourra être étendue aux autres Venues à l'international en fonction des réglementations en vigueur dans les pays où le pôle opère.

5. Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes (E4-3)

Bien que la politique Biodiversité soit en cours de formalisation, GL events a déjà mis en place certaines actions en faveur de la protection de la biodiversité sur ces sites et installations.

| Action clé | Protection et la préservation de la faune et de la flore présentes sur le site de Versailles sur des JO 2024 |
|-------------------------|---|
| Scope | Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 |
| Horizon temporel | 2024 |
| Description de l'action | <p>Sur le chantier de Versailles, les équipes de GL events ont dû prendre des mesures spécifiques en matière d'éclairage pour protéger les chauves-souris et la faune locale. Une étude a été menée pendant six mois par les équipes de GL Audiovisual and Power, avec des rapports réguliers présentés à Paris 2024. En utilisant le logiciel DIALux, cette étude a permis de déterminer le type d'éclairage à adopter, sa hauteur et les zones à éclairer ou à laisser dans l'obscurité, afin de minimiser l'impact sur la faune.</p> <p>Le projet s'est également appuyé sur l'expertise d'écologues. GL Audiovisual & Power a donc installé des projecteurs émettant une lumière chaude orangée, ne dépassant pas 40 Lux. De plus, dans certaines zones, les équipes ont installé des projecteurs composés d'une minuterie afin de s'éteindre à minuit, limitant ainsi les perturbations pour les chauves-souris.</p> |
| Avancées | Ces mesures ont été réalisées durant tout le cycle de vie des JOP24. Elles pourront être réitérées sur d'autres chantiers. Certains sites Venues pourront s'en inspirer lorsqu'ils devront prendre des actions adaptées à leurs écosystèmes locaux. |
| Résultats attendus | GL events a respecté ses obligations contractuelles avec les organisateurs des Jeux Olympiques. |
| Ressources allouées | Les équipes de GL events Audiovisual & and Power ont travaillé avec le Comité d'Organisation des Jeux pour identifier les mesures à prendre. |
| Ressources financières | GL events a ainsi investi dans des projecteurs émettant une lumière chaude orangée, ne dépassant pas 40 Lux et dans des projecteurs équipés de minuteries. |
| Action clé | Désartificialisation des parkings à Eurexpo |
| Scope | Venues France – Eurexpo |
| Horizon temporel | 2024-2025 |
| Description de l'action | En 2024, le Parc des Expositions de Lyon, Eurexpo, a entamé l'installation de panneaux photovoltaïques sur ses parkings. Lors des travaux, le site en a également profité pour végétaliser ses parkings en mettant en place plus de haies et d'arbres. |
| Avancées | Les travaux sont en cours et finiront en 2025. |
| Résultats attendus | Désartificialiser les parkings pour accueillir plus de biodiversité sur site. |
| Ressources allouées | La direction des opérations du pôle Venues et les équipes bâtiment du site. |
| Ressources financières | N.D |

Le Groupe structure actuellement sa politique biodiversité. Celle-ci sera accompagnée de plans d'actions ciblés par site. Ces derniers s'appuieront également sur les obligations réglementaires, notamment bâtementaires, déjà en place sur les sites.

En attendant, GL events refuse de mettre en place des actions symboliques et portées à controverse sur la biodiversité, telles que la mise en place de ruches sur les sites.

GL events ne pratique actuellement aucune compensation sur la biodiversité. Le Groupe adopte une approche priorisant la réduction brute des impacts de ses activités, en concentrant ses efforts sur l'atténuation directe des pressions exercées par ses sites, puis de sa chaîne de valeur. Cette démarche s'inscrit dans une logique de responsabilité environnementale, visant d'abord à limiter les effets négatifs à la source.

6. Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes (E4-4)

Dégradation de la biodiversité sur les sites

Impact : Dégradation de la biodiversité sur les sites

Présentation cible : Politique Biodiversité du pôle Venues
Comme expliqué à la section ESRS E2 – 1 Politiques de gestion des impacts matériels, des risques, des dépendances et des opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes, le pôle Venues commence à structurer son approche sur l'enjeu biodiversité. A partir de 2025, le pôle Venues France construira

sa politique biodiversité avec des cibles associées. Pour ce faire, il s'appuiera sur deux indicateurs calculés par la plateforme :

- Le Taux de surface perméable (TSP) qui correspond à la part de surface perméable (avec un sol végétalisé ou non) sur la surface totale du site considéré.
- Le Coefficient biotope par surface (CBS) qui mesure la proportion d'un espace dédié à des fonctions écologiques comme l'absorption des eaux pluviales.

7. Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes (E4-5)

Comme expliqué dans l'ESRS E4-SBM et l'ESRS E4-IRO-1, GL events structure, pour commencer, son action biodiversité autour du pôle Venues en France, dont l'impact matériel sur les écosystèmes locaux a été confirmé par une analyse de double matérialité. L'artificialisation des sols liée aux bâtiments et parkings des sites contribue à l'érosion de la biodiversité, identifiée par l'IPBES comme une cause majeure de cette dégradation. Une cartographie des 38 sites en France, réalisée via la plateforme Score Biodiversité, révèle que tous sont à proximité d'aires protégées, avec 55 % proches de zones Natura 2000 et 6 situés directement dans des aires de biodiversité. La superficie des sites détenus, loués ou gérés à l'intérieur ou à proximité de zones protégées ou de zones clés pour la biodiversité n'est pas encore consolidée. GL events estime la superficie totale de ces 38 sites en prenant en compte les espaces bâtementaires, les parkings et les autres espaces végétalisés à 350 hectares.

Une des prochaines étapes en 2025 est de quantifier les impacts négatifs de ces sites via deux indicateurs :

- Le taux de surface perméable (TSP) qui mesure la part de surface perméable (avec un sol végétalisé ou non) sur la surface totale du site considéré
- Le coefficient biotope par surface (CBS) qui mesure la proportion d'un espace dédié à des fonctions écologiques, comme l'absorption des eaux pluviales, la création d'habitats pour la faune et la flore

7. ESRS E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire

Table des matières

- 81 / 1. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5.IRO-1)
- 82 / 2. Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1)
- 84 / 3. Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2)
- 85 / 4. Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3)
- 86 / 5. Flux de ressources entrants (E5-4)
- 87 / 6. Flux de ressources sortants (E5-5)
- 88 / 7. Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-6)

1. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5.IRO-1)

Un descriptif des Impacts, Risques et Opportunités des enjeux d'économie circulaire de GL events est présenté dans la partie [ESRS 2 – SMB 3](#).

Plus précisément, pour les évaluer, GL events a mis en place un processus qui prend en compte les trois principaux pôles d'activités du Groupe (Live, Exhibitions, Venues) et s'appuie sur plusieurs méthodologies et outils spécifiques :

- Un reporting annuel des déchets collectés et traités par des prestataires (Veolia, Suez, Paprec). Ce reporting inclut les données de volumes par type de déchet et leur taux de recyclage.
- Un bilan carbone des flux de ressources entrantes et sortantes, permettant d'identifier les principales matières premières consommées (bois, métaux, plastique, ressources agroalimentaires) ainsi que les types de déchets générés.
- Une analyse de la chaîne de valeur amont et aval, pour comprendre les dépendances aux ressources naturelles. GL events n'a pas identifié de communautés affectées nécessitant in fine de réaliser des consultations.
- Un inventaire de seconde vie et un volume de produits réemployés sur les prestations lors des Jeux Olympiques de Paris 2024.

2. Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1)

GL events a identifié l'économie circulaire comme un levier majeur pour réduire son impact environnemental et répondre aux enjeux liés à la gestion durable des ressources de ces activités. Conscient de la nécessité d'adopter des modèles plus responsables dans le secteur événementiel, le Groupe structure ses politiques autour de trois axes principaux : la promotion du modèle locatif, la gestion des déchets et l'éco-conception des produits.

En mettant l'accent sur la réutilisation et la modularité des équipements locatifs en réalisant un inventaire de fin de vie, la réduction, le réemploi et le tri des déchets, ainsi que le développement de l'éco-conception, GL events s'engage à

optimiser le cycle de vie des produits et matériaux entrants et sortants de ses activités. Ces politiques s'inscrivent dans une démarche qui prend en compte les attentes de ses parties prenantes, les exigences réglementaires et les meilleures pratiques en matière d'économie circulaire.

Le déploiement de ces initiatives sera progressif sur l'ensemble des pôles du Groupe : Live, Exhibitions et Venues. Cette approche témoigne de la volonté de GL events de conjuguer performance économique et responsabilité environnementale pour contribuer activement à la transition écologique du secteur événementiel.

ESRS E5 Défaillance du modèle locatif du Groupe

Risque : Défaillance du modèle locatif du Groupe affectant les performances économiques

Impact : Impacts environnementaux d'achats non adéquats

Présentation politique : Promotion du modèle locatif du Groupe

| | |
|--|--|
| Description de la politique (a) | Depuis sa création, GL events s'engage à promouvoir son modèle locatif comme levier clé de l'économie circulaire dans le secteur événementiel. En favorisant la réutilisation de ses équipements – tels que les structures, tribunes, stands et mobiliers – le Groupe optimise l'utilisation des ressources nécessaires au secteur de l'événementiel et en diminue son impact environnemental. Les produits sont conçus pour leur robustesse, leur modularité et leur durabilité, permettant de prolonger leur cycle de vie. Cette approche soutient la transition vers des modèles économiques plus durables tout en répondant aux besoins des clients dans une perspective d'efficacité et de responsabilité environnementale. |
| Périmètre (b) | Pôle Live |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | Le Directeur Général du pôle Live, ainsi que le Directeur Général Délégué et le Secrétaire Général à ce pôle, siègent au Comité exécutif du Groupe. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | Le <i>Global Resources Outlook</i> publié par l'International Resource Panel (IRP) sous l'égide du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement met en avant l'urgence de réduire la consommation de ressources naturelles et les déchets, en soulignant le rôle de l'économie circulaire pour répondre aux défis environnementaux et climatiques mondiaux. Également, cette politique repose sur des critères et des référentiels réglementaires comme, en France, avec la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) et la Taxonomie européenne, voir chapitre 2, sur l'enjeu d'économie circulaire. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | La politique intègre les attentes des clients, collaborateurs et fournisseurs. Les clients exigent des solutions durables, les collaborateurs assurent leur mise en œuvre, et les fournisseurs garantissent des produits ou matières premières nécessaires. |
| Mise à disposition de la politique (f) | Cette politique est mise à disposition sur le site internet du Groupe via ce rapport de durabilité. |

Plan de déploiement ;

— **Pôle Exhibitions à partir de 2025 :** La politique sera étendue au pôle Exhibitions. Elle visera à encourager l'utilisation de produits réutilisables dans les salons et expositions, notamment pour les stands, mobiliers et installation générale. Les exposants et visiteurs seront sensibilisés à l'importance du modèle locatif comme levier de durabilité. Des initiatives spécifiques seront mises en place pour intégrer des solutions locatives réutilisables dans l'offre, tout en renforçant les pratiques de maintenance et de stockage pour optimiser le réemploi. Des solutions sont déjà en place sur certains salons. Par exemple, le salon Première Vision ne se fait presque qu'exclusivement avec des stands modulaires réutilisables permettant de réduire drastiquement les déchets générés sur événement.

— **Pôle Venues à partir de 2026 :** la politique sera déployée sur le pôle Venues, avec une double ambition. D'une part, encourager l'utilisation de produits réutilisables dans les événements accueillis sur les sites. D'autre part, s'assurer que les infrastructures des sites soient adaptées pour gérer efficacement ces équipements locatifs, notamment en termes de logistique, d'espace de stockage et de traitement des flux. Ceci afin de limiter le volume de déchets sur site.

ESRS E5 Gestion des déchets sur les événements

Risque : Risque réputationnel et financier en cas de défauts dans la gestion des déchets sur site.

Présentation politique : Gestion des déchets

| | |
|--|--|
| Description de la politique (a) | <p>GL events place la gestion des déchets au cœur de sa démarche d'économie circulaire, avec trois priorités majeures.</p> <p>Réduction des déchets : l'entreprise s'engage à réduire la production de déchets à la source en intégrant des solutions de conception durable, en optimisant les processus opérationnels et en favorisant l'utilisation rationnelle des ressources.</p> <p>Réemploi : l'accent est mis sur le réemploi des matériaux et équipements, grâce à des pratiques qui prolongent leur cycle de vie, la modularité des produits et la réutilisation dans des projets associatifs ou de l'Economie Sociale et Solidaire.</p> <p>Tri des déchets : Le tri des déchets est renforcé par des actions de formation, des campagnes de sensibilisation et l'optimisation des systèmes de collecte sur site. Ces mesures visent à maximiser la valorisation des déchets, en privilégiant leur réintégration dans des filières adaptées, tout en réduisant significativement l'impact environnemental des activités du Groupe.</p> |
| Périmètre (b) | Groupe |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | Le Directeur Général, ainsi que le Directeur Général Adjoint du pôle Venues siègent au Comité exécutif du Groupe. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | La Directive européenne 2008/98/CE sur les déchets, également appelée Directive-cadre sur les déchets, est le texte fondamental de l'Union européenne pour encadrer la gestion des déchets dans les États membres. L'objectif est de diminuer la production de déchets, tout en garantissant leur gestion durable. Elle établit une hiérarchie priorisant la prévention, le réemploi, le recyclage et la valorisation avant l'élimination. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | Pour la politique de gestion des déchets, il est essentiel d'intégrer les attentes des clients, collaborateurs, fournisseurs, autorités locales, prestataires de gestion des déchets et prestations de nettoyage. Les clients, bien que souhaitant réduire leur empreinte carbone, ont la responsabilité de choisir le produit ou service final et donc les déchets associés. Il est donc essentiel de s'adapter à leurs attentes. Les collaborateurs, au cœur des opérations, doivent être impliqués pour garantir une mise en œuvre efficace des pratiques de tri et de réemploi. Les fournisseurs doivent être engagés pour proposer des matériaux recyclables et réutilisables. Les prestataires de gestion des déchets jouent un rôle clé dans la valorisation et le recyclage, nécessitant des partenariats renforcés. Enfin, les autorités publiques, en tant que régulateurs, définissent le cadre réglementaire à suivre sur la gestion des déchets. |
| Mise à disposition de la politique (f) | Cette politique est mise à disposition sur le site internet du Groupe via ce rapport de durabilité. |

ESRS E5 Eco-conception des produits

Opportunité : Accès à des nouveaux marchés grâce à l'éco-conception des produits

Présentation politique : Ecoconception des produits

L'éco-conception constitue un enjeu environnemental reconnu par GL events, abordé au cas par cas sur certains produits (voir MDR-A). Toutefois, le Groupe n'a pas encore établi et formalisé de politique structurée couvrant l'ensemble de ses divisions. GL events a tout de même entamé des projets afin de mettre en place des critères RSE sur ces approvisionnements. Cela permettra in fine de permettre aux opérationnels de faire des choix éclairés lors de la conception de leurs prestations, donc de réaliser une éco-conception de leur offre. Ce projet vise à :

- Identifier les principaux enjeux environnementaux et sociaux par famille de produits, services ou matières premières.
- Définir une série d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin de mettre en place des critères d'évaluation fournisseurs.

En 2024, des travaux ont été entamés par famille d'achat : sur les engins de chantier, la signalétique, le mobilier, les approvisionnements en bois et la logistique.

En 2025, le pôle Live formalisera la mise en place d'une

politique d'éco-conception structurée avec le département achat sur ses métiers d'installation générale et mobilier. Cette politique permettra d'intégrer systématiquement les principes d'éco-conception dans le développement des produits et équipements locatifs.

Par la suite, une fois la politique produite, GL events l'adaptera sur les autres familles de produits que le pôle Live propose : structures, tribunes, énergies temporaires, audiovisuels, signalétique, etc.

Résumé

GL events s'engage à minimiser l'utilisation de ressources vierges grâce à la promotion de son modèle locatif. Ce modèle permet de réutiliser des équipements (structures, tribunes, stands, mobiliers) à plusieurs reprises, réduisant ainsi le besoin en matières premières. La conception robuste et modulaire de ces produits contribue à prolonger leur durée de vie et à éviter leur remplacement fréquent.

De plus, le Groupe intègre progressivement des ressources secondaires (recyclées) dans ses processus, notamment via

l'éco-conception de ses produits et en favorisant des partenariats avec des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour redonner une seconde vie aux équipements usagés.

Le Groupe intègre donc également l'approvisionnement durable comme un principe clé dans sa politique d'éco-conception, en travaillant étroitement avec ses fournisseurs pour sélectionner des matériaux plus durables lorsque cela est possible. Le déploiement futur de la politique d'éco-conception sur le pôle Live (à partir de 2025) inclura une analyse systématique des matériaux utilisés pour s'assurer de leur durabilité, de leur faible impact environnemental et de leur durabilité.

Les politiques d'économie circulaire de GL events s'articulent autour de la hiérarchie des déchets :

- Prévention (a) : Le Groupe œuvre à la réduction des déchets à la source grâce à l'intégration de solutions de produits locatifs et à l'éco-conception des produits.
- Réemploi (b) : GL events donne la priorité au réemploi des équipements et matériaux. La modularité et la robustesse des produits locatifs permettent leur réutilisation sur de nombreux événements. Également, les partenariats avec des organismes de l'ESS facilitent également la

redistribution des équipements en fin de cycle.

- Recyclage (c) : Lorsque le réemploi n'est pas possible, le Groupe favorise le recyclage des déchets, en s'appuyant sur des systèmes de tri optimisés et des collaborations avec des prestataires spécialisés pour garantir leur réintégration dans des filières adaptées.
- Autre valorisation (d) : GL events explore des solutions complémentaires, telles que la valorisation énergétique, pour les déchets ne pouvant être réemployés ou recyclés.
- Élimination (e) : L'élimination est considérée comme un dernier recours, en cohérence avec les priorités de la hiérarchie des déchets.

Les pôles Exhibitions et Live ont un rôle à jouer afin d'accompagner le pôle Venues dans la bonne gestion de ses déchets. Le pôle peut proposer des produits locatifs permettant de limiter les déchets générés et des produits réemployables ou recyclables. Le pôle Exhibitions en tant que donneur d'ordre peut agencer son événement en prenant en compte cette hiérarchie des déchets cités ci-dessus.

3. Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2)

GL events a mis en place de nombreuses actions afin de réduire son utilisation de ressources et de soutenir l'économie circulaire.

| Action clé | Optimisation de l'usage des planchers pour réduire l'utilisation de moquette lors les Jeux Olympiques de Paris 2024 |
|-------------------------|--|
| Scope | Live |
| Horizon temporel | 2024 |
| Description de l'action | Lors des Jeux Olympiques de Paris 2024, les planchers fournis ont été répartis en trois catégories selon leur état d'usure. Cette répartition a permis d'ajuster le niveau de finition optimal pour chaque espace fonctionnel : les planchers les plus esthétiques ont été utilisés pour les salons d'hospitalité, tandis que les plus anciens ont été destinés aux zones logistiques. De plus, un travail de gestion de la fin de vie des moquettes a été réalisé avec l'éco-organisme Valdélia afin d'assurer une revalorisation matière et au minimum une revalorisation énergétique. Ce projet couvrirait les activités directes du pôle Live. |
| Avancées | Réalisé |
| Résultats | Grâce à cette stratégie, la surface recouverte de moquette a été réduite de 60 %, soit 60 000 m ² de moquette évités, l'équivalent de 6 terrains de football. |
| Ressources allouées | Des équipes opérationnelles pour catégoriser les planchers. |
| Ressources financières | N/A |

| Action clé | Réemploi des matériaux en bois utilisés pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 |
|-------------------------|---|
| Scope | Live et Venues |
| Horizon temporel | 2024 |
| Description de l'action | Sous l'impulsion de Paris 2024 et des équipes opérationnelles, un projet a vu le jour avec TIZU, un fabricant français de meubles upcyclés, afin de valoriser les matériaux en bois en meubles de seconde vie. |
| Avancées | Réalisé |
| Résultats attendus | — 3 fois 50m ³ de planchers de tribune ont été convertis en mobilier de seconde vie en amont des JO. — 20 tonnes de plancher antidérapant ont été récupérées lors du démontage des tribunes sur le site du Trocadéro pour devenir du mobilier de seconde vie. |
| Ressources allouées | Equipe achats Equipe opérationnelle Equipe RSE |
| Ressources financières | N/A |

| Action clé | Guides gestion des déchets et réemploi |
|-------------------------|---|
| Scope | France |
| Horizon temporel | 2024-2025 |
| Description de l'action | L'équipe RSE a créé deux guides à l'attention de l'ensemble des entités françaises du Groupe : — Guide du réemploi : on y retrouve l'ensemble des partenaires du Groupe pouvant réemployer des matières utilisées suite à des événements ou sur site. — Guide de la gestion des déchets : lorsqu'une matière ne peut être réemployée, alors les opérationnelles peuvent trouver dans ce document les filières de tri disponibles, ainsi que les prestataires pouvant récupérer ces déchets. |
| Avancées | Guides communiqués à l'ensemble des entités. |
| Résultats attendus | Suite au déploiement opérationnel de ces deux guides, GL events anticipe une augmentation des déchets réemployés donc évités, mais aussi une augmentation du taux de tri. |
| Ressources allouées | Equipe achats Equipe opérationnelle Equipe RSE |
| Ressources financières | N/S |

| Action clé | Mise en place d'un plan de gestion des déchets |
|-------------------------|--|
| Scope | Venues Italie – Lingotto |
| Horizon temporel | 2024 |
| Description de l'action | Un programme de gestion des déchets a été mis en place au Lingotto. Créé avec l'aide d'une entreprise spécialisée, ce programme repose sur un suivi rigoureux et continu des déchets au sein de l'entité. Une attention particulière est accordée au tri des déchets. Grâce à ce plan de gestion des déchets, un second espace de tri et collecte a été mise en place. |
| Avancées | Réalisé |
| Résultats attendus | Une augmentation du pourcentage de déchets triés et recyclés. Une réduction du volume de déchets envoyés en décharge permet de limiter l'impact environnemental et en réduisant les émissions associées au traitement des déchets. |
| Ressources allouées | Equipe opérationnelle |
| Ressources financières | N/A |

4. Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3)

À ce jour, GL events travaille à la structuration de cibles formalisées pour ses politiques clés : la gestion des déchets, la promotion du modèle locatif et l'éco-conception des produits. Ces cibles, prévues pour 2025, visent à renforcer les ambitions du Groupe en matière de prévention, de réemploi, de recyclage et d'intégration de pratiques d'éco-conception dans ses offres.

En attendant leur formalisation, GL events s'appuie sur des indicateurs opérationnels pour évaluer et piloter l'efficacité de ses politiques. Le suivi des volumes de déchets, des taux de tri, ou encore des résultats alignés sur la taxonomie européenne, permet d'identifier des leviers d'amélioration concrets à court terme. L'engagement de GL events dans cette démarche progressive traduit sa volonté de structurer une trajectoire ambitieuse pour contribuer activement à la transition vers une économie circulaire performante et durable.

ESRS E5 Gestion des déchets sur les événements

Risque : Risque réputationnel et financier en cas de défauts dans la gestion des déchets sur site
GL events n'a pas encore défini d'objectifs pour sa politique

de gestion des déchets. Cependant, le Groupe prévoit d'établir des objectifs en 2025, afin de structurer et de mesurer ses ambitions en matière de réduction des déchets, d'augmentation du taux de tri et de réemploi. Ces objectifs s'inscriront dans une démarche alignée avec les principes d'économie circulaire et les cadres réglementaires européens. De plus, ces objectifs s'inscriront dans la démarche de réduction des émissions du pôle Venues en Europe.

En attendant la définition de ces objectifs, GL events suit l'efficacité de sa politique à travers des indicateurs opérationnels déjà en place, notamment :

- Les volumes de déchets générés par site et par activité rapporté au chiffre d'affaires.
- Le taux de tri des déchets collectés.

Ces données sont collectées et analysées annuellement, et comparées à la période de référence 2019, date d'initiation des référentiels de reporting en gestion des déchets. Le niveau d'ambition actuel est d'améliorer ces performances de manière continue à court terme, en identifiant les meilleures pratiques et en les généralisant à l'ensemble des divisions concernées.

ESRS E5 Défaillance du modèle locatif du Groupe

Risque : Défaillance du modèle locatif du Groupe affectant les performances économiques

Impact : Impacts environnementaux d'achats non adéquats

Présentation cible : Promotion du modèle circulaire

GL events n'a pas encore défini de cibles formalisées pour sa politique de promotion du modèle locatif. Cependant, la structuration d'une cible est prévue pour 2025, afin de mieux structurer les ambitions liées à la réduction des impacts environnementaux et ressources via l'utilisation de produits locatifs réutilisables. En effet, le Groupe s'est engagé via la mise en place de financements *sustainability-linked* à prendre un objectif lié à l'alignement du chiffre d'affaires du Groupe en lien avec l'enjeu d'économie circulaire, voir Chapitre 2 - Taxonomie.

Cette cible permettra également de mesurer l'efficacité des actions menées au sein des différentes divisions.

En attendant, l'efficacité de la politique est suivie à travers des indicateurs quantitatifs normés :

- Le chiffre d'affaires éligible et aligné à la taxonomie européenne sur l'économie circulaire
- Les CAPEX éligible et aligné à la taxonomie européenne sur l'économie circulaire

Ces données sont collectées et analysées sur la base de la période de référence 2023, et les performances actuelles servent à identifier des axes d'amélioration.

ESRS E5 Eco-conception des produits

Opportunité : Accès à des nouveaux marchés grâce à l'éco-conception des produits

Présentation cible : Ecoconception des produits

En lien avec le déploiement de la politique d'éco-conception, GL events définira des cibles spécifiques par famille de produits : signalétique, mobilier, installation générale, audiovisuel, structures et tribunes, etc. Cette cible visera donc à réduire les impacts environnementaux des produits et à limiter l'utilisation des ressources. Le pôle Live est en cours de définition avec le département achats les critères RSE par catégorie de produit afin d'engager la chaîne d'approvisionnement dans l'éco-conception de ses produits. Une fois ces indicateurs déployés au sein de sa chaîne d'approvisionnement, GL events aura une base lui permettant de construire des cibles à moyen terme.

5. Flux de ressources entrants (E5-4)

Description des flux entrants

Les activités de GL events nécessitent différents flux de ressources entrantes. Ces flux sont majoritairement liés à l'approvisionnement en matières premières et produits finis pour l'ensemble des activités du Groupe. En fonction des demandes clients ou des besoins opérationnels, GL events fera donc appel à des fournisseurs de produits ou services. Dans le cadre de ses activités, le pôle Live achète des quantités significatives de matières premières nécessaires à ces produits locatifs ou à ses consommables. Ces matières premières comprennent notamment, du bois (bois d'œuvre, mélaminé, contreplaqué...), des métaux (acier, aluminium, zinc...) et du

plastique. Ces matières sont utilisées pour la fabrication de mobilier, de tribunes, de stands, de signalétique, de la moquette, du matériel audiovisuel. Tous ces produits sont par la suite utilisés dans le cadre des activités du pôle.

En fonction de demandes clients, le pôle Venues utilise des ressources agroalimentaires notamment dans le cadre de ses prestations de restauration. Ces prestataires ont pour responsabilité de livrer des produits finis ou semi-finis sur site afin que les équipes de restauration des sites Venues puissent les proposer in fine aux visiteurs. Il peut arriver que des sites du pôle Venues proposent à la location ou à la vente des produits achetés dans le pôle Live. Le pôle Venues est également responsable de la majorité des consommations d'eau du groupe, voir ESRS E3-3.

Le pôle Exhibition représente une partie non significative des flux de ressources entrantes car il utilise en majorité des produits et matières issues des pôles Live et Venues en leur louant et achetant espaces d'exposition et des prestations de services. Ainsi, ce sont ces pôles qui portent la responsabilité des flux entrants.

Pour finir, l'ensemble des pôles (Exhibition, Venues, Live) ont besoin de matériel nécessaire au fonctionnement de leurs activités telles que du matériel informatique, électronique, des bâtiments (bureaux, espaces de stockage, espaces d'exposition...), des meubles, des véhicules de fonction, etc. Pour répondre à ces besoins, GL events fait appel à des fournisseurs de produits et de services dans les pays dans lesquels il opère et, au besoin, peut s'approvisionner dans d'autres pays.

Quantité de matériaux biologiques et techniques

GL events ne collecte actuellement pas les quantités de matériaux biologiques achetées par les différentes entités du Groupe. En effet, peu de fournisseurs sont actuellement capable de remonter une donnée physique des ventes réalisées avec GL events. Le calcul de cet indicateur se repose donc sur l'implication et la responsabilité des prestataires de produits et services du Groupe. Le déploiement de la réglementation CSRD jusqu'en 2028 auprès de ces prestataires devrait permettre à GL events de répondre à cette obligation. Il en va de même pour leur pourcentage ayant été sourcés durablement (via du recyclage par exemple).

En l'absence de données exhaustives, une première évaluation des principaux intrants sera réalisée par GL events sur les matériaux les plus représentatifs, comme les métaux, le bois, le papier/carton, les plastiques, etc. Cette estimation reposera sur des données monétaires internes, par la suite extrapoler en donnée physique. Une des principales sources utilisées sera le calcul du bilan carbone du Groupe permettant d'estimer les émissions de ces achats.

En attendant la collecte de cet indicateur, GL events suit la typologie des achats effectués par l'ensemble des entités. Ainsi, différentes ressources biologiques sont identifiées parmi les flux entrants. Ces ressources biologiques sont le bois (OSB, Contreplaqué, mélaminé, planches, bois d'œuvre...), le papier, les végétaux (fleurs, plantes de décoration...), et des ressources agro-alimentaires (nourriture et boissons pour les prestations de restauration).

Les activités du Groupe GL events, qui couvrent les pôles Live, Exhibitions et Venues, nécessitent l'utilisation de diverses ressources techniques et matérielles pour assurer le bon déroulement des événements, expositions et installations. Certaines de ces ressources comprennent des matières premières critiques, telles que des terres rares et autres matériaux non-renouvelables, qui jouent un rôle clé dans

les équipements techniques utilisés. Les équipements audiovisuels (écrans LED, systèmes d'éclairage, dispositifs sonores) utilisés lors des événements peuvent nécessiter des ressources rares telles que le néodyme, le praséodyme ou le yttrium, essentiels pour la fabrication des aimants, des écrans haute définition et des systèmes d'éclairage LED à faible consommation. Les batteries et systèmes d'énergie temporaires utilisés pour l'alimentation des événements

incluent des matériaux tels que le lithium, le cobalt ou le nickel, qui sont critiques pour assurer l'autonomie et la fiabilité énergétique des installations. Cependant, ces achats sont limités du fait du modèle locatif du Groupe qui encourage la réutilisation au maximum des actifs. GL events achète du bois dans le cadre de ses activités. L'ensemble de ce bois est certifié PEFC ou PSC et le suivi est effectué par un personnel dédié.

6. Flux de ressources sortants (E5-5)

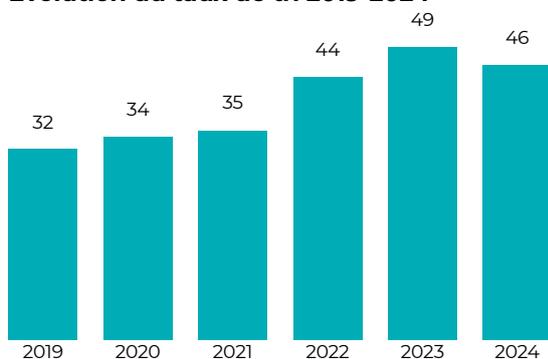
Au sein du pôle Live, le modèle locatif constitue le pilier central de l'intégration des principes d'économie circulaire. Les équipements, tels que les structures temporaires, les tribunes, les stands modulaires et le mobilier événementiel, sont conçus pour allier durabilité, modularité et réutilisation. Leur robustesse garantit une utilisation prolongée, tandis que leur conception modulaire facilite le désassemblage, la réparation et l'adaptation à de nouveaux besoins, optimisant ainsi leur cycle de vie. Les stands modulaires, par exemple, peuvent être assemblés et réutilisés sur divers événements, permettant une réduction significative des besoins en matériaux neufs et en ressources. De même, le mobilier, conçu pour résister à un usage intensif, peut être remis à neuf pour prolonger sa durée de vie.

Le pôle Live n'utilise pas de système de notation de réparabilité établi, car à ce jour, aucun standard sectoriel spécifique n'existe ou n'est applicable pour les activités du Groupe. En effet, GL events reste propriétaire des produits qu'il loue. De plus, la maximisation de l'usage des produits locatifs est au cœur du modèle d'affaires du Groupe, voir la politique Promotion du modèle locatif du Groupe dans l'ESRS 5-1. Avant d'être stocké, chaque produit passe par une phase de reconditionnement afin de s'assurer de son meilleur état de sa prochaine utilisation.

Gestion des déchets :

La méthodologie de collecte et de consolidation des émissions sont présentes en Annexes

Évolution du taux de tri 2019-2024



| | 2024 | 2023 | Var |
|-------------------------|-------|-------|-----|
| kg de déchets / € de CA | 0.016 | 0.017 | -5% |

Le taux de tri des déchets de GL events a diminué de 3 points, passant de 49 % à 46 %. Toutefois, la quantité de déchets générée

par euro de chiffre d'affaires a baissé de 5 %. Cette évolution reflète les efforts des équipes pour limiter la production de déchets en amont, une approche plus efficace que le tri en aval. Réduire la quantité de déchets produits constitue en effet un levier prioritaire pour minimiser l'impact environnemental, en limitant la consommation de ressources et la gestion des déchets en fin de vie.

Répartition de la production de déchets par flux de tri

| Type de déchet | 2024 | 2023 |
|------------------------------------|----------------|---------------|
| DIB | 54% (13 999 T) | 51% (12 181T) |
| Papier/Carton | 7% (1 828T) | 9% (2 092T) |
| Métaux | 4% (1 154T) | 3% (662T) |
| Bois | 18% (4 769T) | 17% (4 158T) |
| Plastique | 3% (729T) | 3% (694T) |
| Verre | 2% (625T) | 3% (714T) |
| Moquette | 1% (334T) | 2% (383T) |
| Organique | 6% (1 502T) | 8% (1 862T) |
| DEA | 3% (698T) | 4% (907T) |
| DEEE | 0% (32T) | 0% (30T) |
| Autres (DIS + Déchets de chantier) | 1% (309T) | 1% (202T) |
| Total (Tonnes) | 25 980 | 23 884 |

GL events considère les déchets suivants comme dangereux : DEEE ; DIS (solvants, acides, boues d'épuration, huiles de vidange, etc.)

| Dangerosité des déchets | 2024 | 2023 |
|-------------------------|----------------|----------------|
| Déchets dangereux | 141 (0,5%) | 45 (0,2%) |
| Déchets non-dangereux | 25 838 (99,5%) | 23 838 (99,8%) |

Sur un périmètre France avec son prestataire principal de déchets Paprec, GL events est capable d'estimer la quantité totale (en poids) de déchets qui n'est pas éliminée, en indiquant séparément les déchets dangereux et les déchets non dangereux et en ventilant les données par types d'opérations de valorisation.

| Catégorie | Déchets dangereux (t) | Déchets non dangereux (t) |
|---|-----------------------|---------------------------|
| Quantité totale de déchets produite | 141 | 25 838 |
| Quantité totale de déchets valorisés (non éliminés) | 18 | 5 717 |
| Dont préparation en vue d'une réutilisation | - | - |
| Dont recyclage | 18 | 5 717 |
| Dont autres opérations de valorisation | - | - |
| Quantité totale de déchets éliminés | 123 | 20 121 |
| Dont incinération | 116 | 4 508 |
| Dont mise en décharge | 7 | 15 613 |
| Dont autres opérations d'élimination | - | - |
| Quantité totale et pourcentage de déchets non recyclés | 13% | 22% |

Les données issues du tableau ci-dessous s'appuient sur deux principales sources : un reporting du principal prestataire de déchets en France, Paprec ; et le reporting Groupe déchets communs à l'ensemble des entités.

Le reporting de Paprec permet d'identifier précisément le traitement des déchets pour chaque benne de déchets dangereux et non dangereux récupérée par l'entreprise. Le reporting déchets Groupe permet d'identifier les déchets par tri, donc dangereux et non dangereux.

Sur la base des données Paprec, une répartition moyenne du traitement des déchets dangereux et non dangereux a été calculée. Cette hypothèse a été utilisée pour estimer le traitement des déchets hors-paprec. Le volume de déchets traités par Paprec représente 27% du volume total du Groupe.

7. Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-6)

Comme présenté dans le chapitre 2 - Taxonomie, une part significative du chiffre d'affaires du Groupe et de ces investissements corporels (CAPEX) sont éligibles à l'objectif sur l'économie circulaire. En effet, l'activité 5.5 *Product-as-a-service and other circular use- and result-oriented service models* correspond aux activités locatives du Groupe.

Conformément aux dispositions de l'ESRS E5-6, GL events a la possibilité d'omettre, lors de la première année de préparation de son état de durabilité, les informations prescrites sur les effets financiers attendus des risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire.

Néanmoins, la gestion des déchets constitue un enjeu clé pour le Groupe, qui suit de près son impact environnemental et économique. GL events prévoit ainsi de publier des informations financières relatives à la gestion de ses déchets, notamment en lien avec l'évolution des volumes générés, les coûts associés à leur traitement et les économies réalisées grâce aux initiatives de réduction et d'optimisation des flux de ressources.

8. ESRS S1 - Personnel de l'entreprise

Table des matières

| | |
|---|--|
| 89 / 1. Politiques concernant le personnel de l'entreprise (ESRS S1-1) | 103 / 6. Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6) |
| 98 / 2. Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2) | 106 / 7. Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise (S1-7) |
| 98 / 3. Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-3) | 107 / 8. Indicateurs de diversité (S1-9) |
| 99 / 4. Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions (S1-4) | 108 / 9. Salaires décents (S1-10) |
| 101 / 5. Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S1-5) | 108 / 10. Protection sociale (S1-11) |
| | 109 / 11. Personnes handicapées (S1-12) |
| | 109 / 12. Indicateurs de formation et de développement des compétences (S1-13) |
| | 111 / 13. Indicateurs de santé et de sécurité (S1-14) |
| | 112 / 14. Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15) |
| | 114 / 15. Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) (S1-16) |
| | 114 / 16. Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme (S1-17) |

Chez GL events, les ressources humaines sont au cœur de notre succès et de notre résilience. Nos actions reposent sur des valeurs solides de respect et d'esprit d'équipe, qui orientent le travail quotidien de nos managers et collaborateurs dans leurs missions et décisions.

GL events a mis en place une Charte éthique qui régit les comportements et pratiques au sein de l'entreprise. Nous nous inspirons également des principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, de la déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux

au travail, ainsi que des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. Notre Code de conduite des affaires définit les règles à respecter par toutes les parties prenantes du groupe. Ce Code intègre des engagements clairs en matière de respect des droits de l'homme, de lutte contre la corruption et de transparence.

Ces engagements et mécanismes illustrent la détermination de GL events à créer un environnement de travail respectueux, conforme aux standards internationaux en matière de droits de l'homme et de pratiques éthiques.

1. Politiques concernant le personnel de l'entreprise (ESRS S1-1)

Le Groupe GL events repose sur une organisation décentralisée où le pouvoir de décision est exercé localement dans le cadre d'orientations Groupe générales qui ne sont pas formalisées sous forme de politiques à date. Dans ce modèle, les enjeux sociaux matériels tels que les conditions de travail, la santé et sécurité, ainsi que la formation et le développement des compétences, sont principalement gérés au niveau local. Cependant, GL events s'engage à offrir un environnement de travail sûr et respectueux des droits de l'homme dans toutes les régions où il opère. À partir de 2025, le Groupe mettra en place une politique globale des conditions de travail, qui sera déployée dans toutes ses filiales. Cette politique

s'appliquera à l'ensemble des collaborateurs et fera l'objet d'une révision annuelle. Cette politique s'articulera autour des thèmes suivants :

- **Engagement envers les droits de l'homme :** GL events respecte les droits de l'homme reconnus internationalement et s'engage à prévenir tout impact négatif sur ces droits à travers ses opérations et chaînes d'approvisionnement.
- **Conditions de travail sécurisées :** La sécurité et la santé des employés sont une priorité, avec des formations régulières, des dépistages de santé et des équipements de protection individuelle appropriés.
- **Salaires équitables :** GL events veille à ce que tous les

- employés reçoivent des salaires équitables qui répondent ou dépassent les exigences légales locales, permettant un niveau de vie décent.
 - **Diversité et inclusion** : La société promeut un environnement de travail diversifié et inclusif, interdisant toute discrimination et offrant des opportunités égales en matière d'embauche et de promotion.
 - **Équilibre travail-vie personnelle** : GL events s'efforce de maintenir un équilibre sain entre vie professionnelle et vie personnelle, offrant des horaires flexibles et des options de télétravail lorsque cela est possible.
 - **Développement professionnel** : La société encourage le développement continu des compétences et la croissance professionnelle des employés, visant à promouvoir au moins 8 % de son personnel chaque année.
 - **Confidentialité des données** : GL events protège la confidentialité des données personnelles de ses employés, conformément aux lois sur la protection des données, et offre des formations régulières sur les meilleures pratiques en matière de protection des données.
 - **Signalement des préoccupations** : Un dispositif de signalement confidentiel est disponible pour que les employés et autres parties prenantes puissent signaler des préoccupations liées aux conditions de travail ou à d'autres questions couvertes par cette politique.
- Le déploiement de cette politique commencera en France en 2025, avant de s'étendre aux filiales européennes et latino-américaines en 2026, pour couvrir l'ensemble des régions et pays où GL events est présent d'ici 2027.

Périmètre international

Certaines politiques formalisées existent néanmoins au niveau local pour les IRO déterminés comme matériels. À titre d'exemple, nous présentons ci-après les politiques mises en place dans deux géographies du Groupe, le Brésil et le Royaume-Uni par IRO matériel : conditions de travail des collaborateurs, formation et développement des collaborateurs, santé et sécurité des collaborateurs et diversité, équité et inclusion des collaborateurs.

Conditions de travail des collaborateurs

| Présentation politique : Procédure des Ressources Humaines – GL events Brasil | |
|--|---|
| Description de la politique (a) | <p>Ce document vise à informer et orienter les collaborateurs sur les procédures des Ressources Humaines du Groupe GL events au Brésil et détaille les processus pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Recrutement et sélection · Admission · Intégration · Évaluations · Formations · Gestion des objectifs et des résultats · Postes et salaires · Paie · Avantages · Gestion des congés · Gestion de la présence · Santé au travail · Sécurité au travail · Transfert temporaire · Démission · Communication interne · Actions judiciaires |
| Périmètre (b) | La politique couvre toutes les activités de GL events au Brésil pour les trois pôles représentés (Live, Venues et Exhibitions). |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | La Direction des Ressources Humaines au Brésil est responsable de la mise en œuvre de cette politique, avec le soutien de la Direction Générale brésilienne et des managers du périmètre. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | La Direction des Ressources Humaines au Brésil s'aligne sur la réglementation locale. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | La politique a été développée en consultation avec les parties prenantes internes, notamment les collaborateurs, la responsable risques et compliance, et les responsables RH. |
| Mise à disposition de la politique (f) | La politique RH est disponible sur le site intranet de GL events Brazil et est présentée à chaque collaborateur à son arrivée. Des ateliers sont organisés pour former les équipes internes à la mise en œuvre des bonnes pratiques définies dans cette politique. |

Présentation politique : Politique de santé mentale, politique de gestion du stress et évaluation des risques – GL events UK

| | |
|--|--|
| Description de la politique (a) | <p>L'objectif de cette politique est de d'établir, promouvoir et maintenir la santé mentale et le bien-être de tout le personnel par le biais de pratiques en milieu de travail, et encourager le personnel à prendre en charge leur propre santé mentale et bien-être.</p> <p>L'objectif de GL events UK est :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Construire et maintenir un environnement et une culture de travail qui soutiennent la santé mentale et le bien-être et préviennent la discrimination (y compris le harcèlement et l'intimidation). — Augmenter les connaissances et la sensibilisation aux problèmes et comportements liés à la santé mentale et au bien-être. — Réduire la stigmatisation autour de la dépression et de l'anxiété au travail. — Faciliter la participation active des employés à une gamme d'initiatives qui soutiennent la santé mentale et le bien-être. |
| Périmètre (b) | La politique couvre toutes les activités de GL events UK (United Kingdom). Tous les employés sont concernés. |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | Le Directeur Général GL events UK est responsable de la mise en œuvre de cette politique avec le soutien du département des ressources humaines. Les secouristes en santé mentale sont disponibles dans toutes les unités commerciales de GL events UK. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | La Direction des Ressources Humaines UK s'aligne sur la réglementation locale et les normes de gestion du stress lié au travail en collaboration avec les responsables de la santé et de la sécurité. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | La politique est revue annuellement ou en cas de changement de la législation locale. |
| Mise à disposition de la politique (f) | La politique est disponible sur l'intranet SharePoint de GL events UK et est présentée à chaque collaborateur à son arrivée pour le périmètre concerné. La politique est imprimée et physiquement si nécessaire. |

Présentation politique : Politique de travail à domicile et hybride – GL events UK

| | |
|--|---|
| Description de la politique (a) | Cette politique s'applique à tous les groupes de personnel, indépendamment des différences en termes de conditions de service, de niveaux de séniorité, de modes de travail et de toute autre distinction non pertinente. |
| Périmètre (b) | La politique couvre toutes les activités de GL events UK (United Kingdom). Tous les employés du périmètre éligibles. |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | Le Directeur Général GL events UK est responsable de la mise en œuvre de cette politique avec le soutien du département des ressources humaines. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | La Direction des Ressources Humaines UK s'aligne sur la réglementation locale et les bonnes pratiques. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | La politique est revue annuellement. |
| Mise à disposition de la politique (f) | La politique est disponible sur l'intranet SharePoint de GL events UK et est présentée à chaque collaborateur à son arrivée pour le périmètre concerné. La politique est imprimée et physiquement si nécessaire. |

Présentation politique : Politique de travail flexible – GL events UK

| | |
|--|--|
| Description de la politique (a) | L'objectif de cette politique est de définir notre position en matière de travail flexible et d'expliquer comment nous traiterons les demandes de travail flexible de manière équitable et objective. Nous reconnaissons que les arrangements de travail flexible peuvent bénéficier à la fois aux employés et à l'entreprise. |
| Périmètre (b) | La politique couvre toutes les activités de GL events UK (United Kingdom). Tous les employés sont éligibles pour demander un travail flexible dans la limite de 2 demandes par période de 12 mois. |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | Le Directeur Général GL events UK est responsable de la mise en œuvre de cette politique avec le soutien du département des ressources humaines. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | La Direction des Ressources Humaines UK s'aligne sur la réglementation locale : Equality Act 2010. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | La politique est revue annuellement. |
| Mise à disposition de la politique (f) | La politique est disponible sur l'intranet SharePoint de GL events UK et est présentée à chaque collaborateur à son arrivée pour le périmètre concerné. La politique est imprimée et physiquement si nécessaire. |

Présentation politique : Politique sur l'intimidation et le harcèlement – GL events UK

| | |
|--|--|
| Description de la politique (a) | Notre objectif est d'avoir un lieu de travail exempt de harcèlement et d'intimidation et de veiller à ce que tous les employés et contractuels soient traités avec dignité et respect. |
| Périmètre (b) | La politique couvre toutes les activités de GL events UK (United Kingdom). Tous les employés et sous-traitants du périmètre sont concernés. |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | Le Directeur Général GL events UK est responsable de la mise en œuvre de cette politique avec le soutien du département des ressources humaines. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | La Direction des Ressources Humaines UK s'aligne sur la réglementation locale : The Employment Rights Act 1996. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | Le Département des Ressources Humaines révisé en fonction des changements législatifs, la politique est en cours de revue. |
| Mise à disposition de la politique (f) | La politique est disponible sur l'intranet SharePoint de GL events UK et est présentée à chaque collaborateur à son arrivée pour le périmètre concerné. La politique est imprimée et physiquement si nécessaire. |

Formation et développement des collaborateurs**Présentation politique : Politique de formation et de développement des compétences – GL events Brasil**

| | |
|--|---|
| Description de la politique (a) | La "Política de Treinamento e Incentivo ao Aprimoramento Profissional" est un document stratégique qui guide les actions de formation au sein d'une entreprise. Elle établit des directives claires pour le développement des compétences des employés et la gestion des talents. |
| Périmètre (b) | La politique couvre toutes les activités de GL events au Brésil pour les trois pôles représentés (Live, Venues et Exhibitions). |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | La Direction des Ressources Humaines au Brésil est responsable de la mise en œuvre de cette politique, avec le soutien de la Direction Générale brésilienne et des managers du périmètre. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | La Direction des Ressources Humaines au Brésil s'aligne sur la réglementation locale. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | La politique a été développée par la directrice des ressources humaines au Brésil et validée par la directrice exécutive du périmètre. |
| Mise à disposition de la politique (f) | La politique RH est disponible sur le site intranet de GL events Brazil et est présentée à chaque collaborateur à son arrivée. |

Présentation politique : Politique de formation – GL events UK

| | |
|--|---|
| Description de la politique (a) | Cette politique définit l'engagement de GL events UK envers le développement actuel et futur des compétences, de l'expertise et des capacités du personnel, en soutien à la stratégie de l'entreprise, à d'autres plans stratégiques et opérationnels, ainsi qu'aux aspirations professionnelles et de carrière des membres du personnel. |
| Périmètre (b) | La politique couvre toutes les activités de GL events UK (United Kingdom). Cette politique s'applique à tous les groupes de personnel, indépendamment des différences en termes de conditions de service, de niveaux de séniorité, de modes de travail et de toute autre distinction non pertinente. |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | Le Directeur Général GL events UK est responsable de la mise en œuvre de cette politique avec le soutien du département des ressources humaines et des managers seniors. Tous les employés sont également responsables. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | La Direction des Ressources Humaines UK s'aligne sur la réglementation locale et les bonnes pratiques. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | La politique est révisée annuellement. |
| Mise à disposition de la politique (f) | La politique est disponible sur l'intranet SharePoint de GL events UK et est présentée à chaque collaborateur à son arrivée pour le périmètre concerné. La politique est imprimée et physiquement si nécessaire. |

Santé-sécurité des collaborateurs

Présentation politique : Politique de santé au travail et de sécurité – GL events Brasil

| | |
|--|---|
| Description de la politique (a) | L'objectif de la «Política de de saúde ocupacional e segurança do trabalho» est d'établir les directives et normes pour garantir le respect de la législation du travail brésilienne en ce qui concerne la santé au travail et la sécurité, en priorisant la réduction des risques pouvant compromettre la santé et la sécurité de nos collaborateurs. Notre principal engagement est la préservation de la santé et de la vie de nos collaborateurs. À cette fin, nos pratiques doivent respecter les normes de sécurité garantissant que nos services sont réalisés conformément à la législation, sans mettre en danger la vie de nos collaborateurs. Nous nous engageons à former nos équipes aux normes réglementaires visant à guider chacun dans le respect des normes de sécurité physique et environnementale. |
| Périmètre (b) | La politique couvre toutes les activités de GL events au Brésil pour les trois pôles représentés (Live, Venues et Exhibitions). |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | La Direction des Ressources Humaines au Brésil est responsable de la mise en œuvre de cette politique, avec le soutien de la Direction Générale brésilienne et des managers du périmètre. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | La Direction des Ressources Humaines au Brésil s'aligne sur la réglementation locale. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | La politique a été développée par la directrice des ressources humaines au Brésil et validée par la directrice exécutive du périmètre. |
| Mise à disposition de la politique (f) | La politique RH est disponible sur le site intranet de GL events Brazil et est présentée à chaque collaborateur à son arrivée. |

Présentation politique : Politique de santé au travail et de sécurité – GL events UK

| | |
|--|---|
| Description de la politique (a) | Ce document décrit comment la santé et la sécurité doivent être gérées au sein de l'organisation et des activités du Groupe GL events UK. Notre objectif est d'avoir un lieu de travail sécurisé et garantir la santé des personnes intervenant sur le périmètre. |
| Périmètre (b) | La politique couvre toutes les activités de GL events UK (United Kingdom). Tous les employés et sous-traitants du périmètre sont concernés. |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | Le Directeur Général GL events UK est responsable de la mise en œuvre de cette politique avec le soutien du département des ressources humaines. Tous les employés sont également responsables. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | La Direction des Ressources Humaines UK s'aligne sur la réglementation locale: Health and Safety at Work etc Act 1974 and the Management of Health and Safety at Work Regulations (MHSWR) 1999. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | La politique est révisée en fonction des changements législatifs. |
| Mise à disposition de la politique (f) | La politique est disponible sur l'intranet SharePoint de GL events UK et est présentée à chaque collaborateur à son arrivée pour le périmètre concerné. La politique est imprimée et physiquement si nécessaire. |

Présentation politique : Pack de bienvenue – GL events UK

| | |
|--|--|
| Description de la politique (a) | Le pack d'intégration fait partie de l'accueil des nouveaux employés. Il présente GL events UK et couvre les principales politiques et procédures, y compris la santé et la sécurité. |
| Périmètre (b) | La politique couvre toutes les activités de GL events UK (United Kingdom). Tous les employés du périmètre sont concernés. |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | Le Directeur Général GL events UK est responsable de la mise en œuvre de cette politique avec le soutien du département des ressources humaines pour le déploiement. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | La Direction des Ressources Humaines UK s'aligne sur la réglementation locale et les bonnes pratiques. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | La politique est révisée en fonction des changements législatifs. |
| Mise à disposition de la politique (f) | La politique est disponible sur l'intranet SharePoint de GL events UK et est présentée à chaque collaborateur à son arrivée pour le périmètre concerné. La politique est imprimée et physiquement si nécessaire. |

Diversité, équité et inclusion des collaborateurs**Présentation politique : Politique d'égalité, de diversité et d'inclusion – GL events UK**

| | |
|--|---|
| Description de la politique (a) | Nous nous engageons à offrir des opportunités égales en matière d'emploi et à éviter toute discrimination illégale à l'encontre de notre personnel ou de nos clients. S'efforcer de garantir que l'environnement de travail soit exempt de harcèlement et d'intimidation et que chacun soit traité avec dignité et respect est un aspect important pour assurer l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion dans l'emploi. Nous avons une politique distincte de lutte contre le harcèlement pour nous aider à atteindre cet objectif. |
| Périmètre (b) | La politique couvre toutes les activités de GL events UK (United Kingdom). Tous les employés du périmètre dans tous les aspects de l'emploi, y compris le recrutement, la promotion, les opportunités de formation, les salaires et avantages, la discipline et la sélection pour le licenciement. |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | Le Directeur Général GL events UK est responsable de la mise en œuvre de cette politique avec le soutien du département des ressources humaines. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | La Direction des Ressources Humaines UK s'aligne sur la réglementation locale. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | Le Département des Ressources Humaines révisé en fonction des changements législatifs, au moins une fois par an. |
| Mise à disposition de la politique (f) | La politique est disponible sur l'intranet SharePoint de GL events UK et est présentée à chaque collaborateur à son arrivée pour le périmètre concerné. La politique est imprimée et physiquement si nécessaire. |

Présentation politique : Plan de sensibilisation, de diversité et d'inclusion – Distrito Anhembi (GL events Brasil)

| | |
|--|---|
| Description de la politique (a) | La diversité et l'inclusion sont des piliers fondamentaux pour le développement durable et innovant des organisations modernes. Le présent document a pour objectif d'établir des directives pour promouvoir la sensibilisation à l'importance de la diversité et de l'inclusion au sein de GL events Brasil, en créant, promouvant et maintenant un environnement de travail équitable, respectueux et exempt de discrimination, où toutes les personnes, indépendamment de leurs caractéristiques personnelles ou sociales, peuvent atteindre leur plein potentiel. |
| Périmètre (b) | La politique couvre toutes les activités de GL events au Brésil représentées au Distrito Anhembi. |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | La Direction des Ressources Humaines au Brésil est responsable de la mise en œuvre de ce plan, avec le soutien de la Direction Générale brésilienne et des managers du périmètre. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | Ce plan est élaboré en accord avec les valeurs de GL events du Brésil, à savoir : Esprit Pionnier, Imagination, Esprit d'Équipe ; et en conformité avec les législations en vigueur relatives à la diversité et à la non-discrimination, depuis la Constitution Fédérale de 1988, la Consolidation des Lois du Travail dans son article 373-A ; incluant la Loi Brésilienne sur l'Inclusion des Personnes Handicapées (Loi n° 13.146/2015 et Décret 3298/1999), les législations du travail et le Statut de l'Égalité Raciale (Loi n° 12.288/2010), ainsi que la Loi Antiracisme (Loi 7716/1989). Nous respectons la Convention n° 11 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) ; le Statut des Personnes Âgées (Loi 10741/2003). Notre plan s'aligne également sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, avec un accent sur l'ODD 5 (Égalité des sexes) et l'ODD 10 (Réduction des inégalités). |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | Le Département des Ressources Humaines, soutenu par le pilier social (S) du Comité ESG de GL events Brasil, rédigera des rapports annuels pour la direction, contenant des analyses de performance des indicateurs clés de diversité et d'inclusion, avec des propositions d'ajustements et d'améliorations. De plus, des enquêtes de climat organisationnel (GPTW) seront menées annuellement, incorporant des questions spécifiques sur l'inclusion et le respect de la diversité. |
| Mise à disposition de la politique (f) | La politique RH est disponible sur le site intranet de GL events Brazil et est présentée à chaque collaborateur à son arrivée pour le périmètre concerné. |

Périmètre France

L'enjeu matériel de la « Diversité, équité et inclusion des collaborateurs » a fait l'objet d'une politique spécifique développée en 2024 pour le périmètre français. Des moyens dédiés ont également été mis en place, notamment avec le recrutement d'une Responsable Diversité et Inclusion.

Présentation de la politique :

La politique de Diversité et Inclusion du Groupe GL events s'appuie sur la richesse de sa grande diversité de métiers et de profils, avec près de 80 nationalités et cultures représentées. Ancrée dans l'histoire du Groupe, cette politique vise à intégrer des démarches inclusives au quotidien. GL events souhaite renforcer ses engagements en la matière, en promouvant un environnement inclusif et bienveillant. Cet engagement vise à responsabiliser chaque collaborateur, à créer un climat de confiance fondé sur le respect et le non-jugement, et à stimuler la performance et l'innovation grâce à la diversité.

Afin d'accompagner au mieux ses collaborateurs, le Groupe a développé une politique de diversité et d'inclusion qui repose sur plusieurs piliers essentiels :

Accompagnement des collaborateurs

Ressources de soutien : Offrir des services de soutien et d'accompagnement pour les collaborateurs ayant des besoins spécifiques.

Évaluations régulières : Réaliser des évaluations régulières des besoins des collaborateurs pour adapter les programmes d'accompagnement.

Communication/Sensibilisation

Objectifs clairs : Définir des objectifs précis et mesurables en matière de diversité et d'inclusion. Organiser des actions de sensibilisation sur les enjeux de la diversité et de l'inclusion tout au long de l'année.

Visibilité : Créer des campagnes de communication internes et externes pour promouvoir les initiatives de diversité et valoriser chaque sujet d'inclusion et fournir des ressources (articles, vidéos, témoignages) pour éduquer les collaborateurs.

Formation

Programmes de formation : Développer des formations spécifiques sur les biais inconscients, l'inclusion et la diversité.

Formation continue : Mettre en place des formations régulières pour maintenir une sensibilisation constante sur de multiples sujets grâce à un plan de formation avec des thématiques établies.

Développer nos achats responsables

Critères d'achat inclusifs : Intégrer des critères d'inclusion et de diversité dans les processus d'achat.

Partenariats avec des entreprises diversifiées : Convention GESAT/ Valorisation des canaux pour l'année 2024 ?
Suivi et évaluation : Mettre en place des indicateurs pour mesurer l'impact des achats responsables sur la diversité et l'inclusion ainsi que les heures d'insertion réalisées.

En intégrant ces piliers dans le déploiement de sa politique D&I, le Groupe a pour ambition de créer un environnement de travail plus équitable et respectueux pour tous. Cela contribue à une culture d'entreprise commune et positive et à une performance améliorée sur le long terme.

| | |
|--|---|
| Description de la politique (a) | |
| Périmètre (b) | La politique de Diversité et Inclusion est d'abord déployée sur l'ensemble du territoire français, avec pour ambition de l'étendre progressivement aux entités à l'international. Un échange de bonnes pratiques avec certains interlocuteurs internationaux du Groupe est déjà en cours. |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | La DRH Groupe et la Directrice RSE Groupe sponsorisent la politique de Diversité & Inclusion, renforçant ainsi la capacité à impacter les collaborateurs et à agir efficacement. Un réseau national de relais a été constitué, mobilisant l'ensemble des ressources humaines France, soit 37 collaborateurs, ainsi que le réseau des référents RSE France. Ce dispositif garantit une diffusion efficace des informations et la mise en œuvre des actions sur chaque territoire. Ces équipes collaborent étroitement pour assurer que les initiatives D&I soient intégrées de manière pérenne dans la culture du Groupe. GL events est convaincu que cet engagement collectif contribuera à créer un environnement de travail plus inclusif et respectueux de la diversité. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | Pour le volet handicap de sa politique D&I, le Groupe s'appuie sur les réseaux Agefiph et Cap emploi pour identifier et adopter des bonnes pratiques ainsi que des initiatives en matière de sensibilisation et de formation. Le taux d'emploi légal de personnes en situation de handicap sert de référence dans cette démarche. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | Le réseau de référents RH et RSE permet au Groupe de recueillir les réalités terrain des différents métiers, afin d'ajuster au mieux les actions en matière de diversité et d'inclusion. Par ailleurs, sur le volet handicap, une enquête diagnostic est en cours sur le périmètre France. |
| Mise à disposition de la politique (f) | Une rubrique dédiée à la Diversité et à l'Inclusion a été créée afin de centraliser tous les documents et liens relatifs aux actions engagées, à disposition de l'ensemble des collaborateurs. Pour ceux n'ayant pas accès à l'intranet, ces informations sont également diffusées via des affiches sur site. Chaque action menée fait l'objet d'une communication adressée à l'ensemble des RH en France, qui sont chargés de relayer l'information auprès de leurs équipes respectives. En outre, chaque trimestre, une communication récapitulative est envoyée à l'ensemble des directeurs de BU, offrant une vue d'ensemble sur les différentes actions mises en place. |

Dans le cadre du déploiement et du renforcement de notre politique Diversité et Inclusion, une Responsable Diversité et Inclusion a été nommée pour piloter des initiatives stratégiques visant à consolider notre engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion et à assurer leur mise en œuvre sur tous nos territoires. Ce rôle clé inclut la sensibilisation et la formation des équipes aux enjeux de la diversité, ainsi que l'intégration de ces valeurs dans nos pratiques de recrutement et de gestion des talents.

Des moyens dédiés ont été mis en place pour soutenir ces actions, notamment à travers la collecte de données quantitatives et qualitatives afin de mesurer les avancées et ajuster les actions en conséquence.

Le département Diversité et Inclusion bénéficie du soutien actif de notre DRH Groupe et de notre Directrice RSE Groupe, garantissant ainsi une capacité renforcée à impacter nos collaborateurs et à mener des actions concrètes. Un réseau national de relais, composé de 37 collaborateurs RH France et de référents RSE, a également été mobilisé pour assurer une communication fluide et le déploiement efficace des actions sur le terrain.

Cette collaboration étroite garantit que nos initiatives D&I s'intègrent de manière systématique et durable dans la culture de l'entreprise, nous permettant de progresser vers un environnement de travail plus inclusif et respectueux de la diversité.

Le Groupe met en place un plan de formation sur la diversité et l'inclusion, avec pour objectif d'ancrer ces valeurs au cœur de sa culture d'entreprise et de développer les savoir-être et bonnes pratiques de ses collaborateurs. Ce programme vise à uniformiser les compétences et comportements des membres de la direction, des managers et des équipes sur les enjeux de l'inclusion.

À ce jour, plusieurs thématiques de formation ont été définies : les violences sexuelles et sexistes au travail, l'intergénérationnel, le handicap et la diversité.

- **Violences Sexuelles et Sexistes (VSS) :** Depuis 2022, le Groupe a déployé des formations sur les violences sexuelles et sexistes à destination du COMEX, des directeurs généraux de sites, des managers et des équipes RH. Cette initiative sera étendue à l'ensemble des collaborateurs, renforçant ainsi notre engagement pour un environnement de travail respectueux et inclusif.
- **Intergénérationnel :** Le Groupe, conscient de la diversité croissante des générations au sein de ses équipes, considère cette thématique comme un levier clé de succès. La formation sur les dynamiques intergénérationnelles vise à favoriser la collaboration et la compréhension entre les différentes générations, facilitant ainsi le partage de compétences et la gestion des conflits. Cela contribue à la création d'un environnement de travail inclusif, performant et durable. Des sessions pilotes sont en cours.
- **Handicap :** Après avoir formé les équipes RSE, le Groupe poursuit la montée en compétences de ses équipes RH, avec un plan de formation qui s'étendra sur 2025. Ce plan fera suite aux résultats de notre diagnostic en cours de réalisation en collaboration avec l'Agefiph. Les progrès seront mesurés via le pourcentage de RH formés.

- **Diversité :** Le Groupe a pour ambition de développer un réseau de référents et relais autour de la diversité, avec le déploiement de la «Fresque de la diversité». L'objectif est de progressivement sensibiliser et former l'ensemble des collaborateurs à travers des ateliers collaboratifs, afin de promouvoir les valeurs de diversité et inclusion et de diffuser les bonnes pratiques au quotidien. Les résultats de cette initiative seront quantifiés par le nombre de sessions et de participants formés d'ici 2025.
- **Intégration :** Pour renforcer l'intégration des nouveaux collaborateurs, le Groupe optimise ses processus d'onboarding en mettant en avant les valeurs de diversité et d'inclusion. Un module e-learning, en cours de création, sera intégré au parcours d'intégration obligatoire de tous les nouveaux collaborateurs et étendu aux équipes déjà en poste. Ce module mettra l'accent sur le handicap et sera mesurable en termes de taux de complétion et d'évaluations, avec des résultats suivis pour la prochaine directive CSRD.

Ces initiatives, appuyées par des moyens concrets, visent à renforcer la cohésion interne, à créer un cadre de travail plus inclusif et à apporter des résultats quantifiables d'ici 2025.

Engagé en faveur de la diversité, notre Groupe place l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap au cœur de ses priorités. Nous veillons à informer, conseiller et accompagner nos collaborateurs dans chaque situation, afin de leur offrir le meilleur soutien possible.

La Responsable Inclusion et Diversité pilote et anime la politique Handicap du Groupe. Elle joue un rôle central dans le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, en veillant à ce que des solutions adaptées soient mises en place face aux difficultés rencontrées. Sa mission englobe le recrutement, l'intégration et l'accompagnement tout au long du parcours professionnel de nos salariés en situation de handicap. Elle est également l'interlocutrice privilégiée, assurant un accompagnement confidentiel pour les démarches de reconnaissance du handicap et la mise en œuvre des aménagements de poste recommandés par la médecine du travail.

Le déploiement de cette politique se fait progressivement, d'abord en France, avec une extension prévue à l'international tout en respectant les législations locales.

Afin d'encourager le dialogue autour du handicap, une campagne d'information et de communication a été lancée auprès de nos collaborateurs en France. Cette initiative invite les salariés ayant des besoins spécifiques à se manifester pour bénéficier de notre accompagnement.

Le suivi des collaborateurs inclut un soutien administratif dans les démarches liées au handicap, ainsi qu'une collaboration avec la médecine du travail pour obtenir des recommandations médicales. Nous veillons à adapter les postes de travail de manière optimale, en tenant compte de la situation médicale et de l'environnement professionnel de chacun.

2. Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)

Le Groupe GL events n'a pas mis en place de processus de dialogue formel. L'entreprise s'appuie sur les bonnes pratiques managériales qui privilégient la transparence, l'implication du personnel dans la prise de décision et l'accompagnement pendant les périodes de changement, ainsi que sur les réglementations locales pour s'assurer que les employés restent informés et consultés sur les sujets importants et pertinents partout où l'entreprise exerce ses activités. Les principales étapes du processus de dialogue se traduisent concrètement par des réunions pour informer les employés des décisions importantes, des changements organisationnels et des projets futurs.

L'entreprise entretient un dialogue régulier avec les employés, directement ou par l'intermédiaire de leurs représentants désignés, syndicats ou délégués du personnel. Elle veille à respecter les lois locales imposant l'information et/ou la consultation des employés. Cet engagement vise à les tenir informés et à les impliquer dans les décisions qui impactent leur rôle, leur environnement de travail ou leurs conditions d'emploi.

Le dialogue est initié à des étapes clés et peut prendre la

forme de réunions avec l'ensemble des employés impactés, de discussions dans le cadre de négociations collectives ou de consultations structurées par l'intermédiaire des représentants désignés. La fréquence du dialogue dépend du contexte et de l'occurrence d'événements spécifiques. Sur certains périmètres, comme au Brésil, des enquêtes et feedback des employés sont recueillis via des prestataires externes comme Great Place To Work (GPTW) afin de recueillir les sentiments des employés.

La responsabilité d'assurer le dialogue avec les employés incombe à la direction et au département des ressources humaines (RH). Les équipes ressources humaines locales facilitent les discussions sur le terrain et servent d'intermédiaires entre les employés et la direction. Des communications sont adressées aux employés par des comptes-rendus de décisions, des mails d'informations ou des affichages dans les lieux dédiés. Ces communications sont également disponibles sur l'intranet Groupe.

Ces mesures permettent à GL events de maintenir un dialogue ouvert et constructif avec ses employés, favorisant ainsi un environnement de travail transparent et respectueux.

3. Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-3)

À travers son Code d'Éthique, GL events s'engage à respecter des valeurs éthiques dans la gestion de ses activités quotidiennes, en assurant transparence, équité et intégrité. Le Groupe applique une politique de « tolérance zéro » face à toute pratique contraire à l'éthique, incluant les comportements inappropriés, irrespectueux ou illégaux, le harcèlement, la discrimination, la corruption, le trafic d'influence, ainsi que les violations des droits humains. GL events encourage ses collaborateurs et les parties externes à adopter une attitude d'ouverture et de transparence, et s'engage à soutenir toute personne qui soulève des préoccupations de bonne foi, même si celles-ci s'avèrent incorrectes.

Le Groupe adopte une approche proactive pour s'assurer que les employés disposent de canaux multiples et accessibles pour faire part de leurs préoccupations, incluant notamment des canaux directs via leur référent ressources humaines et les managers, ainsi que des signalements anonymes via un dispositif d'alerte interne.

Lorsque GL events identifie ou est informé que ses actions ont entraîné ou contribué à un impact négatif majeur sur ses employés, le Groupe adopte une approche méthodique pour résoudre ou contribuer à résoudre la situation. Cela comprend généralement la reconnaissance du problème, l'investigation de ses causes et la mise en place de mesures correctives. L'entreprise se fonde sur les meilleures pratiques, telles qu'une communication transparente, la consultation des employés et le respect du droit du travail local, afin d'assurer une réponse équitable et appropriée.

Depuis sa création, GL events a ancré son développement dans le respect des valeurs qui l'animent telles que l'éthique et l'intégrité comme rappelé dans sa Charte éthique. Le Groupe considère le principe d'intégrité, et plus particulièrement la lutte contre la corruption, dans toutes les pratiques d'affaires,

comme fondamental pour sa pérennité. Chaque collaborateur, à tous les niveaux, contribue à promouvoir les valeurs et règles éthiques et de conformité. De plus, la Direction Générale s'engage activement à promouvoir une culture d'éthique et de conformité, en veillant à l'intégration de ces principes dans les pratiques du Groupe.

En application de la loi française anticorruption (dite Loi Sapin 2), le Groupe s'est notamment doté d'un dispositif d'alerte interne dédié à la lutte contre la corruption. Ces procédures ont également été déployées pour les entités présentes à l'international pour accompagner les employés dans l'application des politiques du Groupe.

Les employés disposent de plusieurs canaux internes par lesquels ils peuvent faire part de leurs préoccupations ou de leurs besoins directement à l'organisation :

- Le département des ressources humaines et les managers : les salariés peuvent s'adresser aux professionnels des ressources humaines ou à leurs supérieurs directs pour discuter de tout problème, qu'ils soient liés aux conditions de travail, aux comportements ou aux décisions de l'entreprise / d'autres collaborateurs.
- Mécanisme tiers d'alerte interne accessible 24/7 : la plateforme (Whispli) sécurisée et anonyme permet aux employés de signaler des comportements contraires à l'éthique, des violations de la conformité ou d'autres problèmes de manière confidentielle. La plateforme est disponible sur l'intranet du Groupe et une procédure d'alerte ainsi qu'un guide d'utilisation de Whispli sont disponibles pour aider les collaborateurs à utiliser la plateforme en parfaite connaissance des droits et devoirs des lanceurs d'alertes. Une adresse mail dédiée à la compliance est également en place pour contacter directement les collaborateurs en charge de l'éthique pour le Groupe.

Lorsqu'un employé transmet une alerte par l'un des canaux disponibles, la demande est enregistrée, examinée et suivie conformément aux politiques établies en matière de conformité. Ces procédures garantissent que les alertes des employés sont traitées équitablement et dans un délai raisonnable. L'entreprise garantit que les lanceurs d'alerte ne subiront aucunes représailles et veille à ce qu'aucune personne ne soit pénalisée pour avoir signalé des soupçons d'infractions réelles ou potentielles au sein des activités du Groupe.

L'entreprise veille à ce que tous les employés soient informés de la manière de remonter une alerte. L'équipe juridique chargée de la conformité pour le Groupe communique l'existence du système d'alerte et encourage une communication ouverte entre les managers et les ressources humaines. En complément des formations conformité, des rappels réguliers sur l'intranet My GL events sur ces processus sont proposés aux employés afin de les sensibiliser.

Toutes les préoccupations soulevées par les voies officielles sont suivies à l'aide d'un système de contrôle interne. L'entreprise enregistre le problème dans un registre d'incidents, suit son processus de résolution et contrôle le résultat pour s'assurer qu'il a été traité de manière efficace.

Conformément à ses exigences en matière de santé et de sécurité, le Groupe a instauré en des dispositifs de communication permettant aux collaborateurs de signaler tout quasi-accident ou accident, ainsi que de demander des mesures correctives. Un formulaire de remontée de « déclaration interne d'accident du travail » est disponible pour toutes les sociétés du pôle Live en France.

Le Groupe s'assure que les incidents, les quasi-accidents et les éventuels cas de non-conformité, ainsi que les protocoles d'enquête et les actions correctives qui en découlent, puissent être rapportés au correspondant local en santé et sécurité, au responsable concerné ou aux équipes locales en charge des ressources humaines.

4. Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions (S1-4)

Dans le cadre du modèle d'organisation décentralisé et fragmenté de l'entreprise, la gestion des risques et des opportunités liés au personnel est principalement assurée au niveau local, en l'absence de risques ou d'opportunités identifiés comme universels pour l'ensemble des régions et activités. Chaque site adapte ainsi ses actions en fonction des besoins et des contextes spécifiques à son territoire.

Les initiatives pour prévenir ou atténuer les impacts négatifs sur la main-d'œuvre sont définies localement. Les responsables locaux évaluent les risques, élaborent des stratégies pour les limiter et mettent en place des actions concrètes visant à préserver le bien-être des employés. Cela inclut, par exemple, la gestion des préoccupations en matière de santé et sécurité ou l'amélioration des conditions de travail. Les risques majeurs,

tels que le respect des lois du travail et la sécurité sur le lieu de travail, font l'objet de mesures locales, mais sous un contrôle et un suivi au niveau Groupe.

Les opportunités d'amélioration pour les collaborateurs, comme les programmes de formation, le développement professionnel et les initiatives de bien-être, sont également gérées au niveau local en fonction des besoins spécifiques à chaque zone.

Pour s'assurer que les pratiques locales ne causent pas ou ne contribuent pas à des impacts négatifs significatifs, l'entreprise veille rigoureusement au respect des réglementations locales et des normes éthiques, garantissant ainsi un environnement de travail sain et conforme.

Diversité, équité et inclusion des collaborateurs

| Action clé | Diagnostic action Agefiph |
|-------------------------|--|
| Scope | France |
| Horizon temporel | Fin du diagnostic : Mars 2025 |
| Description de l'action | <p>Dans le cadre du développement de la politique handicap du Groupe, un Diagnostic Action a été entrepris relatif à l'intégration et au maintien en emploi des personnes en situation de handicap.</p> <p>Afin de privilégier une démarche participative, des entretiens ont été menés auprès d'un panel de collaborateurs. Ils permettent d'échanger sur les perceptions du handicap, les expériences éventuelles et favoriseront le recueil de suggestions. L'analyse de cette enquête et des entretiens est réalisée au global et restituée de manière totalement anonyme.</p> <p>L'objectif de ce diagnostic est de faciliter la mise en place d'un cadre propice à l'emploi et à l'évolution des collaborateurs en situation de handicap, au sein du Groupe. Les résultats de cet audit donneront lieu à des préconisations, ainsi qu'à des propositions d'actions tangibles pour le futur. Ils permettront également de mettre en lumière les bonnes pratiques et aideront à les déployer plus largement.</p> |
| Avancées | Tous les documents demandés et recueil des données ont été envoyés à l'Agefiph pour analyse et les entretiens ont été réalisés sur les différents panels de chaque pôle. |
| Résultats attendus | Une analyse sera réalisée d'ici fin mars 2025 afin de définir un plan d'action couvrant la période 2025-2027, avec des engagements basés sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs mesurables et suivis sur trois ans. |
| Ressources allouées | Un comité de pilotage a été identifié pour suivre cette action de près composé de : la Responsable Diversité et Inclusion, la Directrice des ressources humaines Groupe, la Directrice RSE et le Directeur des Ressources Humaines Venues. |

| Action clé | Actions de sensibilisation/communication |
|-------------------------|--|
| Scope | France |
| Horizon temporel | Depuis début avril 2024 jusqu'en décembre 2025 |
| Description de l'action | <p>Dans le cadre du développement de la politique handicap du Groupe, GL events a mené différentes actions pour ouvrir le dialogue sur le sujet du handicap, sensibiliser et outiller ses collaborateurs. Une intervention pendant la SQVCT a été réalisée afin de sensibiliser les collaborateurs sur les différentes typologies de handicap et les accompagnements possibles concernant le maintien en emploi.</p> <p>Le groupe a également mis à disposition à l'ensemble des collaborateurs France un kit de communication sur le sujet.</p> <p>Cette démarche a pour vocation principale d'ouvrir le dialogue, d'informer les collaborateurs des dispositifs existants, de l'engagement du Groupe et des interlocuteurs dédiés pour les accompagner. Mais également d'établir un climat de confiance dans le cas où des collaborateurs voudraient exprimer leur situation.</p> <p>Ce kit comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Une communication générale sur notre engagement et notre Politique Handicap — Une communication « Pourquoi aborder ma situation avec mon employeur ? » — Deux communications sur la RQTH (vous pouvez choisir l'approche qui vous convient le mieux) — Une communication sur le maintien en emploi et les différentes étapes d'accompagnement <p>Le Groupe s'est également mobilisé pour la SEEPPH (Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées). La semaine a donc été rythmée de la façon suivante :</p> <p>Webinaires</p> <p>Format : 1 webinaire par jour</p> <p>Objectifs : Sensibiliser sur un thème par jour (cancer, dys, etc.) et sur leur accompagnement en entreprise, créer un climat de confiance, lever les préjugés et rappeler les interlocuteurs dédiés.</p> <p>Sujets :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Comprendre les enjeux de la santé mentale — Cancer et maintien dans l'emploi — TMS : Comment les éviter — Comprendre les troubles Dys et les solutions existantes — Organiser des événements accessibles <p>Capsules vidéo</p> <p>Format : 1 jour, 1 histoire. Chaque jour des vidéos ont été diffusées reprenant des témoignages collaborateurs internes en situation de handicap nous partageant leur histoire ainsi que des actions du Groupe sur le sujet.</p> <p>Objectifs : Mettre en lumière les actions du Groupe autour du handicap et interroger le quotidien de 3 collaborateurs en situation de handicap.</p> <p>Participation au Duo'Day</p> <p>Format : 1 journée d'accueil sur site</p> <p>Objectifs : Proposer une immersion dans le monde du travail, favoriser l'inclusion, mener une sensibilisation active auprès de nos collaborateurs volontaires.</p> <p>23 volontaires sur l'ensemble du Groupe France et création de 10 Duos sur toute la France.</p> <p>Sensibilisation achats responsables ESAT/EA</p> <p>Format : 1h30 de sensibilisation à destination des acheteurs FR</p> <p>Objectifs : Sensibilisation sur les achats responsables, convention GESAT et gestion de leur annuaire et de la plateforme.</p> <p>Atelier de la fresque Diversité&Inclusion</p> <p>Format : 3h de sensibilisation</p> <p>Objectifs : Sensibiliser et former les différents RH sur les sujets Diversité et Inclusion pour qu'ils soient ensuite former à son animation sur leurs différents périmètres.</p> |
| Avancées | Actions réalisées et mises à disposition en replay dans l'intranet MY GL events. |
| Résultats attendus | Le groupe attend de ces actions que les salariés ayant des besoins particuliers puissent se manifester en toute confiance afin que la responsable D&I les accompagnent au mieux. |
| Ressources allouées | DRH Groupe et Directrice RSE en sponsor et relais de l'information des RH sur chaque périmètre. |
| Ressources financières | Webinars : 5400 euros TTC. |

Un guide a été élaboré afin de formaliser nos engagements en matière de bonnes pratiques, savoir-être et savoir-faire en matière d'inclusion et de diversité, posant ainsi les bases solides de notre politique dans ce domaine.

Ce document a été diffusé à l'ensemble des équipes RH en France, avec pour mission de le relayer et de l'appliquer au sein de leurs périmètres respectifs. Il est également accessible à tous sur notre intranet.

Un réseau de relais RH est en cours de mise en place pour assurer le déploiement efficace de ce guide, notamment à travers l'animation de la fresque de l'inclusion et de la diversité auprès des équipes managériales et opérationnelles.

Formation et développement des collaborateurs

Le Groupe s'engage à structurer le développement des compétences en étroite collaboration avec les managers et les équipes RH, tout en alignant les actions de formation sur les priorités stratégiques.

Les besoins en compétences sont déterminés lors des entretiens professionnels, validés par les managers et priorisés par les directions. Les plans de formation, conçus et budgétisés, sont déployés tout au long de l'année en fonction des exigences opérationnelles et des objectifs des collaborateurs. Plusieurs formats sont proposés : formations internes animées par des experts, programmes externes sur des thématiques variées, accès à des plateformes en ligne pour un apprentissage continu, ainsi que des initiatives de mentorat et de coaching. Un catalogue de formation est disponible pour guider les collaborateurs et les managers dans le choix des programmes les plus adaptés.

Un suivi rigoureux est assuré pour mesurer l'impact des formations, avec des évaluations à chaud et à froid, des retours des managers, et un suivi des taux de participation. En parallèle, le déploiement d'un outil de gestion des talents vise à faciliter les entretiens professionnels et le développement des compétences. Cet outil évoluera progressivement pour répondre aux besoins futurs de gestion des talents du Groupe.

Conditions de travail des collaborateurs chez GL events

GL events s'efforce d'offrir des conditions de travail optimales à ses collaborateurs. Diverses initiatives sont mises en place pour améliorer la qualité de vie au travail, tout en assurant la sécurité et le bien-être des employés en respectant strictement les normes de santé et de sécurité au travail.

Par exemple, GL events soutient activement en France des initiatives telles que la Semaine de la Qualité de Vie au Travail (QVCT), organisée par l'Agence Nationale pour l'amélioration des Conditions de Travail (Anact). Lors de l'édition 2024, un programme varié a été proposé, comprenant des webinaires sur des sujets importants tels que la gestion du stress, les risques psychosociaux, l'emploi et le handicap, et la gestion du changement. Ces sessions informatives ont été accompagnées d'activités sur site telles que du yoga, des ateliers d'automassage et des événements sociaux « Time Together », visant à favoriser la convivialité et la connexion sur le lieu de travail.

Ces efforts continus reflètent l'engagement de GL events à faire en sorte que l'entreprise ne soit pas seulement un lieu de travail, mais aussi un lieu où les collaborateurs peuvent s'épanouir physiquement, mentalement et socialement.

Santé et sécurité des collaborateurs

Chez GL events, la santé et la sécurité des employés sont des priorités absolues. L'entreprise respecte strictement les normes en matière de santé et de sécurité au travail. Compte tenu de la diversité des sites et des événements, ces protocoles de sécurité sont principalement supervisés par les responsables sur le terrain, qui veillent à ce que les normes soient respectées en temps réel et adaptées aux besoins spécifiques de chaque site. Bien que des experts externes soient parfois sollicités pour des activités nécessitant une surveillance spécialisée, GL events dispose également d'une solide équipe d'experts internes formés dans des domaines spécifiques tels que le travail en hauteur, la manutention manuelle et d'autres pratiques de sécurité spécialisées.

Consciente de la dispersion géographique et de la complexité de ses activités, l'entreprise a également mis en place des mesures complètes de santé, de sûreté et de sécurité pour ses employés travaillant à l'international. Cela inclut une assurance collective couvrant la santé, la sûreté, la sécurité et le rapatriement international, garantissant que tous les employés travaillant en dehors de leur pays d'origine sont pleinement pris en charge en cas d'urgence ou de circonstances imprévues.

L'engagement de GL events en matière de sécurité ne se limite pas à la conformité, mais vise à créer une culture où le bien-être des employés est primordial, qu'ils soient sur place lors d'un événement ou qu'ils travaillent à l'étranger.

5. Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S1-5)

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS

Objectif : Fournir aux employés les outils, les ressources et les opportunités dont ils ont besoin pour développer leurs compétences, faire progresser leur carrière et contribuer au succès à long terme de GL events.

Principaux domaines d'intervention :

— Formation continue et évolution de carrière : GL events est convaincu que l'épanouissement personnel et la réussite de l'entreprise sont étroitement liés à l'évolution professionnelle des collaborateurs. L'entreprise travaille à promouvoir une culture de la formation continue, dans laquelle les collaborateurs sont encouragés à prendre en main leur évolution de carrière et à explorer de nouvelles

opportunités au sein du Groupe.

— Diversité des programmes de formation : GL events propose un large éventail de possibilités de formation afin de répondre aux divers besoins des collaborateurs. Cela inclut le développement des compétences techniques, la formation au leadership et l'amélioration des compétences non techniques. Le service interne de formation et de développement collabore étroitement avec les managers pour évaluer et identifier les besoins spécifiques en matière de développement, en veillant à ce que les collaborateurs aient accès à une formation pertinente qui les aide à exceller dans leurs fonctions et à se préparer aux opportunités futures.

- Apprendre par le biais de projets/missions : Au-delà de la formation formelle, la nature dynamique du secteur offre de nombreuses possibilités d'apprentissage informel. GL events encourage activement les collaborateurs à s'engager dans des projets ou missions ponctuels et à rechercher des opportunités de mobilité interne, ce qui leur permet d'élargir leur expertise et d'acquérir une expérience précieuse dans différents domaines de l'entreprise. Cet apprentissage pratique enrichit à la fois les capacités individuelles et les connaissances organisationnelles.
- Des objectifs de promotion ambitieux : Dans le cadre de son engagement en faveur du développement de carrière, GL events vise à promouvoir au moins 8 % de ses effectifs chaque année. Cet objectif ambitieux reflète la conviction que l'avancement professionnel doit être accessible à tous les employés qui font preuve de motivation et de capacité à évoluer.
- Gestion des performances et identification des talents : Pour soutenir son approche du développement des employés, GL events a mis en place des processus solides de gestion des performances et d'identification des talents. Ceux-ci permettent d'identifier les personnes à potentiel d'évolution et de les accompagner pour progresser au sein de l'entreprise. L'approche vise à ce que les employés qui ont la motivation et les compétences nécessaires pour évoluer se voient offrir cette opportunité.
- S'adapter à l'évolution des besoins de formation : GL events investit continuellement dans le développement professionnel de ses équipes, en veillant à ce que les offres de formation évoluent en fonction des tendances du secteur et des besoins changeants de l'entreprise. Cela permet aux employés de disposer des connaissances et des outils les plus récents pour être performants sur un marché en constante évolution.

Indicateurs et objectifs :

- S'efforcer de promouvoir au moins 8 % des effectifs chaque année.
- Mettre à jour en permanence les programmes de formation pour refléter les nouvelles tendances du secteur et les besoins internes.
- Encourager la participation à des projets/missions et la mobilité interne pour élargir l'expertise des employés et les possibilités de carrière.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Objectif : Assurer la santé et la sécurité de tous les employés en respectant strictement les réglementations en matière de santé et de sécurité au travail et en créant progressivement une culture de gestion proactive de la sécurité sur tous les sites et dans toutes les opérations.

Principaux domaines d'intervention :

- Respect des normes de santé et de sécurité au travail : GL events respecte strictement les réglementations de sécurité locales pour protéger les employés dans divers environnements de travail.
- Gestion des risques sur site : Les protocoles de sécurité sont gérés par des responsables de terrain formés, avec une surveillance des défis spécifiques tels que le travail en hauteur, la manutention manuelle et l'utilisation de machines lourdes. GL events fait également appel à des experts externes lorsqu'une supervision spécialisée de la sécurité est nécessaire.
- Formation et sensibilisation à la sécurité : Des sessions régulières de formation à la sécurité couvrent des sujets

essentiels tels que les procédures d'urgence, l'utilisation correcte des équipements de protection individuelle (EPI) et la gestion des risques spécifiques aux activités sur site. Les employés sont dotés des connaissances nécessaires pour identifier les dangers et prendre des mesures immédiates.

- Signalement des incidents et réponse : GL events a mis en place un système simplifié de signalement des conditions ou incidents dangereux, axé sur l'urgence et une enquête approfondie.

Indicateurs et objectifs :

- Suivre et réduire les accidents entraînant des arrêts de travail d'une année sur l'autre.
- Assurer une participation à 100 % aux programmes de formation obligatoires en matière de sécurité.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Objectif : GL events considère que le bien-être des employés passe par les principes fondamentaux de santé et de sécurité, d'apprentissage et de développement, de diversité et d'inclusion, qui sont des éléments essentiels de la culture de travail. En plus de ces fondamentaux, l'entreprise s'efforce de garantir une rémunération équitable et de favoriser un dialogue ouvert et de proximité entre les employés, la direction et les représentants.

Principaux domaines d'intervention :

- Dialogue : GL events met l'accent sur l'importance d'une interaction quotidienne et significative entre les managers et les employés. Le dialogue social ne se limite pas à des processus formels, mais constitue un échange continu et dynamique qui se déroule sur le terrain. Les managers s'engagent activement auprès de leurs équipes, encourageant des discussions ouvertes sur les préoccupations liées au lieu de travail, les performances de l'équipe et les possibilités d'amélioration. L'entreprise travaille également en étroite collaboration avec les représentants des employés, en veillant à ce que leurs commentaires fassent partie intégrante des processus décisionnels. Cette approche pratique du dialogue social favorise la confiance, la transparence et la collaboration, en donnant aux employés les moyens de contribuer à façonner leur environnement de travail.
- Des salaires décents et une rémunération équitable : GL events reconnaît qu'une rémunération équitable est essentielle à la satisfaction des employés et à leur engagement à long terme. L'entreprise s'engage à offrir des salaires décents qui reflètent à la fois les normes du marché et les contributions des employés. En plus de salaires de base compétitifs, GL events offre des avantages sociaux conçus pour soutenir la sécurité financière et la qualité de vie globale des employés. La structure de rémunération est régulièrement révisée et ajustée pour s'assurer qu'elle reste juste et motivante, offrant une base stable pour l'épanouissement personnel et professionnel.

Indicateurs et objectifs :

- Renforcer l'engagement direct entre la direction et les employés, et approfondir la collaboration avec les représentants des employés afin d'améliorer les conditions de travail et de répondre rapidement aux préoccupations.
- Garantir une rémunération compétitive et équitable pour tous les employés, avec des révisions régulières pour rester en phase avec les normes du marché et les besoins des employés.

DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION DES COLLABORATEURS**Objectif :**

GL events a pour objectif de déployer et renforcer la politique de Diversité et Inclusion (D&I) de l'entreprise, en consolidant l'engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion, et en assurant leur mise en œuvre sur tous les territoires.

Principaux domaines d'intervention :

- **Sensibilisation et formation :** La sensibilisation et la formation des équipes aux enjeux de la diversité sont essentielles pour intégrer ces valeurs dans les pratiques de recrutement et de gestion des talents. Un plan de formation sur la diversité et l'inclusion a été mis en place, couvrant des thématiques telles que les violences sexuelles et sexistes, l'intergénérationnel, le handicap et la diversité. Ces initiatives visent à uniformiser les compétences et comportements des membres de la direction, des managers et des équipes sur les enjeux de l'inclusion.
- **Collecte de données :** Des moyens dédiés ont été mis en place pour soutenir les actions de diversité et d'inclusion, notamment à travers la collecte de données quantitatives et qualitatives. Ces données permettent de mesurer les avancées et d'ajuster les actions en conséquence, assurant ainsi une amélioration continue des initiatives D&I.
- **Soutien et collaboration :** Le département Diversité et Inclusion bénéficie du soutien actif de la DRH Groupe et de la Directrice RSE Groupe, garantissant ainsi une capacité

renforcée à impacter les collaborateurs et à mener des actions concrètes. Un réseau national de relais, composé de 37 collaborateurs RH France et de référents RSE, a également été mobilisé pour assurer une communication fluide et le déploiement efficace des actions sur le terrain.

- **Initiatives spécifiques :** Plusieurs initiatives spécifiques ont été mises en place pour renforcer la diversité et l'inclusion. Par exemple, des formations sur les violences sexuelles et sexistes ont été déployées depuis 2022, et des sessions pilotes sur les dynamiques intergénérationnelles sont en cours. Le Groupe poursuit également la montée en compétences de ses équipes RH sur le handicap et développe un réseau de référents et relais autour de la diversité. L'optimisation des processus d'onboarding met en avant les valeurs de diversité et d'inclusion, avec un module e-learning en cours de création.
- **Politique Handicap :** La Responsable Inclusion et Diversité pilote et anime la politique Handicap du Groupe, jouant un rôle central dans le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap. Cette mission englobe le recrutement, l'intégration et l'accompagnement tout au long du parcours professionnel des salariés en situation de handicap. Une campagne d'information et de communication a été lancée pour encourager le dialogue autour du handicap, et des mesures complètes de santé, de sûreté et de sécurité ont été mises en place pour les employés travaillant à l'international.

Indicateurs et objectifs :

- Pourcentage de RH formés sur le handicap.
- Nombre de sessions et de participants formés à la «Fresque de la diversité».
- Taux de complétion et d'évaluations du module e-learning sur la diversité et l'inclusion.
- Résultats suivis pour la directive CSRD.
- Progrès mesurés via des diagnostics en collaboration avec l'Agefiph.

6. Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)

Description des effectifs propres de GL events

Pour 2024 et pour les années précédentes, GL events considère comme effectifs propres les salariés sous sa responsabilité directe et ayant avec elle une relation contractuelle directe, ce qui exclut les travailleurs occasionnels, sous-traitants et prestataires de service.

Font partie des effectifs de GL events :

- les salariés permanents : les salariés à temps plein ou temps partiel ayant conclu directement avec une des entités du Groupe un contrat sans date de fin.
- les salariés non permanents : les salariés à temps plein ou temps partiel ayant conclu directement avec une des entités du Groupe un contrat assorti d'une date de fin déterminée.

Ne font pas partie des effectifs de GL events :

- les sous-traitants et prestataires de services.
- les travailleurs occasionnels : intérimaires, intermittents et hôtes/hôtesse événementiels.

Les salariés sont reportés en effectif et présents au 31/12/2024 dans le Groupe à partir des outils informatiques (SIRH) pour la France et des données remontées par les pays via un fichier de collecte dédié.

Nombre total de salariés présents au 31/12/2024 dans le Groupe en effectif et par genre

| Genre | Nombre de salariés 2023* | Nombre de salariés 2024 |
|-----------------------|--------------------------|-------------------------|
| Masculin | 3 402 | 3521 |
| Féminin | 2 248 | 2415 |
| Autres | 0 | 0 |
| Non déclaré | 0 | 0 |
| Total salariés | 5 650 | 5936 |

*La publication des données dans la DPEF de 2023 prenait en compte des périmètres qui ne sont pas inclus dans le périmètre de consolidation financier du Groupe, et ne tenait pas compte des effectifs de contrats d'apprentissage (alternants). Ces éléments ont été rectifiés dans la CSRD 2024 (périmètre Groupe consolidé et alternants comptés).

L'effectif global des salariés présents au 31/12/2024 présente une évolution du nombre de salariés de +5,06% (286 salariés) avec une augmentation plus marquée du nombre de salariées féminines (+7,4%) par rapport aux salariés masculins (+3,5%). L'augmentation plus rapide du nombre de salariées féminines souligne des efforts en matière de diversité et d'inclusion. Les valeurs nulles constantes dans les catégories « Autre » et « Non déclaré » peuvent indiquer la nécessité d'améliorer les méthodes de collecte de données pour les identités de genre non binaires ou non déclarées.

Effectif moyen total par genre

| Effectif moyen 2024 | |
|----------------------|-------------|
| Masculin | 3217 |
| Féminin | 2152 |
| Total général | 5369 |

Répartition des effectifs par pôle et par genre

| | Au 31/12/2023* | | | Au 31/12/2024 | | |
|--------------|----------------|-------------|-------------|---------------|-------------|-------------|
| | Féminin | Masculin | Total | Féminin | Masculin | Total |
| EXHIBITIONS | 379 | 202 | 581 | 413 | 226 | 639 |
| HOLDING | 113 | 106 | 219 | 137 | 119 | 256 |
| LIVE | 1137 | 2492 | 3629 | 1183 | 2535 | 3718 |
| VENUES | 619 | 602 | 1221 | 682 | 641 | 1323 |
| TOTAL | 2248 | 3402 | 5650 | 2415 | 3521 | 5936 |

* Mise à jour du périmètre de reporting - voir chapitre 6. *Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)* page 103

Répartition des effectifs par pays et par genre

| Zones et pays | Nombre de salariés au 31/12/2023* | Nombre de salariés au 31/12/2024 | | |
|----------------------|-----------------------------------|----------------------------------|-------------|---------------|
| | Total général | Féminin | Masculin | Total général |
| AFRIQUE | 263 | 52 | 166 | 218 |
| Afrique du Sud | 226 | 52 | 166 | 218 |
| Ile Maurice | 37 | 0 | 0 | 0 |
| AMERIQUE | 709 | 319 | 500 | 819 |
| Brésil | 453 | 222 | 322 | 544 |
| Chili | 253 | 96 | 177 | 273 |
| États-Unis | 3 | 1 | 1 | 2 |
| ASIE EST | 895 | 322 | 359 | 681 |
| Chine | 710 | 300 | 330 | 630 |
| Japon | 35 | 22 | 29 | 51 |
| ASIE OUEST | 150 | 34 | 137 | 171 |
| Arabie saoudite | 0 | 8 | 13 | 21 |
| Émirats Arabes Unis | 150 | 26 | 124 | 150 |
| EUROPE | 702 | 281 | 426 | 707 |
| Belgique | 37 | 21 | 16 | 37 |
| Espagne | 5 | 3 | 2 | 5 |
| Hongrie | 103 | 74 | 36 | 110 |
| Italie | 34 | 33 | 15 | 48 |
| Pays-Bas | 53 | 29 | 26 | 55 |
| Royaume-Uni | 307 | 53 | 252 | 305 |
| Turquie | 161 | 67 | 78 | 145 |
| Monaco | 2 | 1 | 1 | 2 |
| FRANCE | 3081 | 1407 | 1933 | 3340 |
| Total général | 5650 | 2415 | 3521 | 5936 |

* Mise à jour du périmètre de reporting

Effectif présent par genre et par zones géographiques

| Zones et pays | Présents au 31/12/2024 - Groupe | |
|---------------------|---------------------------------|--------------|
| | Féminin | Masculin |
| AFRIQUE | 52 | 158 |
| Afrique du Sud | 52 | 158 |
| AMERIQUE | 276 | 425 |
| Brésil | 192 | 274 |
| Chili | 83 | 150 |
| États-Unis | 1 | 1 |
| ASIE EST | 285 | 328 |
| Chine | 267 | 307 |
| Japon | 18 | 21 |
| ASIE OUEST | 29 | 133 |
| Arabie saoudite | 5 | 10 |
| Émirats Arabes Unis | 24 | 123 |
| EUROPE | 251 | 394 |
| Belgique | 19 | 16 |
| Espagne | 3 | 2 |
| Hongrie | 68 | 33 |
| Italie | 27 | 14 |
| Pays-Bas | 26 | 23 |
| Royaume-Uni | 49 | 237 |
| Turquie | 60 | 70 |
| Monaco | 1 | 1 |
| FRANCE | 1 258 | 1 780 |

Répartition des salariés par type de contrat, ventilées par sexe

| | Présents au 31/12/2024 - Groupe | | | | |
|---|---------------------------------|-------|--------|----------------|-------|
| | Femme | Homme | Autres | Non communiqué | TOTAL |
| Nb de salariés (effectif) | 2415 | 3521 | 0 | 0 | 5936 |
| Nb de salariés permanents (effectif) | 1979 | 3000 | 0 | 0 | 4979 |
| Nb de salariés non permanents (effectif) | 436 | 521 | 0 | 0 | 957 |
| Nb de salariés au nombre d'heures non garanti (effectif)* | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

*GL events n'engage pas de salariés selon des contrats à horaire non garanti.

Présentation des informations sur les salariés par type de contrat, ventilées par zone géographique

| | Présents au 31/12/2024 - Groupe | | | | | |
|--|---------------------------------|---------|---------|----------|------|-------|
| | France | Europe* | Afrique | Amérique | Asie | Total |
| Nb de salariés (effectif) | 3340 | 707 | 218 | 819 | 852 | 5936 |
| Nb de salariés permanents (effectif) | 2967 | 671 | 156 | 806 | 379 | 4979 |
| Nb de salariés temporaires (effectif) | 373 | 36 | 62 | 13 | 473 | 957 |
| Nb de salariés au nombre d'heures non garanti (effectif) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

*Hors France

Pourcentage de salariés ayant quitté l'entreprise au cours de la période de reporting (année 2024) par genre et par pays

| Zones et pays | Femme | Homme | Total général |
|---------------------|------------|------------|---------------|
| AFRIQUE | 1% | 17% | 14% |
| Afrique du Sud | 4% | 17% | 14% |
| AMERIQUE | 21% | 20% | 20% |
| Brésil | 23% | 22% | 23% |
| Chili | 15% | 15% | 15% |
| États-Unis | 100% | 0% | 50% |
| ASIE EST | 26% | 23% | 24% |
| Chine | 26% | 23% | 24% |
| Japon | 27% | 21% | 24% |
| ASIE OUEST | 9% | 2% | 4% |
| Arabie saoudite | 25% | 0% | 10% |
| Émirats Arabes Unis | 4% | 2% | 3% |
| EUROPE | 23% | 15% | 18% |
| Belgique | 14% | 19% | 16% |
| Espagne | 0% | 0% | 0% |
| Hongrie | 19% | 8% | 15% |
| Italie | 12% | 13% | 13% |
| Pays-Bas | 24% | 15% | 20% |
| Royaume-Uni | 15% | 13% | 13% |
| Turquie | 43% | 26% | 34% |
| Monaco | 0% | 0% | 0% |
| FRANCE * | 18% | 14% | 16% |

*Hors Marseille Events

Le taux de rotation des salariés (année 2024)

| | Total* | Permanents | Non Permanents |
|-------------------------|--------------|--------------|----------------|
| Nb de départs | 1017 | 656 | 361 |
| Effectif moyen | 5369 | 4 603 | 767 |
| Taux de rotation | 18,9% | 14,3% | 47,1% |

*Hors Marseille Events

7. Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise (S1-7)

Les intermittents chez GL events représentent une population spécifique de travailleurs qui sont engagés de manière temporaire pour répondre aux besoins fluctuants des événements. Les intermittents sont embauchés pour des missions courtes et spécifiques, correspondant à la durée des événements ou des projets particuliers. En France, les intermittents du spectacle bénéficient d'un régime spécifique d'assurance chômage, qui prend en compte la discontinuité de leur emploi et leur permet de percevoir des indemnités entre les missions. Pour l'année 2024 en France, le Groupe a fait appel aux compétences de 229 intermittents en équivalents temps plein (ETP), soit 191 ETP pour le Pôle Live et 38 ETP pour le Pôle Venues. Cette population est essentielle pour GL events,

car elle permet à l'entreprise de s'adapter rapidement aux besoins variés et changeants de l'industrie de l'événementiel.

Les hôtes/hôtesse d'accueil chez GL events représentent une population spécifique de travailleurs essentiels pour le bon déroulement des événements. Les hôtes/hôtesse d'accueil sont engagées pour des missions temporaires, correspondant à la durée des événements ou des projets spécifiques. Leur emploi est donc par nature ponctuel et lié à des périodes de forte activité. Cette population inclut des rôles variés tels que l'accueil et l'orientation des visiteurs, la distribution de badges d'accès, la gestion des vestiaires, la préparation et la distribution de micros lors de conférences.

Pour l'année 2024 en France, le Groupe a fait appel aux compétences de 251 hôtes/hôtesse d'accueil en équivalents temps plein (ETP). Cette population est également essentielle pour GL events, car elle permet de garantir un accueil de qualité et une expérience positive pour les participants et visiteurs des événements.

Les intérimaires chez GL events représentent une population spécifique de travailleurs temporaires, engagés pour répondre aux besoins fluctuants de l'entreprise. Cette population inclut une variété de métiers tels que manutentionnaires, restauration, assistant administratif et autres professionnels. En France, les intérimaires bénéficient d'un cadre légal spécifique qui régit leurs conditions de travail, incluant des droits et des protections particulières, comme l'accès à la formation professionnelle et des indemnités de fin de mission. Pour l'année 2024 en France, le Groupe a fait appel aux compétences de 294 intérimaires en équivalents temps plein (ETP). Cette population est essentielle pour GL events, car elle permet à l'entreprise de s'adapter rapidement aux besoins variés et changeants de l'industrie de l'événementiel. GL events s'engage à fournir des informations claires et

précises sur son effectif, y compris pour les « non-salariés », dans le cadre de notre rapport CSRD. Le Groupe considère que reporter les données des salariés intérimaires, des hôtes/hôtesse et des intermittents en équivalents temps plein (ETP) est une approche logique et cohérente :

- **Comparabilité** : L'utilisation des ETP permet de standardiser les données sur les effectifs, facilitant ainsi la comparaison entre les différentes catégories de travailleurs « non-salariés » (hôtes/hôtesse, intermittents, intérimaires, etc.) et entre les différentes périodes.
- **Transparence et précision** : En convertissant les heures travaillées par les « non-salariés » en ETP, nous fournissons une image plus précise de la contribution réelle de ces travailleurs à nos opérations. Cela permet de refléter de manière transparente l'importance des « non-salariés » dans notre organisation, en évitant de sous-estimer ou de surestimer leur impact.

Le groupe peut également faire appel à des sous-traitants. Les politiques, actions et objectifs relatifs à ces travailleurs de la chaîne de valeur sont présentés dans l'[ESRS S2](#).

8. Indicateurs de diversité (S1-9)

Répartition par sexe du nombre de salariés par statuts en pourcentage pour 2024

| | Femme | Homme | Répartition totale |
|------------------------------------|------------|------------|--------------------|
| Directeur BU / Exécutif* | 32% | 68% | 3% |
| Apprentis | 56% | 44% | 3% |
| Ouvrier / Restauration | 10% | 90% | 26% |
| Cadre / Manager | 47% | 53% | 21% |
| Employé / Superviseur / Technicien | 54% | 46% | 47% |
| Total général | 41% | 59% | 100% |

* L'encadrement supérieur concerne les salariés membres du COMEX et N-1 présents dans les pays.

Répartition par sexe du nombre de salariés par statuts en effectif pour 2024

| | Femme | Homme | Répartition totale |
|------------------------------------|-------------|-------------|--------------------|
| Directeur BU / Exécutif | 56 | 120 | 176 |
| Apprentis | 103 | 81 | 184 |
| Ouvrier / Restauration | 160 | 1380 | 1540 |
| Cadre / Manager | 580 | 663 | 1243 |
| Employé / Superviseur / Technicien | 1516 | 1277 | 2793 |
| Total général | 2415 | 3521 | 5936 |

Répartition par sexe du nombre de salariés par statuts en effectif pour 2024

| | Total 2023 | Femme | Homme | Total général |
|----------------------|-------------|------------|------------|---------------|
| moins 30 ans | 26% | 52% | 48% | 24% |
| entre 30 et 50 ans | 43% | 40% | 60% | 53% |
| plus de 50 ans | 31% | 30% | 70% | 23% |
| Total général | 100% | 41% | 59% | 100% |

9. Salaires décents (S1-10)

GL events travaille à garantir à ses salariés un salaire décent couvrant leurs besoins essentiels et ceux de leurs familles. Cet engagement fait partie intégrante de la politique de responsabilité sociale et de durabilité de l'entreprise, visant à assurer le bien-être des collaborateurs.

GL events applique une politique de rémunération, basée sur des critères objectifs tels que les compétences, l'expérience et la performance. L'entreprise veille à ce que les salaires soient compétitifs par rapport au marché et conformes aux normes légales et réglementaires en vigueur. Des instructions sont présentées et diffusées aux pays pour les campagnes de révision salariales annuelles.

Chaque année, GL events examine les salaires de tous ses salariés par rapport aux normes locales et s'emploie à corriger progressivement les écarts potentiels constatés lors des campagnes annuelles de rémunération. Tous les pays doivent faire valider leurs revues de salaires par le Groupe. Cette surveillance régulière permet de s'assurer que tous les

collaborateurs reçoivent une rémunération juste et adéquate. Par ailleurs, GL events investit dans la formation et le développement de ses collaborateurs, leur offrant des opportunités de progression de carrière, d'amélioration de leurs compétences et d'amélioration de leur employabilité.

GL events se fixe pour objectif de s'aligner progressivement sur les normes de salaire décent pour tous ses salariés directs, dans tous ses pays d'implantation. Les données disponibles actuellement au niveau de la consolidation du Groupe ne permettent pas de publier pour l'ensemble des pays cette année. Une évaluation sera mise en place courant 2025 pour accompagner les pays et collecter tous les éléments nécessaires afin de se prononcer sur l'ensemble du périmètre du Groupe avec la même méthodologie.

En 2024, une première analyse a permis d'affirmer qu'aucun salarié en Europe n'a perçu un salaire inférieur au salaire décent de référence (50% du salaire brut moyen national).

10. Protection sociale (S1-11)

L'ensemble des salariés du Groupe sont couverts par une protection sociale qui ne couvre pas tous les événements majeurs : maladie, chômage, départ à la retraite, accident du travail et handicap acquis, congé parental.

Le tableau présente les protections sociales disponibles par pays.

| Pays | Types d'événements | Employés couverts | Salariés présents au 31/12/2024 |
|---------------------|---|---|---------------------------------|
| Afrique du Sud | Maladie, chômage, retraite, accidents de travail | Salariés, travailleurs indépendants | 218 |
| Arabie saoudite | Maladie, retraite, accidents de travail | Salariés, expatriés (partiellement) | 21 |
| Belgique | Maladie, chômage, retraite, accidents de travail, maternité | Salariés, travailleurs indépendants | 37 |
| Bésil | Maladie, chômage, retraite, accidents de travail | Salariés, travailleurs indépendants | 544 |
| Chili | Maladie, chômage, retraite, accidents de travail | Salariés, travailleurs indépendants | 273 |
| Chine | Maladie, chômage, retraite, accidents de travail | Salariés, travailleurs migrants (partiellement) | 630 |
| Émirats Arabes Unis | Maladie, retraite, accidents de travail | Salariés, expatriés (partiellement) | 150 |
| Espagne | Maladie, chômage, retraite, accidents de travail, maternité | Salariés, travailleurs indépendants | 5 |
| États-Unis | Maladie, chômage, retraite, accidents de travail | Salariés, travailleurs indépendants | 2 |
| France | Maladie, chômage, retraite, accidents de travail, maternité | Salariés, travailleurs indépendants | 3340 |
| Hongrie | Maladie, chômage, retraite, accidents de travail | Salariés, travailleurs indépendants | 110 |
| Italie | Maladie, chômage, retraite, accidents de travail, maternité | Salariés, travailleurs indépendants | 48 |
| Japon | Maladie, chômage, retraite, accidents de travail | Salariés, travailleurs indépendants | 51 |
| Monaco | Maladie, chômage, retraite, accidents de travail | Salariés, travailleurs indépendants | 2 |
| Pays-Bas | Maladie, chômage, retraite, accidents de travail | Salariés, travailleurs indépendants | 55 |
| Royaume-Uni | Maladie, chômage, retraite, accidents de travail | Salariés, travailleurs indépendants | 305 |
| Turquie | Maladie, chômage, retraite, accidents de travail | Salariés, travailleurs indépendants | 145 |

Les « non-salariés » ont des couvertures sociales différentes en fonction de leur contrat et de la réglementation de leur pays. Pour l'année 2024, les données ne sont pas disponibles en détails.

11. Personnes handicapées (S1-12)

À l'international, GL events n'a pas de données disponibles suffisamment fiables pour établir des statistiques précises. L'entreprise suit les réglementations spécifiques de chaque pays en matière d'inclusion des personnes handicapées. GL events s'engage à respecter les lois locales et les normes internationales, telles que la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD). Cependant, l'absence de politiques proactives et de données consolidées limite la capacité de l'entreprise à mesurer et à améliorer systématiquement l'inclusion des personnes handicapées dans ses opérations internationales.

Nombre de salariés reconnus comme travailleurs handicapés par sexe au sein du Groupe

| | Présents au 31/12/2024 | | |
|--|------------------------|-------------|-------------|
| | Femmes | Hommes | Total |
| Nb de salariés (effectif) | 2415 | 3521 | 5936 |
| Nb de salariés travailleurs handicapés | 23 | 36 | 59 |
| % de salariés travailleurs handicapés | 1,0% | 1,0% | 1,0% |

Focus sur la France

Les données statistiques concernant les collaborateurs en situation de handicap ont été consolidées en fonction des effectifs présents au 31 décembre 2024 pour les collaborateurs possédant un titre de reconnaissance valide éligible à l'OETH (RQTH, AAH, rente suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle entraînant une IPP d'au moins 10 %, pension d'invalidité réduisant d'au moins deux tiers la capacité de travail ou de gain, etc.).

Les Déclarations d'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés sont réalisées année N+1, sur la période d'avril/mai (soit avril/mai 2025 pour les données 2024). Ces données ne tiennent donc pas compte du prorata du temps de présence des collaborateurs en situation de handicap ayant quittés le Groupe avant le 31 décembre 2024 (comme les fins de CDD, de stages, d'alternances ou les départs en cours d'année).

Nombre de salariés reconnus comme travailleurs handicapés par sexe en France

| | Présents au 31/12/2024 | | |
|--|------------------------|--------------|--------------|
| | Femmes | Hommes | Total |
| Nb de salariés (effectif) | 1407 | 1923 | 3340 |
| Nb de salariés travailleurs handicapés | 20 | 27 | 47 |
| % de salariés travailleurs handicapés | 1,42% | 1,40% | 1,41% |

Voir chapitres 1. Politiques concernant le personnel de l'entreprise (ESRS S1-1) page 89, 2. Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2) page 98, 3. Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-3) page 98 et 4. Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions (S1-4) page 99

12. Indicateurs de formation et de développement des compétences (S1-13)

GL events s'engage à offrir des opportunités de formation et de développement des compétences à tous ses collaborateurs. Ces initiatives sont essentielles pour améliorer les compétences des employés, favoriser leur progression de carrière et assurer leur maintien dans l'emploi.

Formation et développement des compétences

GL events propose une variété de programmes de formation, incluant des formations en ligne, des ateliers en présentiel, et des sessions de développement professionnel. En 2024, les collaborateurs de GL events ont bénéficié en moyenne de 17 heures de formation par an, réparties équitablement entre les genres.

Évaluations de performance

GL events réalise des évaluations de performance annuelles pour la majorité de ses employés. En 2024, 59 % des collaborateurs éligibles ont participé à ces évaluations, permettant de fixer des objectifs clairs et de discuter des opportunités de développement de carrière.

Absence de données pour certains périmètres étrangers

GL events n'est pas en mesure de collecter toutes les données nécessaires pour ces régions de manière harmonisée. Cette situation a impacté la capacité de l'entreprise à fournir des informations complètes sur les indicateurs d'évaluation de la performance et de développement des compétences pour l'ensemble de son périmètre international. Certaines pratiques de revue ne sont pas formalisées et ne permettent pas de fournir des preuves consistantes dans le reporting. Pour remédier à cette situation, GL events mettra en place en 2025 un processus renforcé de collecte de données, incluant des formations spécifiques pour les responsables de collecte et des outils de suivi améliorés. L'objectif est de garantir une collecte de données exhaustive et précise pour tous les périmètres, afin de pouvoir publier des informations complètes et fiables dans les futurs rapports CSRD.

Nombre d'heures moyen de formation par genre

| | 2023 | 2024 | | Total |
|---|------------|--------------|--------------|--------------|
| | Total | Femmes | Hommes | |
| Nombre de collaborateurs formés total | 5 591 | 1 228 | 1 933 | 3 161 |
| Nombre d'heures de formation | 47 037 | 22 768 | 31 493 | 54 261 |
| Nombre d'heures de formation moyen par collaborateur | 8,4 | 18,54 | 16,29 | 17,17 |

Pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations régulières des performances et de l'évolution de carrière en 2024

| | Pourcentage réalisation 2024 | | |
|----------------------|------------------------------|------------|------------|
| | Femme | Homme | Total |
| AFRIQUE | N.C | N.C | N.C |
| Afrique du Sud | N.C | N.C | N.C |
| AMERIQUE | 43% | 32% | 36% |
| Brésil | 94% | 99% | 96% |
| Chili | N.C | N.C | N.C |
| États-Unis | 100% | 100% | 100% |
| ASIE EST | 44% | 28% | 35% |
| Chine | 45% | 29% | 37% |
| Japon | 16% | 11% | 13% |
| ASIE OUEST | 100% | 99% | 99% |
| Arabie saoudite | N.C | N.C | N.C |
| Émirats Arabes Unis | 100% | 99% | 99% |
| EUROPE | 76% | 95% | 88% |
| Belgique | N.C | N.C | N.C |
| Espagne | N.C | N.C | N.C |
| Hongrie | 100% | 100% | 100% |
| Italie | N.C | N.C | N.C |
| Pays-Bas | N.C | N.C | N.C |
| Royaume-Uni | 100% | 100% | 100% |
| Turquie | N.C | N.C | N.C |
| Monaco | 100% | 100% | 100% |
| EUROPE FR | 66% | 58% | 62% |
| France* | 66% | 58% | 62% |
| Total général | 62% | 57% | 59% |

* Hors Marseille Events

Heures de formation par thème par genre pour le Groupe

| | 2023 | 2024 | | Total |
|--|--------|--------|--------|--------|
| | Total | Femmes | Hommes | |
| Sécurité | 20 239 | 3 621 | 13 748 | 17 369 |
| Management / Leadership / RH | 9 003 | 2 171 | 1 821 | 3 992 |
| IT / Digital | 5 166 | 2 261 | 2 187 | 4 448 |
| Technique / Opérationnel / Dir. projet | 3 448 | 2 178 | 4 729 | 6 907 |
| Juridique / Compliance | 2 673 | 2 963 | 3 693 | 6 656 |
| Commercial / marketing / dev. Business | 2 562 | 4 554 | 2 175 | 6 729 |
| Langues | 1 953 | 1 479 | 683 | 2 162 |
| Coaching / développement personnel | 1 009 | 1 475 | 1 123 | 2 597 |
| CSR / Environnement | 702 | 1 739 | 1 136 | 2 875 |
| Finance | 279 | 328 | 199 | 527 |

13. Indicateurs de santé et de sécurité (S1-14)

100% des salariés du Groupe sont couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité en raison d'exigences légales et/ou de normes ou lignes directrices reconnues :

Système de gestion de la santé / sécurité

| Taux de couverture* | En effectif - 2024 |
|---------------------|--------------------|
| 0 - 19% | |
| 20 - 39% | |
| 40 - 59% | |
| 60 - 79% | |
| 80 - 100% | 5 936 |

* Données non disponibles pour les non-salariés

Indicateurs de santé et sécurité pour les salariés en France en 2024**

| Indicateur | Description | Valeur |
|--|---|------------------|
| Nombre de décès parmi les effectifs GL events | Nombre de décès parmi les effectifs GL events dus à des accidents et maladies professionnels | 0 |
| Nombre total d'accidents de travail | Nombre total d'accidents survenus sur le lieu de travail au cours de la période de reporting. | 139 |
| Taux de fréquence des accidents de travail | Nombre d'accidents de travail pour 1 000 000 d'heures travaillées. | 23,59 |
| Nombre total de jours d'absence pour cause d'accident de travail | Total des jours d'absence dus à des accidents de travail. | 1 210 |
| Taux de gravité des accidents de travail | Nombre de jours d'absence pour cause d'accident de travail pour 1 000 heures travaillées. | 0,21 |
| Nombre de maladies professionnelles déclarées | Nombre total de maladies professionnelles reconnues au cours de la période de reporting. | 2 |
| Taux de fréquence des maladies professionnelles | Nombre de maladies professionnelles pour 1 000 000 d'heures travaillées. | Non significatif |
| Nombre d'heures de formations en santé et sécurité | Nombre d'heures de formation en santé et sécurité organisées. | 13 134 |
| Nombre de participants aux formations en santé et sécurité | Nombre total de participants aux sessions de formation en santé et sécurité. | 1 230 |
| Investissements en santé et sécurité | Montant total investi dans les initiatives de santé et sécurité. | Non disponible |

** Hors sociétés Lou Rugby et Marseille Events

Le Lyon Olympique Universitaire (LOU Rugby) est un club de rugby basé à Lyon, en France. Le LOU Rugby participe à des compétitions de haut niveau, notamment le Top 14. En ce qui concerne les accidents, il est important de noter que les activités sportives, en particulier le rugby, comportent des risques inhérents de blessures et d'accidents. Les joueurs de rugby sont souvent exposés à des contacts physiques intenses, ce qui peut entraîner des blessures variées, allant des contusions et entorses aux fractures et commotions cérébrales. Cependant, les accidents survenus dans le cadre des activités sportives du LOU Rugby ne sont pas directement liés aux activités professionnelles habituelles des salariés de GL events. Par conséquent, il est logique d'exclure ces données des rapports de santé et de sécurité de GL events, car elles ne reflètent pas les conditions de travail des employés de l'entreprise dans leurs fonctions quotidiennes.

GL events accorde une grande importance à la santé et à la sécurité de ses employés, avec des efforts significatifs en matière de formation et de prévention, bien qu'il reste des domaines à améliorer, notamment la réduction du nombre d'accidents de travail et la collecte de la donnée sur les entités à l'international. A partir de 2025, ces données seront fiabilisées et collectées pour l'ensemble du périmètre du Groupe.

14. Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15)

100% des salariés GL events ont droit à des congés familiaux avec des règles différentes d'application selon les pays et la réglementation locale. (Cf. tableau).

Disponibilité des congés familiaux dans les pays où sont situées les sociétés du Groupe GL events

| Pays | Congé de maternité | Congé de paternité | Congé parental | Congé aidant | Précisions |
|---------------------|--|--|--|--------------------------------------|--|
| Afrique du Sud | 4 mois, non payé | 10 jours, non payé | Jusqu'à 18 semaines, non payé | Pas de congé aidant spécifique | Les congés parentaux peuvent être pris par l'un ou l'autre des parents. |
| Arabie saoudite | 10 semaines, payé par l'employeur | 3 jours, payé par l'employeur | - | Pas de congé aidant spécifique | Les congés de maternité peuvent être prolongés de 30 jours sans solde. |
| Belgique | 15 semaines, payé par le système de mutualité | 20 jours, payé en partie par l'employeur et le système de mutualité | Jusqu'à 4 mois par parent, payé partiellement par l'ONEM | 10 jours par an, non payé | Le congé parental peut être pris à temps plein, mi-temps ou 1/5 temps. |
| Brésil | 4 mois, payé par le système de sécurité sociale | 5 jours, payé par l'employeur, jusqu'à 20 jours pour certaines entreprises | - | Pas de congé aidant spécifique | Les entreprises participant au Programme Entreprise Citoyenne offrent des congés de paternité prolongés. |
| Chili | 30 semaines, payé par le système de sécurité sociale | - | 12 semaines à temps plein ou 18 semaines à mi-temps, payé par le système de sécurité sociale | Pas de congé aidant spécifique | Le congé parental peut être prolongé temporairement en cas de crise sanitaire |
| Chine | 98 jours, payé par le système de sécurité sociale | 15 jours, payé par l'employeur | - | Pas de congé aidant spécifique | Les provinces peuvent ajouter des règles supplémentaires. |
| Émirats Arabes Unis | 45 jours, payé par l'employeur | 5 jours, payé par l'employeur | - | Pas de congé aidant spécifique | Le congé parental peut être pris de manière continue ou intermittente. |
| Espagne | 16 semaines, payé par le système de sécurité sociale | 16 semaines, payé par le système de sécurité sociale | Jusqu'à 8 semaines, non payé | 2 jours par an, payé par l'employeur | Le congé parental peut être pris de manière continue ou discontinue. |
| États-Unis | - | - | Jusqu'à 12 semaines, non payé, selon la loi FMLA | Pas de congé aidant spécifique | Les congés parentaux sont souvent couverts par des régimes d'invalidité de courte durée. |
| France | 16 semaines pour le premier et le deuxième enfant, payé par le système de sécurité sociale | 25 jours, payé par le système de sécurité sociale | Jusqu'à 3 ans, payé partiellement par la CAF | 3 mois, renouvelable, non payé | Le congé parental peut être pris à temps plein ou à temps partiel. |

| Pays | Congé de maternité | Congé de paternité | Congé parental | Congé aidant | Précisions |
|-------------|--|---|--|--------------------------------------|--|
| Hongrie | 24 semaines, payé par le système de sécurité sociale | 5 jours, payé par l'employeur | Jusqu'à 3 ans, payé partiellement par le système de sécurité sociale | Pas de congé aidant spécifique | Les parents peuvent choisir entre plusieurs options de congé |
| Italie | 5 mois, payé par le système de sécurité sociale | 10 jours, payé par le système de sécurité sociale | Jusqu'à 6 mois par parent, payé partiellement par le système de sécurité sociale | 3 jours par an, payé par l'employeur | Le congé parental peut être pris de manière flexible |
| Japon | 14 semaines, payé par le système de sécurité sociale | 1 an, payé partiellement par le système de sécurité sociale | - | Pas de congé aidant spécifique | Le congé parental peut être prolongé jusqu'à ce que l'enfant atteigne 1 an et demi |
| Monaco | 16 semaines, payé par le système de sécurité sociale | 12 jours, payé par le système de sécurité sociale | - | Pas de congé aidant spécifique | Les congés parentaux sont bien soutenus par le système de sécurité sociale |
| Pays-Bas | 16 semaines, payé par le système de sécurité sociale | 5 jours, payé par l'employeur | Jusqu'à 26 semaines, non payé | 10 jours par an, non payé | Le congé parental peut être pris de manière flexible |
| Royaume-Uni | 52 semaines, payé partiellement par le système de sécurité sociale | 2 semaines, payé par le système de sécurité sociale | Jusqu'à 18 semaines par enfant, non payé | 5 jours par an, non payé | Le congé parental peut être pris jusqu'à ce que l'enfant atteigne 18 ans |
| Turquie | 16 semaines, payé par le système de sécurité sociale | 5 jours, payé par l'employeur | - | Pas de congé aidant spécifique | Les congés parentaux sont bien soutenus par le système de sécurité sociale |

Répartition des congés familiaux pris pour les salariés en France

| | France 2024* | | |
|---|--------------|--------|-------|
| | Femmes | Hommes | Total |
| Répartition par genre ayant pris des congés familiaux | 48% | 52% | 115 |

* Hors Marseille Events

Les données ne sont pas disponibles à l'international pour l'année 2024. A partir de 2025, ces données seront collectées pour l'ensemble du périmètre du Groupe afin de permettre de publier des données sur la répartition des congés familiaux pris dans tous les pays.

15. Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) (S1-16)

Ecart de rémunération en % entre ses salariés féminins et masculins

| France et international | 2024 |
|--|--------------|
| Niveau moyen de rémunération horaire brute des salariés hommes | 20,10 |
| Niveau moyen de rémunération horaire brute des salariés femmes | 17,30 |
| Ecart de rémunération entre les Femmes et les Hommes en % | 13,97 |

Ratio de rémunération totale

| | 2024 |
|---|--------------|
| Rémunération annuelle totale pour la personne la mieux payée de l'entreprise | 756 000 |
| Niveau médian de rémunération annuelle totale (à l'exclusion de l'individu le mieux payé) | 27 456 |
| Ration de rémunération annuelle totale = | 27,53 |

Les données de rémunérations utilisées sont les éléments contractuels au 31/12/2024 et les heures annuelles théoriques prévues contractuellement. Les données de salaires des pays hors zone euro ont été convertis avec les taux de changes validés par le Groupe pour décembre 2024.

16. Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme (S1-17)

L'ensemble des politiques relatives aux droits de l'Homme sont présentées dans l'ESRS G1-1.1. [Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance \(GOV-1\)](#) page 123

Incidents liés au travail

| | 2024 |
|---|------|
| Nombre total d'incidents de discrimination (yc. Harcèlement) signalés | 19 |
| Nombre de plaintes déposées via les canaux dédiés (hors premier point) | 7 |
| Montant total des amendes, pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents | 0 |

Incidents graves constatés en matière de droits de l'homme (travail forcé, traite des êtres humains ou travail des enfants)

| | 2024 |
|---|------|
| Nombre de cas de non-respect des principes directeurs des Nations Unies, OIT et droits de l'Homme | 0 |
| Montant total des amendes, pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents | 0 |

9. ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur

Table des matières

- 115 / 1. Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique (S2.SBM-3)
- 115 / 2. Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)
- 116 / 3. Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2)
- 116 / 4. Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations (S2-3)
- 117 / 5. Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions (S2-4)
- 118 / 6. Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S2-5)

1. Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique (S2.SBM-3)

Pour le Groupe GL events, « les travailleurs de sa chaîne de valeurs » correspond de manière directe à l'ensemble de ses collaborateurs et intermittents et de manière indirecte à l'ensemble des prestataires, partenaires, sous-traitants ainsi que ces clients dès lors qu'ils sont en coactivité, partout où le Groupe opère. Les lieux d'exécution de l'ensemble des services et prestations de services varient entre les sites des sociétés du Groupe (bureaux, entrepôts, espaces réceptifs) et les lieux d'évènement et de chantiers sélectionnés par les clients. Les phases de montage et de démontage des infrastructures lors des événements sont des moments accidentogènes, notamment via des chutes ou des blessures liées à la manipulation d'équipements par exemple. Ces incidents peuvent avoir des conséquences physiques durables. Ainsi, la politique de santé et sécurité des collaborateurs constitue un pilier en complément des politiques, actions et projets décrits dans l'[ESRS S1-1](#).

L'ensemble des travailleurs de sa chaîne de valeur permet au Groupe de déployer ses activités du modèle d'affaires intégré, selon les normes et réglementations en vigueur. En effet, dans ses relations d'affaires, le Groupe GL events déploie la documentation appropriée (charte des achats responsable, charte éthique, code de conduite anticorruption, documentation contractuelle etc...) et au cas par cas pour prévenir et proscrire les impacts dits négatifs tels que le travail des enfants ou le travail forcé et de limiter ceux-ci par une politique et des actions en matière d'achats responsables et d'éthique des affaires appropriées.

S'agissant des travailleurs du secteur protégé et/ou du secteur de l'insertion, ceux-ci font partie d'un cadre réglementaire, d'une politique et d'un pilotage dédiés, soutenus par des partenariats et conventions telles qu'avec Sport dans la Ville, le réseau Hosmoz (anciennement GESAT) ou encore l'Agefiph. Le détail de la politique, actions et projets de la politique Diversité et Inclusion est détaillé au sein de l'[ESRS S1-1](#).

2. Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)

Politique : Santé-sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur

Impact : Impact des accidents de travail sur les travailleurs sur événement

La santé et la sécurité des travailleurs, y compris ceux de sa chaîne de valeur, constituent un enjeu dédié pour les activités de GL events. Il n'y a pas de politique formalisée au niveau

du Groupe à date de publication du rapport. Néanmoins, chaque pôle et chaque entité du Groupe s'assure d'opérer ses activités dans le respect des normes et réglementations en vigueur et de déployer la documentation de référence par entité adéquate. Celle-ci peut correspondre, par exemple, aux livrets de sécurité, protocole de sécurité, plan de prévention, bouclier administratif sous-traitance, etc. En complément, des

formations sont dispensées aux collaborateurs concernés. Le détail et résultats font partie de l'ESRS S1-1.

En 2025, GL events déploiera ses « Golden Rules Sécurité et Sûreté ». Ces dernières ont été élaborées en s'appuyant sur le cadre réglementaire en matière de responsabilité employeur, d'établissement recevant du public ainsi que sur les principes de prévention des risques. Ces Golden Rules constituent le référentiel en matière de sécurité et de sûreté et correspondent aux fondamentaux à appliquer. Ces règles correspondent aux standards de gestion en matière de sécurité applicables à tous (collaborateurs, sous-traitants, fournisseurs ainsi que toutes parties prenantes intervenant sur les événements), et en tout temps (montage, exploitation, démontage). GL events renouvellera son engagement à promouvoir une culture de la sécurité en poursuivant ses efforts de sensibilisation et de prévention. De plus, le Groupe poursuivra ses efforts de prévention notamment en effectuant des briefs sécurité auprès de tous intervenants sur site afin

de partager les bonnes pratiques à adopter pour se protéger et pour protéger les autres et en animant ses dispositifs par des moments forts tels que la semaine de la qualité de vie et des conditions de travail (périmètre France).

Politique : Code de conduite

Comme présenté dans l'[ESRS G1-1](#), GL events a mis en place un code de conduite.

Le Code de conduite et la politique Santé-Sécurité de GL events sont alignés sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux Droits de l'Homme, ainsi qu'à la Déclaration de l'OIT (Organisation International du Travail) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principales conventions de l'OIT. Ces références garantissent la prise en compte des droits fondamentaux et la protection de la santé-sécurité dans les activités de GL events.

3. Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2)

En complément des relations d'affaires régulières, des rencontres sont organisées afin de prendre en compte les attentes et besoins des différentes parties prenantes, d'améliorer le dialogue et de coconstruire des solutions ou actions communes : délégués, professionnels de filière ou de territoire, représentants associatifs, culturels ou sportifs. Ces rencontres se matérialisent sous plusieurs formes : enquête de satisfaction, entretien individuel, audit fournisseur, briefings opérationnels, remontée d'informations aux instances de pilotage adéquats, etc. Par ailleurs, le Groupe ou ses entités sont membres des associations professionnelles des métiers de l'évènementiel comme l'UNIMEV (Union Nationale des Métiers

de l'Évènementiel) ou l'UFI (Union des Foires Internationales) et participent à des commissions d'experts ou de marchés afin de prendre en compte les évolutions du marché et des attentes des parties prenantes.

Les mécanismes de réclamation sont spécifiques à chaque relation d'affaires et aux modalités contractuelles afférentes et également à l'évènement ou au site (contact générique, utilisation de chatbot pour faciliter les retours visiteurs, etc...). Comme évoqué précédemment, le dispositif d'alerte interne Whispli est également disponible pour plusieurs typologies d'alerte s'agissant des conditions de travail, d'hygiène, d'environnement ou de sécurité.

4. Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations (S2-3)

Le cadre et la politique de gestion des risques du Groupe couvrent le respect des droits humains pour les travailleurs de la chaîne de valeur. Les risques liés aux droits humains sont pris en compte dans l'évaluation annuelle des risques du Groupe. L'objectif du Groupe est de garantir que les risques identifient, évaluent et traitent les risques et impacts éventuels en matière de droits humains liés à ses activités, lorsqu'ils sont jugés nécessaires et significatifs. Cette évaluation s'appuie sur d'autres mécanismes internes complémentaires (dispositif de corruption SAPIN II). Le Groupe GL events s'efforce de mener une analyse de matérialité couvrant toutes les activités du Groupe et les impacts éventuels sur les droits humains, en tenant compte des lois, réglementations et conditions sociopolitiques locales. En cas d'identification de risques et d'impacts potentiels en matière de droits humains liés à ses activités, à sa chaîne d'approvisionnement et à ses relations d'affaires, le Groupe prendra des mesures raisonnables pour mettre en œuvre des actions correctives. Il en va de même en cas d'impacts potentiels liés à la santé-sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur sur événement. En fonction des

responsabilités engagées lors d'un aléa majeur, une étude des causes pourra être réalisée pour comprendre l'origine de l'incident et, si la responsabilité de GL events est avérée, proposer des solutions pour apporter une réparation ou y contribuer. Les équipes GL events sur site, notamment du pôle Venues, sont à l'écoute des parties prenantes présentes lors du montage, de l'exploitation et le démontage d'un événement. En outre, la Charte Achats Responsables souligne l'engagement du Groupe à traiter et à remédier aux impacts négatifs dans sa chaîne de valeur. Le Groupe communique de manière régulière envers ses parties prenantes sur l'existence de Whispli (voir [ESRS G1](#)), une plateforme anonyme et dédiée à remonter toute préoccupation ou violation du Code de conduite. Ces notifications, permettent de s'assurer que tout impact négatif peut être rapidement identifié, évalué et traité par les équipes concernées, tout en protégeant l'anonymat du lanceur d'alerte.

Enfin lors des Jeux Olympiques de Paris 2024, un Centre Des Opérations (CDO) a été mis en place permettant à toutes parties prenantes de notifier un incident ou accident survenu, pour

l'ensemble des travailleurs sur les sites et chantiers opérés par une entité du Groupe pendant toutes les phases de montage, game-time et démontage partout où les entités du Groupe ont opéré pour ce grand projet sportif international.

Comme présenté dans l'ESRS G1, ces politiques, outils et chartes sont mises à disposition des parties prenantes internes, mais aussi externes. Par exemple, la charte d'achats responsables est partagée avec nos fournisseurs et sous-traitants.

5. Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions (S2-4)

Le Groupe s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue et s'attache à améliorer les pratiques existantes et d'obtenir de meilleurs résultats pour les collaborateurs de sa chaîne de valeur. L'approche du Groupe pour identifier l'action nécessaire en réponse à un impact négatif important particulier, réel ou éventuel, fait partie du processus d'évaluation des risques du Groupe et repose sur les résultats de l'analyse de

double matérialité. Ce processus comprenait la consultation des parties prenantes, l'analyse des tendances du secteur et la prise en compte des exigences réglementaires. La santé et la sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur est là une des priorités identifiées.

Les actions présentées ci-dessous visent à prévenir, atténuer et remédier aux impacts matériels.

| Action clé | Politique et diagnostic sécurité |
|-------------------------|--|
| Scope | Pôle Venues |
| Horizon temporel | 2021 - 2025 |
| Description de l'action | Suite à la fermeture des sites en 2020 (confinement) un diagnostic sécurité sur l'ensemble des sites Venues (25 sites à date) a été demandé par la Direction Générale Venues. L'objectif était de s'assurer que les fondamentaux en matière de sécurité et sûreté, pour les collaborateurs, pour les visiteurs mais également pour les parties prenantes étaient respectés |
| Avancées | Ce diagnostic a été réalisé sur l'ensemble des sites Venues France et Internationales. A la suite du diagnostic, chaque site a reçu sa feuille de route qu'il a déployée de manière individuelle. |
| Résultats attendus | L'ensemble des feuilles de route ont été déployées par le site entre 2022 et 2024 |
| Ressources allouées | Ce diagnostic a été suivi en interne par l'équipe risques, audit et contrôle interne et est piloté opérationnellement par chaque directeur bâtiment et prévention des risques des sites. |
| Ressources financières | N/A |

| Action clé | Centres des Opérations (CDO) JOP2024 |
|-------------------------|---|
| Scope | Pôle Live |
| Horizon temporel | 2024 – Mars à octobre |
| Description de l'action | Afin d'assurer la santé, la sécurité de tous collaborateurs et personnes intervenant sur le projet JOP 2024, un centre des opérations a été mis en place. Ce centre, ouvert du montage, pendant l'exploitation et jusqu'au démontage de l'évènement, permet d'être informé de tout incident/accident en temps réel et de prendre les mesures adéquates pour protéger les travailleurs de la chaîne de valeur. |
| Avancées | Le CDO a été opérationnel du 18 mars 2024 au 31 octobre 2024. |
| Résultats attendus | Le fonctionnement de ce centre d'opération a été satisfaisant, un retour d'expérience a été effectué afin d'en assurer l'héritage pour d'autres projets ou périmètre du Groupe. |
| Ressources allouées | Non disponible. |
| Ressources financières | N/A |

A titre d'illustrations, de nombreuses actions complémentaires sont réalisées :

- Contrôles de second niveau pour la documentation de référence : DUERP, vérifications périodiques via MyConformity, revue des formations obligatoires en matière de sécurité et de sûreté, suivi des audits internes spécifiques

- Sensibilisation : animation d'un réseau interne national et international de prévention des risques et sécurité, organisation d'action de sensibilisation lors de la semaine de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), de la SEPH ou du mois de l'ESS

- Prévention :
 - Mise en place de la plateforme International SOS début 2024 auprès des collaborateurs en déplacement professionnel
 - Equipement des collaborateurs concernés en équipement de protection individuel (EPI) en fonction de leur poste et de leur besoin. Un stock tampon d'EPI est mis à disposition sur les sites
 - Mise en place d'une boîte à outils / toolkit de gestion de crise en cas d'accident significatif nécessitant une cellule de crise
- Des équipes dédiées de contrôle de second et troisième niveau s'agissant de la prévention des risques, de la sécurité et de la sûreté ont été déployées pour les projets des Jeux Olympiques et Paralympiques dans le cadre du CDO (centre des opérations)

S'agissant des achats responsables, de nombreuses actions illustrent l'accélération de la politique achats responsables en 2024, à titre d'exemples :

- Les entités du Groupe en France ont eu recours à 14% de plus de fournisseurs issus du secteur de l'ESS entre 2023 et 2024, soit près de 600 fournisseurs.
- Des formations spécifiques aux achats responsables et à l'utilisation du réseau HOSMOZ (anciennement GESAT) ont été dispensées
- Près de 130 000 heures d'insertion ont été comptabilisées pour les projets liés aux contrats avec Paris 2024 dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques
- Tous les acheteurs ont été formés à la prévention de la fraude et la cybersécurité

Les actions décrites précédemment font l'objet d'évaluations régulières. Ces évaluations s'appuient sur les échanges menés avec les parties prenantes externes, telles que présentés plus haut. Ces interactions permettent d'apprécier la pertinence et l'adéquation des mesures en place.

Actuellement, ces actions sont jugées adaptées et conformes aux besoins identifiés. Toutefois, si les retours des parties prenantes ou les observations sur le terrain révélaient des insuffisances ou des besoins d'amélioration, le Groupe s'engagera à renforcer ses mesures et procédures.

Face à un impact négatif réel, le Groupe réalise une analyse de causes et des responsabilités vis-à-vis des sous-traitants, fournisseurs, lieu d'accueil et clients. En fonction des résultats de l'analyse, le Groupe prend des actions adaptées et proportionnelles aux responsabilités de chaque partie prenante.

En interne, de nombreuses parties prenantes sont impliquées dans ces processus et actions : département Risques, Audit et Contrôle Interne, RH, équipes QHSE, direction bâtiments des sites Venues et les différents organes de direction des entités et du Groupe.

6. Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S2-5)

Enjeu : ESRS S2 Santé-sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur

Risque : Impact des accidents de travail sur les travailleurs sur événement

Objectif : Santé-sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur
Comme décrit dans la [partie S2-1](#), le Groupe GL events s'engage à déployer en 2025 ses Golden Rules Sécurité et Sûreté pour formaliser la politique en matière de sécurité et sûreté de la chaîne de valeur. Le Groupe dispose également de politique place au Brésil et UK.

S'agissant des achats responsables, l'objectif est de poursuivre le déploiement du processus, de la documentation afférente et de structurer les datas afin d'étudier la faisabilité d'indicateurs et de cibles adaptés par famille d'achats et spécifiques aux différents enjeux de la politique santé et sécurité des travailleurs de la chaîne de valeurs.

10. ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux

Table des matières

- 119 / 1. Intérêts et points de vue des parties prenantes (S4 SBM-2)
- 119 / 2. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (S4 SBM-3)
- 120 / 3. Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux (S4-1)
- 121 / 4. Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions (S4-4)
- 122 / 5. Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S4-5)

1. Intérêts et points de vue des parties prenantes (S4 SBM-2)

Les visiteurs lors d'un événement, en sus de l'ensemble des parties prenantes du modèle d'affaires intégré (et plus particulièrement les exposants, organisateurs et prestataires), sont considérés comme les consommateurs et utilisateurs finaux des activités du Groupe GL events. En effet, ceux-ci constituent le cœur de marché d'un événement organisé ou accueilli et l'animation d'un territoire.

Ainsi, leurs intérêts sont à la fois multiples et à l'échelle de l'évènement (et modélisés dans les parcours d'inscription, visiteurs et enquêtes de satisfaction) et communs en termes d'accessibilité, sécurité/sûreté physiques et de leurs données personnelles, regroupant ainsi la gestion des risques.

2. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (S4 SBM-3)

La sûreté lors des événements est centrale à la bonne tenue des événements. Ce poste de coût comprend les mesures de sécurité physique (agents de sécurité, barrières, contrôles d'accès) et la gestion des flux de personnes. Sans ces dispositifs, les événements ne pourraient se tenir. La sûreté des événements est donc un risque matériel pour l'entreprise.

3. Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux (S4-1)

ESRS S4 Sûreté des événements

Risque : Défaut dans la sûreté d'un événement

Présentation politique : Sécurité et sûreté des sites et chantiers : Le Groupe a une politique sûreté et sécurité pour le pôle Venues ainsi qu'une politique non formalisée globale Groupe à date de la publication. En effet, le projet de « Golden Rules Sécurité et Sûreté » est en cours d'élaboration. Ce projet est une déclinaison des Golden Rules Group (manuel de contrôle interne) dans lesquels les fondamentaux en matière de sécurité et sûreté sont énoncés. Ce projet de Golden Rules Sécurité et Sûreté a pour objectif d'être applicable sur un périmètre Groupe, de s'aligner avec les exigences de l'ESRS S4 en conformité avec les réglementations en vigueur. En complément, le Groupe dispose d'un « toolkit gestion de crise » permettant à l'ensemble des entités du Groupe de disposer de directives standards et homogènes face à un risque significatif et avéré.

Enfin, le Groupe dispose depuis fin 2023 d'une Direction de Sûreté Globale Groupe permettant de piloter la sécurité et sûreté en collaboration avec les Directions Générales de Pôles, les Directions Opérationnelles et l'ensemble des entités du groupe.

Toutefois, le Groupe dispose déjà d'un système structuré et éprouvé pour garantir la sûreté des événements qu'il organise ou qu'il accueille. Ce système repose sur des processus établis, incluant des protocoles spécifiques de gestion des risques, la collaboration avec des prestataires spécialisés en sécurité et la mise en œuvre de plans d'action adaptés aux particularités de chaque événement et aux réglementations en vigueur.

Présentation politique : Politique sécurité et sûreté des sites

| | |
|--|--|
| Description de la politique (a) | Depuis 2021, le pôle Venues missionne l'équipe risques, audit et contrôle interne afin de mener et de suivre un diagnostic sécurité. L'objectif principal de ce diagnostic est de s'assurer qu'en termes de sécurité et de sûreté, les fondamentaux sont appliqués et respectés, afin de garantir la sécurité de l'ensemble des parties prenantes intervenant sur nos sites. Ce diagnostic constitue le pilier de la politique de sécurité et sûreté des sites Venues. |
| Périmètre (b) | Pôle Venues, France et International |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | Directeur Général et Directeur Général Adjoint du pôle Venues ainsi que les membres de son Comité de Direction et des directeurs de site |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | Le diagnostic s'est appuyé sur les normes suivantes : — Réglementation d'un ERP (Etablissement Recevant du Public) et ses obligations en matière de sécurité et lutte contre les incendies — Code du travail — Obligation de l'employeur qui doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (article L.4121-1) — Application des 9 principes de prévention (cf. articles L.4121-2 et L.4121-3) — Respect des normes et des directives émises par toutes autorités locales en matière de prévention des risques, de sécurité et de sûreté |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | Un suivi trimestriel sur la feuille de route à déployer est effectué auprès de l'ensemble des sites Venues audités. Une fois par an, un état des lieux est présenté aux sites lors du séminaire annuel « Directeurs opérations et bâtiment » du pôle Venues. Les contrôles périodiques et réglementaires sont pilotés par les sites et reportés dans l'outil MyConformity. |
| Mise à disposition de la politique (f) | Des points réguliers sont effectués avec les sites ainsi que la Direction Générale Venues. Un reporting est également effectué auprès du Comité d'audit. La politique et son suivi sont présentés annuellement lors des séminaires des directeurs de site et des directeurs opérations et bâtiments. |

La politique en lien avec la gestion des données personnelles issues des visiteurs est présentée dans l'ESRS *entity specific* : Cybersécurité et protection des données personnelles.

4. Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions (S4-4)

Afin de piloter les risques et les potentielles crises afférentes à un site et/ou à un évènement et/ou à un chantier, le Groupe a mis à disposition un guide de gestion de crises, en cours de déploiement et de test depuis 2023 ainsi que templates de cartographie des risques (par sujet, par projet y compris DUERP).

| Action clé | Toolkit gestion de crise |
|-------------------------|---|
| Scope | Groupe |
| Horizon temporel | Moyen terme |
| Description de l'action | <p>Afin d'homogénéiser les pratiques et de garantir un niveau de réponse et de moyen adapté en fonction du risque à gérer, le Groupe a déployé un « toolkit » (une boîte à outil) de gestion de crise comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Des outils afin d'identifier si le risque que le Groupe doit gérer est un incident, un accident ou une crise — Des outils adaptés pour chaque niveau à savoir Incident : registre des incidents et rapport Accident : rapport d'accident et génération d'un arbre de cause Crise : checklist, calling list et manuel de gestion de crise, consigne pour déployer un plan de continuité d'activité et un plan de reprise d'activités |
| Avancées | Ce toolkit a été coconstruit par les équipes risques, audit et contrôle interne avec les équipes de sécurité et sûreté du World Forum (Venues) en 2023 et mis à disposition du pôle Venues et de la Direction de la Sûreté Globale Groupe en 2024 |
| Résultats attendus | <p>En 2024, 14 sites ou destinations ont été déployés :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Pays-Bas : World Forum — Brésil (7 sites) : Anhembi, Arena de Rio, Centre des congrès de Salvador, Hôtel Lagune, Riocentro, Santos convention center, Sao Paulo Expo — France : Reims Events, Lyon for Events, Auvergne événements <p>En 2025, le déploiement se poursuit ainsi que l'homogénéisation avec les pratiques existantes de certains organisateurs d'évènements (Equestrian, Live by...) et des demandes d'évolution externes (assurance, autorités locales, ...)</p> |
| Ressources allouées | Interne et externes, le cas échéant |
| Ressources financières | Non disponible |

| Action clé | Accueil d'un exercice NOVI (Nombreuses Victimes) avec les forces de l'ordre à Metz Events |
|-------------------------|--|
| Scope | Venues France - Metz Events, Auvergne Events et Toulouse Events |
| Horizon temporel | 2024 |
| Description de l'action | <p>Les sites Venues de Metz, Clermont-Ferrand et Toulouse ont accueilli en 2024 un exercice de gestion de tuerie de masse avec les forces de l'ordre, des secouristes, des pompiers, le SAMU, etc. L'objectif : tester et renforcer la réactivité des services de sécurité et de secours en cas de crise majeure. Ce type d'exercice permet aux forces de l'ordre de travailler sur la mise en place d'une stratégie coordonnée pour réagir de manière optimale face à une situation critique.</p> |
| Avancées | Fait |
| Résultats attendus | Participer à la formation des forces de l'ordre et mettre en situation les collaborateurs afin qu'ils réagissent au mieux lors d'une situation critique. |
| Ressources allouées | Collaborateurs internes et prestataires sécurité du site |
| Ressources financières | Non significative |

5. Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S4-5)

Il est complexe pour le Groupe GL events de définir des objectifs spécifiques en matière de sûreté et sécurité des événements à ce jour au regard du nombre significatif d'événements, de sites, de localisation et des niveaux de risques différents associés. Aussi, le Groupe considère que son système actuel de gestion de la sûreté et sécurité, qui repose sur des protocoles établis et des pratiques opérationnelles, répond efficacement aux besoins des événements qu'il organise. Ce dernier sera renforcé par le déploiement prochainement des « Golden Rules Sécurité et Sûreté ». Ces règles de gestion applicables à tous collaborateurs et contrôlables au sein de toutes les entités, permettront de se conformer aux attentes réglementaires et besoins spécifiques identifiés dans le cadre des exigences de l'ESRS S4.

Néanmoins, le Groupe GL events évalue l'efficacité de ses actions grâce à plusieurs processus clés, notamment :

- A des contrôles permanents dédiés : suivi du diagnostic sécurité pour le pôle Venues, l'outil Myconformity, à disposition des collaborateurs et des dirigeants, qui permet d'assurer et d'attester de la bonne conformité des contrôles réglementaires en matière de sécurité
- A des retours d'expérience partagés à la suite d'incidents significatifs afin d'identifier les actions correctrices à mettre en place et de permettre une amélioration continue du dispositif.
- Au suivi de déploiement des actions et outils présentés plus haut, au plus haut niveau de l'entreprise et en intégrant les mouvements de périmètre et d'évolution du Groupe
- Au traitement des alertes et remontées d'incident, dans le cadre du dispositif anti-corruption et d'amélioration continue de l'ensemble des activités.

11. ESRS G1 - Conduite des affaires

Table des matières

- 123 / 1. Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)
- 123 / 2. Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)
- 124 / 3. Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1)
- 130 / 4. Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)
- 131 / 5. Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3)
- 131 / 6. Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin (G1-4)
- 133 / 7. Pratiques en matière de paiement (G1-6)

1. Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)

La Direction Générale

La Direction Générale (COMEX) initie la démarche anti-corruption et de mise en conformité avec la loi Sapin II au sein du Groupe. Elle porte le projet, arbitre les orientations prises dans la construction du dispositif et diffuse les messages.

Le Code de conduite anticorruption, ainsi que la Charte éthique du Groupe sont introduits et signés par le Président Directeur Général du Groupe, Olivier GINON qui réaffirme la poursuite des objectifs dans le respect des valeurs éthiques auxquelles est attaché le Groupe.

L'implication de la Direction Générale se formalise, par exemple, via un éditorial du Président Directeur Général Olivier GINON. Le code de conduite anticorruption met en avant les engagements des organes de gouvernance dans le dispositif anticorruption et son respect dans l'ensemble des missions du Groupe.

La directrice juridique et compliance Groupe (membre du COMEX) est également la directrice juridique du Groupe.

Elle dirige le service compliance du Groupe. Elle intervient régulièrement lors des comités de direction des pôles et entités pour faire état des problématiques de compliance et recevoir l'avis et l'arbitrage des autres membres du Comex. Elle assiste plusieurs fois par an à des formations et conférences relatives aux actualités en matière de compliance.

Le Conseil d'administration

Lors de Comité d'audit et Conseil d'administration, la directrice juridique & compliance rend compte régulièrement de l'avancement du déploiement du programme Sapin II aux Administrateurs.

En octobre 2022, l'ensemble des membres du COMEX et du Conseil d'administration ont reçu une formation « Prévenir efficacement la corruption Loi Sapin II Risques et bonnes pratiques » dispensée par le cabinet d'avocats FIDAL. Ils feront l'objet d'une nouvelle campagne de formation en 2025.

2. Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)

Les processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels de l'ESRS G1 sont alignés avec ceux utilisés pour l'ensemble des autres ESRS. Comme présenté

dans l'ESRS 2 IRO-1, l'analyse a été réalisée est alignée avec le périmètre de consolidation financière. Elle couvre les activités propres et la chaîne de valeur du Groupe.

3. Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1)

En 2024, le Groupe a mis en place différentes politiques et procédures pour prévenir et gérer les risques de corruption.

- Code de conduite anti-corruption
- Le Code de Conduite des Affaires
- Charte éthique
- Politique cadeaux et invitations
- Politique sponsoring et mécénat
- Procédure relative aux conflits d'intérêts
- Procédure relative au dispositif d'alerte

Ces politiques et procédures sont disponibles dans chaque langue utilisée où le Groupe opère.

Une description précise de ces politiques et procédures sont présentées ci-dessous. Elles sont en lien avec un risque (défaut dans la conduite des affaires) et un impact (conséquences sociales de la corruption et autres défauts dans la conduite des affaires) identifiés. La Direction Juridique est responsable de la mise en œuvre de ces politiques et de leur suivi, mais leur respect est l'affaire de tous, partout dans le monde, et en particulier des cadres de l'entreprise ainsi que des directeurs d'entité.

Code de conduite anti-corruption

| | |
|--|--|
| Description de la politique (a) | <p>En 2018, le Groupe GL events s'est doté d'un Code de conduite anticorruption, sur le modèle du code Middlenext. Il a été communiqué à tous les collaborateurs par la Direction Générale et est introduit par le Président Directeur Général de GL events.</p> <p>Ce Code de conduite anticorruption couvre notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Les définitions de la corruption et du trafic d'influence — Les relations avec les agents publics — Les cadeaux & invitations — Les dons effectués au profit d'organisations caritatives ou politiques — Le mécénat et le sponsoring — Les paiements de facilitation — Le suivi des tiers (fournisseurs, prestataires, clients) — Les conflits d'intérêts — Les enregistrements comptables et contrôles internes — Les formations — Le dispositif d'alerte interne et la protection des données personnelles — Les sanctions en cas de violation du Code — Les responsabilités de chaque collaborateur dans la bonne application du Code |
| Périmètre (b) | Groupe |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | La responsabilité de la politique incombe à la Directrice juridique et Compliance Groupe, qui est également membre du COMEX. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | La politique s'appuie sur des normes internationales reconnues, telles que la Convention des Nations Unies contre la corruption et les recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA). |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | Les attentes et intérêts des parties prenantes pouvant subir ou réaliser des actions de corruption ont été pris en compte : les collaborateurs du Groupe, à qui des formations et des outils de sensibilisation sont proposés, ainsi que les fournisseurs de produits et de services, clients, les pouvoirs publics et autres partenaires. |
| Mise à disposition de la politique (f) | La politique anticorruption est accessible sur le site internet du Groupe GL events ainsi que sur l'intranet. |

Code de conduite des affaires

| | |
|--|--|
| Description de la politique (a) | Le Code de Conduite des Affaires de GL events adopté en 2020 définit les règles que le Groupe demande de respecter à l'ensemble de ses parties prenantes dans le cadre des relations commerciales qu'ils développent. Ce code vise à favoriser, tant pour GL events que pour les parties prenantes, une application harmonieuse des règles du commerce international et de celles relatives au respect des Droits de l'Homme. |
| Périmètre (b) | Groupe |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | La responsabilité de la politique incombe à la Directrice juridique et compliance Groupe, qui est également membre du COMEX. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | Ce code s'appuie sur des normes internationales reconnues telles que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Ces références renforcent la crédibilité du code et assurent un alignement avec les standards globaux relatifs aux droits humains et au travail décent. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | La politique intègre les intérêts des collaborateurs, des fournisseurs de produits et de services et des clients. En impliquant activement ces parties prenantes, GL events s'assure d'une application cohérente des règles éthiques et d'une responsabilité partagée dans le respect des engagements définis. |
| Mise à disposition de la politique (f) | Le code de Conduite est accessible sur le site internet du Groupe GL events ainsi que sur l'intranet. |

Charte éthique

| | |
|--|--|
| Description de la politique (a) | La charte éthique est un engagement du Groupe et de ses collaborateurs et couvre notamment les sujets suivants : L'intégrité, la loyauté, la protection des collaborateurs, des actifs et de la réputation du Groupe, la lutte contre la corruption, la vigilance en matière de sous-traitance. À travers ce document, GL events promeut une culture de responsabilité, de transparence et de respect des engagements envers ses collaborateurs, partenaires et autres parties prenantes. |
| Périmètre (b) | Groupe |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | La responsabilité de la politique incombe à la Directrice juridique et compliance Groupe, qui est également membre du COMEX. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | Cette charte s'appuie sur des normes internationales reconnues telles que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Ces références renforcent la crédibilité du code et assurent un alignement avec les standards globaux relatifs aux droits humains et au travail décent. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | La politique intègre les intérêts des collaborateurs, des fournisseurs de produits et de services et des clients. En impliquant activement ces parties prenantes, GL events s'assure d'une application cohérente des règles éthiques et d'une responsabilité partagée dans le respect des engagements définis. |
| Mise à disposition de la politique (f) | Cette charte est accessible sur le site internet du Groupe GL events ainsi que sur l'intranet. |

Politique cadeaux et invitations

| | |
|--|--|
| Description de la politique (a) | Les cadeaux, invitations et marques d'hospitalité, font partie des pratiques courantes des activités commerciales. Pour autant, ils peuvent être perçus comme un moyen d'influencer l'autre partie ou de lui imposer une contrainte. Afin d'éviter tout risque de corruption ou de conflit d'intérêt, cette politique encadre strictement les conditions dans lesquelles ces avantages peuvent être offerts ou reçus. En effet, ces avantages doivent être occasionnels, d'une valeur raisonnable et justifiée par un contexte professionnel clair. Cette politique présente les règles à respecter. |
| Périmètre (b) | Groupe |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | La responsabilité de la politique incombe à la Directrice juridique et compliance Groupe, qui est également membre du COMEX. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | Cette politique s'appuie sur les recommandations de l'AFA (Agence Française Anticorruption) et sur le Guide AFA sur les cadeaux et invitations, garantissant une conformité aux meilleures pratiques nationales en matière de lutte contre la corruption. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | La politique intègre les intérêts des collaborateurs, des fournisseurs de produits et de services et des clients. En impliquant activement ces parties prenantes, GL events s'assure d'une application cohérente des règles relatives aux cadeaux et invitations. |
| Mise à disposition de la politique (f) | Cette politique est accessible sur l'intranet du Groupe GL events. |

Politique sponsoring et mécénat

| | |
|--|--|
| Description de la politique (a) | La politique encadre strictement les opérations de sponsoring et de mécénat menées par le Groupe GL events. Ces actions, tout en soutenant des projets d'intérêt général ou des partenariats stratégiques, doivent respecter des règles précises pour éviter tout risque de conflit d'intérêt. Le processus exige une transparence concernant les bénéficiaires et les montants engagés afin de prévenir toute utilisation inappropriée de ces dispositifs à des fins de favoritisme ou de corruption. |
| Périmètre (b) | Groupe |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | La responsabilité de la politique incombe à la Directrice juridique et compliance Groupe, qui est également membre du COMEX. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | La politique s'aligne sur les recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA), notamment en matière de contrôle et de traçabilité des actions de sponsoring et de mécénat. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | La politique intègre les intérêts des collaborateurs, des fournisseurs de produits et de services, des clients et tout autre acteur de la société civile (culturel ou public) pouvant être éligible à des actions de sponsoring ou mécénat. |
| Mise à disposition de la politique (f) | Cette politique est accessible sur l'intranet du Groupe GL events. |

Procédure relative aux conflits d'intérêts

| | |
|--|---|
| Description de la politique (a) | La procédure relative aux conflits d'intérêts vise à prévenir, identifier et gérer toute situation où les intérêts personnels d'un collaborateur ou d'une partie prenante pourraient entrer en conflit avec ceux du Groupe GL events. Elle impose aux collaborateurs l'obligation de déclarer tout conflit potentiel ou avéré, afin de garantir la transparence et d'éviter toute décision biaisée ou situation de favoritisme. Cette politique définit clairement les types de conflits d'intérêts susceptibles de se produire (financiers, familiaux ou professionnels), les mécanismes de signalement et les mesures de traitement appropriées. |
| Périmètre (b) | Groupe |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | La responsabilité de la politique incombe à la Directrice juridique et compliance Groupe, qui est également membre du COMEX. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | La politique s'appuie sur les recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA), qui fournissent un cadre précis pour la déclaration et la gestion des conflits d'intérêts dans les organisations. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | Cette procédure répond aux attentes des collaborateurs et des fournisseurs de produits et de services, et des clients en clarifiant les comportements à adopter pour prévenir les conflits d'intérêts. Elle favorise des relations de travail fondées sur la confiance, la neutralité et le respect mutuel, tout en protégeant la réputation du Groupe. |
| Mise à disposition de la politique (f) | Cette politique est accessible sur l'intranet du Groupe GL events. |

Procédure relative au dispositif d'alerte

| | |
|--|---|
| Description de la politique (a) | Le dispositif d'alerte interne mis en place par le Groupe GL events s'inscrit dans le cadre des articles 6, 8 et 17 de la loi Sapin 2. Il a pour objectif de permettre aux collaborateurs, partenaires commerciaux et autres parties prenantes de signaler, en toute sécurité et confidentialité, des comportements ou situations non conformes aux valeurs et réglementations en vigueur. La procédure précise les canaux de signalement disponibles, les conditions de recevabilité des alertes, ainsi que les rôles et responsabilités des services impliqués dans leur traitement. Elle garantit également la protection du lanceur d'alerte contre toute forme de représailles, conformément aux réglementations applicables. Enfin, une attention particulière est portée au traitement sécurisé des données sensibles afin de respecter les droits des parties concernées. |
| Périmètre (b) | Groupe |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | La responsabilité de la politique incombe à la Directrice juridique et compliance Groupe, qui est également membre du COMEX. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | Le dispositif d'alerte est aligné sur les recommandations de l'AFA (Agence Française Anticorruption) et le Guide CNIL/AFA relatif aux dispositifs d'alertes internes. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | Ce dispositif répond aux attentes des collaborateurs, des fournisseurs de produits et de services, des clients et tout autre partenaire, en offrant un canal sécurisé pour signaler des comportements ou manquements. |
| Mise à disposition de la politique (f) | La politique et les modalités d'utilisation du dispositif d'alerte sont accessibles sur le site internet du Groupe et via l'intranet, garantissant une large diffusion et une sensibilisation continue. |

Plusieurs mécanismes sont en place au sein du Groupe pour détecter les risques et les faits de corruption ou d'autres infractions financières.

Identifier les risques de corruption et infractions liées

La cartographie des risques Sapin 2

Cette cartographie des risques a été réalisée avec pour objectif d'identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'exposition du Groupe aux faits de corruption et de trafic d'influence, en fonction notamment des différentes activités et métiers du Groupe ainsi que de ses localisations géographiques.

La cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence a été présentée et validée par la Direction Générale en mai 2019 puis présentée au Comité d'audit de juillet de la même année, ainsi qu'au Conseil d'administration.

Afin d'en préparer l'actualisation en 2022, un audit de la cartographie avait été mené à l'été 2020 prenant en compte les dernières recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA) à la suite des premiers contrôles.

En juillet 2022, les équipes compliance et risques, audit et contrôle interne ont conjointement lancé les travaux de mise à jour de la cartographie. Ces travaux se sont terminés en juin 2023. Les résultats ont été présentés et validés au Comité exécutif le 3 juillet 2023 et au Comité d'audit le 20 juillet 2023. Comme préconisé par l'Agence Française Anticorruption, le recueil d'information auprès des collaborateurs a été réalisé via des entretiens individuels et 3 ateliers en groupe. Les collaborateurs entendus ont été choisis de manière à représenter tous les niveaux hiérarchiques, toutes les activités du Groupe et toutes les zones géographiques. Ils ont également été sélectionnés pour leur maîtrise opérationnelle des différents processus du Groupe.

Le Groupe GL events étant composé de multiples filiales, exerçant différents métiers au sein de zones géographiques diverses, il est apparu nécessaire d'adopter un niveau de granularité suffisamment fin pour que les résultats de l'évaluation soient représentatifs et cohérents avec les spécificités du Groupe. A ce titre, une approche à trois niveaux a été retenue : au sein de chaque périmètre étudié, les risques de corruption et de trafic d'influence ont été évalués au regard de différentes typologies de tiers pour lesquelles différents scénarios de risques ont été identifiés.

L'évaluation des tiers

Le Groupe GL events a mis en place une procédure d'évaluation de l'intégrité de ses tiers dits « à risque ». L'évaluation des tiers sous l'angle anticorruption permet à GL events d'exercer une vigilance accrue sur l'intégrité des tiers avec lesquels elle est en relation ou envisage d'entrer en relation.

Les évaluations portent en priorité sur les tiers qui, après un travail d'identification des risques sur la base de la cartographie Sapin 2 et de la jurisprudence, peuvent présenter un risque d'exposition à la corruption (pays, activité, typologie de l'opération).

Ainsi, préalablement à la signature de tout contrat avec ces tiers identifiés comme à risque, le service compliance du Groupe réalise des investigations ayant notamment pour objet de savoir si le tiers et ses bénéficiaires effectifs ou dirigeants :

- Sont présents sur des listes de sanctions nationales ou internationales ;
- Ont fait l'objet d'informations défavorables, d'allégations, de poursuites ou de condamnations pour atteintes à la probité (corruption, trafic d'influence, favoritisme, blanchiment, etc.) ;
- Sont des agents publics ou des personnes politiquement exposées ;
- Disposent de politiques de conformité effectives.

L'intensité des investigations varie selon la segmentation des tiers par catégorie, le niveau de risque et les résultats donnés par les investigations préliminaires. Elles sont également adaptées au regard de la relation contractuelle envisagée.

En fonction des éléments ci-dessus, l'investigation est réalisée soit en interne par le service compliance à l'aide notamment de questionnaires et d'un logiciel spécialisé en matière d'enquête d'intégrité, soit en externe par un cabinet d'intelligence économique.

L'identification de facteurs de risques n'interdit pas la relation mais conduit le Groupe à prendre les mesures appropriées de prévention et de détection de la corruption (exemple : information du tiers de l'existence du programme anticorruption, clause anticorruption renforcée, clause d'audit). Néanmoins, la présence d'un grand nombre de « red flags » peut conduire le Groupe à renoncer à entrer en relation avec le tiers concerné.

Détecter de potentiels faits de corruption ou autres infractions liées

Contrôles comptables, audits et contrôle interne

Ce pilier est piloté par le Contrôle interne via une campagne de contrôles et les travaux de révision menés en première ligne par les équipes comptables. Cette campagne concerne l'ensemble du périmètre Groupe et comprend une analyse détaillée et documentée des postes comptables suivants : cadeaux clients, invitations, dons, mécénat, sponsoring, commissions, cotisations honoraires exceptionnels, gratuité, remises, rabais, ristournes. En 2023, cette campagne est complétée par une refonte du plan de contrôle interne afin de s'aligner avec les plans d'actions identifiés lors de la mise à jour de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence. Les contrôles comptables sont désormais regroupés autour de trois axes : prévenir, détecter et remédier. En 2024, les équipes Contrôle Interne et Compliance ont créé une nouvelle matrice comptable. Cette dernière sera déployée sur le premier semestre 2025.

Des contrôles spécifiques des mécanismes pouvant masquer des faits de corruption sont intégrés dans les travaux des audits internes d'entités (process cash disbursement, achat et ventes). Des investigations spécifiques sont également menées par l'équipe audit interne via le processus de traitement des alertes internes, de remontée des incidents (fraude, etc..) ou sur demandes spécifiques de la Direction Générale du Groupe GL events.

Le dispositif d'alerte interne

Le Groupe a fait le choix d'un dispositif d'alerte unique (article 8 et 17 de la loi Sapin 2). Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des collaborateurs du Groupe ainsi qu'aux collaborateurs extérieurs ou occasionnels. Depuis le mois de novembre 2022, le dispositif est également ouvert aux partenaires commerciaux du Groupe.

Une procédure relative à l'alerte interne présente le dispositif, ses règles ainsi que la protection accordée aux lanceurs d'alertes. Ainsi, cette procédure d'alerte prévoit deux voies en interne :

- Les canaux traditionnels (un supérieur hiérarchique, le service des ressources humaines, les instances représentatives du personnel)
- Le service compliance ou la Plateforme Whispli : l'alerte peut également être remontée de manière anonyme en utilisant une plateforme externe mise à disposition à l'adresse : <https://glevents.whispli.com/alertes>

Chaque Alerte reçue via la plateforme Whispli ou directement par le service Compliance donne lieu à une analyse préliminaire par le Service Compliance en sa qualité de Réciplendaire, traitée de manière confidentielle, afin de déterminer si l'alerte entre dans le champ d'application du dispositif.

Si l'alerte est qualifiée de recevable, un Comité Ad 'hoc propre à chaque alerte est créé avec des personnes à même d'investiguer ou de piloter les investigations nécessaires. Chaque comité est présidé par la directrice juridique & compliance groupe. Le Comité Ad hoc a ensuite pour mission de :

- Étudier les Alertes internes transmises après étude de leur recevabilité ;
- Statuer sur l'ouverture d'investigations sur la base du rapport d'évaluation communiqué par le Service Compliance ;
- Assurer le suivi des investigations ;
- Assurer la confidentialité des Alertes internes remontées et protéger l'identité du Lanceur d'Alerte et des personnes visées par l'Alerte ;
- Emettre des recommandations sur les mesures de remédiation à adopter à l'issue d'une investigation sur la base d'un rapport d'investigation fourni par l'Audit interne ou toute autre personne désignée pour mener les investigations.

Le dispositif d'alerte est régulièrement re-présenté aux collaborateurs à l'occasion de différentes actions de communication (intervention lors de divers comités, webinaire, formation en présentiel, newsletters) et le lien est disponible en tout temps sur l'intranet My GL events.

En novembre 2024, une campagne de communication a été lancée en interne pour renforcer la connaissance du dispositif par les collaborateurs.

Protection des lanceurs d'alerte

Statut protecteur

Si l'auteur de l'Alerte répond à la définition légale du Lanceur d'Alerte et respecte le process présenté dans la procédure dédiée, il bénéficie de plusieurs protections :

- Aucune mesure disciplinaire, discriminatoire, de rétorsion ou de représailles ne peut être exercée à son encontre, même si les faits rapportés se révèlent infondés ;

GL events ne tolère aucune forme de représailles (victimisation, harcèlement, discrimination, sanction disciplinaire, etc.) à l'encontre d'un Lanceur d'Alerte qui remonte une Alerte de bonne foi (via le Dispositif d'Alerte interne ou les Canaux traditionnels). Par ailleurs, en cas de représailles ou de mesures de rétorsion, les auteurs de ces actes encourent des sanctions disciplinaires, pénales et civiles.

- Il bénéficie d'une irresponsabilité pénale s'il intercepte et transmet des documents confidentiels liés à l'Alerte auxquels il a eu accès de façon licite ;
- Il bénéficie d'une irresponsabilité civile contre les préjudices que son signalement aura causés, dès lors qu'il avait des motifs raisonnables de croire que le signalement était nécessaire à la sauvegarde des intérêts en cause.

Confidentialité

Le Traitement de l'Alerte est réalisé en respectant la confidentialité de l'identité du Lanceur d'Alerte, ainsi que de celle des personnes visées par l'Alerte conformément à la loi applicable. A cet égard, toutes les personnes impliquées dans la gestion des Alertes sont spécialement formées et astreintes à une

obligation renforcée de confidentialité (signature d'un accord de confidentialité). Elles s'engagent notamment, à ne pas utiliser les données à des fins détournées, à respecter la durée de conservation limitée des données conformément à la loi applicable. En outre, des mesures de sécurité ont été mises en place afin d'assurer une totale confidentialité tout au long du Traitement de l'alerte (outil sécurisé et mot de passe, liste limitée de personnes pouvant accéder aux informations conservées avec accès sécurisé avec mots de passe régulièrement mis à jour, etc.).

Les éléments de nature à identifier le Lanceur d'Alerte ne peuvent être divulgués, sauf à l'autorité judiciaire et seulement avec le consentement du Lanceur d'Alerte lui-même.

Les éléments de nature à identifier la personne mise en cause par un signalement ne peuvent pas être divulgués tant que la véracité de l'Alerte n'est pas établie.

Procédures assurant des enquêtes rapides, indépendantes et objectives sur les incidents liés à la conduite des affaires

Lors de la réception d'une alerte via la plateforme Whispli ou directement par le service compliance, un comité de recevabilité (le service compliance et la DRH Groupe) est réuni dans les jours qui suivent pour statuer sur la recevabilité de l'alerte au regard des critères légaux.

Si cette alerte est jugée comme recevable, un Comité Ad 'hoc propre à chaque alerte est constitué immédiatement après. Le choix des personnes composant ce comité est guidé par des critères de compétence, de connaissance du périmètre concerné et d'indépendance.

Ce comité est ensuite réuni et va décider des actions d'investigations à mener. Des investigateurs peuvent être désignés en prenant principalement en considération leur compétence et leur neutralité.

La confidentialité de l'investigation est ensuite garantie par la signature d'accord de confidentialité par l'ensemble des personnes impliquées dans la gestion de l'alerte et de ses investigations.

Formation à la conduite des affaires

Les campagnes de formation sur les risques de corruption et de trafic d'influence sont portées par le service compliance avec le support du département des ressources humaines.

Une première campagne de formation des cadres et du personnel exposé a été menée au mois de juillet 2019.

Une nouvelle campagne de formation a été lancée en 2022 en France et à l'étranger.

A l'étranger, les équipes des filiales situées au Qatar, au Brésil et au Chili ont été à nouveau formées au premier semestre 2022 respectivement par la directrice juridique & compliance et le référent de la zone Amérique Latine.

Début janvier 2024, une sensibilisation d'1h30 en présentiel a été dispensée auprès de toutes les filiales chinoises par un compliance officer du siège. Une formation complète de 3h est prévue en 2025 et sera réalisée par un avocat local. En France, le Conseil d'administration, le Comité exécutif et les directeurs des 3 pôles ont à nouveau suivi une formation lors de plusieurs sessions en 2022, 2023 et 2024 par un avocat spécialisé en droit pénal des affaires et compliance (durée de 3h30).

Par ailleurs, une nouvelle campagne de formation destinée à l'ensemble des cadres et des collaborateurs exposés du

Groupe a été lancée en novembre 2022. Le support de formation a été élaboré avec l'aide d'un prestataire externe professeur de Droit. Ces sessions de formation d'une durée de 3 heures sont dispensées en présentiel et par groupe de 20 à 40 personnes afin de permettre un vrai temps de partage et d'échange. Elles sont animées par l'équipe compliance sur plusieurs sites du Groupe. À la fin de chaque formation, une séance de quizz sur support interactif est proposée afin de permettre aux participants de s'autoévaluer. En général, ces sessions se tiennent une fois par mois depuis novembre 2022.

Fonctions, au sein de l'entreprise, exposées au risque de corruption et pots-de-vin

A date, les fonctions identifiées les plus à risque au sein du Groupe concernant la corruption et le trafic d'influence :

- Fonctions de directions opérationnelles
- Fonctions commerciales
- Fonctions d'acheteurs ou tout autre poste en lien avec le choix de fournisseurs ou sous-traitants
- Fonctions en lien avec des tiers publics.

4. Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)

Politique achats responsables

Politique d'achats responsables

| | |
|--|--|
| Description de la politique (a) | <p>La charte fournisseurs responsables a été créée et déployée pour les activités principales du Groupe en France et fait partie intégrante de l'organisation et du process achats des pôles. Cette charte donne un signal fort sur les attentes du Groupe GL events auprès de ses fournisseurs pour faire progresser ses pratiques et les engagements des parties. Cette charte présente ainsi les engagements de GL events et ceux attendus de ses fournisseurs pour des achats responsables opérés dans une relation durable entre les parties.</p> <p>Afin de promouvoir cette chaîne d'approvisionnement responsable et des performances durables pour soutenir ses activités, la fonction Achat s'appuie sur trois piliers principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Développer des partenariats innovants avec les fournisseurs : innover en instaurant des partenariats avec les fournisseurs qui contribuent à leur intégration dans de nouveaux services et dans l'économie circulaire — Accroître la compétitivité grâce à l'optimisation des ressources dans de multiples domaines tels que la consommation énergétique, les émissions de carbone ou le recyclage des matières, et ce, grâce à des relations mutuellement bénéfiques avec les fournisseurs (mise en place de relations transparentes et de partenariats « gagnant-gagnant ») — Contribuer au développement local grâce à sa contribution au développement des zones géographiques où elle opère (régions, pays, etc...) en privilégiant les acteurs locaux et en promouvant la diversité parmi les fournisseurs |
| Périmètre (b) | France |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | Direction des achats des pôles |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | Le fournisseur s'engage à ne pas avoir recours ni encourager le recours au travail forcé ou obligatoire, tel que défini dans la convention n°29 de l'Organisation Internationale du Travail. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | La politique a été élaborée en tenant compte les attentes et intérêts des fournisseurs de services et de produits, les réglementations en place et les attentes clients. |
| Mise à disposition de la politique (f) | La politique est disponible sur l'intranet du Groupe GL events et est envoyée aux fournisseurs de produits et de services en France. |

En 2024, les équipes RSE et Achats France des trois pôles ont entamé la mise en place de référentiels RSE par catégorie d'achats. Ce projet vise à :

- Identifier les principaux enjeux environnementaux et sociaux par famille de produits, services ou matières premières.
- Définir une série d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin de mettre en place des critères d'évaluation fournisseurs.

A date, des premières évaluations fournisseurs ont été lancées. L'objectif en 2025 est d'évaluer les achats couverts par des contrats-cadres sur les principales catégories d'achats.

Une fois les premiers résultats consolidés, le Groupe étudiera la possibilité de déployer cette méthode dans les entités à l'international et sur les grands projets internationaux.

5. Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3)

Les procédures en place pour prévenir et détecter des faits de corruption et pots-de-vin pour présenter dans l'ESRS G1-1. La Directrice juridique & compliance du Groupe intervient régulièrement lors des Comités de direction pour faire état des problématiques de compliance et recevoir l'avis et l'arbitrage des autres membres du comité de direction. Lors des Comité d'audit et Conseil d'administration, elle rend également compte et résultats de l'avancement du déploiement du programme Sapin II aux administrateurs.

Les procédures et/ou politiques en cours de rédaction ou en projet pour 2025 sont :

- Une procédure d'évaluation de l'intégrité des tiers (en cours de rédaction).
- Une procédure d'investigation.
- Une procédure sur la gestion des loges.
- Les politiques et procédures sont disponibles sur la page intranet du service compliance ainsi que sur le sharepoint dédié accessible également depuis l'intranet.
- Le code de conduite anticorruption est également affiché sur les sites opérationnels (notamment dans les entrepôts).
- Des campagnes de communications peuvent également être lancées ponctuellement. En octobre et décembre 2024, des newsletters internes ont été envoyées par courriel concernant le dispositif d'alerte interne, la mise à jour du code de conduite anticorruption et le processus d'évaluation de l'intégrité des tiers.

La formation interne sur les enjeux de conduite des affaires est présentée dans l'ESRS G1-1. Et, les informations relatives aux organes d'administration et de direction sont présentées dans

l'ESRS G1-1. En complément, dans le cadre du déploiement du dispositif de formation anticorruption Sapin 2, une liste du personnel exposé en termes de corruption et de trafic d'influence a été élaborée. Ont notamment été inclus dans cette liste les collaborateurs ayant le pouvoir d'engager la société, notamment les commerciaux (et en priorité ceux en lien avec les collectivités publiques, les grands projets et les clients institutionnels), les acheteurs et tous les autres collaborateurs en lien avec des tiers publics.

| Indicateurs | 2024 |
|---|------|
| Pourcentage de fonctions à risques couvertes par les programmes de formation en cumulé - France | 26% |

La priorisation dans la réalisation des formations a été réalisée au regard de la cartographie des risques Sapin 2.

En France, les fonctions de direction ont été formées en premier lieu, ensuite ont été formées les fonctions commerciales. Depuis 2023, les autres collaborateurs exposés sont formés sans distinctions avec une priorité qui a été donnée au début aux entités du pôle Live.

A l'étranger, les formations se sont tenues par priorité au regard des zones les plus exposées selon la cartographie des risques :

- Les sociétés brésiliennes ont fait l'objet d'une grande campagne de formation en 2023.
- Les sociétés chinoises ont été sensibilisées en 2024 avant qu'une formation complète se tienne en 2025.

6. Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin (G1-4)

Ci-dessous sont présentées des actions notables dans la lutte contre la corruption et les versements de pots-de-vin.

| Action clé | Formation des collaborateurs exposés en Chine |
|-------------------------|---|
| Scope | Chine |
| Horizon temporel | Fin 2024- début 2025 |
| Description de l'action | Formation par des avocats locaux |
| Avancées | Les dates des sessions sont en cours de fixation. |
| Résultats attendus | Formation des collaborateurs exposés en Chine (environ 200) à la loi chinoise et française anticorruption. |
| Ressources allouées | <ul style="list-style-type: none"> — Une compliance officer senior en France — Une juriste en Chine — Une RH en Chine — Un cabinet d'avocat externe |
| Ressources financières | 35 000 euros |

| Action clé | Évaluation d'un stock de tiers à risque |
|-------------------------|--|
| Scope | Groupe |
| Horizon temporel | T1 2025 |
| Description de l'action | Évaluation par un prestataire de screening d'un stock d'environ 5000 tiers actifs considérés comme à risque du fait de leur nature. |
| Avancées | Récolte des données sur ces tiers en cours |
| Résultats attendus | Évaluation de ces tiers et détection d'éventuelles problématiques d'intégrité. Objectif : renforcer les clauses éthiques dans les contrats quand nécessaire ou mettre fin à des relations si jugées inappropriées. |
| Ressources allouées | — 2 compliance officers — Une cinquantaine de responsable financier agissant sur leur périmètre pour récolter les données. |
| Ressources financières | Environ 20 000 euros. |

| Action clé | Mise à jour du plan de contrôle comptable Sapin 2 |
|-------------------------|---|
| Scope | France |
| Horizon temporel | T1 2025 |
| Description de l'action | Mise à jour du plan pour mieux l'adapter aux risques majeurs identifiés dans la cartographie des risques. |
| Avancées | Mise à jour en cours. |
| Résultats attendus | Renforcement et meilleur ciblage des contrôles pour améliorer la détection de potentiels incidents lors des contrôles financiers. |
| Ressources allouées | — 1 compliance officer — 1 Responsable des risques |
| Ressources financières | Ressources internes uniquement. |

Pour l'exercice, aucune société du Groupe n'a été condamnée pour des faits de corruption.

Au cours de l'exercice 2024, GL events a proposé une formation à ses collaborateurs à risque conformément à sa politique anti-corruption (voir ESRS G1). La formation est obligatoire pour les fonctions à risque¹, mais GL events peut également proposer des formations sur une base volontaire. Les détails de cette formation dispensée au cours de l'année sont présentés ci-après.

| | Fonctions à risque |
|------------------|---|
| Participants | % de Collaborateurs à risques formés : 26% |
| Méthode et durée | Présentiel: 3 heures |
| Fréquence | Annuellement |
| Thèmes abordés | — Présentation du cadre réglementaire — Savoir identifier des cas de corruption — Prévenir et lutter contre la corruption |

¹ Les fonctions à risque sont les fonctions exposées à un risque de corruption ou pots de vin.

7. Pratiques en matière de paiement (G1-6)

GL events s'efforce de respecter les législations locales en place dans les zones où le Groupe opère, et s'adapte aux fournisseurs avec qui ils échangent, en fonction des termes du contrat. Le Groupe applique une politique rigoureuse en matière de délais de paiement afin de prévenir les retards, notamment envers les PME. En France, les conditions générales de paiement sont conformes à la LME (Loi de Modernisation de l'Économie), avec :

- Un délai de paiement standard de 60 jours nets à compter de la date de facturation.
- L'absence d'avances de paiements.
- L'escompte n'étant pas une pratique usuelle.

Toutefois, deux exceptions sont prévues :

- Certaines familles d'achats peuvent bénéficier de délais inférieurs.
- Des anticipations de paiements sont possibles dans des cas spécifiques : acomptes, paiements comptants ou paiements à l'avancement de travaux.

Au-delà du cadre légal, GL events s'engage à entretenir un dialogue constant avec ses fournisseurs afin d'adapter ses pratiques aux spécificités locales et aux réalités économiques des partenaires, en particulier les PME.

L'objectif est de prévenir les retards de paiement et de favoriser des relations commerciales équilibrées avec l'ensemble des fournisseurs.

A date, GL events n'a connaissance d'aucune procédure judiciaire en cours concernant des retards de paiements.

Des informations quantitatives sont présentées dans le détail des comptes sociaux en 2.21 *Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients mentionnés aux articles D441-6-1 alinéa 1 et L441-14 du Code de Commerce.*

12. ESRS X - Impacts, Risques et Opportunités propres à l'entité

Cybersécurité et protection des données

La cybersécurité, la lutte contre les risques de fraude et la protection des données constituent des enjeux stratégiques pour GL events, identifiés comme matériels dans le cadre de l'analyse de double matérialité. La digitalisation des activités et l'interconnexion croissante des systèmes d'information exposent l'entreprise à des risques. La mise en place d'une gouvernance robuste et d'une politique de lutte contre les risques de fraude, cybersécurité et de protection des données est essentielle pour garantir la pérennité de Groupe, protéger les informations personnelles des parties prenantes et assurer la conformité aux réglementations en vigueur.

Présentation politique : Politique de lutte contre les risques de fraude, cybersécurité et de protection des données

| | |
|--|--|
| Description de la politique (a) | <p>GL events a mis en place plusieurs politiques pour répondre aux enjeux de cybersécurité, de protection des données et de lutte contre les risques de fraude.</p> <ul style="list-style-type: none"> — La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) encadre la protection des systèmes d'information et des données du Groupe. Elle repose sur les meilleures pratiques en cybersécurité et un cadre normatif international. — La Politique de Protection des Données inclut des procédures spécifiques, telles que la gestion des demandes liées au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et des politiques de confidentialité pour les employés et les prestataires. — La Politique de Lutte contre les Risques de Fraude fixe les lignes directrices pour prévenir, détecter et traiter les risques liés à la fraude au sein des activités du Groupe. |
| Périmètre (b) | Groupe |
| Niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise qui est responsable (c) | La Direction des Systèmes d'Information (DSI) du Groupe GL events a depuis 2021 un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI) en charge de piloter et déployer cette politique. Ce RSSI répond directement au Directeur des Systèmes d'Informations du Groupe siégeant au Comité exécutif du Groupe. Le département Risques, Audit et Contrôle Interne (RACI) pilote depuis 2019 une politique de lutte contre les risques de fraudes et de cybersécurité. Le département RACI est rattaché à la Directrice des Risques et RSE du Groupe, siégeant au Comité exécutif de GL events. Le département juridique est responsable de déployer la politique de protection des données avec un DPO dédié. Ce dernier est rattaché à la Directrice Juridique et Ethic Officer du Groupe, siégeant au Comité exécutif également. |
| Référence à des normes ou initiatives de tiers (d) | Le Groupe GL events se conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). En matière de cybersécurité, le Groupe pilote la sécurité des systèmes d'information en déployant sa PSSI et en se conformant aux pratiques éditées par l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations). Le département RACI couvre le risque de cybersécurité et de protection des données à travers ses audits, sa politique de lutte contre les risques de fraudes et différentes missions de contrôle interne, en se conformant à la réglementation SAPIN II ainsi qu'aux normes d'audit interne. L'ensemble des membres de l'équipe RACI est adhérent à l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) et participe régulièrement aux différentes instances proposées par celui-ci (réunions mensuelles, conférence annuelle). L'IFACI mets également à disposition des adhérents une veille sur les nouveautés réglementaires. De plus l'équipe RACI pilote son dispositif en s'informant sur les pratiques de marché, notamment en participant à divers clubs et conférences. La Directrice Risques et RSE est notamment dirigeante ambassadeur du Club GRC (Gouvernance, Risques et Conformité) de Deloitte auquel elle participe régulièrement. |
| Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes (e) | <p>Ces différentes politiques ont été développées en consultation avec les parties prenantes internes et externes. Ces politiques ont été déployées en s'assurant de la conformité des standards mentionnés ci-dessus. Une cartographie dédiée sur la Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) a été déployée en juillet 2024. Cette cartographie a été animée par les équipes RACI et a rassemblé les équipes DSI, cybersécurité ainsi que des collaborateurs représentant l'ensemble des activités et métiers du Groupe, tous pôles et toutes fonctions confondues.</p> <p>Une note d'information RGPD à destination des prestataires est disponible. La politique de confidentialité est également disponible sur le site internet du Groupe https://www.gl-events.com/fr/politique-de-confidentialite (d)</p> |
| Mise à disposition de la politique (f) | Les politiques de cybersécurité, protection des données personnelles ainsi que la politique de lutte contre les risques de fraude sont des documents à disposition des collaborateurs GL events et consultables à tout moment sur l'intranet MyGLEvents. |

| Action clé | Dispositif de lutte contre les risques de fraude |
|-------------------------|--|
| Scope | Groupe France et International |
| Horizon temporel | 2024 - 2027 |
| Description de l'action | Notre dispositif de lutte contre les risques de fraude regroupe l'ensemble des actions menées au niveau du Groupe pour réduire les risques de fraude, cybersécurité et de protection des données. Ce programme a été conçu autour de 4 axes : — Identifier les risques (cartographie des risques SSI et de fraude) — Sensibiliser les collaborateurs — Animer via un dispositif de prévention (newsletter, appel à la vigilance) et de reporting des incidents — Contrôler et remédier aux incidents |
| Avancées | Depuis son lancement en 2019, 33 formations et 1188 collaborateurs ont été formés. Le dispositif a été renforcé en 2023 avec la mise en place de campagnes de phishing pédagogiques. En 2024, l'aspect protection des données a été intégré aux formations. |
| Résultats attendus | — 33 formations, 1188 collaborateurs formés — Le nombre de formations dispensées en 2024 a triplé par rapport à 2023 (18 formations effectuées en 2024 vs 6 en 2023) — 33% des formations réalisées à l'international en 2024 — 20 campagnes de phishing pédagogiques effectués regroupant plus de 4 000 collaborateurs avec un taux de compromission à 16,1% en moyenne — Deux incidents reportés en moyenne par semaine contre un incident par semaine en 2023 |
| Ressources allouées | Les équipes cybersécurité, DPO ainsi que RACI travaillent en collaboration sur ces sujets. L'équipe RACI pilote l'ensemble du dispositif de lutte contre les risques de fraude. Les équipes cybersécurité ont la charge de déployer la politique PSSI. |
| Ressources financières | N/A interne |

Présentation de la cible : Politique de lutte contre les risques de fraude, cybersécurité et de protection des données

| | |
|--|--|
| Description de l'objectif (a) | Depuis 2019, le Groupe GL events a déployé un dispositif de prévention contre la fraude. Ce dispositif s'appuie également sur des actions de prévention et de sensibilisation, notamment à travers la formation des collaborateurs exposés au risque de fraude. Dispensée par les équipes risques, audit et contrôle interne, conjointement avec les équipes cybersécurité, cette formation a été déployée pour la première fois à l'international en 2023 et a également vu la création d'un nouveau format flash (2h en distanciel). |
| Cible à atteindre (b) | Former les nouveaux arrivants et fonctions clés à la lutte contre la fraude |
| Périmètre (c) | Groupe |
| Année et valeur de référence (d) | 2019 |
| Objectifs intermédiaires (e) | L'ensemble des populations dites exposées aux risques de fraudes, cybersécurité et de protection des données (directeurs, financiers, achats) sont formés. |
| Méthodologie et hypothèses importantes (f) | Les équipes risques, audit et contrôle interne, et cybersécurité identifient les nouveaux collaborateurs présents dans les fonctions identifiées comme sensibles. En fonction des projets opérationnels, de nouvelles fonctions ou départements sensibles peuvent apparaître. Par exemple, en 2024, les équipes présentes sur les Jeux Olympiques ont été formées. |
| Les objectifs de l'entreprise en matière d'environnement sont fondés sur des preuves scientifiques concluantes (g) | L'objectif ne s'appuie pas sur des objectifs scientifiques. |
| Parties prenantes ont été impliquées (h) | Equipes cybersécurité, RACI et DPO pour l'animation du dispositif. Et les collaborateurs comme cible de la formation. |
| Règles de recalcul ou modification de l'objectif (i) | Un reporting sur les actions menées dans le cadre de la politique de lutte contre les risques de fraude est réalisé une fois par et présenté au Comité d'audit. Le plan de formation annuel est également revu et validé par le Comité d'audit. En parallèle, la politique de lutte contre les risques de fraude est révisée une fois par an. |
| Avancements ou tendances à venir dans l'atteinte de l'objectif (j) | En 2024, le nombre de formations dispensées en interne a triplé par rapport à 2023. |

Conclusion du rapport

Ce premier rapport d'état de durabilité, élaboré conformément aux exigences de la CSRD et à la Taxonomie européenne, reflète l'engagement de CL events à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance au cœur de sa stratégie. L'analyse de double matérialité a permis d'identifier les thématiques les plus significatives, structurant ainsi les politiques et les actions mises en œuvre pour répondre aux défis de durabilité.

Au-delà de l'exercice de transparence réglementaire, cette démarche s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue, visant à renforcer le modèle d'affaires du Groupe dans un monde en constante évolution, soumis à des risques environnementaux, sociaux, géopolitiques et réglementaires de plus en plus intenses.

Les indicateurs de performance présentés dans ce rapport serviront de base pour mesurer les progrès réalisés et ajuster les actions futures, permettant au Groupe de créer une valeur durable.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

À l'Assemblée générale de la société GL events,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de GL events. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans la section Etat de durabilité du rapport de gestion du groupe. En application de l'article L.233-28-4 du code de commerce, GL events est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport de gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821-54 du code précité notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par GL events pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section Etat de durabilité du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par GL events dans le rapport de gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable. En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de GL events, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par GL events en termes de plans d'action, de cibles, de

politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition. Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par GL events pour déterminer les informations publiées

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par GL events lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section Etat de durabilité du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par GL events avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont présentées au paragraphe 1.9 « Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2) » de l'Etat de durabilité. Nous nous sommes entretenus avec la direction et avons inspecté la documentation disponible.

Nous avons également apprécié la cohérence des principales parties prenantes identifiées par le Groupe avec la nature de ses activités, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont présentées au paragraphe 1.10 « Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3) » de l'Etat de durabilité. Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par

le Groupe concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (IRO) réels ou potentiels en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 ainsi que ceux qui sont spécifiques au Groupe.

Nous avons pris connaissance de la liste des IRO identifiés par le Groupe, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette liste avec notre connaissance du Groupe et les autres exercices d'analyses de risques réalisés par le Groupe.

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont présentées au paragraphe 1.11 « Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1) » de l'Etat de durabilité.

Nous avons réalisé des entretiens avec la direction et inspecté la documentation disponible relative au processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par le Groupe, et nous avons apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons par ailleurs apprécié la conformité de l'approche retenue par le Groupe pour définir la matérialité de l'information à publier en lien avec les critères définis par la norme ESRS 1 pour déterminer les informations matérielles publiées pour les IRO matériels identifiés en lien avec les normes ESRS thématiques et les informations spécifiques au Groupe.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section Etat de durabilité du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section Etat de durabilité du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par GL events relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des

risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section Etat de durabilité du rapport sur la gestion du groupe, avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans la note liminaire introductive de l'Etat de durabilité du rapport sur la gestion du groupe qui précise le contexte dans lequel les informations relatives à la durabilité de GL events ont été établies et notamment :

- l'hétérogénéité des systèmes d'information utilisés par les multiples entités du Groupe qui complexifie l'obtention de données homogènes, en particulier pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre liés aux achats.
- le périmètre disponible sur les données liées aux normes ESRS S1-10 (Europe), S1-13 (France), S1-14 (France), et S1-15 (France).

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1)

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS des informations publiées dans la section 3. ESRS E1 – Changement climatique de l'état de durabilité GL events.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier, sur la base des entretiens menés avec les personnes concernées, si la description des politiques, actions et cibles mises en place par GL events couvrent les enjeux suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique.
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans la section environnementale 3. ESRS E1 – Changement climatique et leur cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations fournies au titre du bilan des émissions de gaz à effet de serre (ESRS E1-6), telles que mentionnées dans le paragraphe 9. « Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6) » de

l'Etat de durabilité, nos diligences ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des processus, méthodologies, référentiels, données et estimations retenus par la Groupe pour établir l'information publiée, y compris le dispositif de mise en œuvre et le contrôle interne associé ; et
- en complément, s'agissant des principaux postes d'émissions du bilan carbone, scope 2 et scope 3 :
 - apprécier le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et vérifier le calcul des conversions afférentes, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
 - vérifier, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan des émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ainsi que l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir les émissions estimées.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par GL events pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Les Commissaires aux comptes

FORVIS-MAZARS

Lyon, le 28 mars 2025

Emmanuel Charvanel

Associé

Arnaud Fleche

Associé

MAZA-SIMOËNS – FIFTY BEES

Oullins-Pierre-Bénite, le 28 mars 2025

Benjamin Schlicklin

Associé

